

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ÉTAT



CANTON DU VALAIS

1999



**Le Conseil d'Etat
du Canton du Valais
au
Grand Conseil
du Canton du Valais**

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de soumettre à la Haute Assemblée, conformément à l'article 54 de la Constitution, le rapport du Conseil d'Etat sur sa gestion de l'année 1999.

Nous saisissons cette occasion, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, pour vous renouveler l'assurance de notre considération et vous recommander, avec nous, à la protection divine.

Sion, mars 2000.

Le président du Conseil d'Etat:
Jean-Jacques Rey-Bellet

Le chancelier d'Etat:
Henri v. Roten

Médiathèque VS Mediathek



1011124964

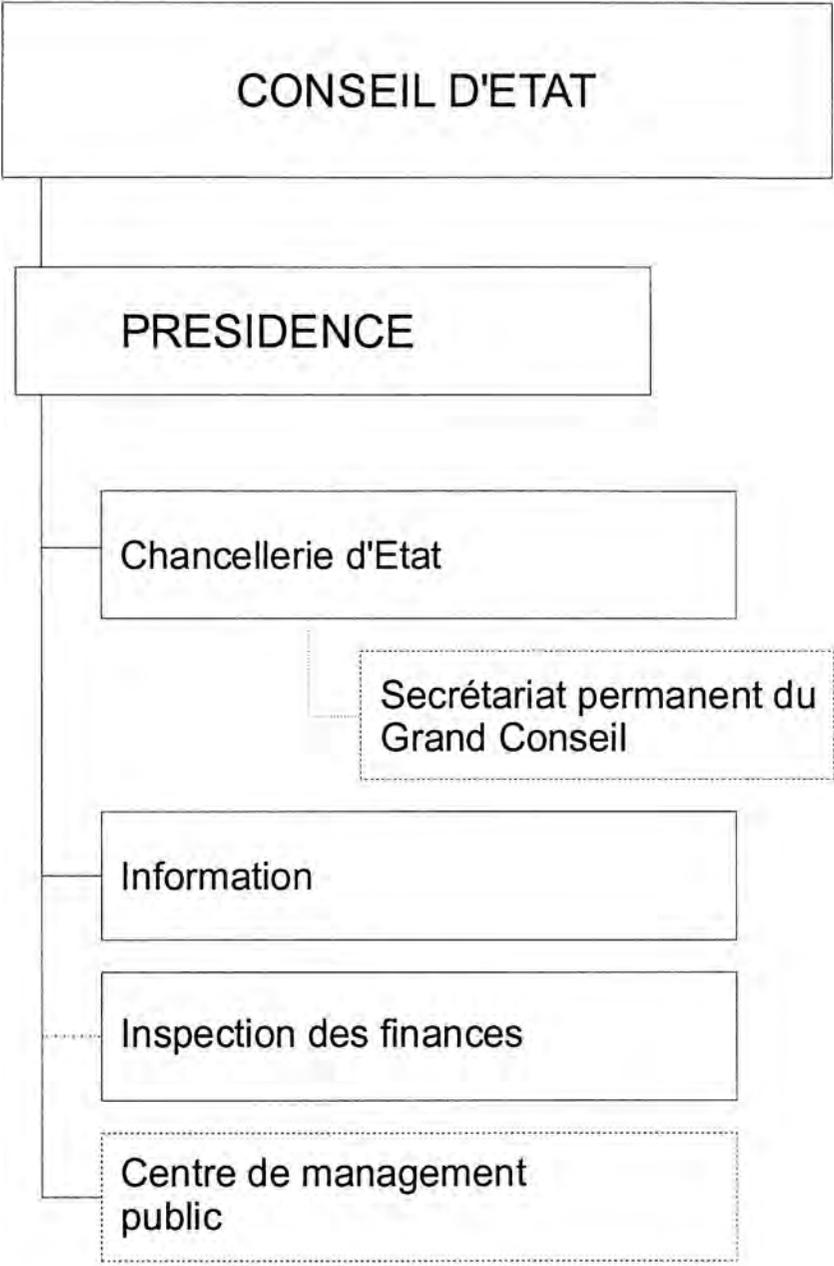
CANTON DU VALAIS

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ÉTAT

Edité par la
CHANCELLERIE D'ÉTAT

SION, mars 2000

TABLE DES MATIÈRES	PAGE
PRÉSIDENTE	7
DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE	15
DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'ÉNERGIE	41
DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE ET DES SPORTS	57
DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ ET DES INSTITUTIONS	97
DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS, DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT	123



INTRODUCTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTAT

Dans l'idéal, l'action d'un Gouvernement devrait être prospective, pour lui permettre d'anticiper les changements et de prévoir des adaptations efficaces. Aussi a-t-on coutume de dire que «gouverner, c'est prévoir»... Assertion facile, sur laquelle se fondent volontiers les programmes politiques, mais dont la mise en pratique se révèle toujours ardue. En effet, les facteurs qui influencent l'action des gouvernants sont nombreux, inopinés et complexes. Un petit retour sur l'année 1999 nous permet d'en juger...

Il y a la nature...

Février 1999. Après des fêtes de fin d'année plutôt maussades marquées par le manque de neige, on respire dans les stations de sport d'hiver valaisannes: la neige est là, enfin! Les touristes s'annoncent en masse pour les vacances de février. De quoi – espère-t-on – gommer un début de saison plus que mitigé. Mais voilà que l'«or blanc» n'en finit pas de tomber. Ce qui était providence devient catastrophe: la nature se déchaîne, la mort frappe 16 fois. Les secours eux-mêmes paient un lourd tribut au désastre: partis en mission pour prévenir le danger, deux collaborateurs de l'Etat du Valais et leur pilote ne reviendront jamais. Les paysages valaisans, eux aussi, porteront encore longtemps les stigmates de cet hiver meurtrier.

... mais aussi les hommes

A la sortie de l'hiver, la nouvelle crée l'effet de surprise: Monsieur le Conseiller d'Etat Peter Bodenmann décide d'abandonner son poste! Rendue publique le 9 mars 1999, l'annonce prend tout le monde de court, y compris ses plus proches collaborateurs et même ses collègues. Elu le 23 mai 1999, l'ancien député et conseiller national pendant 24 mois Thomas Burgener rejoint l'équipe gouvernementale en juin.

Il y a les forces qui nous échappent...

Qui pouvait nous arrêter sur le chemin olympique? Personne, à en juger par la foi et l'enthousiasme affichés tant par la délégation suisse à Séoul que par les milliers de supporters réunis sur la Planta à Sion le 18 juin au soir! Au bout d'une nuit de folie pourtant, un coup de massue en guise de bouquet final: «The winner is... Torino». Et le silence de la foule. Impressionnant! Incrédulいたé, tristesse, amertume, abattement: autant de sentiments forts, unanimement partagés. Seule l'urne de vote était transparente... Ces moments resteront longtemps gravés dans les mémoires: l'aventure olympique 2006 s'est achevée par une défaite mais elle a aussi (surtout) été ferment d'unité de tout le canton.

... et celles que l'on nous présente comme inéluctables

Le phénomène de la mondialisation frappe la société à tous les niveaux. Les collectivités publiques n'y échappent pas, puisqu'elles voient monter l'inquiétude de leurs membres et la demande d'aide sociale. Se pose toujours plus la question de la marge d'action du politique face à ce grand courant soi-disant inévitable. Difficile d'y répondre avec optimisme! Pour le Conseil d'Etat, le problème concret s'est (à nouveau) posé en août 1999 suite à l'annonce de fusion et de mesures de restructuration faite par la direction d'AlGroup. De nombreux emplois sont menacés à Steg, où la poursuite des activités de l'usine d'électrolyse est remise en question. Un effet de cascade menace les usines valaisannes du groupe. Le Gouvernement s'active pour tenter de sauvegarder les emplois sur ces sites industriels de première importance pour le Valais.

De tels événements (sans rappeler Loèche-les-Bains et bien d'autres) contraignent souvent un Gouvernement à travailler dans l'urgence, les dossiers importants réclamant en même temps soin et diligence. La marge de manœuvre de l'Exécutif peut grandir avec sa capacité d'agir de manière déterminée et efficace dans le développement de ses potentialités endogènes comme dans la promotion de ses intérêts. Le Valais accomplit ainsi un gros travail tant à l'in-

térieur qu'à l'extérieur du canton. Soutenu par une députation aux Chambres fédérales renouvelée en automne, cet effort doit être poursuivi à l'avenir.

Sur le devant de la scène depuis quelques années déjà, les débats sur l'ouverture du marché de l'électricité ou la nouvelle péréquation financière entre la Confédération et les cantons, dont l'issue est cruciale pour le Valais, vont connaître des développements importants ces prochains mois. Dans cette perspective, la lutte pour le maintien de la compétitivité de nos ressources hydrauliques fait figure d'enjeu capital pour l'avenir économique du canton, au même titre que la compensation fédérale des charges excessives liées à la situation géographique du Valais.

D'autres domaines nécessiteront un engagement résolu de la part de l'Etat: le secteur de la formation, tertiaire notamment, qui réalise sa mue dans les écoles HEV et HEP. Les travaux en matière de promotion touristique doivent également s'intensifier, dans le sens d'une diversification de l'offre susceptible d'élargir encore l'éventail des prestations offertes sur le territoire cantonal. La recherche de synergies et – surtout – une meilleure coopération entre les régions sont à ce titre indispensables, comme d'ailleurs dans le domaine de la santé et, plus particulièrement, des hôpitaux. La nature exceptionnelle dont nous bénéficions doit à la fois recevoir protection et valorisation. En matière d'équipements et de transport, enfin, il s'agit de poursuivre les travaux de l'A9 dans le Haut-Valais, et de travailler à l'élaboration de solutions nouvelles pour améliorer encore les voies de communications internes et externes du Valais. Aide à la famille, réorganisation de nos institutions, fiscalité sont autant de matière où les efforts de 1999 devront permettre de progresser en 2000.

Rien ne se fait tout seul, tout est possible ensemble!

**Le Président du Conseil
d'Etat**

Jean-Jacques Rey-Bellet



RAPPORT DE LA PRÉSIDENCE

SUR L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
DURANT L'ANNÉE 1999



M. Jean-Jacques Rey-Bellet
Président du Conseil d'Etat



M. Henri v. Roten
Chancelier d'Etat

CHANCELLERIE D'ÉTAT

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

PERSONNEL

Service	Effectif des postes figurant à l'Etat
Chancellerie	15.80
Secrétariat permanent du GC	2.80
Information	3.00
Inspection des finances	16.00
Centre de management public	7.00
TOTAL	44.60

RELATIONS VALAIS – CONFÉDÉRATION

Au cours de l'année 1999, le Conseil d'Etat s'est déterminé à 70 reprises sur les objets soumis à consultation par la Confédération; ces réponses sont communiquées à nos représentants aux Chambres fédérales et sont tenues à disposition des intéressés à la Chancellerie d'Etat (leur liste fait l'objet de publications périodiques au B.o.). Le Conseil d'Etat est également intervenu à plusieurs reprises auprès du Conseil fédéral en faveur de l'économie cantonale.

RELATIONS VALAIS – CANTONS CONFÉDÉRÉS

Le gouvernement cantonal a notamment participé aux rencontres de travail:

- de la Conférence des gouvernements cantonaux,
- du Groupe de contact des cantons,
- de la Conférence des cantons de Suisse occidentale,
- de la Conférence des cantons alpins,
- du Groupe de concertation des cantons frontaliers, limitrophes de la France,
- de l'Espace économique du plateau central,
- de la COTRAO,
- avec le Gouvernement du Canton de Vaud.

PROTOCOLE

Au cours de l'année 1999, le Conseil d'Etat a reçu à la salle des séances, au Château de la Majorie, au Château de St-Maurice, au Château Mercier ainsi qu'en divers établissements du canton, nombre de personnalités parmi lesquelles:

- l'ambassadeur de la République de Corée, M. Soon-tae Kwon;
- l'ambassadeur de la République d'Argentine, M. Jorge Alberto Vazquez;
- l'ambassadeur de la République d'Albanie, M. Vladimir Thanati;
- M. Daniel Tarschys, secrétaire général du Conseil de l'Europe, pour la remise d'un parchet de vigne au Conseil de l'Europe;
- l'ambassadeur de Sa Majesté Britannique en Suisse, M. Christopher HULSE;
- les principaux sponsors de la candidature de Sion 2006 Switzerland;
- les membres du Gouvernement du Canton de Soleure.

Cette année, le Conseil d'Etat a été reçu par le Gouvernement du Canton de Genève où il s'est rendu en visite officielle.



MM. Daniel Tarschys, secrétaire général du Conseil de l'Europe et Jean-Jacques Rey-Bellet, président du Conseil d'Etat lors de la remise d'un parchet de vigne au Conseil de l'Europe.

DIVERS

- Le Conseil d'Etat a procédé à l'assermentation de 167 nouveaux naturalisés au cours de deux cérémonies à la salle Supersaxo, aux mois de mai et de novembre ainsi qu'à l'assermentation de 10 nouveaux notaires.
- Il a rencontré à 3 reprises les parlementaires fédéraux à Berne.
- Il a remis le prix Rünzi à M. Jean-Daniel Mudry, Bellinzona.
- Il a rencontré à plusieurs reprises la direction d'Algroup.
- Durant l'année, notre Exécutif a eu le plaisir de remettre un cadeau à 11 personnes à l'occasion de leur centième anniversaire:
 - Mme Yvonne Morand, Martigny
 - Mme Cécile Moret, Martigny
 - M. Edouard Clivaz, Randogne
 - Mme Margareta Kiriacescu, Evionnaz
 - Mme Sabine Schröter, Ried/Blatten
 - Mme Germaine de Chastonay, Sion
 - Mme Emma Zenhäuser-Jenelten, St-Nicolas
 - M. Marcel Giroud, Charrat
 - Mme Marie Schmid, Bramois
 - Mme Marie-Louise Bugnet, Alesse/Dorénaz
 - Mme Marceline Volery, Monthey
- Le chancelier d'Etat a présidé la conférence des coordinateurs qui a siégé à 2 reprises et dont le Service assure aussi le secrétariat.
- La chancellerie d'Etat a organisé la séance des chefs de service, le 29 novembre 1999.
- Les huissiers-chauffeurs ont effectué plus de 105'000 Km. Ils sont également chargés de la distribution du courrier adressé aux différents services de l'Etat du Valais.
- Grâce à un travail énorme durant l'année effectué par les huissiers-chauffeurs (comptage des différents envois, envois en nombres de plus de 3'000 (B2) et les envois jusqu'à 3'000,—), l'Etat a pu obtenir une réduction de la facture PTT pour un montant de Fr. 121'900.—. Cela représente une diminution de 1.27 % des frais de port. Selon cette entreprise, le Valais est le

seul canton qui a connu une diminution des frais de port en 1999.

- Le central téléphonique reçoit en moyenne 400 à 500 appels par jour qu'il doit acheminer vers les personnes demandées. De nouvelles unités se sont raccordées sur le central. La Chancellerie s'est vue confier par l'ACF depuis le début 1999 la gestion des factures Swisscom. A ce titre elle a obtenu d'intéressants rabais dus à la libéralisation du secteur.

Millénium

En collaboration avec la Chancellerie d'Etat, le groupe de travail Millénium, présidé par M. Michel Veuthey a œuvré pour les objets suivants:

- la frappe d'une médaille commémorative «Millénaire du Valais 999-1999»;
- l'impression de l'acte de donation et alliance;
- la publication de divers articles dans les quotidiens du canton;
- l'impression d'un coffret comprenant sept plaquettes, intitulé «Du glacier du Rhône au lac Léman», dont une plaquette bilingue français-allemand sur l'histoire du Valais et six plaquettes régionales (deux en allemand et quatre en français).

Mercredi 15 septembre 1999, l'Evêché de Sion a légué le château de Tourbillon à une fondation. L'acte de donation a été signé par Mgr Norbert Brunner, évêque de Sion et les autorités cantonales, communales et bourgeoises concernées. La cérémonie a été suivie du dernier concert du Festival Tibor Varga 1999, à la Cathédrale de Sion.

AFFAIRES JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES

SECRETARIAT

Au cours de l'année 1999, la Chancellerie s'est acquittée des diverses tâches qui lui incombent et en particulier:

- l'acheminement et le traitement de 2984 objets de correspondance adressée au Conseil d'Etat;
- la préparation de 43 séances du Conseil d'Etat;

- la rédaction du procès-verbal des séances du Conseil d'Etat, ce qui représente un total de 6'371 pages numérotées, soit 17 volumes de DCE;
- la circulation de 225 dossiers auprès des membres du Conseil d'Etat;
- la légalisation de 1512 documents;
- 933 attestations d'entrée en force de diverses décisions; ainsi que la gestion des factures du service, laquelle pose de plus en plus de problèmes;
- la préparation et l'impression du Rapport de Gestion;
- la réédition de l'annuaire téléphonique interne;
- la publication de 377 adjudications du Conseil d'Etat.

PUBLICATIONS LEGISLATIVES

L'année 1999 a été particulière en cette matière en ce que l'accent a été mis sur une livraison précoce du Recueil annuel (RO) à fin mars (409 pages contre 292 pages en 1995 par exemple) ainsi que de la mise à jour du Recueil systématique (RS) à fin juin (décembre en 1998). Cette livraison est la dernière du recueil introduit en 1954. En effet, la Chancellerie a étudié une nouvelle systématique, à numérotation non plus continue (1 à 2155) mais décimale selon le système fédéral, de 1 à 9, afin de faciliter une gestion ininterrompue et la consultation des textes de deux niveaux en parallèle. Le 27 octobre le Conseil d'Etat a introduit le nouveau système de référence au 1er janvier 2000 et procédé à la conversion du titre de nombreux actes législatifs, saisissant cette occasion pour épurer la systématique d'un certain nombre de textes caducs (BO no 47). Un important travail de relecture des textes en français et en allemand a été accompli pour mettre à disposition le droit valaisan sur le site Internet de l'Etat: un problème informatique de dernière heure n'a toutefois pas encore permis de procéder à la transmission de ces masses de fichiers informatiques.

RECOURS ADMINISTRATIFS

Le tableau statistique montre une réduction du nombre des recours déposés mais aussi une stabilisation du nombre d'affaires traitées. Pour maintenir ce résultat et augmenter le nombre de décisions motivées du Conseil d'Etat, le service a pu encore compter successivement sur six juristes stagiaires ainsi qu'une personne en emploi de formation durant trois mois. L'effort consenti a de nouveau été considérable compte tenu des autres tâches centrales ou interdépartementales et de participation à des commissions confiées à la Chancellerie.

Répartition des recours selon la matière en 1999

Instance	Report de 1998	Entrés en 1999	Total	Liquidés par DCE	Classés	Liquidés Total	Report en 2000
DFE	37	20	57	18	6	24	33
DSI	141	243	384	175	61	236	148
DSSE	49	16	65	12	7	19	46
DECS	15	8	23	4	4	8	15
DTEE	46	18	64	19	7	26	38
CCC	112	94	206	48	25	73	133
CCBPH	35	53	88	13	53	66	22
TOTAUX 1999 (totaux 1998)	435 (383)	452 (509)	887 (892)	289 (251)	163 (206)	452 (457)	435 (435)

Recours ultérieurs en 1998 : TC 68 entrées, TF 10 entrées, CF 2
 en 1999 : TC 66 entrées, TF 9 entrées, CF 1

SECRÉTARIAT PERMANENT DU GRAND CONSEIL

RAPPORT DE GESTION 1999

Convocations du Grand Conseil

Le Grand Conseil a été convoqué à:

- 6 sessions ordinaires;
- session prorogée;
- session constitutive;
- session extraordinaire.

Préparation des sessions

Ont été rassemblés et distribués dans les deux langues:

- 52 messages, projets de modification de la Constitution, projets de lois, de décrets, de décisions, de règlements, et d'arrêtés pour les sessions ordinaires;
- 0 message, projet de modification de la Constitution, projet de loi, de décret, de décision, de règlement et d'arrêté pour la session prorogée, la session extraordinaire et la session constitutive.
- 9 messages du Conseil d'Etat et rapports de la commission des finances de la commission de gestion et de la commission de justice concernant le budget, les comptes et les crédits supplémentaires etc.

Un certain nombre de messages ont été rédigés par le secrétariat:

- 5 cas de recours en grâce;
- 87 cas de naturalisations.

Les expéditions de masse ont nécessité 10'360 enveloppes.

Bureau, conférence des présidents de groupe et commissions parlementaires

Le secrétariat a organisé et/ou convoqué:

- 13 séances de travail pour le Bureau et en a rédigé les procès-verbaux;
- 5 séances de travail pour les présidents de groupe et en a rédigé les procès-verbaux.

Il a en outre convoqué toutes les séances des commissions ponctuelles et un bon nombre de séances des commissions permanentes: rédaction et censure, finances, gestion et justice.

Le secrétariat a rédigé dans les deux langues les convocations des commissions ad hoc selon détail:

- février 104
 - mars 26
 - mai 130
 - juin 143
 - septembre 91
 - novembre 143
- soit 637 lettres au total.

Séances du Grand Conseil

- 27 séances de matinée;
- 6 séances de relevée.

Motions, postulats, interpellations, résolutions et questions écrites

Déposés:

- 39 motions;
- 59 postulats;
- 127 interpellations;
- 20 résolutions;
- 33 questions écrites;
- 62 questions pour l'heure des questions;
- 1 initiative parlementaire;
- 1 initiative parlementaire constitutionnelle.

Développés:

- 25 motions;
- 39 postulats;
- 98 interpellations;
- 13 résolutions.

Traités ou radiés:

- 11 motions;
- 19 postulats;
- 33 interpellations;
- 15 résolutions;
- 62 questions pour l'heure des questions.

Sont déposés fin décembre 1999 et non traités:

- 19 motions;
- 33 postulats;
- 35 interpellations;
- 2 résolutions.

Traduction simultanée et Salle du Grand Conseil

Les installations techniques d'enregistrement et de traduction simultanée ont été utilisées lors de chaque session et mises à la disposition de tiers plusieurs fois. La commune de Sion a, de son côté, mis à la disposition ou loué la Salle du Grand Conseil et les «Pas Perdus» de nombreuses fois.

Bulletins des séances

6 bulletins ont été rédigés et distribués, à savoir:

- novembre 1998 le 11 février 1999;
- février 1999 le 26 avril 1999;
- mars 1999 le 14 mai 1999;
- mai 1999 le 9 août 1999;
- juin 1999 le 17 septembre 1999;
- septembre 1999 le 10 décembre 1999;

Sont en voie d'achèvement:

- novembre 1999.

Divers

Les actes des sessions ont été inventoriés dans les deux langues et reliés:

- 10 lois, 30 décisions, 3 ordonnances, et 3 décrets ont été transmis à la Chancellerie d'Etat en vue de leur promulgation et publication dans le Bulletin officiel. Aucune concession et aucun règlement n'ont été traités;
- les registres sont tenus à jour, conformément à l'article 66 et 67 du Règlement du Grand Conseil du 18 novembre 1996.

Le secrétariat a organisé entre autres:

- le 28^e concours de ski des parlementaires, à Ovronnaz, le 13 mars 1999;
- la rencontre annuelle des Anciens Grands Baillifs qui s'est déroulée le 10 septembre 1999 à Collonges, sous la conduite de Madame Monique Paccolat et Monsieur Maurice Vuilloud, anciens présidents du Grand Conseil;
- M. Yves-Gérard Rebord a assisté à la Réunion de la Commission «Coopération et Développement» de l'APF du 15 au 19 mars 1999 à HoChiMinh, Vietnam;
- le 16 septembre 1999, le Bureau du Grand Conseil a rendu visite au Grand Conseil du canton de Fribourg;
- le 28 octobre 1999, MM. Yves-Gérard Rebord et Georges Mariétan ont assisté à la conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) à Lausanne;
- le 9 octobre 1999, le Bureau du Grand Conseil a pris part à la 36^e rencontre des Bureaux romands, de Berne et du Tessin. Cette rencontre s'est déroulée à Lugano.

CHEF DE L'INFORMATION DE L'ÉTAT DU VALAIS

Information des médias

En 1999, le chef de l'information de l'Etat du Valais, a poursuivi les efforts déployés pour optimiser les prestations fournies aux médias. C'est ainsi que quelque 260 communiqués et informations diverses — représentant environ 330 pages A4 — ont été diffusés, en français et en allemand, à plus d'une centaine de rédactions ou journalistes en Valais et dans les autres cantons. Simultanément, une soixantaine de conférences de presse ou points de presse ont permis de faire connaître les activités du Conseil d'Etat et ses départements. Les contacts avec les journalistes, sous la forme de renseignements ou d'interviews, se sont multipliés, ce qui leur a permis de répercuter ces informations à travers leurs médias.

L'exercice écoulé a été l'occasion de développer le site Web bilingue de l'Etat du Valais lancé au milieu de l'année 1998. Celui-ci renferme aujourd'hui plusieurs dizaines de milliers de pages-écrans sur le Valais officiel. On y trouve également quantité de documents et renseignements constituant des sources d'information importantes pour le public et les autorités.

Elections cantonales et fédérales

Outre les trois votations cantonales ou fédérales de l'année, l'activité d'information a été marquée par les deux tours de l'élection complémentaire pour le Conseil d'Etat, les 9 et 23 mai, ainsi que par les élections fédérales du 24 octobre, avec le second tour pour le Conseil des Etats, le 7 novembre.

Mis en place au gré des élections et votations importantes précédentes par le chef de l'information de l'Etat, le Centre médias situé dans les sous-sols de Provins, à Sion, a permis de répondre aux attentes des professionnels de la presse, des radios et des télévisions, de même que des états-majors de partis et leurs candidats. Des ressources considérables en personnel et moyens techniques performants ont été engagés durant ces rendez-vous importants de la vie politique en Valais.

Quelque 120 journalistes et techniciens des trois régions linguistiques de Suisse y ont œuvré, diffusant plusieurs centaines d'heures d'émissions et de très nombreuses pages de reportages dans les quotidiens. Des renseignements très détaillés et présentés également sous la forme de tableaux et de graphiques ont été publiés à cette occasion sur le site Internet de l'Etat <http://www.vs.ch> qui a été fortement sollicité par le public.

Intempéries et information en situation de crise

Les intempéries de février-mars ont nécessité de la part du chef de l'information la mise en place d'un dispositif d'information adapté à une situation de crise. En étroite collaboration avec le commandement de la police cantonale, la Protection civile et l'Armée, il a ainsi été possible de garantir, 24 heures sur 24, une information professionnelle, multilingue et adaptée aux besoins des médias, dans le terrain également. Durant cette période, ce ne sont pas moins de 42 communiqués qui ont été diffusés dans les deux langues, alors que 4 points de presse ont été tenus dans les locaux de l'Etat-major de crise durant la phase la plus critique. De précieux enseignements ont été réunis au cours des différentes phases de la conduite et du déroulement de ces opérations; ils permettront d'affiner encore le dispositif de communication en cas de crise.

Information du public

En sus des prestations usuelles fournies pour garantir une information continue et professionnelle du public, il faut relever un mode efficace de communication entre l'Autorité et le public. Lancée en automne 1997 par le groupe de travail "Information qualité de l'air en Valais", la campagne de sensibilisation du public à la salubrité de l'air a pris fin durant l'été. Par ce canal, plus de 10.000 affiches traitant de sept thèmes ont été diffusées à travers le Canton. Les médias ont largement relayé cette démarche.

CENTRE DE MANAGEMENT PUBLIC

La direction stratégique du CMP incombe à la Délégation du Conseil d'Etat au projet «Réformes 2000».

1. Mission

Le Centre de management public (CMP) travaille sur mandat du Gouvernement. Il a pour mission, en qualité d'organe de conseils stratégiques,

- ◆ d'élaborer des propositions en matière de concepts de réformes de la gestion politique et administrative;
- ◆ de suivre et de coordonner la mise en œuvre opérationnelle du processus de réformes.

2. Objectifs opérationnels, structure des produits et des prestations, affectation des ressources

Sur la base de la mission qui lui a été attribuée, le CMP a défini ses objectifs opérationnels, sa structure de produits, l'affectation de ses ressources et son organisation comme suit:

Objectifs opérationnels (O)	Groupes de produits (GP) et produits (P)	Affectation des ressources		
		1997	1998	1999
O0: Assurer la gestion interne du Centre, la communication et l'information en interne et en externe <ul style="list-style-type: none"> ◆ développer une gestion interne basée sur le nouveau modèle ◆ assurer la communication et l'information externe 	G P01: Gestion interne P010: vacances/militaire/maladie P011: direction et gestion P012: formation continue P013: documentation, archivage GP 02: Information / communication P021: exposés/articles/séminaires P022: information et communication	1,1 homme/année	1,6 homme/année	1,9 homme/année
O1: Piloter et accompagner la mise en œuvre des contrats auprès des six unités pilotes <ul style="list-style-type: none"> ◆ accompagner activement les unités pilotes et l'ensemble des partenaires directement concernés par le processus de réformes 	GP 11: Pilotage des contrats, appui aux six unités pilotes P111: évaluation et optimisation du système de management par contrats P112: controlling des trois niveaux de contrat P113: appui aux six unités pilotes	2,2 MJ homme/année	0,9 MJ homme/année	2,0 MJ homme/année
O2: Accompagner et coordonner les projets Réformes 2000 ainsi que les projets partiels Administration 2000 <ul style="list-style-type: none"> ◆ impliquer le Gouvernement et la Délégation du Conseil d'Etat dans la phase expérimentale; instaurer le controlling gouvernemental ◆ soutenir le Parlement dans son accompagnement actif du processus de réformes de l'administration (controlling parlementaire) et dans ses réflexions concernant la réforme de la gestion et de l'organisation du Parlement ◆ conceptualiser et apporter un appui logistique aux projets de réformes ◆ conduire le projet partiel 2: assurer le pilotage par contrats de prestations ◆ collaborer, au niveau conceptuel et logistique, aux projets partiels 3 et 4 	GP 21: Prestations à l'intention du Gouvernement et Délégation CE P211: évaluation du projet de réformes GP 22: Prestations à l'intention du Parlement P221: commission Réformes 2000 P222: autres commissions P223: bureau du Grand Conseil GP 23: Prestations relatives au projet R2000 P231: prestations pour le projet E2000 P232: prestations pour le projet J2000 P233: prestations pour le projet I2000 P234: prestations pour le projet C2000 P235: prestations pour le projet G2000 GP 24: Prestations au profit des projets partiels A2000 P241: direction opérationnelle P242: direction du projet partiel (PP) 2 P243: prestations au profit du PP3 P244: prestations au profit du PP4	0,1 MJ homme/année	0,1 MJ homme/année	0,1 MJ homme/année
O3: Exécuter des mandats spécifiques à l'intention du Gouvernement <ul style="list-style-type: none"> ◆ exécuter les mandats confiés en garantissant leur qualité et leur économicité 	GP31: Mandats spéciaux P311: projet «HES et formation tertiaire» P312: projet «Promotion économique» P313: projet «Plate-forme Information VS» P314: projet «Plan quadriennal» P315: projet «Management de la qualité» P316: projet «Concept informatique» P317: projet «Rheumaklinik Loèche-les-Bains»	0,3 MJ homme/année	2,8 MJ homme/année	0,9 MJ homme/année
TOTAL (homme/ année)		7 MJ	6.7 MJ	6,3 MJ

3. Répartition des forces de travail durant l'année 1999

Le tableau synoptique ci-dessus indique une réduction des unités de travail au Centre de management public qui passent de 7 hommes/année en 1997 à 6.3 hommes/année en 1999. Cette diminution s'explique par la mise à disposition de la Haute école valaisanne d'un collaborateur du CMP pour le développement de sa filière *Economie et management*.

Par rapport à l'année 1998, le temps de travail affecté par le Centre à la réalisation de mandats spéciaux a été ramené de 2.8 à 0.9 hommes/année. L'essentiel de ce temps a été consacré au projet «Redéploiement et réorientation de la politique valaisanne en faveur de l'économie et de l'emploi».

La fin de l'année 1999 coïncide avec la moitié de la phase expérimentale du processus de réformes. A la demande du Grand Conseil, le Gouvernement a décidé de procéder à une évaluation intermédiaire du projet. Notre canton participe pour ce faire à une comparaison intercantonale. Cette étude examine, en les comparant, les concepts et les processus de réformes en cours dans cinq cantons. Les résultats de l'étude permettront de tirer profit des meilleures expériences en matière de réformes et de prendre, si nécessaire, des mesures correctives. Le Gouvernement informera le Grand Conseil des résultats de l'étude comparative.

Dans la première phase du projet de réformes, l'engagement du Centre de management public a porté sur l'élaboration du concept et le développement du nouvel instrument de conduite (management par contrats et controlling au niveau politique, gouvernemental et opérationnel; système de documentation, d'information et de communication), principalement sur la réalisation et la mise en oeuvre du contrat politique. La réalisation et la mise en oeuvre des contrats de management et d'exécution ainsi que des systèmes de management de la qualité constitueront les points forts de la deuxième phase du projet.

Le Centre de management public poursuivra par ailleurs son travail en étroite collaboration avec la commission de Réformes du Grand Conseil; ceci afin de permettre au Grand Conseil de suivre le processus de réformes non seulement au niveau parlementaire, mais également au niveau du Gouvernement et de l'administration.



RAPPORT DU DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

SUR SA GESTION DURANT L'ANNÉE 1999



**CHEF DU DÉPARTEMENT: WILHELM SCHNYDER
REMPLAÇANT: JEAN-RENÉ FOURNIER**

FINANCES ET ECONOMIE

Administration des finances

Service des contributions

Service du personnel et de l'organisation

Service de l'informatique

Service juridique

Service des affaires extérieures et de droit économique

Service de l'industrie, du commerce et du travail

Service de la promotion touristique et économique

Service de l'agriculture

INTRODUCTION

Pour l'économie et les finances cantonales valaisannes, 1999 a été une bonne année. Le développement économique a été réjouissant, ce qui s'est traduit par un nouveau recul du chômage. Nous nous sommes aussi approchés de l'objectif de l'équilibre du ménage financier grâce aux bons résultats du compte 1998 et à des budgets 1999 et 2000 pratiquement équilibrés.

Au chapitre de la politique économique, le Conseil d'Etat a poursuivi ses réflexions stratégiques dans les domaines de l'informatique, d'un nouveau modèle de temps de travail et de l'économie vinicole. Les travaux préparatoires et la consultation relatifs à une révision de la loi cantonale sur l'encouragement à l'économie ont pu être achevés. Le projet a été voté au Grand Conseil. Il s'agit en particulier d'une nouvelle orientation et d'une réorganisation de la politique valaisanne d'encouragement à l'économie qui, conformément au principe de la gestion administrative orientée vers la prestation, se fera à l'avenir également par l'attribution de mandats. Avec la création d'une équipe d'encouragement à l'économie, qui sera directement subordonnée au Conseil d'Etat, un nouveau centre de coordination de la politique économique et des mesures d'encouragement à l'économie sera mis en place. Il faut relever aussi la création d'antennes régionales.

Dans le domaine de l'amélioration des conditions cadres économiques, les travaux de la commission extraparlamentaire pour une révision partielle de la loi fiscale cantonale ont été achevés. Le projet est actuellement débattu au Grand Conseil. Les allègements fiscaux concernent essentiellement les personnes physiques, avec une correction partielle des effets de la progression à froid, de même que des allègements ciblés en faveur des familles et de l'économie. L'entrée en vigueur est prévue pour 2001. D'autres mesures ciblées en faveur de l'agriculture en difficulté ont déjà été introduites en 1999. Selon la proposition de la commission extraparlamentaire et le projet du Conseil d'Etat, la perte de recettes pour le canton et les communes est de quatre-vingt millions de francs. Un deuxième projet concerne les indispensables adaptations de la loi fiscale valaisanne à la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs, en particulier le passage de la taxation bisannuelle à la taxation annuelle pour les personnes physiques à partir de 2003.

Grâce aux réformes administratives entreprises au cours de la première moitié des années nonante (A 2000), grâce également à une flexibilisation de la politique salariale et du personnel de même qu'aux moyens financiers supplémentaires provenant des bénéfices de la banque nationale, les finances cantonales ont pu être assainies. Toutefois, au cours des années nonante, la dette de l'Etat a doublé. C'est pourquoi le Conseil d'Etat a élaboré un projet d'introduction au plan constitutionnel et législatif d'un frein aux dépenses et à l'endettement, projet qui sera soumis au Grand Conseil. De plus, un deuxième train de mesures visant à améliorer la situation financière de la caisse de retraite du personnel a été

décidé. Dans le même temps, les règles régissant l'assurance des magistrats ont été revues. D'autre part, les projets de réforme dans l'administration se poursuivent en partie rapidement (gestion des unités pilotes par des contrats de prestations et des budgets globaux, introduction de SAP en tant que base de la comptabilité analytique, introduction de la taxation assistée par ordinateur, développement de l'informatique, introduction d'un office de consultation sociale indépendant et amélioration des instruments de gestion du personnel).

Au plan national, les chambres fédérales ont adopté le programme de stabilisation visant à atteindre l'équilibre du ménage financier en 2001. Pour les cantons, l'adoption du programme de stabilisation 1998 représente un succès car il permet d'éviter que l'assainissement des finances fédérales se fasse uniquement au détriment des cantons, en particulier des cantons financièrement faibles et des régions de montagne. Un ménage financier fédéral équilibré est indispensable à la réussite de la réforme en cours de la péréquation financière fédérale.

En avril 1999, le Conseil fédéral a mis en consultation le projet de «Nouvelle péréquation financière (NPF)», particulièrement important pour le canton du Valais. Selon le rapport de concrétisation de ce projet, les recettes supplémentaires pour le canton du Valais sont estimées à 150 millions de francs. Globalement, les propositions d'améliorations de la péréquation financière au sens étroit du terme ont été très bien acceptées au cours de la procédure de consultation. Concernant la question centrale du nouvel indice des ressources, il s'agit encore de trouver un accord entre les cantons. Le message aux chambres fédérales sera adressé jusqu'à fin 2000.

Grâce à l'engagement efficace de nos parlementaires à Berne, les chambres fédérales ont adopté un contre-projet à l'initiative solaire de même qu'à l'initiative énergie-environnement, qui prévoit l'imposition des énergies non renouvelables. Le produit de la taxe sur l'énergie doit être utilisé pendant 15 ans au moins pour l'encouragement des énergies renouvelables, y compris l'énergie hydro-électrique, de même que pour l'amélioration de l'efficacité énergétique. Des prêts peuvent également être accordés pour l'assainissement de certains aménagements hydroélectriques. Pour les cantons de montagne, la taxe énergétique écologique, entre deux et trois milliards de francs, est destinée au maintien et au renouvellement des installations hydroélectriques, et représente le prix d'entrée au marché libéralisé de l'électricité. De concert avec les milieux de la protection de l'environnement, nous nous engagerons afin que ces projets énergétiques très importants soient acceptés par le peuple et les cantons.

**Le Chef du Département
des finances et de l'économie**

Wilhelm Schnyder

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

PERSONNEL

Service	Effectif des postes figurant à l'Etat
Administration des finances	43.50
Service des contributions	119.50
Service du personnel et de l'organisation	8.00
Service de l'informatique	17.00
Service juridique	5.50
Service des affaires extérieures et de droit économique	6.50
Service de l'industrie, du commerce et du travail	16.50
Service de promotion touristique et économique	16.50
Service de l'agriculture	112.20
Total	345.20

ÉTAT DES INTERVENTIONS PARLEMENTAIRES

- 1.101 Postulat des députés Andreas Wyden, Werner Lagger et consorts concernant la fusion de communes (12.05.1998)

La commission paritaire instituée par le Conseil d'Etat le 20 octobre 1997 examine les problèmes de rationalisation et de simplification au niveau des tâches respectives du canton et des communes. Elle étudie également les possibilités d'utilisation de la péréquation financière intercommunale en tant que mesure incitative à certaines fusions de communes (10.2.99). A conduit à l'introduction d'un nouvel article dans l'ordonnance sur la péréquation financière intercommunale du 23 septembre 1992.

- 1.136 Motion de la commission des finances, par son président Yves Bagnoud, concernant les crédits supplémentaires (29.9.98)

Le Conseil d'Etat est conscient que la procédure actuelle, définie par la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers de 1980, est aujourd'hui dépassée. La demande de révision des dispositions qui régissent cette matière est donc fondée. Le Conseil d'Etat accepte la motion (17.5.1999).

- 1.146 Motion du groupe CVPO, par le député Charly Zurbriggen, concernant, d'une part, l'introduction dans la Constitution de prescriptions visant à freiner les dépenses et l'extension des dettes, ainsi que, d'autre part, une politique financière durable (9.11.98)

Lors de la présentation des lignes directrices pour les années 1998 à 2001, le Conseil d'Etat a clairement déclaré qu'il entendait créer une base constitutionnelle instituant des mécanismes de frein au déficit et à l'endettement. Ce projet sera présenté au cours de l'an 2000. La motion est acceptée (17.5.99). La procédure de consultation sera ouverte jusqu'au 15 juin 2000.

- 1.171 Postulat du député (suppl.) Jacques-Roland Coudray et consorts concernant le travail au noir: «Il faut agir!» (11.2.99) (motion transformée en postulat)

En janvier 1998, le Conseil d'Etat a nommé une commission extraparlamentaire chargée de procéder à l'évaluation du travail clandestin dans les différentes branches de l'économie et d'élaborer des propositions concrètes de prévention et de contrôle. Les conclusions du rapport de ladite commission débouchent sur la mise en place d'une force de contrôle, de la création d'une commission de coordina-

tion et de la mise en place d'une base légale spécifique suffisante par le biais d'un décret du Grand Conseil. Ce postulat est retransformé en motion (21.6.99).

- 1.175 Postulat du groupe DC du Centre, par le député Vincent Bonvin, concernant la péréquation financière (12.2.99) (Motion transformée en postulat)

L'introduction de nouveaux critères relatifs à l'admission et au mode de répartition de la péréquation financière intercommunale a déjà été étudiée à plusieurs reprises. A chaque réexamen de cette matière, il a pu être constaté que l'introduction d'éventuels nouveaux critères ne permettrait pas d'améliorer sensiblement la conception de base de la péréquation financière intercommunale actuellement en vigueur. Le Conseil d'Etat est d'avis qu'une révision de la péréquation financière intercommunale peut constituer un instrument utile susceptible de favoriser le dynamisme des communes, de développer des effets de synergie, de favoriser et d'intensifier la collaboration intercommunale, voire des fusions de communes. Il convient toutefois de prendre en compte les travaux actuels relatifs à la nouvelle péréquation financière intercantonale et à la collaboration intercantonale (21.6.99).

- 1.179 Postulat du député Beat Abgottspon (CVPO) et consorts concernant l'élaboration et la publication d'une statistique financière communale (15.3.99)

Actuellement, l'analyse financière des communes est plus statique que dynamique. Le Gouvernement est conscient et a pris des mesures afin de permettre de transmettre aux communes, mais également à d'autres instances intéressées, des données de base plus complètes. Le postulat est accepté (21.9.99).

- 1.185 Motion des groupes PS et SPO, par les députés Beat Jost et Stéphane Rossini, concernant un programme d'impulsion à l'investissement d'un montant de 20 millions de francs en guise de bonus accordé pour l'assainissement d'hôtels, de même qu'une contribution aux risques à l'innovation à l'attention de jeunes entrepreneurs (10.5.99)

Le Conseil d'Etat constate que les mesures demandées par les motionnaires correspondent, dans les grandes lignes, aux possibilités de soutien déjà en vigueur, soutien d'ailleurs fortement sollicité. En dépit d'une amélioration de la situation financière du canton, il est encore indispensable de maintenir une politique de rigueur. La Confédération ne prévoit d'ailleurs pas non plus de nouveaux bonus à l'investissement dans ces domaines. Enfin, concernant la première partie de la motion urgente, satisfaction a déjà été donnée dans le cadre de l'octroi de crédits LIM supplémentaires en faveur de l'hôtellerie (21.9.99).

LE DÉLÉGUÉ AUX QUESTIONS INFORMATIQUES

Entré au service de l'administration cantonale au 1^{er} juillet 1999, le délégué aux questions informatiques fonctionne comme responsable stratégique de l'informatique cantonale et comme répondant direct de la délégation du Conseil d'Etat pour les questions informatiques.

En 1999, l'activité principale a été d'initialiser le processus de mise en place de la nouvelle politique informatique de l'administration cantonale valaisanne. Un rapport établi par la société Arthur Andersen a servi de base à ce processus de changement. Par l'établissement d'un document intitulé «Ressources humaines et organisation» le délégué a proposé une nouvelle structure organisationnelle des fonctions informatiques, un nouvel organigramme du service de l'informatique et les projets prioritaires pour l'an 2000. Le Conseil d'Etat a accepté ces propositions par décision du 13 octobre 1999.

Parallèlement aux tâches de réorganisation, le délégué a fonctionné comme organe de conseil pour la recherche de solutions répondant aux besoins des services. Nous citerons en particulier le service de la circulation et de la navigation (projet Bistrada) et le service de la formation professionnelle (projet Kompass).

Il a également participé dans un groupe d'évaluation d'une solution d'informatisation du parlement valaisan. Ce nouveau projet est divisé en deux parties. Une première phase conceptuelle qu'il dirige sera poursuivie en l'an 2000 par la mise en œuvre.

La fonction de délégué cantonal au passage à l'an 2000 a également fait partie des tâches attribuées au délégué aux questions informatiques. Vu son arrivée tardive dans l'administration cantonale, sa tâche s'est limitée à faire un état de la situation et pour des domaines critiques, tels que la micro-informatique, à renforcer les priorités fixées. Un travail d'information a été entrepris dans plusieurs services clés.

Une conférence de presse qui s'est déroulée le 18 octobre a permis d'informer le citoyen sur les objets mentionnés ci-dessus.

Dès le 16 décembre, le délégué aux questions informatiques préside la commission d'infrastructure informatique des hautes écoles valaisannes.

ADMINISTRATION DES FINANCES

Outre la gestion des problèmes résultant des intempéries, divers travaux de commissions ont été achevés en cours d'année, alors que d'autres projets sont en voie de finalisation.

Au cours de l'année 1999, la commission de coordination informatique (CCI), instituée par décision du Conseil d'Etat du 21 janvier 1998 et présidée par le Chef de l'Administration des finances, a achevé la mission qui lui avait été confiée, à savoir l'élaboration d'une politique informatique du canton du Valais. Les conclusions de ce rapport ayant été adoptées par le Conseil d'Etat et la structure préconisée mise en place, le Conseil d'Etat, par décision du 17 novembre 1999, a dissous la CCI.

Le Service a également été fortement impliqué durant l'année 1999 dans les travaux relatifs à la candidature de Sion à l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver 2006. Le groupe de travail élargi, institué par décision du 6 novembre 1996, chargé d'assurer la coordination interne à l'Etat pour tous les travaux relatifs à la candidature de Sion aux JO d'hiver 2006, a terminé ses travaux, groupe présidé par le Chef de l'Administration des finances, qui représentait également le Conseil d'Etat à la direction générale des JO, assumant notamment la responsabilité du Département «Finances». Considérant que les mandats attribués au groupe de travail s'étaient achevés avec la remise du dossier de candidature au CIO, le Conseil d'Etat a décidé de dissoudre ledit groupe, par décision du 13 janvier 1999.

IMPLEMENTATION DE SAP R/3 DANS LE CADRE DU PROJET DE NOUVELLE GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

Après plus de 3 ans de travaux, la phase d'implémentation du logiciel de gestion R/3 de la maison SAP est en voie d'achèvement. La structure organisationnelle chargée de la mise en place du nouveau système a été dissoute par décision du Conseil d'Etat du 6 octobre 1999. Rappelons que cette structure était composée des services suivants: Administration cantonale des finances, Inspection cantonale des finances, Service du personnel et de l'organisation, Service de l'informatique, Centre de management public, avec la participation, au comité de pilotage, du directeur de l'Ecole cantonale d'informatique de gestion.

Pour la phase de développement de projets spécifiques, ainsi que pour la finalisation des travaux en cours (en particulier la migration des affaires sur le nouveau système), la responsabilité des activités a été transférée dans les structures permanentes des services concernés, soit l'Administration cantonale des finances et le Service du personnel et de l'organisation, d'une part, pour les aspects fonctionnels, et le Service de l'informatique, d'autre part, pour les aspects techniques. Les aspects stratégiques sont nouvellement confiés à la DPSI (Direction de Pilotage des Systèmes d'Information), dirigée par le nouveau délégué aux questions informatiques. Cette nouvelle structure a été mise en place dans le cadre de la réalisation du schéma directeur établi par un consultant externe.

Les travaux réalisés jusqu'au 31.12.1999 par l'équipe de projet représentent l'équivalent d'environ 20 années-hommes, effectués avec 211 journées de conseil externe. Les collaboratrices et collaborateurs engagés ont suivi une formation externe pour un équivalent de 402 jours. Le coût du projet, devisé 5 millions de francs, s'élève au 31.12.1999 à 4,2 millions. Le reliquat de crédit est destiné au financement des travaux en cours et la réalisation du projet de gestion électronique de documents (expérience pilote pour la procédure de paiement).

La mise en production a été effectuée de manière progressive dès le 1^{er} janvier 1998. Rappelons que le projet couvre les besoins pour la gestion financière et budgétaire, ainsi que la gestion des ressources humaines, en préparant le développement de la comptabilité de gestion pour les services de l'Etat. L'équipe de projet a eu une charge de travail très importante pour la formation et l'assistance de 298 utilisateurs actifs sur le nouveau système.

COMPTABILITE GÉNÉRALE

Au nombre des dossiers généraux traités au cours de l'année 1999, il y a lieu de relever l'établissement du compte 1999 et du budget 2000. Le budget 2000 a été établi pour la première fois à l'aide du système SAP R/3.

Gestion de la trésorerie

Le volume des affaires traitées sur le compte courant bancaire de l'Etat s'est élevé à 8,081 milliards de francs pour l'année 1999.

Gestion de la dette administrative

74 contrats d'emprunts à court terme ont été conclus au taux moyen de 1,7803 %, pour un volume global de 1,775 milliard de francs. Durant cette même année, 74 emprunts à court terme ont été remboursés, pour un montant total de 1,825 milliard de francs, à un taux moyen de 1,4115 %. Ainsi la dette administrative s'élève à 505 millions de francs au 31.12.1999, alors qu'elle ascendait à 555 millions au 31.12.1998.

Les intérêts dus pour l'année 1999 représentent un montant de 4,929 millions de francs, soit un taux d'intérêt moyen de 1,664 %.

Gestion de la dette consolidée

Au cours de l'année 1999, 4 emprunts à terme fixe ont été contractés, pour un capital de 156,75 millions de francs. Ces nouveaux emprunts ont été conclus pour des durées de 2, 3, 5 et 10 ans, au taux moyen de 2,77 %. Durant le même exercice, 20 emprunts échus ont été remboursés, pour un montant total de 145,75 millions de francs et les amortissements financiers contractuels sont de l'ordre de 0,6 million de francs.

Evaluant de Fr. 1'225'950'000.— à Fr. 1'236'350'000.—, la dette consolidée a ainsi progressé, produisant une charge d'intérêts de 51,509 millions de francs, pour un taux moyen de 4,4107 %.

OFFICE DE LA STATISTIQUE

Plusieurs documents ont été publiés par l'Office cantonal de la statistique: la brochure trimestrielle «*Bulletin d'informations statistiques*» ainsi que le «*Valais en chiffres*». En raison de la publication du nouvel indicateur économique par la Banque cantonale du Valais, la publication de la brochure «*Conjoncture valaisanne*» a été momentanément abandonnée. L'Office participe également, chaque trimestre, à l'élaboration du mémento du Conseil du Léman intitulé «*Chiffres clefs de l'Espace lémanique*».

L'élaboration des statistiques de l'évolution de la population ESPOP et du secteur de la construction ainsi que la mise à disposition du Conseil d'Etat du rapport de la Commission cantonale pour l'étalement des travaux ont été les points forts de l'année écoulée. Les travaux préparatoires avec les communes en ce qui concerne le Recensement fédéral de la population 2000 ont également été importants. Plusieurs autres projets dont, entre autres, la création d'un site Internet pour l'Espace-Mittelland, ont été traités en collaboration avec les Offices des autres cantons suisses.

L'Office est souvent sollicité par les services de l'Administration cantonale, des banques, des assurances, des particuliers ou encore des étudiants pour la fourniture de tableaux, de graphiques et de cartes. Il participe également aux travaux de la commission consultative pour l'étalement des travaux et de la commission conjoncturelle cantonale. De plus, il assiste aux diverses séances et groupes de travail organisés par l'Office fédéral de la statistique, par l'Association suisse de statistique (ASS) et par la Conférence des Offices romands et tessinois de statistique (CORT). Il présente également la situation conjoncturelle valaisanne lors des séances du Centre romand d'observation et d'information sur la situation économique (CROISE).

FINANCES COMMUNALES

Péréquation financière intercommunale

Nous rappelons tout d'abord qu'à la suite de la décision du Grand Conseil du 10 février 1999, l'alimentation du fonds de péréquation a été limitée à 18 millions de francs pour la période 1999-2002. L'année 1999 représente la première année d'une nouvelle période fiscale. De nouvelles calculations sont donc entrées en vigueur pour la période 1999/2000. En 1999, le fonds ordinaire a été sollicité pour un montant de 14,6 millions de francs. 57 communes ont bénéficié de cette aide. Quant au fonds spécial, destiné à venir en aide aux communes en situation financière précaire, il a permis également la répartition de 3,5 millions de francs en faveur de 57 communes également. Parmi ces dernières, 30 communes ayant une relation financière avec la Centrale d'émission des communes suisses (CCS) ont accepté de reverser une contribution de Fr. 32'500.— chacune à cette dernière comme action de solidarité avec Loèche-les-Bains. Le montant total de Fr. 975'000.— représente la part d'intérêts que la commune de Loèche-les-Bains aurait dû verser, cette année, à la CCS. Cette action devrait permettre d'améliorer les conditions de financement, et principalement de financement des communes valaisannes auprès de la CCS.

Comptes communaux

Comme chaque année, la saisie annuelle des comptes communaux 1998 sur ordinateur permettra d'établir une analyse financière par commune, par région socio-économique, par type d'habitants et pour l'ensemble des communes valaisannes. Ces tableaux de statistiques regroupent une trentaine d'indices financiers pour chaque commune. En plus de leur utilisation interne à l'administration, ces tableaux rendent de précieux services aux différentes institutions financières (fiduciaires, banques, etc.) collaborant avec les communes.

Subventionnement différentiel

Pour 1999, de nouveaux taux de subventionnement différentiel ont été calculés d'après le règlement de base du 3 mai 1978 aussi bien pour la répartition des frais de fonctionnement que pour ceux liés aux nouveaux investissements.

Prêts LIM et emprunts

Quelque 115 dossiers concernant des prêts LIM à des collectivités publiques ou à des sociétés privées ont été analysés conformément à l'art. 3 de la LGCAF à l'attention du Chef du Département des finances et de l'économie. D'autre part, environ 130 demandes d'emprunt, de cautionnement, de garantie ou d'octroi de prêts émanant de collectivités publiques (communes ou bourgeoisies) ont été examinées sous l'angle de l'incidence financière pour préavis à l'attention du Conseil d'Etat, soit plus du double de l'année précédente !

SECTION PLANIFICATION FINANCIÈRE ET CRÉDITS D'ENGAGEMENTS

Les intempéries de février 1999 ont endeuillé le canton et causé de très importants dommages matériels. Par décision du 26 février 1999, le Conseil d'Etat a arrêté le principe de la prise en charge, par le canton, des frais de première intervention soit, entre autres, les évacuations par hélicoptères, les frais médicaux, le transport de nourriture, l'approvisionnement en énergie.

L'adjoint de l'Administration cantonale des finances a été désigné en qualité de responsable «finances» pour régler les problèmes de procédure et de paiement des frais de première intervention, ce qui a été réalisé avec le concours du collaborateur de langue allemande de la section planification. Selon un décompte, en principe définitif, ces frais se montent à Fr. 2'180'655, dont près de la moitié en faveur des communes et le tiers environ pour les compagnies d'hélicoptères. L'indemnisation d'autres dommages fait l'objet d'une analyse séparée.

La section assume la responsabilité de la préparation de 15 projets dans le cadre de «l'aide à l'investissement de la ville de Zurich». Ces projets seront réalisés par des communes de montagne financièrement faibles et contribueront à une amélioration durable des conditions d'existence de la population. L'aide de la ville de Zurich en faveur des communes valaisannes se monte à Fr. 500'000.—.

Par rapport à 1998, le nombre de dossiers examinés et préavisés par la section, en vertu de l'art. 34 de la loi sur la gestion et le contrôle administratif et financier (lois, décrets, décisions, règlements et autres projets soumis à l'approbation du Grand Conseil et du Conseil d'Etat) a une nouvelle fois augmenté.

Ces dossiers se répartissent comme il suit:

	1998	1999
– Autorités et Chancellerie:	31	37
– Département des finances et de l'économie	233	238
– Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:	51	81
– Département de l'éducation, de la culture et du sport:	195	175
– Département de la sécurité et des institutions:	81	77
– Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:	619	728
Total	1'210	1'336

SECTION GÉRANCE DES IMMEUBLES, DES ASSURANCES ET DE L'ÉCONOMAT

Gérance des immeubles

Recettes de locations

Ces recettes se sont légèrement accrues par rapport à l'année 1998, passant de 1,75 à 1,9 million de francs.

La mise en location des logements sis sur le Domaine des Barges, acquis en février 1999, ainsi qu'une occupation plus régulière des logements, sont à l'origine de cette augmentation.

Les autres contrats en vigueur n'ont pas subi d'adaptation, l'indice suisse des prix à la consommation, qui sert de base de calcul pour l'adaptation des loyers, n'ayant quasiment pas varié.

Location de bureaux

A la suite de diverses mesures d'organisation, l'Etat du Valais a dû établir ou modifier les contrats de bail suivants:

- signature d'un nouveau contrat de bail pour divers locaux mis à disposition du Département de la sécurité et des institutions (90 m², entrée en vigueur le 01.11.1999),
- signature d'un nouveau contrat de bail pour les bureaux mis à disposition du nouveau Service de consultation sociale (99 m², entrée en vigueur le 01.07.1999),
- location de surfaces supplémentaires dans l'immeuble «Mutua», à Sion, pour les besoins du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (135 m², entrée en vigueur le 01.08.1999),
- location de surfaces supplémentaires dans l'immeuble «La Placette», à Sion, pour les besoins du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (156 m², entrée en vigueur le 01.11.1999),
- signature d'un contrat de bail pour les nouveaux locaux de la Police cantonale, à Etiez, (déménagement du poste du Châble),
- modification du contrat de bail signé avec la Maison du St-Bernard, à Martigny, pour les locaux mis à disposition des services sociaux,
- modification du contrat de bail signé pour les locaux mis à disposition de la Police cantonale de Fiesch,
- modification du contrat de bail signé pour les bureaux de la Police cantonale de Saas-Fee.

L'ensemble de ces opérations entraîne une augmentation des frais de location d'environ Fr. 30'000.— par an.

Vente d'immeubles du patrimoine financier

L'ancien poste de police de Gondo, appartenant au patrimoine financier du canton, a fait l'objet d'une mise en vente. L'acte y relatif sera signé en février 2000.

A la suite de réorganisations, le poste de gendarmerie d'Orsières a également été désaffecté et sa vente proposée au Grand Conseil.

L'ancienne ferme «Bernier», à Fully, pour laquelle une demande d'autorisation de vente a été présentée au Parlement, fera finalement l'objet d'une mise en location, le Service des routes et des cours d'eau ayant souhaité garder ces terrains en réserve pour les travaux de correction du Rhône.

Achat d'immeubles

Le Domaine des Barges, propriété de la société Novartis Crop Protection Monthey SA, a été acquis en février 1999.

Avec plus de 165 hectares d'un seul tenant, ce dernier est l'un des plus beaux et des plus grands domaines de Suisse.

Par son acquisition, le Conseil d'Etat vise trois objectifs principaux:

- a) disposer d'un instrument permettant de compléter la formation agricole dispensée par l'Ecole d'agriculture et la recherche agricole promue par le Service cantonal de l'agriculture,
- b) exploiter un domaine constituant un pôle économique stable en matière agricole dans la région du Haut Lac, avec intéressement, si possible, des milieux privés,
- c) disposer d'une surface de terrain considérée comme stratégique dans la région du Chablais valaisan.

La gestion de ce domaine s'effectue de manière la plus autonome possible, sur la base d'une enveloppe budgétaire et d'un contrat de prestations.

Une commission de surveillance, constituée des principaux partenaires intéressés, est chargée de suivre ses activités.

Inventaire des immeubles et calcul de coûts

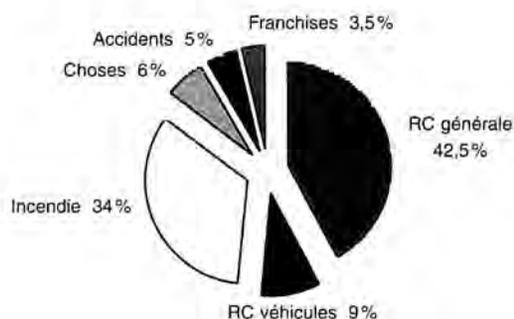
L'inventaire des immeubles propriété du canton fait l'objet de mises à jour régulières.

Ce fichier pourra notamment servir de base lors de l'introduction du module de gestion des immobilisations du projet SAP R/3 et pour la détermination des amortissements pris en compte dans la comptabilité analytique, testée actuellement sur trois unités pilotes.

Ces frais additionnés aux frais déjà ventilés par la section, tels que chauffage, électricité, conciergerie, assainissement, loyers, assurances, etc., et aux frais administratifs qui seront imputés par les services centraux, permettront ainsi de déterminer le coût complet des prestations livrées par chaque service.

Gérance des assurances

Le portefeuille géré par la section se répartit comme il suit entre les différentes branches d'assurance:



Le montant total payé par la section au titre des assurances s'élève à près de 2,4 millions de francs.

A noter que cette répartition ne tient pas compte des primes payées à la CNA, celles-ci étant réglées, depuis 1999, par la section des traitements.

Assurance incendie

Les démarches entreprises dans le courant de l'année 1998, afin d'optimiser la couverture d'assurance «choses» ont abouti. Le contrat collectif «incendie» couvrant l'ensemble des immeubles et des biens mobiliers du canton comprend désormais, en sus, la couverture des risques «eau», «vol» et «bris de glace», pris en charge auparavant par des fonds d'autoassurance.

Economat

Nouvelle loi sur les marchés publics

Ces nouvelles dispositions légales ont été appliquées, comme en 1998, pour la fourniture de papier pour photocopies, de toners pour imprimantes, d'enveloppes, de mobilier, de photocopieurs et pour certains travaux d'imprimerie.

Les décisions d'adjudication y relatives ont fait l'objet d'une publication au Bulletin Officiel.

Travaux d'imprimerie

Une attention particulière est portée sur l'attribution des travaux d'imprimerie et sur leur répartition sur le territoire cantonal.

L'étude entreprise à la demande du Conseil d'Etat pour examiner la possibilité de gérer de manière plus économique et plus transparente l'attribution des commandes d'imprimés de l'Etat du Valais, en tenant compte également de la nouvelle loi sur les marchés publics, a montré que, en l'absence d'une gestion centralisée de ces frais, une attribution et une répartition équitables entre les divers fournisseurs ne pouvaient avoir lieu.

La répartition géographique des travaux d'imprimerie commandés en 1999 par l'Etat du Valais est, de ce fait, restée semblable à celle de l'année 1998.

A noter toutefois que l'importance socio-économique des entreprises, servant de critère pour l'attribution des travaux en question, sera mise à jour par l'Economat au début de l'année 2000, en collaboration avec l'Association suisse de communication visuelle Viscom.

TRAITEMENTS

L'indice suisse des prix à la consommation se situait, à fin décembre 1998, pour la première fois en dessous de l'indice de stabilisation de l'échelle salariale 1998. En conséquence, aucun renchérissement n'a été versé en 1999.

Au 1^{er} janvier 1999, le module HR (Human Ressources) avec son programme de gestion des salaires (SAP) a été mis en production. Une migration des composantes salariales des collaborateurs de l'administration cantonale valaisanne ainsi que les diverses conditions d'engagement a pu être réalisée. Ainsi, tous les salaires ont été traités par le système SAP en 1999 de même que l'imputation directe dans la comptabilité financière.

Dans un deuxième temps, un gros effort a été nécessaire dans le domaine du développement de programmes supplémentaires permettant de réaliser des tâches nouvelles dans le cadre de la budgétisation des coûts de personnel pour l'an 2000 notamment. Il convient de signaler, à ce sujet, qu'il reste encore de nombreux travaux à réaliser pour que les services puissent disposer de données administratives et de gestion adéquates.

A la suite de la modification des statuts des Caisses de prévoyance, avec entrée en vigueur au 1^{er} septembre 1999, un nombre important de fonctionnaires ont demandé de bénéficier des conditions fixées par le Conseil d'Etat dans les cas de retraite anticipée. Le montant versé à titre d'indemnité en capital atteint Fr 3'258'750.—, pour 71 personnes concernées.

SERVICE DES CONTRIBUTIONS

DIRECTION

La direction du Service cantonal des contributions a préparé les prises de position du Conseil d'Etat concernant:

- l'initiative parlementaire de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct «Imposition des sociétés auxiliaires»;
- l'initiative parlementaire sur le remboursement de l'impôt anticipé aux communautés de propriétaires par étage;
- la fiscalité directe en cas de liquidation des sociétés d'actionnaires-locataires ainsi que la modification de l'imposition des fonds de placement détenant des immeubles en propriété directe;
- la dénonciation spontanée sans conséquences fiscales.

Elle a préparé les messages et les projets de loi suivants:

- la loi modifiant la loi fiscale du 10 mars 1976 (mesures en faveur de la famille, de l'économie et de l'agriculture) et le projet de loi sur le capital-risque;
- la loi adaptant la loi fiscale à la loi sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes.

SECTION DU PERSONNEL

Le Service cantonal des contributions a un effectif de 119,5 unités (inchangé en 1999).

Vingt-sept personnes ont travaillé comme auxiliaires, ce qui correspond à 8 postes à plein temps.

Dix personnes ont quitté le service, dont 4 pour le privé.

SECTION DES TAXES CADASTRALES

L'augmentation des taxes cadastrales a été la suivante:

Immeubles bâtis (sans les bâtiments publics)

	1997	1998	1999
Haut-Valais	282'709'600.— (45,05 %)	188'064'800.— (31,83 %)	187'588'900.— (34,67 %)
VS Romand	344'972'800.— (54,95 %)	402'605'600.— (68,17 %)	353'394'600.— (65,33 %)
Total	627'682'400.—	590'670'400.—	540'983'500.—

Installations et immeubles industriels

	1997	1998	1999
Haut-Valais	77'951'200.— (44,46 %)	112'308'002.— (34,89 %)	200'246'800.— (16,68 %)
VS Romand	97'366'300.— (55,54 %)	209'539'919.— (65,11 %)	1'000'724'700.— (83,32 %)
Total	175'317'500.—	321'847'921.—	1'200'971'500.—

SECTION DE LA TAXATION DES PERSONNES PHYSIQUES

En comparaison avec la période fiscale précédente, nous avons une augmentation de 5'224 contribuables.

Sur 163 communes, 123 communes ont saisi l'opportunité d'envoyer les déclarations d'impôts par le Service cantonal de l'informatique.

Avec le nouvel outil TAO, un taxateur rend définitifs, par jour, 25 dossiers de salariés.

Au 31.12.1999, la section avait taxé:

Salariés:	62.26 %,	soit	90'551 sur	145'426
Indépendants:	31.37 %,	soit	5'398 sur	17'203
HC / HP:	24.47 %,	soit	15'191 sur	62'070

SECTION DE LA TAXATION DES PERSONNES MORALES

La section contrôle les déclarations d'environ 11'000 personnes morales dont environ 6'000 sociétés anonymes.

Le nombre de personnes morales a augmenté d'environ 500 (600 en 1998). Il s'agit de nouvelles sociétés et de transformations de raisons individuelles en S.A. Pour la même période, 200 sociétés ont été radiées au Registre du commerce.

SECTION DES IMPÔTS SPÉCIAUX

Le nombre de porteurs de permis saisonniers, annuels et frontaliers a une nouvelle fois diminué. Il est passé de 10'122 en 1998 à 9'865 en 1999.

La section a contrôlé 9'757 transactions immobilières portant sur un montant de 2,1 milliards de francs (2,1 milliards en 1998). Elle a notifié 523 bordereaux pour une recette de 3,5 mios de francs.

La section a contrôlé 465 bordereaux, à savoir 298 en matière de successions et 167 en matière de donations.

SECTION DE L'IMPÔT ANTICIPÉ

Cette section a contrôlé 72'308 états des titres. Elle a ouvert 150 procédures en soustraction fiscale. Elle a infligé 71 amendes, donné 50 avertissements et classé 29 dossiers. Les montants des amendes sont les suivants:

● Confédération	853'886 francs
● Canton	1'394'870 francs
● Communes	1'233'733 francs

Elle a procédé à 922 estimations des titres pour des sociétés anonymes valaisannes non cotées en bourse.

INSPECTORAT FISCAL

L'inspectorat fiscal a procédé à 321 expertises et contrôles ponctuels. Les reprises fiscales sur le revenu se sont élevées à environ 42 mios de francs et celles sur la fortune à 32 mios de francs.

BUREAU DES JURISTES

Le bureau des juristes a établi 145 préavis pour les instances judiciaires.

SECTION DES ENCAISSEMENTS

Le nombre d'actes de poursuites a augmenté d'environ 5.5% (19'613 en 1998 contre 20'758 en 1999).

Les pertes (non valeur, amendes, actes de défaut de biens) ont considérablement augmenté pour les personnes physiques (7,6 mios en 1998 contre 14,6 mios en 1999). En revanche, elles ont quelque peu diminué pour les personnes morales (2,1 mios en 1998 contre 1.6 mios en 1999).

SERVICE DU PERSONNEL ET DE L'ORGANISATION

En sus des tâches courantes de **gestion du personnel et d'organisation**, l'année 1999 a été caractérisée, pour le Service du personnel et de l'organisation, par les points forts suivants:

- poursuite de la réalisation des projets liés à la nouvelle politique du personnel
- collaboration dans le cadre des autres projets partiels de la réforme A2000
- bureau de la consultation sociale

RÉALISATION DES PROJETS LIÉS A LA NOUVELLE POLITIQUE DE PERSONNEL

Dans le cadre du projet partiel IV de réforme de l'Administration (personnel, organisation et culture d'entreprise), le Service du personnel et de l'organisation a entrepris et poursuivi divers travaux – projets et sous-projets – liés à l'élaboration et au développement de la future politique du personnel:

- Suite aux résultats de l'enquête auprès des collaborateurs, introduction de plusieurs mesures immédiates (égalité dans les mises au concours, etc.).
- Dans le domaine du **recrutement**, mise à disposition des services par le Service du personnel et de l'organisation d'une méthode standardisée permettant une meilleure qualité de sélection.
- Grâce à la **retraite anticipée**, accompagnée également en 1999 d'une indemnité en capital de Fr. 35'000.—, prise en compte des besoins des collaborateurs en termes de **flexibilisation de l'âge de retraite**.
- Elaboration, en vue d'une introduction en l'an 2000, d'un concept de **controlling du personnel**, basé tant sur les aspects qualitatifs que quantitatifs, soit un instrument de conduite permettant une systématique dans la fixation, la planification, le suivi et le contrôle des objectifs.
- Introduction de **SAP** et ses importants modules (salaire, gestion des temps, organisation, budget des charges de personnel) en tant qu'instrument de gestion et de conduite.

Système d'information du personnel (SAP HR)

Le Service du personnel et de l'organisation et l'Administration des finances ont poursuivi en 1999 leurs efforts en vue de l'introduction des divers modules du système intégré SAP d'information de personnel.

Module salaire

Le module salaire s'est avéré stratégiquement très important mais aussi d'une grande complexité. Avec le concours d'experts, le groupe de projet a élaboré un concept permettant d'intégrer au système SAP l'ensemble des divers systèmes salariaux existants dans l'Administration cantonale.

Au 1^{er} janvier 1999, une migration des données a été réalisée avec succès et le salaire des collaborateurs de l'Administration cantonale valaisanne a pu, pour la première fois et avec toutes ses composantes relatives aux diverses conditions d'engagement (temps complet, temps partiel, salaire horaire, etc.) être calculé et payé par le système SAP. De même, la comptabilisation dans FI et CO s'est bien déroulée. La maîtrise du problème de transfert des données des caisses de prévoyance a représenté une tâche importante et difficile, qui a cependant pu être menée à bien.

Module gestion des temps

Débutés au 1^{er} octobre 1998 dans certains services, les travaux de remplacement de l'ancien système de gestion des temps (PZE), malheureusement incompatible avec le passage à l'an 2000, se sont poursuivis en 1999. Les collaborateurs du Service du personnel et de l'organisation impliqués dans le projet ont été en mesure de respecter le plan d'introduction et tous les services prévus ont pu être équipés du système SAP. Les efforts fournis en terme de formation ont permis de maintenir le traitement décentralisé des données et de garantir une grande indépendance des services dans la gestion des horaires du personnel.

Module Organisation

Lors du lancement du projet SAP, il avait été convenu de traiter en priorité les domaines des salaires et de la gestion des temps. Très rapidement, il a fallu également admettre l'importance stratégique du module HR ORG (gestion de l'organisation) en tant que module de référence pour la construction structurelle des modules FI, FM et CO.

L'implémentation du module HR ORG s'est avérée peu aisée, car si les organigrammes et les postes budgétisés étaient disponibles, il n'existait par contre aucune interface entre les données personnelles, les données salariales et les données organisationnelles.

Le groupe de projet a donc fourni un travail conséquent afin de garantir une interaction complète entre les divers modules (HR salaire, HR ORG, FI, CO).

10'000 dossiers environ ont été analysés selon leur appartenance organisationnelle et ont été intégrés dans le système sous forme de postes budgétaires. Par la suite, les données personnelles de chaque collaborateur ont été complétées par des données d'intégration organisationnelle, indispensables à la migration, au 1^{er} janvier 1999, des données depuis le BS 2000.

Aujourd'hui, l'organisation de l'Etat du Valais, y compris des fonctionnalités supplémentaires, est intégrée au système.

Module de budgétisation des charges de personnel

La budgétisation des coûts de personnel a été introduite par le groupe de projet en tant que module stratégiquement important, les charges de personnel, toutes composantes salariales comprises,

devant pouvoir faire l'objet d'une estimation aussi proche que possible de la réalité.

Il a donc été nécessaire de prévoir une conception permettant non seulement, pour l'année à venir, un calcul prévisionnel des charges de personnel et de toutes ses composantes, mais permettant également de procéder à différentes simulations fidèles à la réalité.

Les résultats de ces simulations peuvent être comparés entre eux en tant que variantes et facilitent finalement les décisions politiques. La budgétisation des coûts de personnel pour l'an 2000 a ainsi été intégrée au module correspondant de SAP.

Guide pour les responsables du personnel

A l'attention des supérieurs, le Guide pour Responsables de Personnel se conçoit comme un instrument de conduite susceptible de les accompagner et de les soutenir dans les domaines sensibles de la gestion du personnel, tels que le droit, le marketing, la sélection, la conduite, le départ du personnel, l'introduction des nouveaux collaborateurs, etc.

Dans le cadre de la nouvelle gestion du personnel A 2000, cette prestation du Service du personnel et de l'organisation se veut un guide méthodique et pratique dont la distribution, assortie d'une formation adaptée et adéquate, est prévue dans le courant de l'année 2000.

Guide du collaborateur

Dans le prolongement du Guide pour Responsables de Personnel, le Service du personnel et de l'organisation a débuté en 1999 l'élaboration et la rédaction d'un guide à l'usage de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'Administration cantonale.

Ce guide, dont la distribution est également prévue pour l'année 2000, fournira à tout un chacun des informations utiles et concrètes sur les droits et les devoirs, les prestations sociales ainsi que, plus largement, sur tous les aspects administratifs de la vie professionnelle au quotidien au sein de l'Administration cantonale.

Formation et perfectionnement

L'année 1999 a également été marquée par quelques modifications organisationnelles dans le domaine de la formation et du perfectionnement

Formation informatique

Suite à une analyse – réalisée par une entreprise externe reconnue – de la stratégie informatique du Canton du Valais, le Conseil d'Etat a décidé d'attribuer la gestion de la formation en la matière à la nouvelle section Support et Helpdesk du Service de l'informatique et de créer un poste chargé de toutes les questions y relatives.

En parallèle, il a décidé de procéder à un appel d'offres externe pour la dispense des cours assumés jusque-là par quelques formateurs. Le Service de l'informatique, en collaboration avec le Service du personnel et de l'organisation et le Délégué aux questions informatiques a, en ce sens, élaboré un cahier des charges qui permettra, selon des critères objectifs, de charger l'entreprise correspondant le mieux aux exigences définies, de dispenser la formation informatique aux collaborateurs de l'Administration cantonale.

Formation et perfectionnement

L'intérêt du personnel pour la formation et le perfectionnement, constaté ces dernières années, s'est maintenu en 1999. Pas moins

de 1378 personnes ont fréquenté les séminaires organisés selon l'offre interne de formation.

La collaboration avec les cantons romands a donc pu se poursuivre, 4 cadres supérieurs ayant suivi un cours dans le cadre du programme commun «secteur public».

Conditions-cadre

Depuis juin 1999, le Service du personnel et de l'organisation dispose enfin de son propre centre de formation, sis rue des Cèdres 5 à Sion. Grâce à l'étroite collaboration avec l'Administration cantonale des finances, des lieux de séminaires ont pu être équipés conformément aux exigences techniques actuelles, à savoir 2 salles disposant de 20 places environ, ainsi qu'une salle d'informatique de 12 places.

Ces salles ont déjà pu être utilisées en 1999, à la satisfaction unanime des formateurs et des participants.

Le harcèlement sexuel et psychologique

En sa qualité d'employeur et à l'égard de son personnel, il est de la responsabilité de l'Etat du Valais de prévenir toutes formes de harcèlement sexuel et psychologique (mobbing) sur le lieu de travail. Les instances compétentes en la matière ont été désignées en séance du Conseil d'Etat du 26 mai 1999 et, parallèlement à l'élaboration de directives visant à empêcher et prévenir le harcèlement sexuel et psychologique sein de l'Administration cantonale, une procédure a été mise en place pour le traitement des cas éventuels.

COLLABORATION DANS LE CADRE DES AUTRES PROJETS PARTIELS DE LA REFORME A2000

Le Service du personnel et de l'organisation a également oeuvré dans différents projets partiels et domaines liés à la mise en place de la nouvelle gestion publique.

BUREAU DE LA CONSULTATION SOCIALE

Le **16 septembre 1999**, le bureau de la consultation sociale a ouvert ses portes, **Av. Ritz 31 à Sion**; il occupe, à raison de 60 %, une collaboratrice de langue française à laquelle sera adjointe une collaboratrice de langue allemande, à raison de 40 %.

En toute discrétion et confidentialité et dans le respect du secret de fonction, la consultation sociale a participé à la résolution de 14 dossiers, soutenant et écoutant des collaboratrices et collaborateurs ou leur famille proche éprouvant des difficultés sur leur lieu de travail ou à titre privé.

Au travers de présentations et d'actions d'information, et par le biais des médias, la consultation sociale s'est fait connaître dans plusieurs services auxquels elle a eu l'occasion d'expliquer les rôles et tâches qui lui sont dévolus, notamment ses actions de médiation en cas de mobbing ou de harcèlement sexuel.

La politique du personnel n'est plus exclusivement orientée vers les capacités professionnelles et l'efficacité des employés; elle se soucie aussi de leur bien-être, de leur santé physique et psychique, d'ambiance de travail et met particulièrement l'accent sur la prévention. La volonté du Conseil d'Etat étant de mettre à disposition de tous les fonctionnaires un organe d'aide sociale, le bureau de la consultation sociale s'est d'emblée fixé trois objectifs prioritaires: Information – Prévention – Résolution des conflits par la médiation.

GESTION DU PERSONNEL ET DE L'ORGANISATION

Parmi les tâches courantes dans la gestion du personnel et l'organisation, il convient encore de mentionner, pour 1999, les particularités suivantes:

- **5 bases légales** ont été modifiées.
- **L'évaluation des fonctions** a été poursuivie dans les différents départements.
- La **commission de classification** a analysé et préavisé 52 requêtes à l'attention du Conseil d'Etat.
- Dans le cadre de la **politique de l'emploi**, des apprentis, des stagiaires mpc ou autres ont été engagés.

ORGANISATION

En 1999 un certain nombre de modifications organisationnelles ont été effectuées dans l'Administration cantonale notamment:

- Réorganisation du Service du registre foncier.
- Fusion du Service des affaires militaires avec celui du feu et de la protection civile en une nouvelle unité dénommée Service de la sécurité civile et militaire.
- Application de la loi concernant les clauses expérimentales du projet de réforme cantonale «Administration 2000» au Centre valaisan de pneumologie et aux Institutions psychiatriques du Valais romand.
- Approbation dans son ensemble du rapport «Politique informatique du canton du Valais», établi par la société Arthur Andersen SA et considéré comme une priorité du programme gouvernemental à court et à moyen terme. Pour faire suite à ce rapport, l'organigramme du Service de l'informatique est modifié, une direction pour le pilotage des systèmes d'information est créée et des ressources humaines supplémentaires sont affectées à ce domaine.
- Etablissement d'un contrat de prestations et attribution d'un budget au domaine des Barges à Vouvry suite à son acquisition décidée par le Grand Conseil.

MÉDECINS DU TRAVAIL AUPRÈS DE L'ADMINISTRATION CANTONALE

En vertu de la législation relative à la prévention des accidents et des maladies professionnels, l'Administration cantonale, comme toutes les entreprises, est obligée de faire appel à des médecins du travail ou à d'autres spécialistes de la sécurité au travail (MSST).

Afin de promouvoir un concept global de prise en compte des risques existants sur les lieux de travail et de mettre en place des mesures appropriées pour prévenir les impacts négatifs sur la santé et la sécurité au travail, l'Administration cantonale a collaboré en 1999 avec les autres cantons romands et la Confédération en vue d'aboutir à une solution commune, appelée solution de branche, qui commencera à produire ses effets dans le courant de l'année 2000.

SERVICE DE L'INFORMATIQUE

Un des thèmes majeurs de l'année 1999 a concerné la préparation pour le passage du cap de l'année 2000, bien que ceci ait été pris en considération depuis plusieurs années déjà pour les logiciels applicatifs maîtrisés par notre service.

Une opération de sensibilisation durant l'hiver a consisté à rappeler les limites de responsabilités entre le service de l'informatique et les services utilisateurs, chargés de faire le nécessaire pour les logiciels applicatifs achetés ou développés par leurs soins. Tous les logiciels achetés par le Sinf ont fait l'objet d'une demande de certification pour l'utilisation au-delà du 3 janvier 1999. Il en a été de même pour les divers systèmes d'exploitation des serveurs, avec installation de nouvelles versions conformes à ce passage. Tous les PC de l'Etat gérés par notre service ont été contrôlés et adaptés dans le cadre d'un mandat externe, réalisé durant le 3^e trimestre afin d'assurer la mise en place des toutes dernières versions Windows et Office 95. Quant aux 1500 programmes applicatifs stratégiques exploités sur la plate-forme BS2000, ils ont été examinés par un «scanner logiciel» mettant en évidence tous les champs pouvant contenir éventuellement une date. Environ 1'500'000 lignes de codes ont été ainsi vérifiées afin que l'année 2000 ne soit pas confondue avec l'année 1900, de manière à ce que les opérations arithmétiques et logiques avec des dates produisent des résultats corrects. Ces programmes, ainsi qu'un millier d'autres moins stratégiques, ont ensuite été testés sur une «machine virtuelle avec dates simulées en 2000» définie sur l'ordinateur central. Cette opération a permis de simuler le passage du cap et d'effectuer toute une série d'opération avec les dates sources d'erreurs potentielles. Bien que tous ces travaux préparatoires n'excluent pas formellement des erreurs résiduelles de fonctionnement, nous pouvons néanmoins déclarer avoir fait tout notre possible pour les minimiser. Pour parer à une éventuelle coupure généralisée de courant électrique, nous avons également occupé la salle d'exploitation des serveurs lors du moment crucial du changement d'année. Tout s'est fort bien déroulé et les premiers tests de fonctionnement des principales applications ont été positifs. Tout le service était au demeurant convoqué pour le 1^{er} janvier 2000, afin d'approfondir les tests initiaux. C'est avec une très grande satisfaction que nous avons pu constater qu'à l'exception d'une date reçue depuis un applicatif externe, tout le reste fonctionnait comme prévu. Il est cependant bien entendu que les utilisateurs doivent rester vigilants durant l'année 2000, car certains problèmes peuvent survenir bien au-delà du 1^{er} janvier, notamment pour des opérations de bouclage et pour certains cas particuliers très peu fréquents.

Un autre thème majeur, le Schéma directeur informatique, a également dominé l'année 1999. Cette opération a été réalisée en mandat externe par la société Arthur Andersen, avec notamment une étroite participation de notre service. Ce schéma directeur comporte d'importantes recommandations au niveau de l'organisation de l'informatique et des structures de notre service. En complément, l'engagement de M. Philippe Hatt en qualité de délégué aux questions informatiques a constitué un autre événement marquant. Responsable de la stratégie et de la coordination informatique sur le plan cantonal, M. Hatt a réalisé un premier rapport portant sur les structures de notre service, repositionné en qualité de prestataire interne. Accepté par le Conseil d'Etat le 13 octobre 1999, ce rapport a permis une augmentation de 7 postes de travail supplémentaires sur les 26,5 cités comme nécessaires dans les prochaines années pour un bon fonctionnement de l'informatique. Les opérations de recrutement sont en cours et les premières entrées en service sont prévues pour le printemps 2000. Après un temps d'adaptation et de formation complémentaire, nul doute que ces renforts seront précieux pour améliorer nos prestations en faveur de nos clients-utilisateurs. Sur la base du rapport précité, le Conseil d'Etat a également décidé de remplacer la section micro-informatique par trois nouvelles sections, à savoir une section Bureautique, une section Support aux utilisateurs et une section Télécommunications. A

relever aussi le transfert progressif des compétences en matière de formation informatique du SPO à notre service.

Entre autres thèmes, nous avons poursuivi les opérations afin de migrer progressivement de la plate-forme BS2000 sur de nouvelles plates-formes, soit en examinant des applicatifs offerts sur le marché (par exemple Bistrada pour le service de la circulation et de la navigation, Kompass pour le service de la formation professionnelle), soit au niveau de notre nouvelle plate-forme en préparant les standards et autres «frameworks» pour être prêts à développer avec Power-AMC / PowerBuilder en mode client-serveur dès la fin de l'opération Année 2000. Dans cette optique, nous avons, en particulier, collaboré à la réalisation du projet commun Valais – Neuchâtel pour la gestion du domaine des requérants d'asile.

Egalement important par ses conclusions, le mandat confié à la société OLOR pour examiner la sécurité physique, particulièrement au niveau du local d'exploitation des ordinateurs et serveurs de l'Etat. Il en ressort que le local actuel n'est plus adapté à ce genre d'usage et que les règles de l'art exigent l'aménagement aussi rapide que possible d'un nouveau local. A titre transitoire, les principales mesures d'assainissement recommandées par les experts ont été réalisées avec la collaboration du service des bâtiments. Deux sites en ville de Sion ont été retenus dans un premier temps et doivent encore faire l'objet d'une analyse détaillée par les experts. Le choix devrait intervenir au début de l'année 2000, pour un aménagement avant la fin de cette année.

La participation à la mise en œuvre du projet SAP R/3 s'est intensifiée dès l'automne, avec dissolution de la structure de projet et transfert des responsabilités de ligne à notre service. Un «centre de compétences techniques SAP» a été créé au sein de la section Développement, regroupant les groupes Administration système SAP et Développement SAP. Le futur chef de ce centre figure parmi les 7 nouveaux postes et entrera en fonction au début de l'an 2000. Quant aux autres tâches de l'ancien comité de pilotage et de l'ancienne direction de projet, elles sont dorénavant assumées par la DPSI (direction et pilotage des systèmes d'information, dirigée par M. Ph. Hatt).

Un audit de sécurité informatique effectué en fin d'année par l'inspection des finances (en collaboration avec une société spécialisée) a porté sur la résistance du réseau de l'Etat du Valais au piratage informatique. Les premières conclusions verbales du rapport (attendu pour fin janvier 2000) indiquent que notre réseau n'a pas pu être piraté, mais qu'il y aura cependant lieu de renforcer encore les mesures de sécurité.

Vu les besoins exprimés pour développer des sites Internet et pour en faciliter les mises à jour, une décision a été prise en fin d'année de renoncer à l'hébergement du serveur en externe et de rapatrier cette machine auprès de notre service. Une deuxième machine du même type sera également mise en place pour créer un site Intranet dédié à la communication interne. Un accès hautement sécurisé depuis l'extérieur du réseau de l'Etat sera offert aux personnes autorisées dès le deuxième trimestre 2000.

L'activité des sections se résume de la manière suivante.

1. SECTION DÉVELOPPEMENT

An 2000 (adaptation des programmes au passage à l'an 2000, passage des programmes stratégiques au scanner, tests 1 à 1 avec la machine virtuelle de production), **Projets** (SAP - module SD, mise en route de la TAO et réalisation des interfaces avec le serveur central, mise en place de la nouvelle plate-forme de développement client / serveur, initialisation du projet KOMPASS pour le SFP, initialisation du projet BISTRADA pour le SCN, **Nouveaux développements** (nouvelle procédure des paiements directs agricoles), **Maintenance** (assistance et support aux utilisateurs, adaptation des programme aux nouvelles ordonnances, externalisation des redevances agricoles à la Chambre valaisanne d'agriculture).

2. SECTION MICRO-INFORMATIQUE

La problématique An 2000 a beaucoup occupé la section en 1999: le solde de 50 % du parc des serveurs a été mis à jour (matériel et logiciel), les systèmes d'exploitation des routeurs ont été vérifiés, environ 40 PC trop anciens pour être adaptés ont été remplacés.

Quelques serveurs ont été remplacés pour cause de capacités insuffisantes et des rocares ont été effectuées pour créer de nouveaux réseaux locaux. Il reste encore quelques sites avec une centaine de PC hors réseau, ces sites feront l'objet d'une mise en réseau d'ici à la fin de l'année 2000. Une autre activité a consisté à préparer la migration d'Office 95 à Office 2000, qui démarrera durant le 2^e trimestre 2000. La section a procédé au demeurant à la mise en service de 335 PC de bureau, 44 PC portables, 218 imprimantes et scanners (nouveaux matériels et remplacements).

Compte tenu du surcroît de travail lié au nombre croissant d'ordinateurs personnels à gérer, plusieurs chômeurs en fin de droit ont été engagés pour aider aux travaux d'installation, de configuration et de dépannage.

La détérioration des délais d'intervention pour dépannage déjà citée dans les précédents rapports de gestion – pour cause de ressources humaines insuffisantes – est un problème grave pour nos clients: afin de tenter d'y remédier, un appel d'offre pour l'externalisation du helpdesk et du dépannage est en préparation et sera lancé au début 2000. Quant aux lacunes déplorées au niveau de la formation, il convient de relever la collaboration accrue avec le SPO et le transfert progressif de compétences du SPO à notre service pour la définition des cours et leur organisation. Un appel d'offre a été lancé à fin 1999 pour un renforcement de la formation informatique avec un appui externe et l'adjudication est prévue pour le mois de février 2000.

La sécurité, la fiabilité et la performance des réseaux locaux et de leurs interconnexions ont fait l'objet de diverses mesures, qui seront encore développées en 2000. Une étude a été initialisée pour augmenter très sensiblement les vitesses de transmission grâce au recours aux fibres optiques et à la technologie Giga-Ethernet. Une collaboration est en cours avec la section des routes nationales pour la mise en place de leur réseau de surveillance, avec la réalisation progressive d'une épine dorsale du futur réseau cantonal unifié.

3. SECTION EXPLOITATION ET SYSTÈME

En relation avec le passage du cap de l'an 2000, la section a mis en oeuvre une machine virtuelle comportant une copie de toutes les bases de données avec le système d'exploitation VM2000 pour simuler les conditions d'exploitation au-delà du 31 décembre 1999. Elle a également mis en oeuvre, à cet effet, les outils logiciels REVOLVE, contrôlé et adapté tous les programmes système concernés par cette problématique. Elle a effectué une première approche pour cerner les besoins en gestion de disques centralisée, créé et modifié plusieurs formulaires pour les imprimantes centrales, effectué le support aux développeurs et proposé les modalités d'un service de piquet pour la surveillance de la chambre forte d'exploitation des serveurs.

La participation à la réalisation des mesures d'assainissement de la chambre forte d'exploitation (cf. rapport OLOR), ainsi que la mise en place d'un système d'alarme distribué sur pager, sont également des activités à souligner.

Au niveau de la production, le centre a imprimé env. 7'000'000 de pages, dont env. 2'000'000 ont été mises sous pli.

SERVICE JURIDIQUE

L'activité du service se divise en trois domaines principaux, savoir le service juridique du département proprement dit, le secrétariat des Commissions cantonales de recours en matière fiscale, et les tâches d'encaissement et de recouvrement.

SERVICE JURIDIQUE DU DÉPARTEMENT

Le service est chargé des tâches ordinaires et générales d'ordre juridique, telles que collaboration aux travaux législatifs, consultations écrites ou orales, étude et interprétation de dispositions légales dont l'application incombe au département, préparation de décisions ou de déterminations, représentation de l'Etat devant les tribunaux avec ou sans le concours d'avocats, etc. Dans ce cadre, le service travaille principalement en collaboration avec le Service du personnel et de l'organisation et l'Administration cantonale des finances.

Les points principaux de l'exercice 1999 ont été les suivants:

Prévoyance professionnelle des magistrats

Le 23 juin 1999, le Grand Conseil a adopté la loi sur la prévoyance professionnelle des magistrats de l'ordre exécutif, judiciaire et du ministère public. Ce texte constitue une refonte fondamentale de ce domaine marquée par les caractéristiques suivantes:

- Affiliation de tous les nouveaux magistrats, à l'exception des Conseillers d'Etat, à la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat du Valais (CPPEV).
- Affiliation à la CPPEV des magistrats de l'ordre judiciaire et du ministère public, ainsi que du Chancelier d'Etat, en fonction lors de l'entrée en vigueur de la loi, âgés de moins de 50 ans révolus, et n'ayant pas 12 ans, respectivement 16 ans de fonction.
- Maintien quant au principe pour les autres magistrats, y compris les Conseillers d'Etat, du régime de pensions actuel, assorti toutefois de diverses modifications (introduction d'un taux ou d'un montant de coordination; fixation d'un taux de cotisations identique à celui valant pour les magistrats transférés à la CPPEV; réduction de la pension des Conseillers d'Etat en cas de démission ou de non-réélection avant l'âge de 58 ans révolus).

Cette loi a été complétée par une ordonnance du 13 octobre 1999 approuvée par le Grand Conseil le 10 novembre 1999. Ces deux textes sont entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2000.

Personnel de l'Etat

Dans le cadre de groupes de travail, le service a collaboré de manière étroite aux travaux suivants:

- Modification du 15 septembre 1999 de diverses ordonnances concernant le traitement du personnel, modification revoyant la question de l'application des paliers d'attente dans le sens d'un élargissement des situations d'exception.
- Réexamen de la situation du personnel exerçant une charge publique. Ces travaux déboucheront, dans le courant du premier trimestre de l'an 2000, sur la transmission au Conseil d'Etat d'un rapport accompagné d'un projet de modification des dispositions légales et d'un projet de directives.
- Rapport du 26 avril 1999 concernant la rémunération d'agents publics pour activités spécifiques.
- Réexamen du statut du personnel d'encadrement des réfugiés. Les travaux du groupe de travail déboucheront, dans les premiers

mois de l'an 2000, sur le dépôt d'un rapport accompagné de propositions de modification des dispositions légales.

- Directives du 26 mai 1999 concernant le harcèlement sexuel et psychologique.
- Avant-projet de loi sur le statut du personnel de la Haute Ecole Spécialisée Valais. Cet objet sera soumis au Conseil d'Etat au début de l'année 2000, la première lecture au Grand Conseil étant prévue, en principe, pour le printemps 2000.
- Mise en application des lignes directrices du 22 décembre 1998 de la consultation sociale et, notamment, participation au groupe d'encadrement chargé de soutenir la consultation sociale, de définir la politique y relative, et de proposer des mesures utiles à sa réalisation.

Le service a, d'autre part, établi des projets de détermination du Conseil d'Etat à l'attention du Tribunal cantonal dans le cadre d'une douzaine de recours concernant des questions de classification de fonction.

Procédures en matière d'aide aux victimes d'infractions

Le service a représenté l'Etat du Valais devant les tribunaux dans le cadre de 16 procédures d'indemnisation et de réparation morale au sens de la loi fédérale du 4 octobre 1991 sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI).

Affaire Loèche-Les-Bains

Le service a été appelé à établir plusieurs avis juridiques concernant certains aspects posés par l'affaire de Loèche-Les-Bains, et de plus a été désigné par le Conseil d'Etat comme membre d'un groupe de travail chargé d'appuyer les mandataires extérieurs à l'Administration, pour la défense des intérêts de l'Etat dans le cadre des actions civiles pendantes actuellement auprès du Tribunal fédéral.

Abrogation de la loi sur les affiches-réclames

Avec l'Administration cantonale des finances, le service a accompagné en première lecture devant le Grand Conseil le projet de loi abrogeant la loi du 14 novembre 1929 sur les affiches-réclames. La deuxième lecture de ce projet est prévue pour la session du Grand Conseil de février 2000.

SECRÉTARIAT DES COMMISSIONS CANTONALES DE RECOURS EN MATIÈRE FISCALE

Le service assume le secrétariat de la Commission cantonale de recours (CCR) en matière d'impôts cantonaux et communaux, instituée par l'article 219, alinéa 6, de la loi fiscale du 10 mars 1976, et de la Commission cantonale de recours en matière d'impôt fédéral direct. Accessoirement, ces commissions traitent en outre des recours en matière de taxe militaire, respectivement d'impôt anticipé.

En ces matières, le service travaille de manière totalement indépendante de l'Administration, et sous l'autorité de la CCR. Il a pour tâches principales d'effectuer le travail de chancellerie, de collaborer à l'instruction, de rédiger les décisions, de les notifier, et de représenter les commissions en cas de recours devant une autorité supérieure (Tribunal cantonal ou Tribunal fédéral).

S'agissant du volume des affaires traitées, l'activité des commissions se présente comme suit:

– recours pendants au 31.12.1998	158
– recours déposés en 1999	158
– affaires liquidées en 1999	132
– affaires pendantes au 31.12.1999	184

Durant l'année 1999, le service a établi un nouveau recueil de jurisprudence fiscale valaisanne, lequel est appelé à devenir un instrument de travail précieux, notamment pour les membres de la CCR.

ENCAISSEMENT

Le service effectue la facturation et le suivi de l'encaissement des frais de justice demeurés impayés auprès des tribunaux, ainsi que des frais des Commissions de recours en matière fiscale.

La statistique ci-après donne une information sur le volume des facturations effectuées.

Type de factures	Nombres	Montants
Récupération de frais de justice	1'072	1'109'446,60
Commission de recours en matière fiscale	105	49'356,70

RECOUVREMENT

Au titre du recouvrement, le service assume la conduite des procédures de poursuite pour toutes les créances de l'Etat, à l'exception de celles concernant le domaine fiscal, la taxe militaire, et les pensions alimentaires.

La statistique ci-après donne une information détaillée sur le volume des affaires traitées.

Type d'intervention	Nombres	Montants
Documents de poursuite	16'920	
Dossiers d'introduction de poursuite	7'068	
Procédure de poursuite	Nombres	Montants
Réquisitions de poursuite	7'191	2'777'796,—
Demandes de mainlevée	612	1'086'878,—
Réquisitions de continuer la poursuite	4'340	2'064'802,—
Réquisitions de vente	176	884'189,—

LE DÉLÉGUÉ AUX QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Le délégué aux questions économiques conseille le chef du département des finances et de l'économie en cette dernière matière et suit à cet effet l'évolution de l'économie cantonale et nationale.

A cet égard et après sept années consécutives de stagnation, 1999 a vu la poursuite de l'amélioration économique entamée en 1998, à l'image de l'évolution du marché du travail dans le canton. Selon l'institut de recherches économiques bâlois (BAK), le Valais aurait ainsi atteint une croissance de 2.3% contre 1.5% à la moyenne suisse. Cette croissance demeure toutefois caractérisée par de sensibles différences entre les branches d'activité, notamment entre

celles tournées vers le marché intérieur et celles plus axées vers l'exportation.

L'année 1999 a été marquée par les travaux liés à la nouvelle loi sur la politique économique cantonale, auxquels le délégué a été impliqué comme membre de la cellule d'appui du Conseil d'Etat en la matière.

Outre l'achèvement du programme de bonus fédéral à l'investissement, le délégué a continué à suivre l'action de promotion exogène cantonale sur l'Allemagne ainsi qu'à participer à l'activité de la société de capital risque Valcréation, comme observateur de l'Etat au sein de son conseil d'administration. L'année en cours a vu aboutir le rapprochement de cette société avec le pôle financier que devra constituer Sodeval SA.

L'appui aux dossiers d'entreprises en création, expansion ou restructuration a constitué un autre point fort de l'activité du délégué.

Il a enfin élaboré les projets de réponses à diverses questions parlementaires ou consultations fédérales, assuré des relations ponctuelles avec les médias et représenté le département dans diverses commissions, comités ou groupes de travail et notamment:

- le comité de l'Association CIMTEC-Valais pour la promotion de l'innovation et des technologies de fabrication;
- le groupe information de l'Espace économique du plateau central (Mittelland)
- la commission pour l'étalement des travaux, en matière de construction;
- les groupes de travail Alusuisse et Chavalon ;

SERVICE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DE DROIT ÉCONOMIQUE

Activité législative et d'information

Le service a élaboré la loi du 23 juin 1998 ainsi que l'ordonnance du 26 juin 1998 sur les marchés publics lesquelles sont entrées en vigueur le 1er juillet 1998. Le service a élaboré, en 1999, un vademecum à l'attention des communes; ce manuel est d'une très grande utilité pour les utilisateurs. Le service est un organe de renseignement juridique pour tous les adjudicateurs du canton. Dans ce contexte, il a organisé trois séminaires pour l'administration cantonale, rendu environ 1200 prises de positions relatives à des problèmes concernant l'application de la loi sur les marchés publics.

Le service a préparé le projet de règlement sur l'économie viti-vinicole, lequel a été mis en consultation.

Le service est impliqué dans divers projets du DSSE en tant que soutien juridique, en particulier un soutien juridique permanent au service vétérinaire.

Application de la loi fédérale sur le droit foncier rural

Durant l'année 1999, 2014 demandes (2046 cas en 1998, 1941 cas en 1997, 2104 cas en 1996, 1974 cas en 1995) ont été traitées en la forme d'autorisation ou de décision de constatation au sens de l'art. 83 et 84 LDFR. Au niveau régional, les cas traités se répartissent de la manière suivante: 808 décisions pour le Haut-Valais (902 cas en 1998, 808 cas en 1997, 900 cas en 1996, 744 cas en 1995) et 1006 décisions pour le Bas-Valais (1144 cas en 1998, 1133 cas en 1997, 1204 cas en 1996, 1230 cas en 1995). Il peut être tenu

pour certain que le nombre de dossiers ne subit d'année en année que de très minimes fluctuations. Chaque année 2000 dossiers sont traités par le service.

Le service prépare une banque de données sur les prix payés pour les terrains au cours de ces cinq dernières années, banque de données divisées par communes et la nature du sol. Ces données constitueront une source fiable pour la fixation du prix d'acquisition maximum autorisé pour l'achat d'immeubles ou d'entreprises agricoles.

Instance de recours et de décision

Le service a préparé, en 1999, 64 décisions sur recours pour le Conseil d'Etat, diverses décisions d'homologation et autres décisions. Comme service juridique pour les questions de droit économique, le service a préparé de nombreuses prises de position concernant des recours, a secondé les services concernés lors du traitement de cas particulièrement difficiles dans le cadre de l'application de législation les concernant.

Collaboration économique intercantonale

Le service était, en 1999, le relais avec la région intercantonale économique «Espace Mittelland», a assuré dans cette fonction la collaboration économique avec les cantons de Berne, Soleure, Neuchâtel, Fribourg, Vaud et Jura et a participé aux groupes de travail des hauts-fonctionnaires, de la communication, des eurodélégués et des marchés publics.

Le service représente le canton dans le forum intercantonal pour les marchés publics et dans la conférence de la Suisse occidentale sur les marchés publics.

Initiative communautaire «INTERREG II»

INTERREG II s'est conclu au 31 décembre 1999. Au titre de la coopération franco-suisse (programme Rhône-Alpes), 65 projets ont été approuvés, dont 24 avec partenariat valaisan. Le quota fédéral initial de fr. 3,5 mio a été porté à fr. 3,933 mio. Sur le versant italien, 52 projets, dont 17 avec partenariat valaisan, seront réalisés, avec l'aide de la contribution fédérale de fr. 5'219'549.— Sur l'ensemble, l'engagement cantonal s'élève à fr. 1,6 mio.

Les principaux domaines de coopération concernent l'économie, le tourisme, l'agriculture, l'organisation du territoire, la protection du patrimoine naturel et culturel.

Le crédit-cadre fédéral de fr. 39 millions pour l'initiative INTERREG III (période 2000-2006) a été approuvé le 8 octobre 1999. La coopération transfrontalière sera élargie aux coopérations trans-nationale et interrégionale.

Relations institutionnelles transfrontalières

En 1999, la déléguée aux affaires transfrontalières et européennes a assuré le suivi des activités des diverses institutions transfrontalières, telles que l'Assemblée des Régions d'Europe, la COTRAO, le Conseil du Léman, le Conseil Valais-Vallée d'Aoste et l'Espace Mont-Blanc.

La COTRAO est désormais présidée par Mme Anne-Marie Comparini, Présidente du Conseil régional de Rhône-Alpes. Un nouvel élan est donné en développant trois axes de coopération: la jeunesse et la mobilité internationale, la promotion et l'aménagement du territoire. Un forum annuel réunira les élus de chaque entité membre, qui fixeront les priorités à suivre.

Le Conseil du Léman a également changé de mains selon le tour-nus établi. Mme Jocelyne Boch, Vice-présidente du Conseil général

de l'Ain, est à sa tête pour les années 1999-2001. Parmi les nouveautés, signalons la création d'un site internet («www.conseilduleman.org») qui présente les activités et les réalisations du Conseil du Léman.

Le Chef du département des finances et de l'économie préside le Conseil Valais-Vallée d'Aoste. Il s'est déclaré prêt à s'engager pour la liaison ferroviaire Martigny-Aoste.

Dans nos relations avec la Région du Piémont, l'amélioration des liaisons est également à l'ordre du jour, notamment par le chargement des voitures au tunnel du Simplon.

SERVICE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DU TRAVAIL

COMMERCE ET PATENTES

Commerce

Une des tâches principales de la section a été la gestion des différentes procédures devant des instances fédérales et cantonales dans le domaine des maisons de jeu, après l'entrée en vigueur de l'art. 8bis de la loi cantonale sur la police du commerce. Cet article règle l'imposition sur les maisons de jeu. Les procédures auprès des instances cantonales ont pu être pratiquement liquidées, mais celles auprès du Tribunal fédéral (concernant le montant de l'impôt) demeurent encore en suspens. En collaboration avec l'Inspectorat cantonal des finances, divers contrôles ont été effectués auprès du Casino de Saxon.

Dans le cadre de la procédure de consultation concernant les ordonnances d'exécution relatives à la nouvelle loi fédérale sur les maisons de jeu, la section a entrepris les travaux préparatoires en faveur du Conseil d'Etat. La nouvelle loi sur les maisons de jeu entrera définitivement en vigueur le 1^{er} avril 2000.

Durant l'année 1999, le secrétariat de la police du commerce a délivré 2'816 patentes pour appareils automatiques, 25 autorisations pour l'exploitation de salons de jeu et 739 patentes pour l'exercice d'une activité ambulante. Enfin, 225 tombolas ont été autorisées.

En application des dispositions de l'ordonnance fédérale sur les déclarations, 177 contrôles (boulangeries) ont été effectués en 1999; 613 magasins ont été contrôlés en application de l'ordonnance sur l'indication des prix.

L'instance cantonale du fonds suisse de secours pour dommages non assurables causés par des forces naturelles a pu verser, dans 288 cas de sinistre, un montant total de Fr. 113'161.50 supplémentaires à l'aide du fonds fédéral. Le fonds a versé un montant total de Fr. 574'925.— aux personnes lésées.

Patentes

Durant l'année 1999, la section a été appelée à effectuer les enregistrements et les contrôles des modifications dans le domaine de l'hôtellerie et de la restauration. De plus, les redevances annuelles pour l'année 1999 ont été facturées et encaissées. En tant qu'autorité de surveillance, la section est de plus en plus sollicitée par des personnes privées, certaines communes ne garantissant pas l'application des dispositions légales et ne remplissant pas leurs tâches dans le domaine de l'hôtellerie et de la restauration.

Malgré un effectif réduit, la section a soutenu les organes communaux par ses conseils. Pour la nouvelle période des patentes et autorisations (2000 à 2002), la section a établi et envoyé aux communes des directives y relatives.

Durant l'année 1999, 3 cours de Gastro-Management et de connaissances générales (2 en français / 1 en allemand) et 2 cours Hôtel - Management (1 en français / 1 en allemand) se sont déroulés. Les cours professionnels Hôtellerie - Restauration - Camping organisés par la Haute Ecole Valaisanne, ainsi que la formation professionnelle d'assistant à l'accueil HGA (première année d'apprentissage) ont été subventionnés par le Fonds cantonal de l'hôtellerie et de la restauration.

Commission de conciliation en matière de bail

Conformément à son mandat légal, la commission de conciliation en matière de bail est toujours autant sollicitée pour trouver des solutions aux litiges entre les locataires et les propriétaires.

Suivant une hausse d'environ 8% des dossiers en 1998, nous constatons que l'année 1999 présente une nouvelle augmentation de 6,5% des cas soumis à l'autorité de conciliation. Malgré ce fait, le secrétariat ainsi que la commission de conciliation sont en mesure de les traiter dans un délai raisonnable.

En 1999, la commission a traité 469 dossiers, dont 380 ont pu être liquidés comme suit:

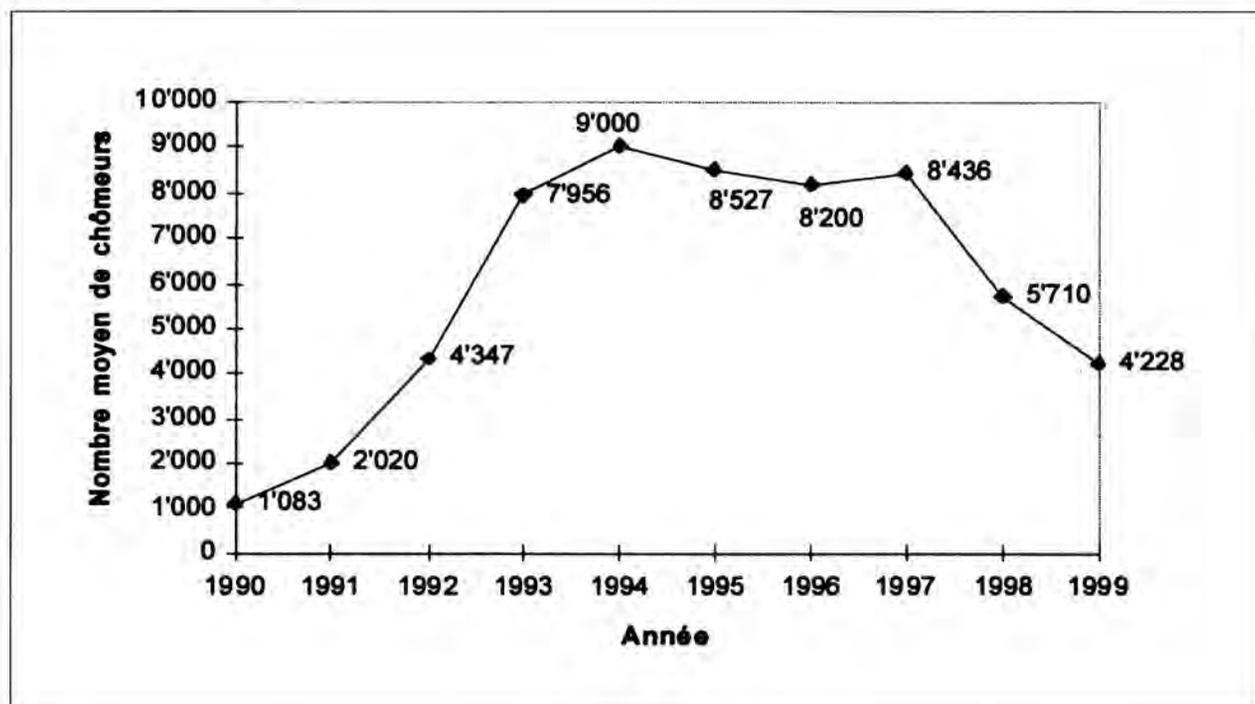
- 188 cas (49,5%) ont fait l'objet d'une conciliation entre les parties
- 58 cas (15,3%) n'ont pas fait l'objet d'une conciliation
- 31 cas (8,2%) ont fait l'objet d'une décision par l'autorité de conciliation
- 103 cas (27%) ont pu être résolus de manière différente.

Suite à l'introduction des systèmes informatiques en séances de conciliation, la manière de travailler de la commission a pu être améliorée.

MARCHÉ DU TRAVAIL

Evolution du chômage en 1999

Le nombre moyen de chômeurs dans le canton du Valais a une nouvelle fois diminué en 1999. Il s'élève à 4'228 pour l'année 1999, contre 5'710 l'année dernière, soit une diminution de 1'482 personnes en une année. Cette diminution est encore plus significative si l'on compare la situation 1999 avec celle de 1997, où le nombre moyen de chômeurs s'était élevé à 8'436; le nombre moyen de chômeurs a donc diminué de 4'208 en deux ans.



Le taux de chômage moyen pour l'année 1999 se situe en Valais à 3,5 % de la population active. Ce taux a diminué de 1,2 point par rapport à 1998. Malgré une diminution sensible du taux moyen, le Valais se situe parmi les cantons suisses qui comptent le plus fort taux moyen de chômage. Seuls les cantons de Genève (5,1 %), du Tessin (4,4 %), de Vaud (4,1 %) et de Neuchâtel (3,9 %) enregistrent un taux de chômage plus élevé que le Valais. L'écart par rapport à la moyenne suisse est de 0,8 %; il est demeuré inchangé par rapport à l'année dernière. Sur le plan suisse, le taux moyen de chômage est aussi en baisse de 1,2 point. Il s'est élevé à 2,7 % en 1999 contre 3,9 % en 1998.

Le nombre moyen demandeurs d'emploi a aussi fortement diminué. En effet, leur nombre se montait en 1999 à 9'147 en moyenne contre 11'669 en 1998, soit une diminution de 2'522 personnes. Cette diminution se chiffre même à 4'000 par rapport à la moyenne 1997 (13'148 demandeurs d'emploi).

Assurance-chômage

Les intempéries subies par notre canton en février 1999 ont eu des répercussions directes sur l'activité de la section assurance-chômage. Une permanence téléphonique a été mise sur pied durant deux semaines pour faire face aux centaines d'appels d'employeurs soucieux de savoir dans quelle mesure les pertes de travail subies pouvaient être indemnisées par l'assurance-chômage. Par la suite, ce ne sont pas moins de 222 préavis de réduction de l'horaire de travail qui ont été déposés, la grande majorité (173 préavis) provenant d'entreprises haut-valaisannes. Renseignements pris auprès des différentes caisses de chômage, celles-ci ont versé, suite aux intempéries, des indemnités pour un montant total de Fr. 600'000.— Cette somme est relativement élevée au regard, d'une part des conditions d'octroi très strictes posées par la loi et, d'autre part de la durée relativement brève pendant laquelle la grande majorité des entreprises touchées ont dû interrompre leurs activités.

En ce qui concerne les activités ordinaires de la section assurance-chômage, deux points méritent d'être relevés.

- Tout d'abord, l'on constate une augmentation sensible du nombre de dossiers soumis tant par les caisses que par les ORP

en vue de l'examen de l'aptitude au placement (540 dossiers, soit une augmentation de 22 %), alors que la diminution du chômage a été très nette durant l'année 1999. Le suivi plus soutenu de chaque demandeur d'emploi par les ORP et l'augmentation, en termes relatifs, du nombre de chômeurs confrontés à de graves difficultés expliquant en partie cette situation paradoxale.

- Ensuite, il est intéressant de relever que, sur la lancée de 1998, le recours par les entreprises aux indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail est demeuré très faible. Selon la statistique officielle du seco, 174'000 heures ont été indemnisées en 1999, contre 198'000 heures en 1998, soit une diminution de 12 %. Cette diminution est toutefois compensée par un recours légèrement accru aux indemnités en cas d'intempéries.

Placement public et conseil (Offices régionaux de placement)

Durant l'année 1999, les conseillers en personnel des offices régionaux de placement (ORP) ont pu assurer les conseils en placement, la mise en œuvre de mesures de réinsertion et le suivi de la quasi totalité des demandeurs d'emploi domiciliés en Valais. Cela a représenté entre 7'130 et 12'165 personnes, suivant les mois de l'année. L'activité des ORP a concerné en moyenne mensuelle 2'500 demandeurs d'emploi en moins qu'en 1998, en raison d'un recul assez conséquent du chômage en Valais. Toutefois, le suivi a pu être plus particulièrement renforcé notamment dans les situations problématiques, qui se font toujours plus nombreuses.

	Demandeurs d'emploi VS minimum mensuel	Demandeurs d'emploi VS maximum mensuel	Demandeurs d'emploi VS en moyenne annuelle
1998	9'762	14'601	11'654
1999	7'130	12'165	9'147
Différence 1998-99	-2'632	-2'436	-2'507

Les activités régulières

Les conseillers en personnel ont mené près de 70'000 entretiens durant l'an 1999. Ce chiffre considérable traduit l'effort entrepris pour activer toujours plus et mieux les demandeurs d'emploi dans leur recherche de solutions professionnelles nouvelles et de postes de travail.

En plus de l'augmentation des placements fixes, les ORP ont aussi incité très fortement à l'occupation rapide de postes de travail temporaires ou saisonniers, qui se traduit par une hausse portant à 35% le nombre des demandeurs d'emploi en situation de gain intermédiaire dans des emplois d'une durée supérieure à un mois.

Les contacts avec les entreprises ont été plus spécifiquement orientés en fonction des besoins des chômeurs. Mieux connus dans tous les secteurs professionnels, les ORP ont pu réduire leurs efforts de prospection. On constate également que les contacts directs, par téléphone ou par visite, portent leurs fruits, puisque les places vacantes enregistrées par les ORP ont augmenté proportionnellement au nombre de prises en charge.

La lutte contre les abus s'est stabilisée durant cette année. Malgré leur importance, les chiffres situent le Valais en dessous de la moyenne suisse en matière de sanctions.

L'évolution de l'activité

Deux types de situations s'observent de plus en plus fréquemment:

- des demandeurs d'emplois qualifiés, qui trouvent rapidement une nouvelle situation, à la condition de se montrer flexibles (enclins à la mobilité géographique, capables de se former et de s'adapter à des situations nouvelles);
- des personnes peu qualifiées, en raison d'un chômage saisonnier répétitif, d'exigences croissantes de la part des entreprises, de difficultés financières, personnelles et sociales, de plus en plus fréquemment confrontées à l'impossibilité de reconstituer des

droits à une indemnisation après un premier délai-cadre de deux ans.

De ce fait, la collaboration avec les assistants sociaux des centres médico-sociaux (CMS) et de la Ligue valaisanne contre les toxicomanies (LVT) s'est renforcée en quantité et en qualité dans plusieurs régions du canton pour offrir une aide plus soutenue. Dans ce but, nous cherchons à favoriser l'acquisition par notre personnel de compétences toujours plus larges et spécifiques en orientant sa formation continue.

L'évolution des ORP

L'importance de la diminution du chômage pose la question des effectifs du personnel des ORP. Jusqu'à ce jour, les départs naturels ont permis un léger redimensionnement région par région. L'évolution risque de devenir plus critique en l'an 2000 et de nécessiter au moins des transferts de personnel d'une région à une autre, afin de garantir un équilibre des effectifs qui assure partout une prise en charge égale.

Enfin, nous tenons à mentionner que, selon un modèle économétrique établi pour le Secrétariat d'Etat à l'économie (seco) par le bureau de consultants Ernst Young, les ORP valaisans se sont situés en tête des cantons suisses selon un indice moyen d'efficacité calculé sur une année. Si les résultats traduisent un bon niveau de la qualité des prestations, il faut néanmoins savoir que ce modèle devrait encore être validé.

Bureaux privés de placement et de location de services

L'activité des bureaux de placement et de location de services a continué à progresser essentiellement en ce qui concerne la location de services qui devient le recours habituel des entrepreneurs, des industriels et également du secteur des services lorsque des besoins de production ne peuvent être couverts par le personnel de base des entreprises. Cette tendance se poursuivra en 2000.

Année	Bureaux (Placement)	Placement	Bureaux (Location)	Location de services	Heures
1995	40	3'275	30	3'410	1'439'339
1996	39	2'536	27	3'345	1'674'428
1997	40	2'321	30	3'985	1'960'404
1998	38	2'123	28	4'690	2'338'534
1999	36	2'028	28	5'541	2'695'292

Logistique des mesures du marché du travail

L'offre en mesures du marché du travail a été rationalisée en 1999 et a été adaptée aux besoins du marché du travail et des demandeurs d'emploi. Cette offre a également dû tenir compte des dispositions du programme de stabilisation des finances fédérales.

Commission tripartite MMT

Nommée par le Conseil d'Etat en 1999, la commission tripartite s'est réunie à plusieurs reprises. Outre les nouveaux projets d'emplois temporaires, ses délibérations ont porté sur les nouveaux salaires pour les participants aux contrats d'insertion professionnelle (CIP), sur les critères de non-concurrence avec l'économie privée et les places de travail existantes, ainsi que sur le budget-cadre pour les mesures du marché du travail 2000.

Collaboration intercantonale pour l'observatoire du marché du travail

Les cantons suisses romands ont renforcé leur collaboration dans le domaine de l'observation du marché du travail. L'observatoire romand et tessinois de l'emploi (ORTE) constitue une plate-forme de collaboration et d'échange d'expériences entre les cantons.

Les activités de l'observatoire de l'emploi se sont centrées sur des études sectorielles; les besoins en personnel dans le domaine de la santé ont été évalués en collaboration avec le service de la santé, les partenaires institutionnels et les bureaux de placement privés. Les besoins en compétences et en formation dans le secteur de l'informatique sont actuellement analysés par le biais d'entretiens auprès des entreprises de ce domaine. Les informations récoltées permettent aux acteurs de la formation et de l'orientation de disposer de données sur les compétences recherchées par notre tissu économique. Le développement économique a aussi bénéficié d'informations sur le potentiel des personnes disponibles dans les secteurs de la mécanique et métallurgie.

Mesures du marché du travail (MMT) en général

Mesure	Places-année réalisées en 1997*	Places-année réalisées en 1998*	Places-année réalisées en 1999*	Différence 1998-1999
Cours	401	381	321	- 60
Allocations d'initiation au travail	65	81	115	+ 34
Allocations de formation	9	13	14	+ 1
Programmes d'emploi temporaire	938	866	647	- 219
Stages en entreprise	67	77	56	- 21
Encouragement à une activité indépendante	25	32	22	- 10

* une place-année correspond à 220 jours de participation à une mesure

La demande en mesures du marché du travail a encore diminué. Elle suit la même courbe que celle des demandeurs d'emploi. L'offre minimale de 1'177 places/année imposée par le seco a été atteinte (1'259 places/année estimées pour le Valais en 1999).

Mesures de formation

Les frais maximaux par jour d'enseignement et par participant, remboursés aux organisateurs de mesures de formation, ont connu une baisse de 10% en 1999.

Suite à un appel d'offres, une nouvelle palette de cours a été mise sur pied en 1999 pour les demandeurs d'emploi qui souhaitent se lancer dans une activité indépendante. Cette formation est obligatoire pour tous les demandeurs d'emploi qui souhaitent bénéficier d'indemnités d'encouragement à l'activité indépendante financées par l'assurance-chômage.

Différents modules de formation pour les demandeurs d'emploi des secteurs saisonniers comme la construction et le tourisme, ainsi que pour les demandeurs d'emploi qui ne sont pas de langue française (resp. allemande) ont également été mis sur pied. La mise à disposition de mesures de formation dans le cadre de la création de nouvelles places de travail (Job Tunnel Valais, implantations de nouvelles entreprises, etc.) a également constitué un point important de l'activité de la LMMT.

Les mesures d'occupation

Les structures existantes de programmes d'emploi temporaire n'ont pas été utilisées à leur pleine capacité en 1999. Une adaptation de l'offre s'est donc avérée indispensable. Cette évolution s'est faite dans le sens d'une diminution du nombre de postes offerts et d'une adaptation des postes aux besoins individuels des participants.

Des lignes directrices pour les programmes d'emploi temporaire ont été élaborées en collaboration avec les organisateurs d'emploi temporaire et un consultant externe. Chaque organisateur a ensuite fait l'objet d'une évaluation. Les emplois temporaires 2000 ont été élaborés sur la base des résultats de cette évaluation.

La LMMT a également été active dans le domaine des licenciements collectifs. Elle gère un service interne du marché du travail (SIMT) à l'Usine thermique de Chavalon à Vouvry depuis le 1^{er} septembre 1999. 72 collaborateurs ont bénéficié de cette mesure; 32 collaborateurs sont encore à placer jusqu'à la fin mars 2000.

Mesures cantonales complémentaires

Le nombre de mesures cantonales complémentaires a plus que doublé; le nombre de contrats d'insertion professionnelle pour les personnes en fin de droit, en particulier, a fortement augmenté.

Au contraire des mesures du marché du travail, les mesures cantonales complémentaires n'ont pas encore répercuté l'évolution positive du chômage.

Mesures cantonales complémentaires	Décisions		
	1997	1998	1999
Contrats d'insertion professionnelle	173	345	696
Allocations cantonales d'initiation au travail	13	28	54
Contributions cantonales aux frais de déplacement et de séjour	0	4	27

Une stabilisation du nombre de mesures cantonales complémentaires est attendue pour l'année 2000.

MAIN D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE

Effectif des étrangers actifs

Par rapport à l'évolution 97/98 qui avait vu une diminution globale de 3% de l'effectif des étrangers actifs, en 98/99 cette baisse s'est ralentie pour se situer à 2%, ce qui en fait la plus faible de ces dernières années. Avec l'amélioration constatée sur le marché du travail l'on devrait, en 2000, se rapprocher de la stabilisation.

	1997	1998	1999	Diff. 97 / 98	%	Diff. 98 / 99	%
Etablis C	15'841	15'713	15'768	- 128	- 1 %	+ 55	+ 0 %
Annuels B	6'145	5'603	5'249	- 542	- 9 %	- 354	- 6 %
Saisonniers A	3'300	3'177	3'143	- 123	- 4 %	- 34	- 1 %
Frontaliers G	1'633	1'572	1'439	- 61	- 4 %	- 133	- 8 %
TOTAL	26'919	26'065	25'599	- 854	- 3 %	- 466	- 2 %

Permis annuels

Un signe de reprise économique est, sans conteste, l'augmentation significative des besoins de l'économie en personnel qualifié et spécialisé.

L'évolution du nombre de permis B octroyés en 1999 est, sous cet angle, significative. L'augmentation de 56 unités à 250 représente la première hausse importante après près de 10 ans de baisses successives et de stagnations.

Ce phénomène qui touche notre voisin vaudois depuis plus de 2 ans est, chez eux tel que, pour faire face à la demande de leur économie, ils ont dû se procurer les unités de contingent manquantes, avec l'accord de l'Office fédéral des étrangers, auprès de notre canton (120 unités). Cette évolution favorable devrait chez nous se confirmer en l'an 2000.

	90/91	91/92	92/93	93/94	94/95	95/96	96/97	97/98	98/99
1. Santé publique (hôpitaux, cliniques, homes)	108	119	80	50	64	57	40	59	59
2. Industrie (cadres, spécialistes)	53	23	17	25	12	25	34	19	27
3. Construction, génie civil (techn. ingén., architectes)	16	15	16	8	7	6	8	7	8
4. Enseignement (écoles privées)	19	21	4	15	7	9	15	16	15
5. Secteur alimentaire (boulangers etc.)	13	12	9	5	6	3	2	3	5
6. Hôtellerie-restauration (cuisiniers, etc.)	19	21	25	28	28	29	19	26	31
7. Carrossiers, peintres et mécaniciens en voiture	14	13	1	–	1	–	–	1	–
8. Agriculture	11	5	2	1	2	5	4	–	5
9. Tourisme	–	–	3	3	12	8	9	13	11
10. Indépendants	–	5	7	10	9	10	14	13	32
11. Divers (cas particuliers)	28	8	3	8	13	7	4	7	9
12. Commerce		5	11	7	2	6	–	3	3
13. Sports		9	5	3	7	9	23	15	35
14. Religion		4	12	9	10	8	13	12	10
TOTAL	296	260	195	172	180	182	185	194	250

Permis saisonniers et de courte durée

Les besoins en personnel des secteurs essentiellement saisonniers de l'agriculture, de la construction et de l'hôtellerie-restauration sont restés comparables à 1998, à un bas niveau. L'application stricte du principe de la priorité des gens du pays pour toutes les

demandes présentées en faveur d'étrangers entrant pour la première fois sur le marché du travail, associée aux effets de l'activité de placement déployée par les offices régionaux de placement, ont favorisé les prises d'emplois par les indigènes (Suisse et permis B et C) disponibles.

Saisonniers	Hôtellerie Restauration	Construction	Agriculture	Commerce	Divers	Monteur	Total
1997	4'788	371	775	127	159	–	6'220
1998	4'831	229	702	117	152	–	6'031
1999	4'982	189	695	123	168	–	6'157
Courtes durées							
1997	1'917	166	1'019	80	668	1121	6'761
1998	1'804	38	775	63	749	943	5'671
1999	2'144	40	702	75	881	644	5'649

Approvisionnement économique du pays

A l'occasion des graves intempéries qui ont touché notre canton en février 1999, le SICT a été engagé dans le service logistique de la cellule de catastrophe (CECA) au titre de service chargé d'assurer l'approvisionnement économique de notre pays en période de crise. Sa mission a consisté essentiellement en des tâches d'ordre organi-

sationnel, à savoir réquisitionner tous les moyens de transports aériens disponibles dans le canton, organiser le transport aérien des groupes électrogènes civils et militaires vers les régions sinistrées de la Vallée de Conches, s'assurer de l'autonomie en matière de ravitaillement des communes isolées et, finalement, organiser la distribution de combustible et carburant dans la Vallée de Conches.

SERVICE DE LA PROMOTION TOURISTIQUE ET ÉCONOMIQUE

TOURISME

Situation du tourisme valaisan

L'année 1999 a été marquée par les intempéries de février dont les effets négatifs sur la demande se sont fait sentir jusqu'à la fin de la saison d'hiver. Le recul des nuitées hivernales a été particulièrement fort chez les Allemands (- 10 %) qui représentent plus de 20 % de la clientèle du Valais. Le Val d'Hérens et le Haut-Valais ont été les régions les plus touchées par cette baisse de fréquentation. Valais Tourisme a entrepris, avec le soutien de l'Etat, une campagne de promotion spéciale pour atténuer l'impact des intempéries sur la clientèle. Heureusement, la saison d'été a été meilleure en comparaison à celle de l'été 1998. Sur l'année, les nuitées hôtelières devaient reculer de 3 % environ. Les chiffres de la parahôtellerie ne sont pas encore connus mais on s'attend à la même évolution.

Les intempéries de ce début d'année et les mauvaises conditions atmosphériques de cette fin d'année ont affecté la marche de nombreuses entreprises, notamment dans l'hébergement et les remontées mécaniques, confrontées par ailleurs au financement plus restrictif des grandes banques.

Politique du tourisme

Les travaux menés conjointement par le groupe «Tourisme» du Grand Conseil, «Valais Tourisme» et le Service ont essentiellement porté sur l'intégration des éléments de la Charte du développement durable liés au développement touristique et sur la prise en compte des systèmes de management de la qualité dans les entreprises du tourisme.

Etudes sur le tourisme

L'étude sur la valeur ajoutée du tourisme en Valais a démarré avec l'enquête auprès des touristes d'été. Quelque 22'000 personnes ont été interrogées. Plus de 3'000 d'entre elles ont répondu à un questionnaire détaillé portant notamment sur les dépenses des vacanciers. Parallèlement, une enquête sur l'emploi et le chiffre d'affaires a été menée auprès de 3'000 entreprises ayant une activité liée directement ou indirectement au tourisme. Un questionnaire complémentaire sur la valeur ajoutée, les prestations et la structure des coûts a été adressé à un panel d'entreprises des branches clés du tourisme. L'enquête auprès des touristes d'hiver est en cours. Les résultats de l'étude sont attendus pour la deuxième partie de l'année 2000.

L'étude sur les appartements de vacances en Valais confiée au bureau PLANVAL à Brigue est terminée. Elle a pour but de mieux faire connaître un secteur important de notre offre touristique et d'aider les loueurs à mieux exploiter leurs appartements.

Avec la participation financière du canton, le Bak (Recherches économiques Bâle SA) a mené une étude de comparaison (Benchmark) dans le domaine du tourisme. Il ressort de cette étude que les potentialités de développement du tourisme valaisan, pour les deux prochaines années, s'avèrent plus positives que d'autres destinations touristiques, comme les Grisons, Berne et le Tessin.

Taxes touristiques

La taxe de promotion touristique a déjà été introduite dans une trentaine de communes valaisannes. Une dizaine de projets de

règlement sont en cours d'élaboration. Les travaux préparatoires se font généralement avec le concours du Département.

Les investigations de l'Inspection des finances, organe de contrôle de l'Etat pour la perception, l'encaissement et l'affectation des taxes touristiques, ont montré des lacunes dans la manière de procéder des organes de perception et des hébergeurs. Le Service a élaboré et largement distribué des guides qui rappellent les règles en la matière.

Le Service apporte aussi son aide aux sociétés de développement pour la modification de leurs statuts et aux communes pour les procédures de taxation d'office.

Guides de montagne et professeurs de ski

Les formations de base et continue des guides de montagne, des professeurs de ski, de ski de fond et de snowboard répondent à des règles uniformes pour toute la Suisse.

La législation suisse sur les marchés intérieurs, la convention avec l'Espace Mittelland et la volonté politique de déréglementation, obligent à repenser le rôle du secteur public dans ces domaines.

Accompagnateurs en moyenne montagne

Le groupe de travail chargé d'examiner la reconnaissance de cette nouvelle profession a poursuivi ses travaux et a défini le programme de formation. Ce programme ainsi que le bilinguisme doivent encore faire l'objet d'une appréciation par l'Ecole suisse de tourisme.

Expo 01 / Expo 02

L'exposition nationale a été reportée d'un an. La préparation de la Journée cantonale valaisanne se fait en collaboration avec Information Valais.

Information Valais

La Communauté de travail «Information Valais», qui regroupe Valais tourisme, la Chambre valaisanne de commerce et d'industrie, l'OPAV, SODEVAL et le Service, présente le Valais à l'occasion de manifestations en Suisse. Elle a organisé la présence du Valais comme hôte d'honneur à la Foire d'automne à Zoug. De plus, elle a décerné le titre d'ambassadeur Valensis à M. Moritz Suter de Crossair et a organisé son intronisation solennelle.

Plate-forme Information Valais

La conduite opérationnelle de la Plate-forme a été transférée au secteur privé. Le Service reste engagé dans la conduite stratégique des opérations.

Valais Incoming SA

La société, chargée de promouvoir les produits touristiques valaisans, a connu de grosses difficultés à son démarrage. Les problèmes ne sont pas encore tous réglés. Valais Tourisme, par ailleurs actionnaire majoritaire, a repris la gestion de l'entreprise.

Forum de Crans-Montana

Le Service a poursuivi sa collaboration avec les organisateurs du Forum de Crans-Montana qui fêtait cette année son 10^e anniversaire.

Conseil du Léman

Le Conseil du Léman, par sa Commission économie et tourisme, a été invité, comme hôte d'honneur, au Salon de la Gastronomie de Bourg-en-Bresse. Le Service a collaboré, comme partenaire valaisan, à l'organisation de cette importante manifestation où le tourisme rural ainsi que les produits du terroir ont été présentés.

PROMOTION ÉCONOMIQUE

Politique régionale

La nouvelle orientation sur le plan fédéral et cantonal a trouvé sa vitesse de croisière après l'année transitoire 1998 ou la nouvelle LIM a été introduite progressivement.

L'exécution de la nouvelle loi fédérale sur l'aide en matière d'investissements dans les régions de montagne (LIM) incombe aux cantons.

Dans le cadre d'une évaluation, les cantons présentent tous les quatre ans à la Confédération un rapport d'exécution.

Aide en matière d'investissements

Aide fédérale en matière d'investissements

Par l'ordonnance fédérale du 12 janvier 1999 concernant la détermination des plafonds cantonaux d'allocation de l'aide aux investissements dans les régions de montagne pour la période 1999-2002, le canton du Valais s'est vu attribuer un montant de 94 millions de francs pour la période précitée, ce qui correspond à un montant de 23,5 millions de francs par année.

Aide cantonale en matière d'investissements

Pour garantir l'équivalence à l'aide fédérale et soutenir sur le plan cantonal la rénovation, la construction et le refinancement des hôtels, le fonds général pour l'équipement a été augmenté de 210 millions à 275 millions de francs par décision du Grand Conseil du 23 juin 1999. L'augmentation de 65 millions de francs a été déterminée comme il suit:

A. Augmentation ordinaire

Montant nécessaire pour l'équivalence avec la Confédération:

Fr. 20 mios par année (pour les 4 ans)	Fr. 80 mios
Remboursement estimé (pour les 4 ans)	Fr. 45 mios
Augmentation ordinaire nécessaire	Fr. 35 mios
	=====

B. Augmentation extraordinaire

Rénovation et construction d'hôtels	Fr. 20 mios
	=====

Refinancement des crédits de rénovation ou de construction de la branche hôtelière	Fr. 10 mios
	=====

Répartition des crédits LIM promis en 1999 selon le champ d'application

Désignation	Confédération			Canton		
	Nombre dossiers	Promesses en Fr.	%	Nombre dossiers	Promesses en Fr.	%
Infrastructures de développement						
Industrie, artisanat, énergie, approvisionnement	9	2'391'000.—	17.2	10	2'872'500.—	14.9
Tourisme, culture, sports, loisirs	21	6'326'000.—	45.6	24	7'219'000.—	37.4
Télécommunications	1	165'000.—	1.2	1	165'000.—	0.9
Hôtels et gîtes ruraux	1	150'000.—	1.1	13	4'800'000.—	24.9
TOTAL	32	9'032'000.—	65.1	48	15'056'500.—	78.1
Infrastructures de base						
Santé, formation	2	653'000.—	4.7	2	694'000.—	3.5
Transports, équipements publics, militaire	20	4'054'600.—	29.2	17	3'372'150.—	17.5
Agriculture, sylviculture	1	138'000.—	1.0	1	164'000.—	0.9
TOTAL	23	4'845'600.—	34.9	20	4'230'150.—	21.9
TOTAL	55	13'877'600.—	100.0	68	19'286'650.—	100.0

Selon la nouvelle orientation de la politique régionale sur le plan de la Confédération et du canton, l'aide en matière d'investissements a été utilisée en priorité pour des projets d'infrastructure de développement.

Aide fédérale instituant une aide à l'évolution structurelle en milieu rural «REGIO PLUS»

La Confédération, sur la proposition du canton et des régions, a accordé des subventions pour les dossiers «REGIO-PLUS» mentionnés ci-dessous:

- ACE Hydro	Fr. 256'000.—
- Promotion du métier et des services d'accompagnateur en montagne	Fr. 115'000.—
- Aufbau eines Dienstleistungszentrums	Fr. 230'000.—
- Parcours didactiques bibliques	Fr. 74'000.—
- LaNat	Fr. 432'000.—
- Village du livre	Fr. 290'000.—

D'autres dossiers ont été déposés et sont en cours d'étude:

- Forum Unterbäch
- Aufbau eines Informationszentrums Oberwallis
- Design milanais
- La marche du souvenir olympique
- Valvision, la vitrine du Valais
- Renaissance der Gastfreundschaft nach Cäsar Ritz

PROMOTION ÉCONOMIQUE

Diverses actions et manifestations dans le cadre de la promotion économique ont été soutenues par un montant global de 1'997'000.— francs (CIMTEC, Médiplant, Forum de Crans-Montana, Ligne aérienne Sion-Zurich, SODEVAL, Ecole d'ingénieurs du Valais/Transfert de technologie, etc.).

Office valaisan de cautionnement

Au 31 décembre 1999, le capital social s'élève à Fr. 2'402'600.— et les réserves à Fr. 2'000'000.—. Durant cette année, l'Office a traité 64 demandes de cautionnement pour un montant de Fr. 5'435'000.—, dont 45 ont été acceptées pour un montant de Fr. 4'415'000.—. Les pertes de cet exercice s'élèvent à Fr. 253'380.—. Les engagements de l'Office à fin 1999 se montent à Fr. 9'382'000.— pour 141 cas.

Au cours de l'année 1999 et dans le cadre de la loi fédérale encourageant l'octroi de cautionnements et de contributions au service de l'intérêt dans les régions de montagne, l'Office valaisan de cautionnement a traité un dossier pour Fr. 500'000.— en ce qui concerne les contributions au service de l'intérêt, ceci pour des investissements induits de Fr. 1'000'000.—. Depuis 1977, en matière de cautionnement et dans le cadre de cette loi, 203 demandes ont été examinées pour Fr. 63'595'000.— et, au 31 décembre 1999, les engagements s'élèvent à Fr. 1'442'107.— pour 14 cas.

D'autre part et toujours durant la même année, 376 garanties de constructions ont été délivrées pour Fr. 4'211'837.—. Au 31 décembre 1999, dans ce domaine, les engagements sont de Fr. 6'122'801.— pour 608 cas.

LOGEMENT

Fortement réduit depuis 1998, le contingent octroyé au Valais par la Confédération pour la construction et l'accession à la propriété de logements a obligé l'Office cantonal à une sélection sévère des demandes.

En raison d'un marché toujours très tendu, la Confédération s'est montrée restrictive dans l'examen des demandes de construction d'immeubles locatifs. Par contre, les demandes de rénovation d'anciens immeubles locatifs ont été admises sans grande difficulté lorsque les loyers appliqués à ces logements se situaient au-dessous des loyers pratiqués pour les logements neufs.

Logement à caractère social (Action WB)

Les aides cantonales concernant les logements à caractère social se sont élevées à Fr. 24'000.— et les prestations de la Confédération à Fr. 7'000.—.

Suite à une mesure d'économie supprimant toute aide après 14 ans, la Confédération est arrivée au terme de ses paiements. Le canton maintient ses engagements sur une période plus longue.

Amélioration du logement en région de montagne (Action WS)

30 projets d'assainissement ont été mis au bénéfice des aides fédérales et cantonales. Les engagements ont atteint Fr. 865'000.— pour la Confédération et Fr. 459'000.— pour le canton.

Instaurée en 1970, cette subvention devait prendre fin en décembre 2000. Le Conseil des Etats vient de demander sa prolongation jusqu'en 2005 environ.

Encouragement à la construction et à l'accession à la propriété de logements (Action CHW et WEG canton)

Des engagements ont été pris pour 95 logements en propriété (aucun logement locatif). Toutes les demandes ont été traitées sur la base de la loi fédérale sur la construction et l'accession à la propriété de logements, avec une participation cantonale pour les ayants droit. Le montant des aides versées en 1999 (3490 logements) a atteint Fr. 7,104 millions.

Dans le cadre de l'action cantonale basée sur les décrets de 1984 et 1985, le montant des aides périodiques à fonds perdu s'est élevé à Fr. 52'000.— pour 16 dossiers.

SERVICE DE L'AGRICULTURE

OFFICE DE CONSULTATION AGRICOLE

Les difficultés financières de l'ensemble des exploitations agricoles ont engendré plus d'interventions ciblées. La mise en place de la politique agricole 2002 a augmenté la fréquence des conseils individuels afin de faire bénéficier les agriculteurs des paiements directs liés à certaines contraintes (protection des animaux, protection des eaux). Les conseillers agricoles ont aussi organisé 42 séances d'information regroupant 1'606 participants concernant le nouveau contrôle du trafic des animaux.

OFFICE DE L'ÉCONOMIE ANIMALE

Section zootechnie

Durant l'année de gestion, la nouvelle législation fédérale sur l'élevage a été introduite auprès des organisations d'élevage et des syndicats. Comme fait marquant, il y a lieu de signaler que le Jury cantonal des concours, institution vieille de plus de 100 ans et qui a été un élément moteur de l'amélioration du bétail a cessé son activité, vu que la responsabilité de l'appréciation des animaux incombe désormais aux organisations d'élevage.

Par ailleurs, l'Office ne verse plus les paiements directs liés à la détention du bétail mais, comme par le passé, organise le recensement des animaux et sa mise en valeur.

Section laitière

Conformément à la législation fédérale, le service d'inspection et de consultation en matière d'économie laitière (SICL) devait, pour continuer son activité, se faire accréditer. Le SICL a ainsi passé avec succès l'audit conduit par l'Office fédéral de Métrologie (OFMET) et a reçu son accréditation en tant qu'organe d'inspection selon la norme EN45004 le 7 juillet 1999.

Le programme d'assainissement des fromageries en vue de leur mise en conformité avec l'assurance de la qualité est terminé.

OFFICE CANTONAL DU CRÉDIT AGRICOLE

Les moyens financiers affectés aux crédits d'investissements dans l'agriculture et l'aide aux exploitations paysannes se montent à fr. 119 mios. Durant cette période, 122 crédits d'investissements ont été accordés pour fr. 14'316'000.— et 56 crédits à l'aide aux exploitations paysannes pour fr. 5'494'000.—. La Confédération et le canton débloquent fr. 6 mios supplémentaires pour venir en aide aux exploitations dans une situation financière difficile.

OFFICE DE LA CULTURE DES CHAMPS ET DES PAIEMENTS DIRECTS

L'application des ordonnances concernant les paiements directs et les primes de cultures, les conseils techniques en production végétale, en production intégrée et en culture biologique, la centrale des blés et des oléagineux, l'amélioration des prairies et le registre des vignes sont les tâches principales traitées par les collaborateurs de l'office.

Primes et contributions en 1998/1999

	1998	1999
Production végétale	fr. 757'875.—	fr. 237'284.—
Exploitation du sol	fr. 5'752'254.—	fr. 5'743'254.—
Estivage	fr. 5'657'692.—	fr. 5'540'907.—
Paiements directs 31a	fr. 30'957'307.—	
Paiements directs 31b	fr. 18'537'875.—	

Paiements directs 99 fr. 79'140'114.—

Total fr. 61'662'257.— fr. 90'661'559.—

OFFICE CANTONAL D'ARBORICULTURE, CULTURES MARAÎCHÈRES, HORTICULTURE

Après l'année extrêmement difficile rencontrée par les arboriculteurs en 1998, la situation des prix s'est améliorée du fait de l'équilibre entre l'offre et la demande. Malgré ce léger mieux, la volonté des producteurs de s'adapter aux changements s'exprime par la plantation d'espèces ou de variétés qui permettent au Valais de tirer des avantages comparatifs sur les plans agronomiques et commerciaux.

- Variétés de pommes Maigold et Braeburn qui demandent une longue période de végétation.
- Nouvelles plantations de cerisiers, de pruniers (prunes japonaises, pruneaux précoces).

➤ Elargissement de la gamme variétale d'abricots. L'action de renouvellement du verger, cofinancée par le canton et la confédération, concerne à fin 1999 104 ha pour 250 demandes. A cette surface s'ajoutent quelque 60 ha plantés en plaine, sans aide publique. Les premières plantations montrent qu'il est possible de produire de l'abricot de qualité en Valais du 20 juin au 20 août.

➤ Les premières plantations de raisin de table avec des variétés spécifiques ont été mises en place chez des producteurs et sur le domaine de l'École d'agriculture où se retrouvent 42 variétés. L'autorisation de planter est réglée par les directives du département découlant du règlement cantonal sur le cadastre viticole et le registre des vignes. Cette phase de tests initiaux durera quelques années avant que des recommandations plus sûres puissent être formulées.

➤ En cultures maraîchères, quelques surfaces de melons, de courgettes ou autres spécialités sont enregistrées, à côté de celles bien reconnues en Valais telles que les tomates et les fraises.

Ces efforts d'adaptation chez les producteurs sont accompagnés par la vulgarisation qui, d'une part, encadre les producteurs dans la résolution des problèmes techniques et, d'autre part, participe à l'organisation de tests d'appréciation auprès des consommateurs.

OFFICE CANTONAL DE LA VITICULTURE

Vignes et vins. La vigne valaisanne occupe 5'256 ha dont 3'003 de rouges et 2'253 de blancs; en 1999, elle a produit 44,6 millions de litres dont 23,6 de rouges et 21,0 de blancs, ainsi que 285'710 kg de raisins de table. Participation à une étude sur l'avenir du vignoble valaisan dans les communes de Fully, Lens et Chermignon. Organisation du Congrès du Cervin en Valais.

Encépagement du vignoble

Homologation par le Conseil d'Etat des dossiers de 31 communes. Les dossiers de 18 communes ont été agréés par la commission cantonale et ceux de 19 communes sont en fin d'études.

Patrimoine viticole valaisan

Plantation de 90 sélections d'Humagne blanc et de 28 sélections de Päien/Heida. Repérage et marquage de parcelles de Réze et de treilles de Cornalin. Actuellement, 10'238 m² sont plantés.

Vulgarisation et essais viticoles

Observation du comportement du Pinot noir dans les 12 réseaux installés en 1998. Déplacement de 5 stations météo des sites de Viti 2000 sur des sites comparatifs de Pinot noir. Mise en place d'un essai de comportement du Cornalin sur 15 porte-greffe différents. Vinification de 3 hybrides interspécifiques (Regent, Bianca et Seyval), ainsi que des obtentions de Gamaret et de Garanoir de la RAC.

Le Grand Brûlé

La vigne occupe 127'062 m² (10'590 m² de jeunes vignes). La récolte totale de 100'530 kg laisse apparaître un rendement de 0,863 kg/m² de la surface en rapport soit le 87,9 % de la moyenne décennale. L'établissement participe à l'exploitation des vignes à greffons pour la sauvegarde du patrimoine viticole valaisan.

OFFICE DE LA PROTECTION DES PLANTES

1. Surveillance – Avertissement

Parasites de quarantaine:

Le *Feu bactérien* progresse en Suisse, cela nous oblige à renforcer les contrôles et les actions prophylactiques: élimination des Cotton-éasters dans la plaine de St-Gingolph – Sierre.

Enroulement chlorotique des abricotiers: Evolution inquiétante:

Jaunisse de la vigne:

Détection de deux foyers et une dispersion assez vaste dans le vignoble de Salgesch. A suivre!

Autres ravageurs:

Fluctuations habituelles selon les conditions météorologiques. Particulièrement virulents en 1999: vers de la grappe, mildiou de la vigne, tavelure du pommier.

2. Vulgarisation

Production intégrée, production biologique:

En étroite collaboration avec les organisations professionnelles (Vital, Cultural, etc.), forte augmentation surtout en viticulture.

Essais de démonstration:

Lutte par confusion en viticulture sur 1'260 ha, 7'000 viticulteurs, méthode subventionnée par l'Etat. D'une manière globale: résultats très positifs.

OFFICE DES AMÉLIORATIONS FONCIÈRES

Conformément à la décision du Conseil d'Etat du 19 janvier 2000 prévoyant la réunion en un seul document des rapports financiers 1999 et de gestion 1999 pour les unités pilotes, le rapport de synthèse 1999 pour l'Office des améliorations foncières sera présenté dans le cadre du controlling gouvernemental.

ÉCOLE D'AGRICULTURE DU VALAIS (CHÂTEAUNEUF)

Les effectifs de l'Ecole se maintiennent à un niveau très élevé; avec 113 élèves, la rentrée 1999 représente la fréquentation la plus nombreuse derrière l'année record avec 125 élèves en 1997. Pour mémoire, le nombre d'élèves a plus que doublé en l'espace de 10 ans passant de 54-55 élèves en 1990 à plus de 110 à la fin des années 90.

Dans la formation, une grande innovation a marqué la rentrée 1999 avec la mise en place, en collaboration avec le Centre ORIPH et le Service cantonal de la formation professionnelle, d'une filière de Formation élémentaire. Cette formation, unique en Suisse romande, offre une alternative aux élèves intéressés à l'agriculture, motivés sur le plan pratique mais ayant des difficultés scolaires.

En 1999, l'Ecole a mis sur pied un cours-bloc de 4 semaines, après le diplôme, de formation spécialisée en agriculture biologique. Ce cours a été suivi par 13 élèves.

ÉCOLE MÉNAGÈRE RURALE DE CHÂTEAUNEUF

L'attrait de l'Ecole ménagère est tout autant d'actualité. Le nombre d'élèves est limité au maximum à 80 places; ce qui nécessite un examen d'entrée. Grâce aux travaux d'agrandissement entrepris depuis 1997, il nous sera possible dès la rentrée 2000 d'offrir 20 à 30 places supplémentaires et une formation moderne de gestionnaire en économie familiale sur une durée de 3 ans.

Le montant des investissements pour l'agrandissement de l'Ecole ménagère s'est élevé, pour 1999, à Fr. 1'865'000.—; la dernière phase de rénovation est prévue pour l'an 2000.

DOMAINE DE CHÂTEAUNEUF

L'année 1999 a été une année climatiquement difficile avec de fortes précipitations, une pression constante des maladies crypto-

gamiques, le mildiou pour la vigne et la tavelure pour les fruits. Malgré cela et à part la chute de grêle, l'année agricole peut être considérée comme assez bonne.

Une récolte mieux maîtrisée des fruits était de nature à assurer une meilleure valorisation. Malheureusement pour le Domaine de Châteauneuf, une chute de grêle exceptionnelle a frappé le verger à la veille de la récolte et a endommagé environ 200 tonnes de pommes qui ont dû être vendues pour le cidre; ce qui causera un manque à gagner important.

Le secteur viticole se porte toujours bien. Sans être exceptionnelle, la récolte 1999 a été bonne en quantité et en qualité. Les spécialités rouges sont très prometteuses; la situation du marché est saine. L'exploitation du bétail et des grandes cultures subit toujours la pression sur les prix à la baisse dans le cadre de la Politique agricole 2002.

Le Domaine poursuit ses efforts au service de la formation. En innovant dans les différentes branches de production et en développant les essais de référence en production intégrée et biologique, en installant de nouvelles cultures: variétés de fruits, raisins de table, il contribue à enrichir d'expériences pratiques l'enseignement des jeunes agriculteurs. C'est un outil indispensable à la formation.

CENTRE AGRICOLE DE VIÈGE

Les sections **formation** de l'école d'agriculture du canton du Valais, **consultation agricole** et **améliorations foncières** constituent le centre agricole de Viège. Ce dernier fait office de relais avec le service de l'agriculture auquel il est subordonné et est l'interlocuteur privilégié de l'agriculture dans le Haut-Valais.

La demande croissante visant à obtenir une meilleure formation en matière agricole a pu être pleinement satisfaite. Relevons tout particulièrement le programme de formation continue qui revêt toujours plus d'importance. A signaler également le fait que 5 élèves du Valais romand fréquentent l'école d'agriculture de Viège. Cet effort est de nature à contribuer à une meilleure compréhension entre les deux régions linguistiques. Par ailleurs, en complément du programme de formation continue, un projet-pilote d'apprentissage en agriculture biologique a été mis sur pied à l'initiative de la Confédération durant l'année scolaire 1999/2000, avec possibilité d'obtenir un certificat de capacité, avec spécification en production biologique.

Les modifications importantes liées à la nouvelle politique agricole pèsent fortement sur l'activité de l'office de **consultation agricole**. Un des problèmes cruciaux réside dans l'impossibilité de prévoir le développement futur du secteur primaire. L'assainissement des constructions rurales exige, en outre, un engagement soutenu de l'office de consultation agricole, attendu que, pour bon nombre d'exploitations la charge financière devient trop lourde. L'obligation faite aux exploitants de prouver que l'exploitation répond aux prestations écologiques requises (PER) pour pouvoir bénéficier des paiements directs impose de nouveaux bouleversements quant au mode d'exploitation.

La diminution des coûts est un des postulats de la nouvelle politique agricole. Les **améliorations de structures** ont, en ce domaine, un rôle important à jouer. Certes, le programme d'assainissement des constructions rurales en cours exige un effort soutenu. L'accent est toutefois également mis sur les ouvrages réalisés en communauté, à savoir les installations d'irrigation et, de façon plus marquée à nouveau, les dessertes et les améliorations alpestres. Plusieurs communes ont, par ailleurs, décidé d'équiper leurs zones à bâtir en application de la procédure de remembrement et de rectifications de limites.

L'orientation nouvelle de l'administration, tout en étant centralisée, se réclame d'une structure de proximité, à même de répondre aux besoins sur place. Les objectifs y relatifs prévus au programme 1999 du centre agricole de Viège ont été atteints.



RAPPORT DU DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'ÉNERGIE

SUR SA GESTION DURANT L'ANNÉE 1999



**CHEF DU DÉPARTEMENT: THOMAS BURGNER
REPLAÇANT: WILHELM SCHNYDER**

SANTE, AFFAIRES SOCIALES ET ENERGIE

Service de la santé publique

Institutions psychiatriques

Centre valaisan de
pneumologie

Service vétérinaire

Service de l'action sociale

Centre médico-éducatif
"la Castalie"

Service social de protection
des travailleurs et des
relations du travail

Service de l'énergie

Service des forces hydrauliques

Caisse cantonale
de compensation

INTRODUCTION

Santé

En vue d'optimiser encore davantage la prise en charge sanitaire de la population, les travaux de planification sanitaire et hospitalière se sont poursuivis sous l'égide du Département, en étroite concertation avec l'ensemble des partenaires concernés. A ce sujet, il convient de mentionner les points principaux suivants:

Les discussions sur la réorganisation des hôpitaux valaisans par secteur (Haut-Valais, Valais Central et Bas-Valais) ont été poursuivies. Dans la région de Sierre-Sion-Martigny, la Commission restreinte pour l'organisation des structures et des soins a ainsi été constituée en vue de formuler des propositions communes sur les questions demeurées ouvertes. A l'instar du Haut-Valais, l'organisation future de la direction de même que la répartition des activités médicales ont été examinées dans ce cadre. Un consensus a pu être atteint, à savoir que les différents partenaires approuvent sur le principe la mise en réseau des hôpitaux dans le cadre d'établissements multisites par secteur. Dans la région du Chablais, la réalisation du projet se trouve à un stade avancé. Ainsi, le nouvel hôpital du Chablais, avec un collège des médecins, une équipe soignante et une direction uniques a pu être réalisé, compte tenu de la répartition des activités médicales décidée d'un commun accord, dès le début de l'année 1999.

Dans la perspective de la réorganisation des hôpitaux valaisans, qui permettra notamment de réduire les surcapacités et d'améliorer encore davantage l'offre en prestations, les garanties du Département revêtent une importance particulière, à savoir:

- le maintien d'activités hospitalières de soins aigus sur les sites actuels;
- le maintien de l'enveloppe budgétaire globale octroyée actuellement à chacun des sites pour le secteur sanitaire;
- le maintien de l'effectif global des postes de travail pour le secteur sanitaire de chacun des sites;
- la mise en place de mécanismes de protection des parties les plus faibles dans le cadre des statuts des nouvelles associations communes;
- enfin, le contrôle du Conseil d'Etat sur la restructuration et le processus de mise en réseau dans le cadre de ses compétences en matière de planification sanitaire et hospitalière.

En ce qui concerne le financement des hôpitaux, de nouvelles règles ont été fixées suite à l'adoption, de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 1^{er} décembre 1999, qui prévoient notamment la mise en vigueur progressive d'un financement des hôpitaux basé sur les activités voire sur les pathologies. Cette ordonnance a été adoptée dans le cadre de l'exécution de la loi fédérale sur l'assurance-maladie du 18 mars 1994 ainsi que de la loi cantonale sur la santé du 9 février 1996.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a approuvé le concept des établissements médico-sociaux et des autres institutions de soins pour personnes âgées et a décidé d'intégrer dans la planification, en tant que projets-pilote, plusieurs autres institutions pour personnes âgées. De même, le Conseil d'Etat a décidé d'introduire le système informatique Dorothee dans les Centres médico-sociaux. Enfin, le programme de dépistage du cancer du sein auprès des femmes de 51 à 70 ans a débuté en automne 1999.

En tant que document de référence s'agissant de la politique sanitaire valaisanne, il s'agit de mentionner le rapport de février 1999 du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur sa politique sanitaire et hospitalière des années 90 au XXI^e siècle.

Affaires sociales

Depuis 1997, les dépenses d'aide sociale de l'ensemble du canton ont connu une évolution sensible : de 8'766'598 en 1997 elles sont passées à 11'908'000 en 1998. Les données exactes pour l'année 1999 manquent encore, mais sur la base du premier semestre on peut estimer qu'elles avoisineront 13'000'000.

Pour mesurer l'évolution exacte du déplacement de charges de l'assurance chômage sur l'aide sociale, il faudrait encore y ajouter les 8'000'000 de salaires payés par le Fonds cantonal pour l'emploi au titre de contrats d'insertion professionnelle.

Ces chiffres semblent contredire les données de l'assurance chômage qui montrent une tendance très nette à la baisse du taux de chômage liée à une reprise de l'activité économique valaisanne. Cette contradiction n'est qu'apparente. La réduction du taux de chômage a été très sensible au cours des deux dernières années et s'est accompagnée d'une reprise économique dont il faut se réjouir. Les conditions d'accès aux prestations de l'assurance chômage ou de renouvellement des droits à ces prestations se sont aussi considérablement resserrées depuis 1997, ce qui a enlevé une part du rôle d'aide sociale supplétive que jouait l'assurance chômage.

Au terme du droit aux prestations de l'assurance fédérale trois scénarios sont possibles:

- Soit la personne a retrouvé une activité et par là même une autonomie financière.
- Soit elle tente de maintenir son équilibre dans une zone précaire faite d'emplois à durée déterminée, à temps complet ou à temps partiel, avec un risque certain de rupture d'équilibre et de retour à l'assurance chômage, ou passage à l'aide sociale.
- Soit enfin, l'aptitude au placement liée à l'âge, aux comportements individuels ou aux compétences professionnelles est trop faible pour éviter l'exclusion du marché du travail et le passage à une prise en charge par l'AI ou l'aide sociale.

L'augmentation relative des dépenses de l'aide sociale est à inscrire dans ce contexte. Elle demande plus que jamais la coordination des efforts des instances chargées de l'aide sociale ou de l'aide aux chômeurs. Nous plaçons à relever que cette coordination a bien fonctionné au cours des deux dernières années. Elle peut encore être renforcée.

Un autre dossier important a été celui de l'asile. De janvier 1998 à août 1999, le nombre de requérants d'asile accueillis en Valais est passé de 1'800 à 3'700. Le sens de l'accueil et la tolérance démontrés en cette occasion par les valaisans ainsi que par les administrations ont permis de gérer avec solidarité un problème difficile. Le constat est réjouissant et nous tenons à remercier toutes celles et ceux qui ont collaboré à cette entreprise.

En 1999, le Département a également mené à bien l'élaboration de nouvelles conventions et contrats de prestation entre Etat et institutions pour personnes handicapées. Il s'agissait de doter le Canton et les institutions d'instruments de pilotage à moyen terme permettant de s'adapter à la restructuration des assurances sociales, particulièrement l'AI et aux nouvelles exigences de l'Office fédéral des assurances sociales.

Enfin, le Département a été très engagé dans la construction du projet romand de HES dans les domaines de la santé et du social. En tant que canton bilingue, le Valais occupe une position stratégique intéressante dans le cadre des discussions menées au niveau national en vue d'harmoniser les systèmes de formation, dans le domaine de la santé tout particulièrement.

Energie

En Europe, il y a actuellement une surproduction d'électricité due principalement à la surcapacité des centrales thermiques (charbon, gaz, nucléaire). Le prix de l'électricité sur le marché spot est tou-

jours à un bas niveau. Ainsi, l'énergie de pointe produite dans nos centrales hydroélectriques est fortement dévalorisée. En Suisse, au cours de l'année 1999, le prix minimum a été de 1,64 ct/kWh et le prix maximum de 4,15 ct/kWh. Par ailleurs, les prix des agents énergétiques fossiles sont aussi bas qu'au début des années septante et il ne faut guère s'attendre à une pénurie desdits agents dans un proche avenir.

Qu'elle soit pratiquement achevée, comme au sein de l'Union Européenne ou en voie de réalisation, l'ouverture du marché de l'électricité démontre clairement que le marché est plus rapide que la politique et qu'il ne saurait se soumettre à des mesures échelonnées dans le temps. En Suisse, un projet de loi fédérale sur le marché de l'électricité a été mis en consultation au début 1998. La volonté d'ouvrir le marché de l'électricité a été saluée par pratiquement tous les milieux concernés. En juin 1999, suivaient un message remanié et un projet de loi qui correspondaient aux débats de la CEATE du Conseil national.

Pour le canton du Valais, les dispositions sur le service public, la question quant à l'exploitant du réseau à haute tension, la réglementation sur les taxes d'utilisation, la priorité à la force hydraulique ainsi que la mise en vigueur conjointe de la loi sur le marché de l'électricité et la loi sur une taxe d'encouragement en matière d'énergie (LTE) sont des points particulièrement importants.

La conférence gouvernementale des cantons alpins et le canton du Valais ont toujours prôné une ouverture rapide et large du marché de l'électricité, accompagnée de mesures destinées à protéger les acquis régionaux et écologiques de notre pays. Au centre des mesures d'accompagnement, il y a la taxe écologique sur l'énergie de 0,3 ct/kWh sur les énergies non renouvelables dont le produit sera affecté pendant 15 ans au plus à la promotion des énergies renouvelables, force hydraulique incluse et à l'efficacité énergétique. Dans des cas exceptionnels, des prêts peuvent être accordés à des centrales hydrauliques dont les propriétaires sont, du fait de l'ouverture du marché de l'électricité, temporairement dans l'incapacité de procéder aux amortissements requis. Pour les cantons alpins, la taxe écologique sur l'énergie constitue le prix d'entrée à payer pour une libéralisation rapide et large du marché de l'électricité. Sans cette taxe, la force hydraulique serait en danger. C'est pourquoi les cantons alpins devraient refuser une loi sur le marché qui n'accorde aucune priorité à la force hydraulique.

La votation populaire sur l'initiative solaire et l'initiative énergie-environnement ainsi que les deux contre-projets (norme transitoire comme base pour la LTE et norme de base pour une réforme fiscale écologique ultérieure) aura lieu probablement le 24 septembre 2000. Si aucun référendum n'est opposé à la LTE, la taxe peut entrer en vigueur au début de l'année 2001.

Les premiers effets de l'ouverture du marché se sont déjà fait largement sentir en Valais. Celle-ci engendre tout d'abord un accroissement de l'endettement et un bilan énergétique défavorable. Face à ces nouvelles règles du jeu, Les Forces Motrices Valaisannes éprouvent de sérieuses difficultés. Dans ce marché ouvert, celles-ci doivent impérativement trouver un partenaire stratégique de poids. Mais, un tel partenaire ne peut être trouvé que si les FMV disposent d'une saine assise financière, ce qui nécessite d'autres efforts d'assainissement.

En date du 23 décembre 1999, le Département fédéral de l'Environnement, des Transports, de l'Energie et de la Communication ouvrirait une procédure de consultation sur le projet de révision de l'ordonnance du 25 octobre 1995 sur la compensation des pertes subies dans l'utilisation de la force hydraulique. Nous considérons que cette révision est inacceptable dans la mesure où elle réduit les indemnités compensatoires. Elle porte atteinte aux principes de la bonne foi. Les assemblées primaires des communes concernées ont déjà pris des décisions appropriées en se fondant sur les indemnités prévues par le droit actuellement en vigueur.

La décision d'Algroup de fusionner avec les sociétés Alcan et Péchiney a remis en cause une fois de plus, la poursuite de l'électrolyse à l'usine de Steg. D'intenses négociations ayant trait à l'octroi de rabais industriels et fiscaux ont eu lieu entre les représentants d'Algroup et le Conseil d'Etat. A la fin de l'année 1999, les négociations étaient toujours en cours.

L'activité de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie s'inscrit dans la collaboration entre la Confédération et les cantons. Ces derniers ont poursuivi le programme d'action «Energie 2000» visant une politique renforcée d'utilisation rationnelle de l'énergie et de promotion des énergies renouvelables. D'autres thèmes importants, tels que la loi sur l'électricité et la taxe sur l'énergie ont été discutés au sein de cette conférence. Cette dernière, comme la Conférence Gouvernementale des cantons alpins, soutient l'introduction rapide d'une taxe sur l'énergie.

Le canton du Valais voit dans l'assainissement énergétique des bâtiments et l'encouragement des énergies renouvelables une contribution essentielle pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la relance de l'économie. A cet égard, la réalisation du standard MINERGIE est l'objectif prioritaire. Une première étape importante a été franchie avec l'adoption du décret MINERGIE.

Il sied de relever que 22 labels ont été octroyés au cours de l'année 1999 dont le premier label MINERGIE pour un bâtiment public (école primaire de Fully). Par ailleurs, à la fin de l'année 1999, 13 labels étaient en préparation et 20 projets en discussion.

**Le chef du Département de la Santé,
des Affaires sociales et de l'Energie**

Thomas Burgener

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

PERSONNEL

Service	Effectif des postes figurant à l'Etat
Service de la santé publique	18.50
Institutions psychiatriques	193.30
Centre valaisain de pneumologie	110.70
Service vétérinaire	4.00
Service de l'action sociale	10.50
Centre médico-éducatif La Castalie	158.10
Service social de protection des travailleurs et des relations du travail	14.00
Service de l'énergie	3.30
Service des forces hydrauliques	4.50
TOTAL	516.90

MOTIONS ET POSTULATS

- 2.079 Postulat de la députée Franziska Rieder-Mengis (CSPO) et consorts concernant le service ambulancier (9 février 1999) Suite à son développement, en date du 17 mai 1999, ce postulat a été voté, refusé et classé.
- 2.082 Motion du groupe SPO, par le député Roland Zimmermann, concernant un soutien financier relatif aux appartements intégrés avec encadrement médico-social et à d'autres établissements pour personnes âgées (15 mars 1999)
- 2.083 Motion du député Pierre-Christian de Roten et consorts concernant le carnet de santé (15 mars 1999) La motion ayant déjà été réalisée en 1997, elle est classée.
- 2.085 Postulat du Député Georgie Lamon (PS) concernant la terminologie relative aux personnes avec un handicap (15.03.1999)
- 2.086 Postulat du député Dany Perruchoud et consorts concernant la politique sanitaire et hospitalière des années 90 vers le 21^e siècle (15 mars 1999) (motion transformée en postulat)
- 2.092 Motion de la députée (suppl.) Klara Imwinkelried (CSPO) et consorts concernant une réduction des primes aux caisses-maladie (10 mai 1999)
- 2.096 Postulat du groupe CSPO par Thomas Gsponer concernant l'introduction d'une allocation pour enfant ((12 mai 1999)
- 2.102 Motion du député Albert Arlettaz pour des normes de subventions conformes à l'esprit de la loi (24 juin 1999)

- 2.106 Postulat de la députée Mercedes Meugnier-Cuenca et consorts concernant les conditions de travail des employés des hôpitaux du GEHVAL (20 septembre 1999)
- 2.107 Postulat de la députée Fabienne Bernard et consorts concernant la politique salariale dans les hôpitaux (20 septembre 1999)
- 2.112 Postulat de la députée (suppl.) Verena Sarbach-Bodenmüller concernant les lignes directrices pour les appartements protégés pour personnes âgées (21 septembre 1999)
- 2.118 Motion du groupe DC du Centre, par le député Raymond Pernet, sur les rémunérations hospitalières (10 novembre 1999)
- 2.119 Postulat du député André Praz concernant l'âge pour l'examen individuel du droit aux subventions pour les cotisations à l'assurance maladie (11 novembre 1999)

SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Conformément à la décision du Conseil d'Etat du 19 janvier 2000 prévoyant la réunion en un seul document des rapports financiers 1999 et de gestion 1999 pour les unités pilotes, le rapport de synthèse 1999 pour le Service de la santé publique sera présenté dans le cadre du controlling gouvernemental.

ÉTABLISSEMENTS CANTONAUX

INSTITUTIONS PSYCHIATRIQUES DU VALAIS ROMAND

Hôpital psychiatrique de Malévoz

Généralités

Après la stabilisation enregistrée en 1998, le nombre d'admissions à l'hôpital a de nouveau fortement augmenté. Malgré la diminution de la durée moyenne de séjour, le nombre de journées malades a augmenté de manière significative en 1999. Il en résulte une charge accrue sur l'ensemble du personnel médical et infirmier. La dernière étape de la rénovation de l'hôpital s'est achevée comme prévu en été avec les travaux sur le bâtiment du Châtaignier.

Occupation

	1996	1997	1998	1999
Lits disponibles	130	130	120	120
Taux d'occupation	81 %	85 %	82,5 %	85 %
Malades admis	662	798	784	847
Journées malades hôpital	38'529	40'035	36'102	38'057
Malades hôpital de jour	22	17	25	26
Journées malades hôpital de jour	3'004	3'276	2'691	2'925
Total malades admis	684	815	809	873
Total journées malades	41'533	43'311	38'793	40'982

Financement

	1996	%	1997	%	1998	%	1999	%
Coût de la journée	432.—	100	430.—	100	467.—	100	463.—	100
Couverture par patients / caisse-maladie	218.40	50.56	224	52.1	229	49	232	50
Couverture par le canton	213.60	49.44	206	47.9	238	51	231	50

Service de consultation

Anciens cas	Nouveaux cas	Totaux	Consultations et psychothérapies	Interventions dans les institutions	Total des prestations médicales
685	519	1'204	5'446	264	5'710

CENTRE PSYCHIATRIQUE
DU HAUT-VALAIS A BRIGUE (PZO)

Suite à la décision positive concernant le budget, une équipe a été mise en place pendant le semestre 1999 pour l'hôpital de jour, si bien que cette nouvelle offre en prestations a pu être introduite à partir du 1^{er} juin 1999 en tant que secteur indépendant. Une ergothérapeute et trois infirmières font partie de cette équipe en sus du médecin-chef responsable (en tout : 280%). Ces dernières années, ce secteur d'activité en constante augmentation était assurée par l'équipe du secteur stationnaire.

La pression exercée sur la demande en provenance de la région se poursuit, si bien que des goulets d'étranglements interviennent régulièrement au niveau du personnel. Un seul psychiatre pour les personnes adultes s'est établi dans le Haut-Valais alors que dans le Valais Central et le Bas-Valais, il y en a 20 environ. Ce fait s'est révélé de plus en plus problématique ces dernières années. A l'évidence, la population prend conscience des possibilités de traitements psychiatriques, de sorte qu'il y a un potentiel important de rattrapage en la matière. Si la prise en charge psychiatrique et psychothérapeutique de base doit être maintenue ou développée, des cabinets supplémentaires devront être ouverts à court terme. A l'heure actuelle, cela n'est pas le cas. C'est pourquoi, nous sommes contraints d'adapter continuellement l'effectif en personnel au sein de l'institution. La comparaison statistique sur les cinq dernières années démontre bien cette évolution : par exemple, une augmentation de l'ordre de 170% pour les consultations ambulatoires et de 74% pour les cas ambulatoires. En dépit d'une augmentation de l'offre en prestations de l'hôpital de jour (1999 : presque 2000 journées-malades à l'hôpital de jour), le nombre de journées-malades pour le secteur stationnaire ont dans l'intervalle passé la limite des 9000 unités.

Depuis que le secteur stationnaire (avec 2 services) est localisé sur un étage, le concept de prise en charge a pu être optimisé. A cette fin, une saisie a été effectuée pendant plusieurs mois (entre autres : les mouvements de patients, les indications pathologiques etc.), un groupe de travail interdisciplinaire a été constitué et une conférence portant sur la thérapie du milieu a été organisée. En outre, le Service de psychogériatrie a étendu son offre en prestations en 1999. La collaboration du service de psychogériatrie avec la région s'est développé de manière positive. De même, une augmentation de la demande en psychiatrie consiliaire et de liaison a pu être constatée ces dernières années, en particulier de la part de l'hôpital de soins aigus. Le Service psychosomatique mis en place dernièrement apporte des améliorations à ce sujet. Enfin, la collaboration avec les institutions pour toxicomanes s'est améliorée de manière déterminante en 1999.

	1995	1996	1997	1998	1999
Stationnaire: Nombre de cas	192	258	259	249	221
Stationnaire: Nombre de journées-malades	8640	8500	8986	8332	9131
Stationnaire: Taux d'occupation	88.66	83	87.93	81.34	89.34
Ambulatoire: Nombre de cas	451	505	621	668	784

	1995	1996	1997	1998	1999
Consultations ambulatoires	1610	2348	2730	3282	4343
Hôpital de jour: nbre de cas	—	17	28	50	66
Hôpital de jour: nbre de journées	—	572	856	1361	1897

CENTRE VALAISAN
DE PNEUMOLOGIE (CVP)

CVP, établissement spécialisé en pneumologie et chirurgie thoracique

Les prestations médicales spécialisées suivantes ont été fournies dans le domaine pneumologique et en chirurgie thoracique:

– Chirurgie thoracique	32
– Thoracoscopies	24
– Ponctions pleurales	67
– Bronchoscopies	275
– Polysomnographies	179
– Oxymétries nocturnes	239
– Spirométries	3120
– Volumes pulmonaires	146
– Ergométries respiratoires ou cardiaques	315
– Pléthysmographies	986

Un contrôle de qualité prospectif s'est déroulé dans de nombreux domaines propres à faire bénéficier les patients valaisans de technologies de pointe aux coûts les plus bas possibles. Pour n'en citer que quelques uns, la chirurgie thoracique participe à une étude prospective de qualité sur les sites de Genève et de Montana avec une gestion totale des patients à des coûts contrôlés et en évitant toute intervention chirurgicale inutile. La Faculté de Médecine de Genève soutient le développement d'un réseau de soins améliorant la prise en charge des asthmatiques et incluant l'ensemble des partenaires valaisans du médecin traitant à domicile jusqu'aux services hospitaliers. Les premiers résultats de cette étude pilote montreront certainement une baisse des hospitalisations pour décompensation de l'asthme. Ces travaux ne seraient pas possibles sans l'esprit d'ouverture des différents partenaires de soins et le soutien d'une ligue spécialisée, la Ligue Valaisanne contre les Maladies Pulmonaires et pour la Prévention.

CVP, établissement hospitalier de réadaptation

De nouveaux patients provenant aussi bien du Haut que du Bas-Valais ont subi un traitement de réadaptation. L'équipe de physiothérapie a étendu ses prestations. Là aussi, par un contrôle de qualité prévu d'ailleurs par la LAMal, le personnel travaille avec enthousiasme et en collaboration avec les trois autres cliniques de Montana dans la mise à plat des procédures de soins et l'amélioration des collaborations

interdisciplinaires afin d'améliorer l'efficacité de ces soins et de diminuer les durées de séjours. La collaboration des ces quatre cliniques crée un effet de synergie stimulant la créativité et permettant de conduire des programmes de qualité à un meilleur coût.

Autres activités

Les cliniques Genevoise, Lucernoise, Bernoise et le CVP ont animé en synergie un congrès médical qui a rassemblé plusieurs centaines de médecins de Suisse. Comme à l'accoutumée, plus de 120 médecins ont fréquenté la Journée Valaisanne de Pneumologie.

Statistiques d'occupation 1999

Lits disponibles	80
Nombre de patients	1567
Journées-malades	27'410
Durée moyenne de séjour	17 jours

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Dans le cadre de l'exécution de nos tâches générales et spécifiques, basées sur les législations fédérales et cantonales, notre activité, pendant l'année 1999, se résume de la manière suivante:

LUTTE CONTRE LES ÉPIZOOTIES

• IBR/IPV & Leucose bovine enzootique

Dans le cadre de la campagne annuelle, et compte tenu de la situation épizootologique toujours favorable, seuls 156 échantillons sanguins ont été prélevés pour -25- exploitations bovines (1998: 1019). Toutes les analyses ont donné un résultat négatif.

• Encephalopathie spongiforme bovine (ESB) – «Maladie de la vache folle»

Un nouveau cas d'ESB a été enregistré dans notre canton (total depuis 1991: -10-). Conformément aux décisions prises par le Conseil Fédéral, (mesures urgentes destinées à combattre l'ESB en Suisse), les mesures d'assainissement ont été réalisées. De ce fait, -12- animaux de la race Simmental ont été identifiés, puis éliminés et incinérés.

• Assainissement CAE - Brucellose ovine et caprine

Notre canton est toujours reconnu comme canton libre de la CAE. 3628 chèvres ont été contrôlées sur le virus de la CAE. Le nombre de chèvres positives se monte à -18-. Les exploitations concernées ont été mises sous séquestre et les bêtes positives ont dû être éliminées.

Dans le cadre de la campagne Brucellose ovine et caprine, 2005 animaux ont été soumis à ce contrôle; tous se sont révélés négatifs.

• Elimination des déchets animaux

Les déchets «à haut risque» sont toujours pris en charge par l'usine d'extraction GZM de Lyss et incinérés à Bazenheid. Les déchets «à risque faible» sont toujours exportés vers la France.

• Commerce de bétail

Notre Service a délivré 126 patentes de marchands de bétail. -1- candidat a obtenu le certificat de capacité de marchand de bétail, après avoir suivi le cours d'introduction à Berne.

• Inspecteurs de bétail

Aucun cours d'introduction pour nouveaux inspecteurs du bétail n'a été organisé. A partir du 1^{er} juillet 1999, un nouveau système a été introduit pour le trafic des animaux (document d'accompagnement). Les laissez-passer ont été supprimés.

HYGIÈNE ET CONTRÔLE DES VIANDES

Des nouveaux contrôleurs des viandes non-vétérinaires (3) ont suivi un cours de perfectionnement (10 jours) dans un grand abattoir. Différents contrôles ont été entrepris durant l'année, conformément aux prescriptions fédérales et cantonales.

PROTECTION DES ANIMAUX

Tout le domaine de la protection des animaux prend toujours plus d'importance. Notre Service a enregistré de nombreuses plaintes, constamment en augmentation.

D'autre part et conformément à la législation en vigueur, nous avons procédé au contrôle d'un grand nombre de détentions d'animaux sauvages (privés et particuliers).

SERVICE DE L'ACTION SOCIALE

L'activité de l'office de l'aide sociale en 1999, s'est inscrite dans la continuité de la mise en place progressive des instruments d'application de la Loi sur l'intégration et l'aide sociale entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1997.

Les dépenses d'aide sociale exactes pour l'année ne sont pas encore connues, les décomptes communaux du deuxième semestre nous étant pas communiqués avant fin février. Cependant, le tableau récapitulatif des dépenses 1997/1998 et du premier semestre 1999 permet de mesurer l'évolution de l'aide sociale en Valais.

Evolution des dépenses d'aide sociale par région entre 1997 et 1999

Année 1997

Région	Population	Dossiers	Pers.	Dépenses	Par hab.
Brigue	31'344	97	218	671'878	21.44
Viège	47'886	87	197	719'825	15.03
Sierre	40'129	159	288	977'585	24.36
Sion	65'863	653	1222	2'740'260	41.61
Martigny	44'975	289	609	1'275'439	28.36
Monthey	43'165	558	1065	2'381'611	55.17
Total	273'362	1843	3599	8'766'598	32.07

Année 1998

Région	Population	Dossiers	Pers.	Dépenses	Par hab.
Brigue	31'344	183	390	1'220'840	38.95
Viège	47'886	162	349	1'077'017	22.49
Sierre	40'129	227	429	1'099'909	27.41
Sion	65'863	964	1937	3'752'461	56.97
Martigny	44'975	445	872	1'406'472	31.27
Monthey	43'165	759	1495	3'351'300	77.64
Total	273'362	2740	5472	11'908'000	43.56

1^{er} semestre 1999

Région	Population	Dossiers	Pers.	Dépenses	Par hab.
Brigue	31'344	172	310	1'089'937	34.77
Viège	47'886	120	237	747'912	15.62
Sierre	40'129	114	200	581'985	14.50
Sion	65'863	503	1019	2'129'263	32.33
Martigny	44'975	276	531	1'073'439	23.87
Monthey	43'165	484	938	2'079'792	48.18
Total	273'362	1669	3235	7'702'328	28.18

Si l'on admet que les dépenses du deuxième semestre 1999 seront à peu près équivalentes à celles du 1^{er} semestre, le coût par habitant devrait dépasser les fr. 50.— alors qu'il était de 43.56 en 1998, et de 32.07 en 1997.

La statistique des contrats d'insertion sociale à but professionnel ou non, montre également une progression dans l'utilisation des instruments créés par la Loi sur l'intégration et l'aide sociale. De 74 en 1997, ces contrats sont passés à 110 en 1998, puis à 160 en 1999. Compte tenu du total des personnes bénéficiaires de l'aide sociale, le nombre de contrats d'insertion est encore relativement restreint. Il faut toutefois tenir compte de la nouveauté de cette mesure qui inscrit l'aide sociale dans une relation de partenariat effectif entre la commune ou le centre médico-social et le bénéficiaire. Il s'agit en quelque sorte de créer une nouvelle culture de l'action sociale dépassant le concept étroit de l'aide pour intégrer celui de projet commun.

C'était d'ailleurs la volonté du législateur de ne pas imposer le contrat d'insertion social mais de le proposer librement aux parties comme une opportunité. Sa mise en œuvre s'inscrit petit à petit dans la pratique ordinaire des services.

ÉTABLISSEMENT MÉDICO-ÉDUCATIF DE LA CASTALIE

Le Centre médico-éducatif La Castalie, dont la mission est d'accueillir des personnes vivant avec un grave handicap mental ou un polyhandicap, comptait au 31.12.1999 un effectif de 167 pensionnaires, soit deux de plus qu'en 1998.

Cette augmentation, qui s'ajoute à celles enregistrées chaque année depuis 1992, est liée d'une part au vieillissement de la popu-

lation et d'autre part à un surcroît de demandes pour de très jeunes enfants. Compte tenu des 140 places à disposition, cette évolution crée une surcharge de l'ensemble des structures qui nécessitera à terme l'ouverture de nouvelles unités si la tendance se maintient à la hausse.

Au niveau des modalités de placement, l'internat représente actuellement le 73 % des placements et l'externat, qui prend de plus en plus d'importance, se situe à 27 % (16 % en 1990). Parallèlement, on note une augmentation proportionnelle du nombre d'enfants dont le pourcentage a passé de 28,5 % en 1990 à 37 % aujourd'hui.

Au niveau diagnostic, il n'y a pas de changement significatif. Les causes prénatales concernent le 55 % des cas, les causes périnatales le 14,5 %, les causes postnatales le 5,5 % et les causes indéterminées le 25 %. En plus du handicap mental, la plupart des personnes présente en outre un grave handicap physique (50 %), une épilepsie (39 %) ou des troubles du comportement (38 %).

En plus des soins de base et de l'encadrement éducatif nécessaires, les programmes individualisés mis en place ont permis, à chacun selon son âge et ses besoins de prise en charge, de suivre une formation scolaire adaptée, d'avoir une occupation en atelier, de pouvoir participer à des groupes de stimulation basale ou à des séances de physiothérapie, d'ergothérapie, de psychothérapie, de psychomotricité, de logopédie ou de musicothérapie.

En ambulatoire, 15 enfants de la région ont en outre reçu de la physiothérapie et 9 furent suivis dans le cadre du Jardin d'enfants thérapeutique de la Tonkinelle à Monthey.

Quant aux investissements, la priorité a été donnée cette année à la réfection de la cafétéria, à l'extension du chauffage solaire de la piscine, à la détection incendie de certains locaux, ainsi qu'au réaménagement des terrasses de la Roseraie et de Champfleuri.

Effectif et provenance des pensionnaires au 31.12.1999

Districts	Enfants			Adultes			Total
	G	F	Total	H	F	Total	
Monthey	17	5	22	9	11	20	42
St-Maurice	0	5	5	7	2	9	14
Martigny	4	2	6	5	4	9	15
Entremont	0	1	1	0	1	1	2
Conthey	1	1	2	6	4	10	12
Sion	2	6	8	10	5	15	23
Hérens	2	0	2	4	2	6	8
Sierre	5	0	5	6	7	13	18
Loèche	0	0	0	4	0	4	4
Rarogne	0	0	0	3	3	6	6
Viège	0	0	0	0	1	1	1
Brigue	0	0	0	0	2	2	2
Conches	0	0	0	0	0	0	0
Autres cantons	4	6	10	3	5	8	18
Etranger	1	0	1	1	0	1	2
Total	36	26	62	58	47	105	167

SERVICE SOCIAL DE PROTECTION DES TRAVAILLEURS

La restructuration partielle du Service décidée par le Conseil d'Etat en date du 18.11.1998 est devenue opérationnelle à partir du 1^{er} septembre 1999. Sa mise en application a nécessité une période de transition durant laquelle le Service a dû avoir recours à l'emploi d'auxiliaires pour ne pas retarder marche des affaires courantes, notamment dans le traitement des dossiers de recours en matière de chômage. Parmi les innovations, il convient de citer la création d'une section juridique et d'un pool de renseignements venant en appui de la section des conflits individuels de travail dans le but de garantir un meilleur service à la clientèle.

Pour le surplus, les graphiques et tableaux ci-après résument les principales activités du Service ainsi que leur volume.

Conflits du travail

Dossiers reportés	Dossiers enregistrés	Dossiers à traiter	Dossiers traités	Dossiers à reporter
319	728	1047	830	217

Tribunal du Travail

	Nombre de séances	Judicatum notifiées	Jugements motivés notifiés	Décisions de classement	Appels au TC	Recours de droit public au TF
Cours de langue française	22	115	35	3	5	1
Cours de langue allemande	13	18	12	12	2	0

Chômage

Etat des dossiers

Dossiers reportés	Dossiers enregistrés	Dossiers à traiter	Dossiers traités	Dossiers à reporter
372	550	922	394	528

Commission cantonale de recours en matière de chômage

Nombre de séances	Recours traités	Décisions notifiées	Recours au TFA
35	428	408	19

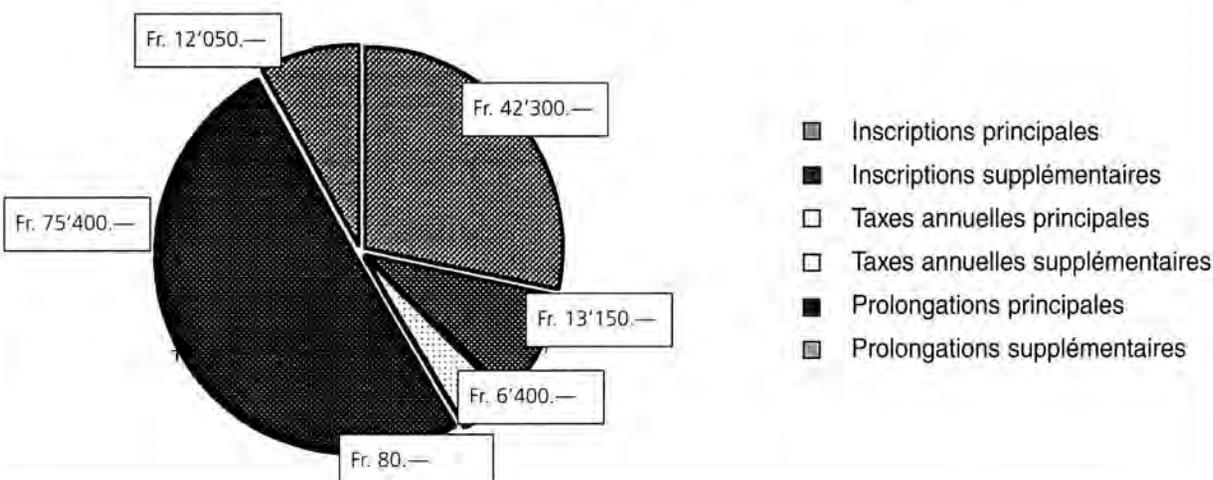
Marchés publics : registre des listes permanentes

Nombre d'entreprises inscrites	884
Nombre de bureaux inscrits	445

Nombre de demandes d'inscriptions	552
Nombre d'inscriptions	547
Nombre de radiations	5

Ces inscriptions et radiations n'ont pas fait l'objet de recours auprès du Conseil d'Etat, du Tribunal cantonal ou encore du Tribunal fédéral.

Taxes concernant listes permanentes 1999



Durée du travail
Genre d'autorisations

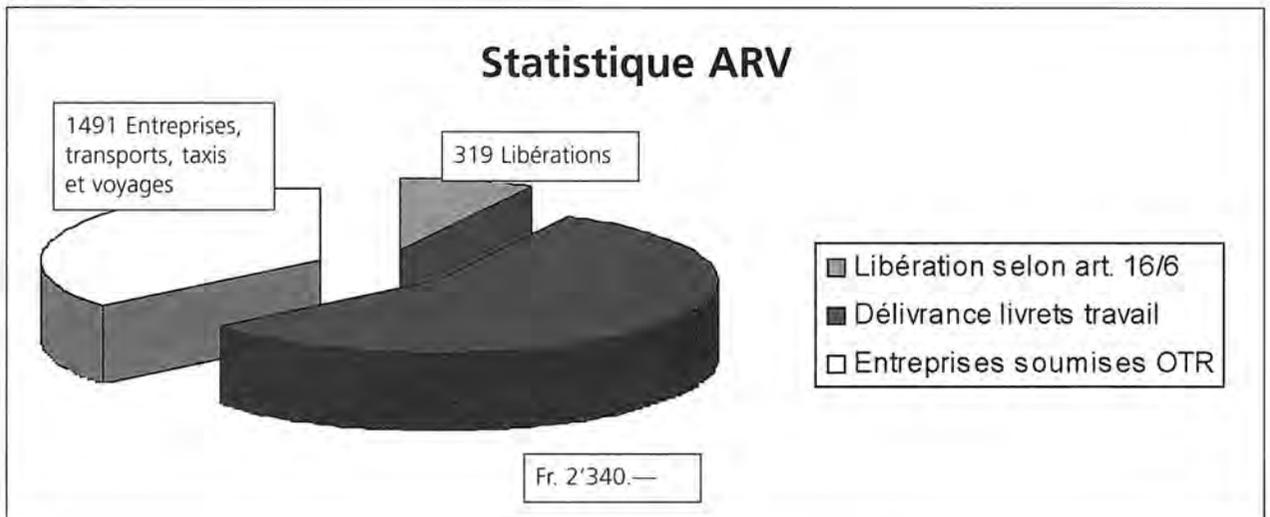
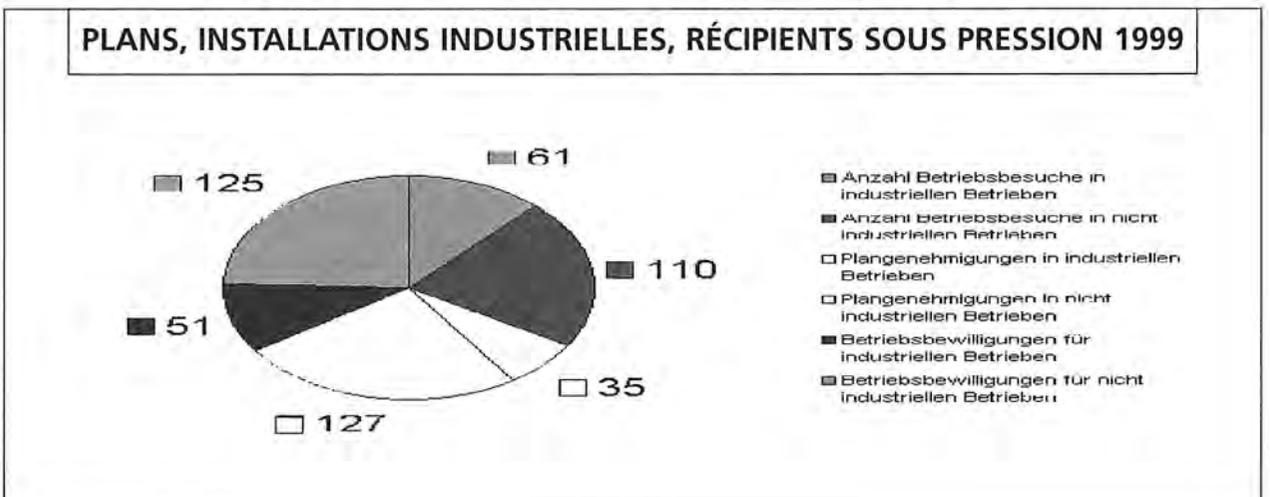
Genre d'autorisations	Nombre
Déplacement des limites de travail de jour	65
Travail de jour à deux équipes	5
Travail de jour à 3 équipes ou davantage	6
Travail temporaire de nuit	65
Travail permanent de nuit	2
Travail temporaire du dimanche	60
Travail continu	5

Autorisations pour les jeunes de plus de 14 ans

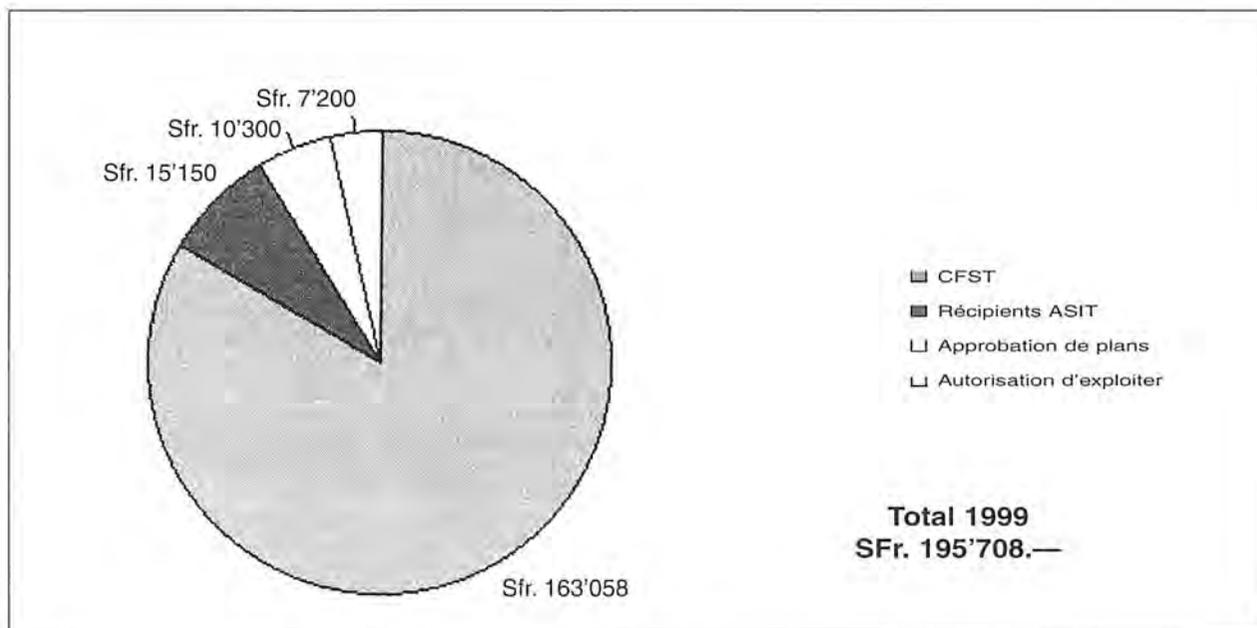
Genre d'autorisation	Nombre
Occupation des jeunes pendant les vacances scolaires	8
Apprentissage	30

Travail de nuit et du dimanche dans les boulangeries

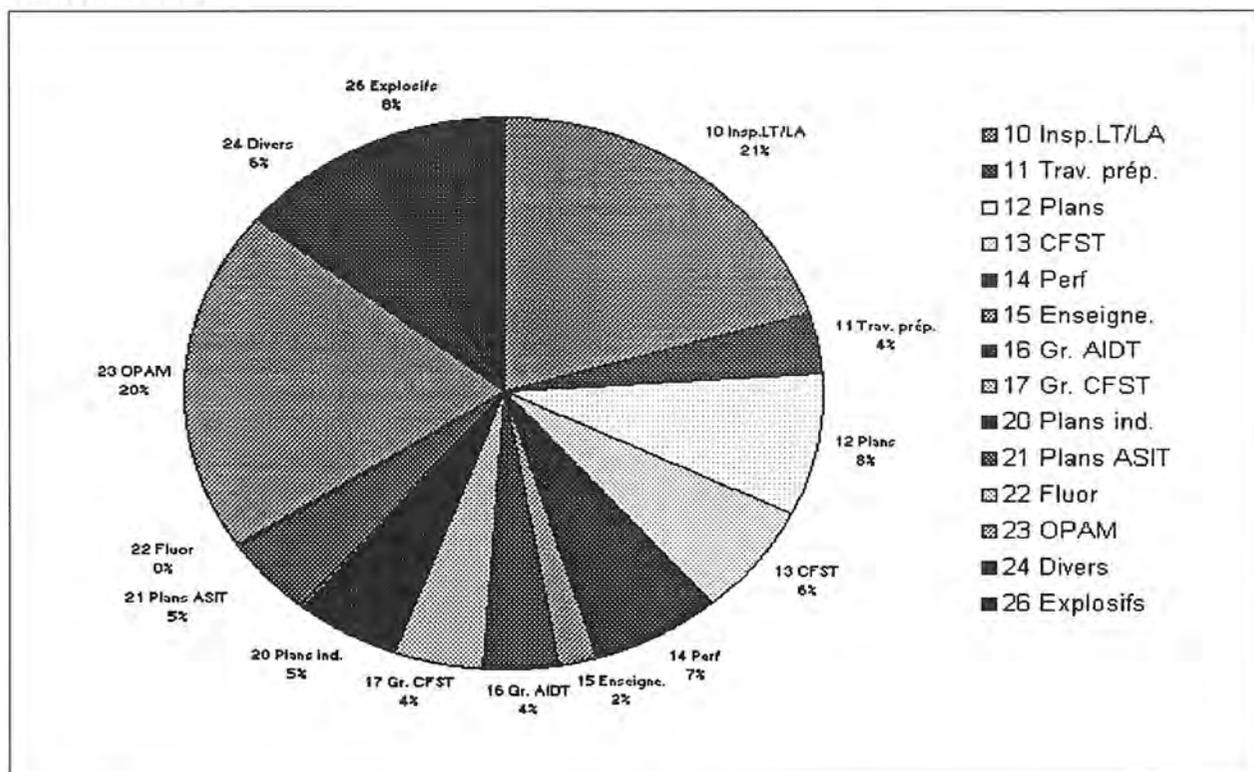
Genre d'autorisation	Nombre
Travail de nuit	56
Travail du dimanche	55

OTR

Inspection du travail


APPORTS FINANCIERS POUR 1999



ACTIVITÉS 1999



OPAM

Dossiers clos:

algroup lonza

Dossier général
 Rapport succinct install. phosgène
 Rapport succinct install. acide cyanidrique
 Rapport succinct install. cyanate
 Rapport succinct amplacements containers

Dossiers traités:

Aluisse	Rapport succinct
UTO	Rapport succinct
Association communale Haut-Valais pour le traitement des déchets	Rapport succinct
BLS	Plan d'intervention
CFF	Plan d'intervention
Swisscom	Rapport succinct
Routes National A9: Contournement de Viège	Rapport succinct

SERVICE DE L'ÉNERGIE

Généralités

Les activités du Service de l'énergie se répartissent dans les domaines suivants:

- l'utilisation rationnelle de l'énergie / les énergies renouvelables
- la distribution d'énergie
- l'information / la formation initiale et permanente
- le conseil aux communes

et sont définies en grande partie par la loi sur les économies d'énergie du 11 mars 1987.

Dans le cadre de son activité, le Service de l'énergie dispense aux communes, aux services cantonaux et aux tiers des informations sur des questions liées à l'énergie. Il élabore pour le Conseil d'Etat et le Chef du Département des prises de position dans les domaines mentionnés ci-dessus. Sur le plan fédéral, le programme d'action «Energie 2000» est dans sa neuvième année et la loi fédérale sur l'énergie a été mise en vigueur le 1^{er} janvier 1999.

Utilisation rationnelle de l'énergie / Energies renouvelables

La responsabilité de l'application des mesures d'économie d'énergie dans le domaine du bâtiment échoit aux communes.

Un certain nombre de communes participent au projet «L'énergie dans la cité». Dans le cadre du projet «Utilisation rationnelle de l'énergie dans les hôpitaux» (Monthey, Martigny, Sion, Sierre), la consommation d'énergie a pu être abaissée de 8% en l'espace de 2 ans. Dans le cadre du projet «Tunnels routiers», les coûts ont pu être abaissés de 15% (Fr. 100'000.—) en trois ans dans les tunnels examinés. En collaboration avec Energie 2000, des cours d'éco-conduite ont été proposés aux conducteurs de poids lourds.

Une statistique de la consommation finale d'énergie pour les agents énergétiques les plus importants a été réalisée pour 1998.

Plusieurs projets dans le domaine de l'énergie solaire, du bois ainsi que de la chaleur de l'environnement (pompes à chaleur) ont été conseillés et soutenus financièrement par le service de l'énergie.

Stratégie MINERGIE

MINERGIE est une marque déposée pouvant être utilisée pour les techniques qui permettent d'utiliser rationnellement l'énergie tout en améliorant la qualité de vie, en sauvegardant la compétitivité et en réduisant les impacts sur l'environnement. Le canton veut lancer la technique MINERGIE dans le domaine du bâtiment par un programme de promotion. L'objectif est de créer des conditions cadres aussi favorables que possibles pour la réalisation du standard MINERGIE. En conséquence, le Grand Conseil a adopté un décret au mois de juin 1999 comprenant les mesures de promotion principales suivantes:

- Bonus sur l'indice d'utilisation du sol. Les maîtres d'oeuvre dont les constructions satisfont le standard MINERGIE obtiennent un bonus d'utilisation du sol de 10%.
- Utilisation gratuite de la nappe phréatique à des fins thermo-énergétiques
- Dérogation à l'obligation du décompte individuel des frais de chauffage et d'eau chaude
- Standard MINERGIE obligatoire pour les bâtiments cantonaux et subventionnés par le canton dès le 1^{er} juillet 2000.

De plus, des montants d'encouragements pour les bâtiments MINERGIE ont été décidés. Il vont de 20 à 40 francs par mètre carré de surface de référence énergétique.

22 labels ont été distribués en 1999 par le service, parmi ceux-ci le premier label MINERGIE pour un bâtiment public pour la nouvelle école primaire de Fully. 13 labels étaient en préparation et 20 projets en discussion à fin 1999.

Information / Formation initiale et permanente

Pour faciliter l'application des mesures d'économie d'énergie dans le domaine du bâtiment, il existe un classeur d'application à l'intention des architectes, planificateurs et autorités communales.

En collaboration avec l'association des professionnels de l'énergie Valais et l'école d'ingénieurs à Sion, 22 cours/séminaires ont été organisés et financés (physique du bâtiment, technique des pompes à chaleur, standard MINERGIE, énergie du bois, etc.) Au total, plus de 700 intéressés ont pris part à ces manifestations.

Le magazine «Energie-Environnement» est publié bisannuellement par les cantons romands. Une information sur l'utilisation rationnelle de l'énergie est publiée hebdomadairement dans la presse locale.

Le service de l'énergie participe maintenant à l'élaboration de manuels de cours pour les écoles professionnelles sur le plan fédéral.

En collaboration avec le service de l'enseignement, une action de sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'énergie est menée dans une cinquantaine de classes primaires du Valais romand.

Conseil aux communes

Les communes participant au projet «L'énergie dans la cité» soutiennent une politique énergétique progressiste avec des projets exemplaires. Ce projet, soutenu également par le Forum de l'air, a conduit à l'étude énergétique de plus de 45 bâtiments communaux dans 37 communes et une étude sur l'éclairage public. Les mesures proposées correspondent à des gains moyens de consommation d'environ 20%.

Les communes de Sion et Loèche ont obtenu le label de «Cité de l'énergie». Les communes de Naters, Brigue et Viège se sont engagées dans la démarche conduisant à l'obtention du label. Les 15 communes suivantes ont signé la charte du Club des villes manifestant ainsi leur intérêt pour la gestion de l'énergie: Arbaz, Ayent, Charrat, Chermignon, Collombey-Muraz, Conthey, Lens, St-Léonard, Mollens, Montana, Monthey, Nax, Vétroz, Veysonnaz, Veyras.

Travaux généraux

- Prise de position concernant la loi sur le marché de l'électricité et les deux propositions de l'Assemblée fédérale concernant les taxes sur l'énergie.
- Préavis sur les règlements communaux concernant la distribution d'électricité, la tarification, l'aménagement du territoire et les constructions. Préavis à l'intention de la commission cantonale des constructions
- Collaboration avec Gazoduc SA et Transitgas SA pour l'approvisionnement en gaz du canton et exécution de consultations.
- Participation dans la Délégation à la qualité de l'air et dans le Forum de l'air, ainsi que dans le groupe de travail interdépartemental «Incitation à la relance».
- Collaboration avec l'École d'ingénieurs du Valais en qualité de conférencier ou d'expert.
- Collaboration avec l'Office fédéral de l'énergie et les services cantonaux de l'énergie dans le cadre du programme «Energie 2000».
- Dans le cadre de la Conférence gouvernementale des cantons alpins, collaboration dans les groupes de travail «Ouverture du marché de l'électricité», «Loi sur le marché de l'électricité» et «Protocole sur l'énergie de la convention des Alpes».
- Présidence du groupe de travail nommé par le Conseil d'Etat en relation avec la fusion d'Alusuisse avec Alcan et Pêchiney.

SERVICE DES FORCES HYDRAULIQUES

LÉGISLATION

L'année 1999 fut marquée dans le secteur des forces hydrauliques par:

- **le conflit sur l'augmentation du taux maximum de la redevance hydraulique de 54 à 80 fr/kW avec les sociétés électriques, les plus importantes contestant aussi bien l'augmentation de l'impôt spécial que des redevances du Rhône.** Les procédures de recours sont en cours de traitement devant le Tribunal cantonal.
- la mise en consultation du projet de **loi fédérale sur les ouvrages d'accumulation (LOA)** qui parachève la réglementation de la sécurité et de la surveillance. Ce projet **introduit la responsabilité à raison du risque et en réglemente la couverture.** Ainsi, l'exploitant d'un ouvrage d'accumulation répond des dommages corporels et matériels causés par l'écoulement des eaux, indépendamment d'une faute de sa part ou d'un défaut de l'ouvrage.
- la mise en consultation au niveau des services valaisans concernés du **projet d'arrêté cantonal sur les purges et vidanges**, qui a été élaboré (dans l'optique d'une gestion intégrée du cours d'eau) en collaboration avec des représentants des services, des sociétés hydroélectriques, de la Fédération valaisanne des pêcheurs amateurs et d'un bureau spécialisé. Un projet de directive y est associé avec pour finalité la prise en compte globale des divers aspects liés à la sécurité, la production hydroélectrique, l'environnement, l'irrigation, etc.

Projets hydroélectriques

Cleuson-Dixence: Les deux commissions, créées dans le cadre de la convention de novembre 1992 entre eos, l'Etat du Valais et le WWF, ont examiné la remise en état des chantiers qui s'effectue de manière satisfaisante. La transformation de la gravière des Epines comme réserve naturelle est effective et les premières observations montrent des améliorations au niveau de l'enrichissement de la faune et de la flore.

Etudes dans le domaine hydroélectrique: trois sujets ont été traités au cours de l'année 1999. Il s'agit de:

- l'étude du potentiel de renouvellement/agrandissement d'aménagements hydroélectriques existants et de nouveaux aménagements dans le canton du Valais. Les premiers résultats montrent que pour le renouvellement le potentiel d'augmentation de la production est d'env. 4% respectivement de 13-14% pour de nouveaux aménagements. Cette étude sera terminée en 2000 et devrait fournir une base de référence pour les années futures.
- l'étude de synergie entre la 3^e correction du Rhône et la production hydroélectrique. Les possibilités d'une production, respectant les contraintes de protection contre les crues et de revitalisation imposées par la 3^e correction du Rhône, ont été définies. La suite de l'étude en l'an 2000 tiendra compte du projet retenu de la 3^e correction du Rhône.
- la mise en place d'une modélisation (modèle MINERVE) des effets des barrages valaisans sur les crues du Rhône et de ses principaux affluents. La finalité de la modélisation est de mettre à disposition d'une future cellule d'appui scientifique à la CECA les bases de décision en cas de crues importantes et de prévisions de précipitations défavorables.

Autres aménagements hydroélectriques traités

Bas-Valais et Centre

Martigny-Bourg: les oppositions déposées relatives aux nouvelles concessions ont fait l'objet de discussions dans le cadre de la procédure de conciliation. Celle-ci n'a pas abouti. Le projet d'approbation des nouvelles concessions est en cours d'élaboration.

Orsières/FMO: renouvellement des conduites forcées. L'autorisation de construire est en cours d'élaboration.

Taney (renouvellement de la concession en 2000): les oppositions déposées contre la nouvelle concession ont fait l'objet d'une procédure de conciliation qui n'a pas abouti. Le projet d'approbation de la nouvelle concession est en cours d'élaboration.

Torrent de Soi: en ce qui concerne la concession accordée par la commune de Val-d'Illiez, la demande d'approbation par le Conseil d'Etat a été déposée.

Tassonnaire: la micro-centrale utilisant la force hydraulique d'une partie des eaux potables de la commune de Troistorrens a été mise en service.

Barrage de Mauvoisin: projet de rehaussement de la vidange de fond et de la prise d'eau et projet de vidange du barrage en 2004. Compte tenu des très fortes oppositions parvenues à la suite de la mise à l'enquête publique en été 1999, la société Forces Motrices de Mauvoisin a renoncé à fin 1999 à ce projet. Elle mettra un nouveau projet de rehaussement à l'enquête publique en 2000, projet qui permettra d'éviter la vidange du barrage.

Haut-Valais

KW Mutt/Zermatt: cet aménagement est en construction.

Loèche: le projet de turbinage des eaux potables est en cours de procédure d'approbation.

Ferden/barrage: l'autorisation de remise en état des bâtiments annexes du barrage a été accordée.

LIGNES ÉLECTRIQUES ET POSTES DE COUPLAGE

Lignes aériennes 380/220/132/65 kV Ulrichen All'Acqua: le préavis cantonal positif a été donné à la suite de la requête d'autorisation de construire d'avril 1999 des sociétés ATEL et FMB. Il s'agit d'un projet de remplacement d'une ligne 220 kV à un terme, âgée de 50 ans, par une ligne 380 kV plus performante à deux ternes qui renforce à long terme l'axe Est-Ouest de transport d'électricité, réduit les pertes de transport d'env. 10 GWh (2000 ménages) et permet de boucler le réseau CFF en reliant l'axe du Gotthard avec le Valais. Ce projet, sans opposition, s'inscrit dans le cadre du **Schéma directeur des lignes et postes du canton du Valais.**

Lignes et poste de couplage 65 kV: les postes de couplage de Riddes (65 kV), Niedergesteln (65/16 kV), le Châble (65/16 kV) ont fait l'objet d'une autorisation de construire.

Antennes: 14 demandes d'autorisation de construction d'antennes (sur pylônes HT/220 kV), pour le réseau de téléphonie mobile, ont été préavisées favorablement par le DSSE.

ACTIVITÉS PARTICULIÈRES EN 1999

Les activités particulières du Service des forces hydrauliques ont été:

■ conseil/assistance/collaboration:

collaboration avec les cantons alpins pour coordonner l'approche à défendre au niveau de l'application des art. 80ss de la LEaux (assainissement des captages d'eau à charge des sociétés hydroélectriques);

poursuite du traitement de neuf demandes d'indemnités pour non utilisation de la force hydraulique en collaboration avec l'Office fédéral des eaux et de la géologie (OFEG) et l'OFEFP (autorités compétentes) en vue de la préparation des contrats de protection.

■ **activités de la commission paritaire des experts:** la plupart des aménagements hydroélectriques (45) ont été visités et les rapports initiaux sont disponibles pour ces aménagements hydroélectriques;

■ **collaborations interdisciplinaires:** le SFH a participé en 1999 aux groupes de travail ou commissions interdisciplinaires suivants: le groupe de travail aménagement du Rhône, le groupe de projet CONSECRU, le groupe pilote de la 3^e correction du Rhône, le groupe de travail chargé de l'étude pilote sur l'assainissement des captages (LEaux art. 80 ss), le groupe de travail pour l'exercice du droit de retour des aménagements Chippis-Rhône, Martigny-Bourg et Vouvy, la commission fédérale de l'économie des eaux, le groupe de réflexion de l'OFEE pour l'élaboration des critères de soumission pour les ouvrages d'accumulation qui seront soumis dès janvier 2004 à une surveillance cantonale, les visites quinquennales des barrages de Mauvoisin et Mattmark avec l'OFEG (autorité compétente).

PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ 1998-1999 (année hydrologique)

Période	HIVER 1.10-31.3		ÉTÉ 1.4-30.9		ANNÉE 1.10-30.9	
	GWh	%	GWh	%	GWh	%
Type de centrales						
Centrales hydrauliques	4232.016	39.7	6430.415	60.3	10662.431	100
Centrales thermiques	483.367	66	249.166	34.0	732.532	100
TOTAL	4715.382	41.4	6679.581	58.6	11394.963	100

CAISSE CANTONALE DE COMPENSATION

La Caisse cantonale de compensation AVS est un établissement autonome de droit public créé en vertu de l'article 61 de la loi fédérale sur l'AVS et de l'article 1er de la loi d'application cantonale (LALAVS). La Caisse cantonale de compensation est chargée de l'application de plusieurs lois fédérales concernant les assurances sociales et de diverses tâches cantonales autorisées par la Confédération en vertu des articles 63, alinéa 3 LAVS et 131, alinéa 2 RAVS. Pour l'exécution des tâches cantonales, le canton verse à la Caisse cantonale de compensation des indemnités pour frais de gestion.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Assurance-vieillesse et survivants (AVS) et assurance-invalidité (AI)

Les rentes et les allocations pour impotents de l'AVS/AI ont été augmentées au 1^{er} janvier 1999 de 1% pour compenser le renchérissement.

Allocations pour perte de gain en faveur des personnes servant dans l'armée ou dans la protection civile (APG)

La Caisse de compensation verse des allocations pour perte de gain en faveur des personnes servant dans l'armée, dans la protection civile ou suivant les cours de Jeunesse & Sport.

Assurance-chômage obligatoire (AC)

La Caisse de compensation se limite à la perception des cotisations AC auprès de ses affiliés, simultanément avec les autres assurances sociales qu'elle gère.

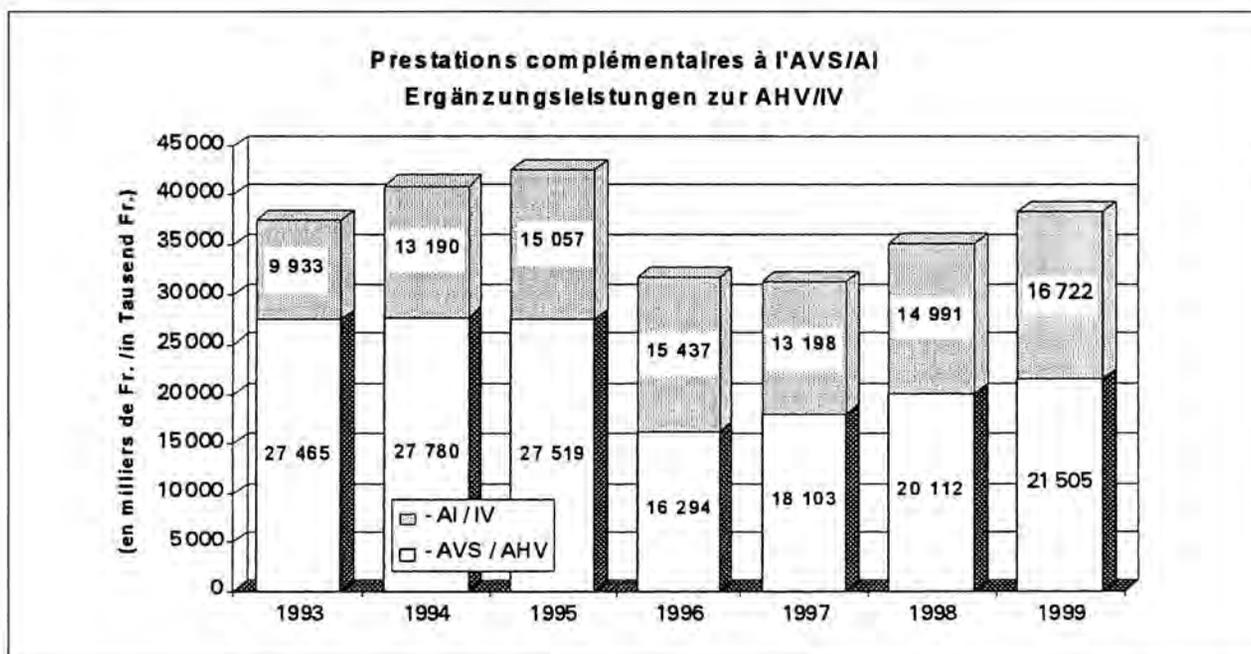
Prévoyance professionnelle (LPP) - Assurance-accidents (LAA)

La Caisse cantonale de compensation participe au contrôle de l'obligation des employeurs d'assurer leur personnel conformément à la LPP et à la LAA.

Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (PC)

Toutes les caisses de compensation ont adressé un mémento spécial à leurs rentiers pour les rendre attentifs à l'existence des PC qui permettent d'octroyer des prestations lorsque les dépenses reconnues sont supérieures aux revenus déterminants selon la législation fédérale. Cette information systématique a conduit à une forte augmentation des demandes et malheureusement aussi à un taux de refus important (60 %).

Rubriques	Nombre de cas au		Variations	
	31.12.1998	31.12.1999	absolu	%
Cas AVS	2 465	2 578	113	4,6 %
Cas AI	1 335	1 505	170	12,7 %
Total	3 800	4 083	283	7,4 %



Allocations complémentaires cantonales (ACC)

Les allocations complémentaires cantonales apportent une aide financière supplémentaire aux assurés, généralement lorsque les prestations complémentaires et les autres revenus ne couvrent pas tous les besoins.

Rubriques	Nombre de cas au		Prestations	
	31.12.1998	31.12.1999	1998	1999
Cas AVS	44	43	117 546	168 007
Cas AI	79	77	125 998	86 992
Total	123	120	243 544	254 999

Allocations familiales fédérales

Il n'y a pas eu de modification de la législation fédérale concernant les allocations familiales versées aux salariés agricoles et aux petits paysans.

Service cantonal des allocations familiales

Le Service cantonal a entrepris, sous l'égide du Département, la mise en consultation d'un contre-projet à l'Initiative pour la protection de la famille. Il a procédé ensuite à l'évaluation des réponses et a établi un rapport qui doit permettre au Conseil d'Etat de décider de la suite à donner à ce dossier.

Allocations familiales aux salariés agricoles – Allocations familiales aux personnes sans activité lucrative – Allocations familiales aux salariés responsables d'une famille monoparentale

Il faut noter une augmentation importante de 18 % des allocations familiales en faveur des personnes sans activité lucrative.

Fonds cantonal pour la famille

L'allocation de ménage versée aux personnes seules ou couples disposant d'un revenu modeste, avec charge d'enfants, domiciliés dans le canton s'élève à Fr. 1 260.—.

Allocations familiales aux agriculteurs indépendants (AFI)

Les compléments versés aux agriculteurs indépendants ont enregistré une augmentation de 6 %.

Subventions aux primes d'assurance-maladie

La Caisse de compensation assume la gestion administrative des subventions qui se sont élevées à près de 120 millions de francs pour 1999.

CONCLUSION

Le tableau ci-dessous indique les cotisations encaissées et les prestations allouées en 1998 et 1999:

	Cotisations encaissées en CHF			Prestations versées en CHF	
	1998	1999		1998	1999
AVS/AI/APG	297 359 067	303 809 304	AVS	499 303 147	517 573 217
AC	67 859 505	75 692 790	AI	133 820 840	144 491 451
AF fédérale	1 404 354	1 434 626	APG	9 141 431	11 298 811
AFI	1 832 807	1 928 804	PC AVS/AI	36 834 043	40 083 179
Fonds pour la famille	8 435 763	8 504 867	ACC AVS/AI	243 544	254 999
			AF fédérales	5 109 011	5 151 104
			AF cantonales	3 721 405	3 937 120
			Fonds pour la famille	7 539 180	8 803 320
			Subventions primes d'assurances-maladie	110 800 000	120 000 000
Total	376 369 496	391 370 391	Total	806 512 601	853 593 201
Variation		+ 3.8 %	Variation		+ 5.8 %

L'AVS, l'AI et les Prestations complémentaires AVS/AI enregistrent des accroissements de dépenses significatifs résultant à la fois du vieillissement de la population, de la situation économique et des révisions de la législation.

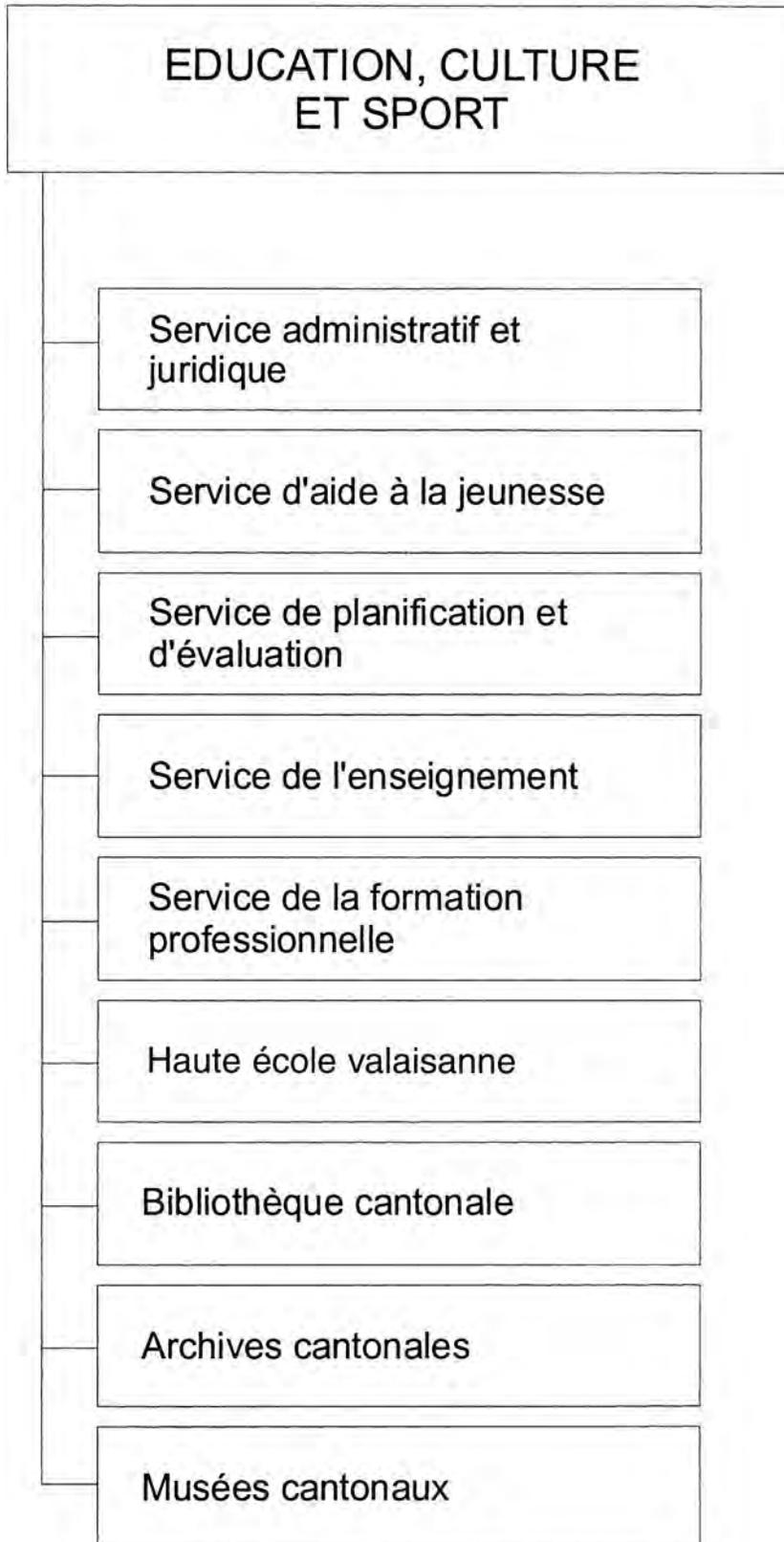


RAPPORT DU DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE ET DU SPORT

SUR SA GESTION DURANT L'ANNÉE 1999



**CHEF DU DÉPARTEMENT: SERGE SIERRO
REMPLAÇANT: JEAN-JACQUES REY-BELLET**



INTRODUCTION

Le siècle écoulé aura été, dans une large mesure, celui de la manufacture. En effet, la maîtrise des productions conditionnait le développement et l'accès au bien-être des peuples. Dans la période qui s'ouvre, le progrès économique et social reposera avant tout sur la connaissance et sur la capacité à développer des technologies à partir des avancées scientifiques. Il ne s'agit pas là d'une hypothèse: la transition entre les deux époques a commencé il y a une quinzaine d'années environ; elle s'affirme progressivement et pénètre la conscience populaire.

Nous savons donc depuis un certain temps que notre société a des besoins nouveaux et accrus en formation. Il restait à vérifier la disponibilité de la société à répondre à cette exigence. En considérant les évolutions qui ont eu lieu dans le système éducatif du pays, on observe avec bonheur que tous les partenaires sociaux sont disposés à relever les défis qui se proposent à eux. La jeunesse manifeste avec vigueur sa volonté d'accéder à un plus haut niveau de connaissances; elle y est encouragée par les générations adultes et par les autorités politiques.

D'une manière à première vue paradoxale, la nécessité d'acquérir des compétences élargies conduit à élarger les disciplines enseignées dans les premières étapes de la formation, à écarter les matières d'accompagnement au profit de celles qui participent de façon décisive au développement de l'intelligence et du jugement. Il apparaît en effet avec toujours plus de netteté que la capacité à apprendre, non seulement durant les jeunes années, mais tout au long de la vie, est conditionnée par des maîtrises fondamentales, comme celle de l'expression, de l'abstraction, de la spéculation.

Nous avons donc poursuivi au cours de l'année écoulée un travail en profondeur sur ce que l'on appelle couramment le recentrage de l'enseignement. Si le besoin d'un recentrage concerne au premier chef la scolarité obligatoire, il se manifeste aussi au niveau gymnásial. L'introduction de la nouvelle maturité fédérale a permis d'offrir aux étudiants des options bienvenues. On relève avec satisfaction que la transition s'est effectuée sans difficulté particulière dans les établissements cantonaux grâce à l'ouverture dont ont fait preuve les enseignants. Cette démarche se prolonge, dans un souci de coordination, au sein de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin.

La population étudiante universitaire n'a cessé de s'accroître au cours des derniers lustres; elle a progressé une nouvelle fois en 1999. Les Valaisans sont nombreux à choisir cette voie de formation, malgré l'absence de facultés dans notre canton et les contraintes financières que cette situation entraîne pour les parents. Cette ferveur étudiante est très heureuse; on regrettera seulement que les professions scientifiques ne séduisent pas un plus grand nombre de jeunes, car elles ouvrent sur des perspectives professionnelles très riches.

Le Valais n'est pas totalement absent du domaine universitaire. Il y participe grâce à l'Institut Kurt Bösch et grâce aux institutions de formation universitaire que sont la Fernuniversität de Brigue et le CRED à Sierre. L'enseignement à distance connaît un développement considérable aux Etats-Unis, au Canada, en Allemagne et dans quelques autres pays européens. Les avantages de cette formule apparaissent de manière toujours plus évidente avec le progrès des télécommunications, de la visioconférence, des échanges et même du dialogue en direct sur Internet. Le Valais a fait œuvre de pionnier dans ce domaine. Le centre de Brigue a développé récemment un nouveau programme de télé-enseignement dans le

secteur HES. Nous conduisons des négociations soutenues avec la Confédération afin d'obtenir la reconnaissance fédérale des instituts concernés.

La formation professionnelle enregistre des développements rapides et importants. Une nouvelle loi fédérale, actuellement en consultation, proposera un cadre éducatif renouvelé, à la fois plus souple et plus dynamique. Les apprentis bénéficieront eux aussi d'un recentrage des enseignements; la formation s'organisera autour de branches fondamentales, tandis qu'un système d'options permettra aux jeunes gens d'acquérir des compétences particulières en fonction de leurs goûts et de leurs besoins. Le Valais a déjà entrepris un certain nombre d'ajustements qui permettront une transition en douceur dans le nouveau système.

Les maturités professionnelles ont imposé leur présence de manière plus rapide que prévu dans le système suisse de formation. C'est une constatation très réjouissante au moment où se mettent en place les HES, que l'on appelle parfois universités des métiers. Les filières valaisannes connaissent un succès tout à fait remarquable dans les trois domaines déjà développés, soit: la gestion d'entreprise, l'informatique de gestion, l'ingénierie.

Le regroupement des filières HES, décidé durant l'année par le Grand Conseil, aura à n'en pas douter un effet dynamisant sur les disciplines enseignées. Il permet en outre d'envisager le développement de nouvelles spécialisations, en particulier dans le domaine du tourisme. Il n'est pas douteux que les branches qui seront développées dans le nouveau centre attireront dans notre canton de nombreux élèves confédérés – ce qui confèrera un regain de vigueur à la HES valaisanne.

Le secteur des HES en Valais s'élargira dans un assez proche avenir avec l'ouverture de la Haute école pédagogique, qui aura deux sites, l'un dans le Haut et l'autre dans le Bas-Valais. Le DECS étudie d'autre part l'opportunité de développer des filières dans les domaines artistiques. Il se pourrait que notre canton se voie confier un projet pilote dans le domaine des arts plastiques; il s'agirait de réaliser un modèle inédit de CFC et de maturité professionnelle. Il est sans doute opportun de rappeler ici que d'autres développements sont en cours dans le domaine des HES; mais ils sont conduits par le Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie.

Nous avons travaillé durant l'année écoulée sur un dossier très différent, mais qui nous préoccupait beaucoup: celui de la promotion de la jeunesse. La modification des structures sociales, tantôt suscite des problèmes inédits, et tantôt donne une plus grande acuité à des problèmes anciens. On observe, d'une manière générale, que les enfants évoluent dans un environnement plus fragile qu'au cours des décennies précédentes. Il nous a donc paru indispensable de promouvoir différentes mesures d'information, de prévention, de soutien, de protection et d'accompagnement afin de favoriser le développement harmonieux des enfants et des jeunes. La démarche principale a cependant consisté dans l'élaboration d'une «Loi en faveur de la jeunesse». Acceptée par le Conseil d'Etat, celle-ci sera soumise au Parlement dans l'année courante.

D'autres objets ont retenu l'attention du DECS durant l'année écoulée. Ils sont exposés de manière factuelle et succincte dans les pages qui suivent.

Serge Siervo
Conseiller d'Etat

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

PERSONNEL

Service	Effectif des postes figurant à l'Etat
Service administratif et juridique	25.70
Service d'aide à la jeunesse	46.45
Service de planification et d'évaluation	13.83
Service de l'enseignement	28.55
Service de la formation professionnelle	53.44
Haute école valaisanne	40.40
Bibliothèque cantonale	19.17
Archives cantonales	6.60
Musées cantonaux	13.40
TOTAL	247.54

MOTIONS ET POSTULATS

- 3.056 Postulat des députés André Métroz (PRD) et Charles Monnet (suppl.) (PRD) concernant le recentrage des programmes.

Le recentrage des programmes figure dans les actes prioritaires du département. Une commission a été chargée de ces travaux et de présenter des propositions en tenant compte des acquis de la coordination scolaire intercantonale, en étroite collaboration avec les associations d'enseignants.

- 3.057 Motion de la deuxième commission Valais-Universités, par le député Thierry Fort, concernant les lois d'application des lois fédérales sur la recherche et sur l'aide aux universités.

La motion est acceptée et sera réalisée par la présentation au Parlement en 2000 d'un projet de loi sur la formation et la recherche universitaires.

- 3.058 Postulat du député Charles Monnet (suppl.) (PRD) et consorts sur la question «Quel enseignement religieux dans nos centres scolaires?»

Un groupe de travail, comprenant des représentants des Eglises reconnues ainsi que des représentants des associations de parents et d'enseignants, étudie actuellement cette question. Ces travaux devraient déboucher sur une clarification des objectifs et des programmes d'enseignement pour la scolarité obligatoire. Des solutions alternatives pour les élèves d'autres confessions sont également analysées.

- 3.059 Postulat du groupe CVPO, par le député Richard Kalbermatter, concernant la répartition des coûts liés à la formation de base et à celle du niveau tertiaire.

Les questions soulevées dans ce postulat seront débattues dans le cadre de l'examen du projet de loi sur la localisation des écoles professionnelles supérieures et la contribution de communes sièges.

- 3.063 Motion du groupe socialiste, par le député Yves Ecoeur (PS) concernant «R2000: osons évaluer!»

Le Gouvernement partage l'avis du député Ecoeur sur les éléments à évaluer ainsi que sur la pertinence d'une éva-

luation externe. Il suffirait d'introduire les dispositions demandées par l'auteur dans les ordonnances sur les projets pilotes et de les modifier en conséquence. Il serait judicieux qu'à l'avenir toutes les nouvelles législations incluent un article sur l'évaluation externe.

- 3.064 Postulat des députés Thierry Fort (PRD), Albert Arlettaz (PRD), Stéphane Rossini (PS), Yves Ecoeur (PS) et consorts concernant la quatrième année CO en filière préprofessionnelle.

La proposition d'officialiser, là où elle est nécessaire, une quatrième année de CO en l'inscrivant dans une filière préprofessionnelle est étudiée en ce moment par un groupe de travail mandaté à cet effet par le DECS.

- 3.066 Postulat de la députée Susanne Hugo-Lötscher (suppl.) (SPO) concernant les devoirs à la maison pour les degrés primaires et du CO.

Les dispositions légales et les recommandations autorisent les enseignants à donner des tâches à domicile aux élèves de façon raisonnable et compte tenu des changements économiques et techniques. Il n'est pas concevable de renoncer aux tâches à domicile et d'ajouter au temps d'école l'approfondissement des matières. Si nécessaire, le DECS est prêt à étudier cette problématique et à apporter les adaptations jugées indispensables.

- 3.069 Postulat de la commission des finances, par son président le député Yves Bagnoud, concernant la révision des normes et directives de 1975, relatives aux constructions scolaires.

L'introduction de normes standards, dans l'esprit d'un subventionnement forfaitaire, n'engendrerait pas de grandes économies. Néanmoins, la subvention des terrains disparaîtrait et une simplification non négligeable du travail tant administratif que technique serait réalisée. Aussi les changements qui semblent les plus judicieux et économiques doivent porter à la fois sur l'application des normes standards et sur l'adaptation du taux de base à la situation économique du canton et au niveau des subventions dues.

- 3.078 Postulat de la députée Isabelle Kessler-Revaz (élue libérale), Raymond Pernet (PDCC) et Henri Carron (PS) concernant la mise en place de l'école de degré diplômé (EDD).

Le Conseil d'Etat, sur la base de l'étude réalisée par le DECS, est disposé à porter la durée de l'EDD de deux à trois ans et de créer, si possible, un tronc commun au moins en première année avec l'école de commerce. Le postulat est accepté dans ce sens.

- 3.079 Postulat du groupe DC, par les députés Pascal Rey (suppl.) et Richard Meyer, concernant le «burn out» des enseignants.

Le DECS, comme le souhaite l'auteur, accepte de rester attentif à la problématique du «burn out» des enseignants en recherchant des solutions coordonnées avec les services existants, sans toutefois créer des postes supplémentaires de psychologues.

- 3.080 Postulat des député(es) Pascal Rey (suppl.), André Fagioli et Jeanine Zufferey (groupe DC du Centre) concernant les groupes maltraitance.

Le Conseil d'Etat a chargé un groupe de travail d'évaluer les procédures actuelles mises en place pour répondre efficacement aux situations de maltraitance et d'abus infantile et à faire toute proposition utile dans le domaine de la prévention et du mandat des collectifs «maltraitance».

- 3.081 Postulat des député(e)s Benno Tscherrig (CSPO) et Esther Waeber-Kalbermatten (SPO) et consorts concernant l'enseignement de la gymnastique et du sport dans les écoles professionnelles.

Dans le cadre du plan financier quadriennal 2002-2005, le Conseil d'Etat étudiera la possibilité de construire, par étapes, les salles nécessaires à l'enseignement de la gymnastique et du sport dans les écoles professionnelles.

- 3.082 Postulat des député(e)s Marie-Jeanne Gard Meichtry (suppl.) (PRD) et Patrick Dumoulin (suppl.) (PRD) concernant la maîtrise du clavier informatique.

Le postulat est accepté dans le sens souhaité par les auteurs.

- 3.083 Postulat du député Stéphane Rossini (PS) et consorts concernant l'accès au collège.

Le système actuel des bourses ainsi que la révision en cours (défalcation pour enfants aux études) de la loi fiscale devraient permettre d'atténuer les coûts d'études à la charge des familles.

- 3.085 Motion du groupe PDCC, par le député Pascal Rey (suppl.) concernant le subventionnement de la neuvième.

A une large majorité, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du Conseil d'Etat de transformer la motion en postulat et chargent la commission « Famille » de proposer les aménagements demandés par l'auteur.

SERVICE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

LÉGISLATION

Outre les tâches ordinaires et générales d'ordre juridique, telles que préparation de décisions et déterminations, de consultations écrites ou orales, d'études et d'interprétations de dispositions dont l'application incombe au Département, de représentations du département dans divers organismes extracantonaux, en 1999, le Service a été étroitement associé à l'élaboration – textes de lois et messages – des actes législatifs suivants:

- loi d'adhésion à l'Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES) pour les années 1999 à 2005, du 22 septembre 1999;
- loi d'application sur la haute école spécialisée Valais (HES-Valais), du 22 septembre 1999;
- loi fixant la localisation des écoles cantonales du degré tertiaire et la contribution des communes, du 11 novembre 1999;
- * projet d'ordonnance sur le statut du personnel de la haute école pédagogique (HEP);
- * projet de loi sur le statut du personnel de la haute école spécialisée Valais (HES-Valais);
- * projet de loi sur la formation continue des adultes;
- * projet de loi sur la formation et la recherche universitaires;
- * projet de loi modifiant la loi du 4 octobre 1996 concernant la haute école pédagogique (HEP).

* Ces textes seront débattus en Grand Conseil dans le courant de l'année 2000.

ACTIVITÉS CULTURELLES

Conseil de la culture

Le Conseil de la culture a tenu 4 séances plénières en 1999; ses membres ont examiné plus de 300 demandes de subventions. Ce chiffre manifeste bien l'intense activité culturelle en Valais. Le Conseil de la culture a créé un catalogue concernant la pratique en matière de soutien aux activités culturelles, qui sera publié en 2000. En juillet 1999 le nouveau règlement d'application sur la promotion de la culture est entré en vigueur.

Activités culturelles en milieu scolaire

L'Etat soutient financièrement certaines initiatives prises dans les différents degrés de l'enseignement du canton pour développer la vie culturelle. Comme les autres années, on remarque que l'animation culturelle tient toujours une place fixe dans les écoles valaisannes. Tenant compte de ce constat, la priorité a été de nouveau accordée aux projets culturels comportant une participation active des élèves. Le budget concernant ces activités culturelles en milieu scolaire a été augmenté en 1999.

Prix de l'Etat du Valais

Le Conseil d'Etat, sur proposition du Conseil de la culture, a attribué le prix de consécration pour 1999 au compositeur montheysan Pierre Mariétan, qui vit et travaille à Paris.

Quant aux prix d'encouragement, ils ont été décernés à Sybilla Walpen, artiste de Viège, à l'ensemble de danse, musique et vidéo INTERFACE de Sion et au groupe de rock-folk irlandais GLEN of GUINNESS, fondé en 1993 à Martigny et composé de huit musiciens.

En 1999 le Conseil d'Etat, sur proposition du Conseil de la culture, a accordé 4 bourses d'encouragement aux jeunes artistes suivants: Valentin Carron, installation, à Fully; Charles-François Duplain, installation, gravure, photo, à Sion; Elisabeth Hermann, dessins, comics, installation, à Albinen et Lucerne; Johannes Loretan, peinture, à Brigue.

Contacts extérieurs

Comme par le passé, le conseiller culturel a participé aux travaux du Conseil du Léman et de la Communauté de travail des Alpes occidentales COTRAO ainsi qu'aux conférences régulières des délégués culturels sur le plan romand et sur le plan suisse.

Depuis 1999 le conseiller culturel participe aux séances de la Délégation valaisanne de la Loterie Romande.

De plus, le conseiller culturel a participé, entre autres, aux projets suivants:

Jeux Olympiques SION 2006: programme culturel en collaboration avec M. Bernard Crettaz.

Groupe MILLENIUM: millénaire de la donation du Valais à l'évêque de Sion (999-1999).

VALAIS-UNIVERSITÉS

Généralités

L'année 1999 est marquée par l'élaboration d'un projet de loi topique sur la formation et la recherche universitaires et par la mise en application du nouvel accord intercantonal universitaire.

Par ailleurs, dans le cadre du plan cantonal de redéploiement de l'économie, la plupart des projets déposés dans le contexte Valais-Universités ont pu se développer à satisfaction.

Le nouvel Accord intercantonal universitaire, mis en vigueur en 1999, prévoit les contributions suivantes (montants forfaitaires annuels différenciés par étudiant et par groupe de facultés):

- Fr. 9'500.— en sciences humaines et sociales;
- Fr. 23'000.— en sciences exactes, en sciences naturelles, en sciences techniques;
- Fr. 46'000.— dès la 3^e année d'études en médecine humaine, dentaire et vétérinaire (formation clinique).

Compte tenu de la réduction pour forte migration obtenue par le Valais de 10%, la contribution s'élève à Fr. 25'640'775.—.

Un groupe interdépartemental a été chargé du suivi et du contrôle de l'application de cet accord, par décision du Conseil d'Etat du 30 juin 1999.

Aspects législatifs

Le Conseil d'Etat a nommé une commission extraparlamentaire chargée d'élaborer un avant-projet de loi sur le tertiaire universitaire englobant la formation et la recherche. Ces travaux sont achevés. Après consultation officielle, le projet de loi a été accepté par le Conseil d'Etat le 22 décembre 1999.

Parmi les autres tâches assumées en 1999 nous relevons la participation active de Valais-Universités à l'élaboration du projet de loi sur la formation continue des adultes adoptée par le Conseil d'Etat le 22 décembre 1999.

Subventions 1999

Contribution aux projets prioritaires du plan de redéploiement de l'économie cantonale

Il s'agit de projets de formation supérieure, de recherche, de recherche-développement et de valorisation des résultats des travaux réalisés par les instituts au bénéfice d'une subvention cantonale.

Ces projets Valais-Universités ont pu se développer dans des conditions satisfaisantes.

Reconnaissance fédérale des instituts universitaires actifs en Valais

Deux faits sont à souligner:

L'Institut universitaire Kurt Bösch a été inclus dans la liste officielle des institutions du système universitaire suisse concernant l'accord entre la Suisse et l'Allemagne sur la reconnaissance réciproque des équivalences.

La Confédération va créer huit futurs pôles nationaux de recherche. La candidature de l'IDIAP a passé brillamment le cap de sélection scientifique.

Toujours dans l'attente d'une reconnaissance fédérale en application de la loi sur l'aide aux universités, le ZUF et le CRED réunis en une fondation ont obtenu une augmentation substantielle de la subvention fédérale pour 2000. Le canton va également augmenter son aide au développement de ces deux instituts. 808 étudiants sont immatriculés (dont 290 en formation continue).

Les activités de recherche conduites en Valais ont enregistré en 1999 plusieurs succès réjouissants.

Ont bénéficié d'une subvention cantonale en 1999 dans le cadre de Valais-Universités:

● Instituts de formation:

Institut universitaire Kurt Bösch (IUKB), Studienzentrum (ZUF), Centre Romand d'Enseignement à Distance (CRED).

● Instituts de recherche:

Haut-Valais: Institut für Technologie und Wirtschaftsinformatik (TEWI), Institut für Wirtschaft und Sozialfragen (IWS), Universitäres Forschungszentrum für Mehrsprachigkeit (UFM), Forschungsinstitut zur Geschichte des Alpenraumes (FGA).

Valais romand: Centre de recherche sur la créativité (IFCL), Institut de recherche en informatique (ICARE), Institut de recherche en intelligence artificielle perceptive (IDIAP), Centre alpin de phytogéographie (CAP), Centre de recherche et d'étude sur les populations alpines (CREPA).

● Autres bénéficiaires:

Association VS-Net: réseau scientifique.

Société académique du Valais.

HES suisse à distance de Brig (VFFH): soutien par prestations de service.

Etudiants universitaires valaisans et contributions financières cantonales

En application des accords intercantonaux sur le financement des universités cantonales, le Valais a versé:

en 1992	pour 2'376 étudiants (moy. dét.): Fr. 19'013'000.—, soit Fr. 8'000.— par étudiant
en 1993	pour 2'327 étudiants (moy. dét.): Fr. 19'779'500.—, soit Fr. 8'500.— par étudiant
en 1994	pour 2'397 étudiants (moy. dét.): Fr. 20'888'218.—, soit Fr. 8'712.— par étudiant
en 1995	pour 2'446 étudiants (moy. dét.): Fr. 21'400'391.—, soit Fr. 8'747.— par étudiant
en 1996	pour 2'503 étudiants (moy. dét.): Fr. 22'310'615.—, soit Fr. 8'913.— par étudiant
en 1997	pour 2'558 étudiants (moy. dét.): Fr. 22'987'738.—, soit Fr. 8'984.— par étudiant
en 1998	pour 2'570 étudiants (moy. dét.): Fr. 24'109'432.—, soit Fr. 9'029.— par étudiant
en 1999	pour 2'558 étudiants (moy. dét.): Fr. 25'640'775.—, soit Fr. 10'023.— par étudiant

Les données de l'Office fédéral des statistiques permettent de caractériser l'évolution des étudiants valaisans dans les hautes écoles suisses, comme suit:

En 92/93 sur 3'237 étudiants: 1'241 femmes soit 38,3% et 1'996 hommes soit 61,7%

En 95/96 sur 3'318 étudiants: 1'360 femmes soit 41,0% et 1'955 hommes soit 59,0%

En 96/97 sur 3'398 étudiants: 1'424 femmes soit 41,9% et 1'974 hommes soit 58,1%

En 97/98 sur 3'452 étudiants: 1'477 femmes soit 42,8% et 1'975 hommes soit 57,2%

En 98/99 sur 3'560 étudiants: 1'553 femmes soit 43,6% et 2'007 hommes soit 56,4%

Ils sont répartis ainsi, selon les domaines d'études, en 98/99 (3'560 étudiants):

Sciences humaines et sociales 1'518 (42,64%), Sciences exactes et naturelles 518 (14,55%), Médecine + pharmacie 407 (11,43%), Sciences techniques 338 (9,49%), Sciences économiques 361 (10,14%), Droit 359 (10,08%), Interdisciplinaire + autres 59 (1,65%)

et, selon les Hautes Ecoles, en 98/99 (3'560 étudiants):
Bâle 57 (1,60%), Lucerne 3 (0,08%), Zürich 82 (2,30%), Lausanne 907 (25,47%), Berne 359 (10,08%), Neuchâtel 96 (2,69%), Fribourg 809 (22,72%), EPFL 307 (8,62%), Genève 651 (18,28%), EPFZ 217 (6,09%), St-Gall 67 (1,88%), Tessin 5 (0,14%).

Total des étudiants valaisans diplômés en 1997: 607

Total des étudiants valaisans diplômés en 1998: 504

JEUNESSE ET SPORT ET SPORT-TOTO

Formation et perfectionnement des moniteurs et des cadres

2'167 experts et moniteurs ont été formés ou se sont perfectionnés en 1999 contre 2'226 en 1998 soit une diminution de 59 (-2,65%).

L'office J+S a organisé 29 (+3) cours de formation d'une semaine et 22 (-2) cours de perfectionnement de 1 ou 2 jours.

Formation des adolescents

33'794 (+0,77%) jeunes filles et garçons de 10 à 20 ans ont participé, dans 28 disciplines sportives, à 1'664 (+2,84%) cours ou camps dirigés et animés par 4'504 (+1,95%) moniteurs J+S.

Participation financière de la Confédération

La participation financière de la Confédération s'est élevée à Fr. 3'228'687.—

Elle a diminué de Fr. 46'067.— (-1,40%).

Sport-Toto

La part valaisanne perçue de la société du Sport-Toto s'est élevée à Fr. 1'889'242.— (-2,89%). Cette diminution s'explique par le fait qu'il y a eu moins de «Jackpot».

Conformément aux prescriptions en vigueur, elle a été attribuée de la manière suivante:

- 60% aux associations sportives cantonales
- 40% pour des constructions et des actions particulières.

Centre sportif cantonal d'Ovronnaz

Les nuitées 1999 se sont élevées à 10'761. Elles ont diminué de 544 (-4,81%) car certains camps scolaires se sont déroulés avec moins d'élèves.

BOURSES ET PRÊTS D'HONNEUR

Activités

En 1999, la Commission cantonale des bourses et des prêts d'honneur s'est réunie à neuf reprises. Elle a consacré la majorité de ses séances à l'examen des requêtes. Elle a également eu l'occasion d'examiner divers problèmes liés à l'attribution des allocations d'études.

Requêtes traitées

	Requêtes	Bénéficiaires
Universitaires	1'320	1'138
Elèves des écoles d'ingénieurs	241	185
Elèves des écoles secondaires	596	466
Elèves des écoles normales	36	33
Apprentis	440	252
Professions artistiques	110	87
Professions commerciales	204	160
Professions paramédicales	308	241
Ecoles du service social	57	45
Perfectionnement professionnel	108	85
Autres écoles professionnelles	271	212
Total	3'691	2'904

Evolution du nombre de requêtes de 1992 à 1999

1992	3'465	1996	3'347
1993	3'475	1997	3'382
1994	3'363	1998	3'603
1995	3'170	1999	3'691

SERVICE D'AIDE À LA JEUNESSE

Le Service cantonal d'aide à la jeunesse (SCAJ) réunit les structures suivantes:

- la section administrative (SA)
- l'Office médico-pédagogique (OMP) avec ses six centres régionaux et son unité de psychiatrie pour enfants et adolescents
- l'Office cantonal des mineurs (OCM) avec ses six centres régionaux
- l'Office éducatif itinérant du Valais Romand (OEI-VR) avec ses trois centres régionaux.

Le Service d'aide à la jeunesse exerce des actions de prévention auprès des jeunes, de leurs familles et des structures s'occupant de jeunes. Il est à la disposition des parents pour leur fournir des conseils en matière d'éducation. Il effectue des évaluations, des thérapies et des expertises pour les enfants, les adolescents et les jeunes de 0 à 18 ans. Il propose des mesures de protection infantile aux autorités tutélaires et judiciaires et collabore à l'exécution de ces mesures. Dans le Valais romand, il fournit des prestations d'éducation précoce spécialisée aux enfants d'âge préscolaire souffrant de retards de développement importants et soutient leur famille. Il collabore aux placements et aux suivis des enfants, adolescents et jeunes adultes placés dans des institutions d'éducation spécialisée, des structures familiales et d'accueil à la journée. Il exerce la surveillance de ces institutions et contribue à leur financement.

Il a collaboré de manière intensive à l'élaboration du projet de nouvelle loi en faveur de la jeunesse, laquelle est censée devenir un outil important pour la promotion, le soutien et la protection de la jeunesse de notre canton.

Après la ratification par notre pays, le 24 février 1997, de la Convention de 1989 relative aux droits de l'enfant, un groupe d'experts a effectué une évaluation de la situation des enfants dans notre canton. Le rapport a été publié dans le cadre de la consultation de l'avant-projet de la nouvelle loi en faveur de la jeunesse. Pour répondre aux exigences de la Convention des adaptations et des mesures en faveur des jeunes doivent être prises. Un travail d'information sur le contenu de la Convention auprès des jeunes et des personnes s'occupant des jeunes doit être réalisé.

Par le biais d'une brochure traitant du thème «maltraitance et abus sexuels: protéger les enfants» les organisations de parents, le corps enseignants, les professionnels intéressés et les chambres pupillaires ont reçu de manière indirecte une information sur les contenus de la convention. En collaboration avec la Jeune chambre économique et différentes organisations partenaires, une information a été réalisée auprès des différentes écoles du canton.

Section administrative

La section administrative du SCAJ a facturé et encaissé les émoluments pour les prestations des trois offices et a géré l'ensemble des paiements du service. Elle a également réparti un montant de fr. 5'000.— provenant de la dîme de l'alcool pour des aides matérielles urgentes.

Elle a analysé, discuté et contrôlé les budgets ainsi que les comptes des institutions reconnues et subventionnées dont elle a la responsabilité. A noter que la diminution des subventions fédérales a nécessité le changement de plusieurs bases légales et implique une augmentation des subventions cantonales.

La section a élaboré le rapport annuel de planification des institutions spécialisées valaisannes pour mineurs et jeunes adultes.

Comme par le passé, elle a assumé le contrôle et l'établissement des autorisations d'exploitation des colonies.

En collaboration avec le Service de l'informatique, elle a poursuivi l'informatisation des centres régionaux du SCAJ. Tous les postes sont d'ores et déjà équipés d'un PC et le câblage des centres est pratiquement achevé. La mise en réseau des centres, prévue pour cette année, n'a cependant pas pu être réalisée par le Service de l'informatique.

La section administrative a pris en charge la formation et l'encadrement de six nouveaux stagiaires effectuant leur maturité professionnelle commerciale chez nous; elle s'occupe également de la formation de deux apprenties de commerce.

L'Office médico-pédagogique

En règle générale, les bénéficiaires des prestations de l'Office médico-pédagogique (OMP) sont des jeunes de 0 à 18 ans (au delà s'ils sont encore en formation). Par rapport aux années précédentes, nous constatons une augmentation du nombre de jeunes qui ont eu recours à notre aide ainsi que du nombre d'interventions fournies.

Année	nombre de cas	nombre d'interventions
1997	3871	31725
1998	3915	32374
1999	4092	34721

Les activités de prévention, de soutien, de conseils éducatifs ainsi que les prises en charge psychothérapeutiques sont dispensées de manière décentralisée par des équipes interdisciplinaires constituées de spécialistes de la psychothérapie, de la psychologie clinique, de la logopédie, de la psychomotricité et de la psychiatrie pour enfants et adolescents. Le mandat confié à l'OMP s'exerce de façon régionale dans l'optique de fournir des prestations le plus proche possible des consultants. Ceci entraîne une collaboration intensive avec les institutions spécialisées, les écoles et les associations en faveur des mineurs. Le fonctionnement transdisciplinaire et l'option systémique de l'OMP impliquent une étroite collaboration avec les familles ainsi qu'avec les acteurs constituant l'écosystème humain des jeunes pris en charge. L'OMP joue un rôle important dans la promotion de la santé mentale et dans la prise en charge des dysfonctionnements psychiques des jeunes de notre canton.

	Garçons	Filles	Total
Conches	50	30	80
Rarogne oriental	40	18	58
Brigue	209	114	323
Viège	169	94	263
Rarogne occidental	104	70	174
Loèche	121	100	221
Sierre	355	213	568
Sion	237	160	397
Hérens	87	51	138
Conthey	143	87	230
Martigny	372	245	617
Entremont	111	70	181
St-Maurice	120	95	215
Monthey	345	278	623
Hors canton	2	2	4
Total	2465	1627	4092

Le travail de prévention auprès des enfants et des adolescents constitue une préoccupation majeure des responsables. Il s'agit à la fois de prévenir les dysfonctionnements et d'accroître les compétences des jeunes afin qu'ils puissent gérer les situations de crise. Cette activité de prévention s'est exercée de manière directe ou indirecte au travers:

- de projets de prévention;

- de la supervision et de l'encadrement des intervenants pédagogiques et de santé;
- de la formation continue des parents ;
- de la formation, la supervision et l'encadrement des médiateurs scolaires ;
- de la formation de base, du perfectionnement et de la supervision des différents intervenants s'occupant de mineurs.

L'activité clinique reste la tâche la plus importante de l'OMP. Il s'agit essentiellement de la prise en charge des 4092 jeunes qui ont été suivis par les divers thérapeutes. Nous constatons que la complexité des situations signalées augmente sans cesse et demande des réponses nouvelles. La collaboration avec les parents et les autres spécialistes s'occupant des jeunes est primordiale.

Le suivi et la thérapie ambulatoires constituent pour un nombre important de nos jeunes une solution tout à fait adaptée à leurs besoins. Pour d'autres, nous disposons d'un réseau d'institutions d'éducation spécialisée de bonne qualité. Pour des jeunes souffrant de psychopathologie aiguë, l'hospitalisation en milieu psychiatrique pour adultes ne nous semble pas une solution satisfaisante. C'est pourquoi, en collaboration avec les services concernés de la santé, des solutions adaptées aux besoins des jeunes sont à l'étude.

La plupart des institutions spécialisées pour enfants et adolescents bénéficient de la présence régulière d'un consultant de l'OMP.

Dans la plupart des régions, des groupes «maltraitance infantile», constitués de manière interdisciplinaire, exercent une activité de prévention dans ce domaine spécifique. Les centres régionaux de l'OMP y sont représentés par des psychologues. Actuellement, une commission nommée par le Conseil d'Etat analyse les besoins et les objectifs de ces groupes.

L'Office des mineurs

Durant l'année 1999, le cap des 900 dossiers actifs a été passé. En effet, l'Office s'est occupé durant l'année écoulée de 908 dossiers sur l'ensemble du canton. Il faut rappeler à ce sujet que suite à la demande exprimée par A2000, l'Office intervient principalement sur mandat et ses principaux partenaires sont:

- le tribunal des mineurs, pour des évaluations sociales, suivis de placements, assistances éducatives, patronages;
- les chambres pupillaires, pour des enquêtes, l'application de mesures de protection infantile (art. 307 et ss du Code civil suisse), audition de mineurs;
- le Service de l'état civil, pour l'évaluation des capacités et des ressources éducatives des futurs parents adoptifs, suivis durant les deux ans avant le prononcé de l'adoption. Ce Service nous mandate également lors de changements de nom de mineurs;
- le Service des étrangers pour des évaluations sociales lors de demandes de regroupements familiaux ou de problèmes de droit de visite;
- les tribunaux de district, pour lesquels l'Office effectue des enquêtes lors de divorces et de séparations, auditions de l'enfant;
- les tribunaux pénaux confient des mandats d'enquête à l'OCM lorsque les deux parents sont inculpés.

Ce sont les chambres pupillaires et les tribunaux civils qui sont les plus gros pourvoyeurs de mandats de l'Office.

Pour faire face à l'augmentation significative des mandats confiés à l'Office, le Grand Conseil a pour l'année 1999 octroyé un crédit supplémentaire de fr. 100'000.— qui nous a permis d'engager trois stagiaires en formation post-diplôme, à plein temps, dans les régions du Haut, du Centre et du Bas-Valais. Cette solution, bien que provisoire, a permis à l'Office de répondre d'une manière plus adéquate aux mandats qui lui ont été adressés.

Une solution à long terme doit être trouvée afin de répondre à la sous-dotation de cet office qui, rappelons-le, n'a plus connu d'augmentation de son personnel depuis 1981.

Pour l'année 1999, la répartition des différents cas par district est la suivante:

	Familles	Garçons	Filles	Total
Conches	1	3	4	8
Rarogne oriental	0	3	2	5
Brigue	13	37	20	70
Viège	14	23	23	60
Rarogne occidental	3	12	6	21
Loèche	5	6	7	18
Sierre	24	72	41	137
Sion	32	88	68	188
Hérens	7	6	5	18
Conthey	18	29	31	78
Martigny	24	44	33	101
Entremont	18	1	3	22
St-Maurice	8	12	14	34
Monthey	13	54	71	138
Hors canton	0	6	4	10
Total	180	396	332	908

Une rapide analyse de ce tableau nous permet de constater que les centres urbains sont les lieux d'où provient la plus grande partie des dossiers et, à ce sujet, il faut relever que le centre régional de Monthey a particulièrement été sollicité durant l'année écoulée.

Le district de Viège a également connu une augmentation sensible de son activité.

Concernant le nombre de dossiers de candidats à l'adoption, l'année 1999 est stable par rapport aux autres années. L'activité dans ce domaine a été la suivante :

Enquête initiale	Surveillance 2 ans	Rapport final	Rapport complet-mentaire	Adoption nationale
55	64	22	19	0

Concernant les placements institutionnels, nous enregistrons une légère augmentation du nombre de jeunes placés en institution avec un total de 126 jeunes placés dans l'ensemble des 11 institutions reconnues par notre canton et 12 jeunes placés dans des institutions hors canton. Concernant les placements hors canton, nous enregistrons une diminution de 33% de jeunes placés dans des institutions grâce à une meilleure optimisation des ressources de nos institutions cantonales.

Dans le secteur des placements familiaux, nous enregistrons également une légère augmentation, ce qui porte aujourd'hui à 46 le nombre de jeunes placés dans des familles d'accueil non professionnelles.

Les dossiers des familles d'accueil sont depuis 1999 complètement informatisés, ce qui facilite la gestion de ces placements.

Les placements se répartissent ainsi de la manière suivante:

Famille d'accueil			Institution en Valais			Institution hors Valais		
garçons	filles	Total	garçons	filles	Total	garçons	filles	Total
20	26	46	85	41	126	9	3	12

Secteur Petite enfance

Les tâches conventionnelles effectuées par ce secteur consistent en:

- la réglementation et le contrôle des structures d'accueil de manière uniforme dans tout le canton;
- la mise à disposition d'une instance professionnelle de conseils et d'encadrement pour la réalisation de nouveaux projets à l'intention des communes et des organisations concernées;

- la publication d'une brochure annuelle contenant les adresses actualisées des différentes structures d'accueil à l'intention des communes et centres médico-sociaux régionaux.

Le secteur de la petite enfance est actuellement en pleine mutation. Il faut relever à ce sujet que la plupart des structures d'accueil connaissent des difficultés financières relativement importantes et que de nouvelles solutions de financement devront être imaginées pour le futur.

Concernant l'accueil familial (mamans de jour), un groupe de travail a été nommé en date du 16 août 1999 afin d'étudier les modalités de la création d'une Fédération valaisanne de l'accueil familial et de redéfinir le rôle de l'Etat dans ce type d'accueil. Le secteur petite enfance a participé à cette réflexion. Un rapport sera rendu d'ici à avril 2000.

L'Office éducatif itinérant

Durant l'année 1999, l'Office éducatif itinérant a suivi 62 enfants d'âge préscolaire souffrant soit d'un handicap, soit de conditions familiales à haut risque. L'équipe des pédagogues spécialisées était composée de sept personnes travaillant à mi-temps. Comme par le passé, les cas de la région de St-Maurice à St-Gingolph ont été confiés à une pédagogue travaillant en privé.

1999 fut l'année du 30^e anniversaire de l'existence de prestations d'éducation précoce spécialisée en Valais. L'événement fut abondamment évoqué par la presse et les journées des 5 et 6 novembre connurent des manifestations suivies par un nombreux public de parents et de professionnels. Le thème en était «Progresser dans le partenariat entre parents et professionnels». Le professeur Bouchard de l'Université de Québec a donné une conférence publique et animé une journée de perfectionnement. Plus de 300 personnes ont pu assister à Savièse à une représentation théâtrale sur le thème de l'enfant handicapé. Cette manifestation a pu se dérouler grâce à un don de fr. 2'000.— de la Loterie romande.

Pour marquer l'événement au sein de l'Office, les collaborateurs de l'OEI ont mis en route une recherche-action sur le thème «Enfant handicapé et fratrie».

SERVICE DE PLANIFICATION ET D'ÉVALUATION

Le service a été particulièrement occupé par divers dossiers concernant la **formation tertiaire de niveau HES**, notamment:

- la Mission HES Valais préparée à l'intention du Conseil d'Etat par une commission extraparlamentaire traitant de l'avenir des écoles de niveau HES;
- la transformation des écoles connues sous la dénomination ETS/HTL en Institut de niveau universitaire du type des Hautes écoles spécialisées;
- l'adaptation des filières d'études valaisannes après l'adhésion du Canton à la HES-SO concernant:
 - la localisation des écoles de niveau HES en Valais et la contribution des communes sièges,
 - la loi d'application de la loi sur les HES pour créer l'unité valaisanne à la HES-SO,

- la libre circulation des étudiants dans la HES en Suisse et la répartition financière des charges entre les cantons,
- le statut matériel et financier du personnel rattaché à la HES Valais,
- le statut du personnel rattaché à la HEP Valais.

Le service a coordonné les travaux (rapports, projets, consultations, messages,...) permettant l'adoption par le Grand Conseil de:

- la loi du 22 septembre 1999, d'adhésion à l'Accord intercantonal sur les Hautes écoles spécialisées (AHES) pour les années 1999 à 2005;
- la loi du 12 novembre 1999, fixant la localisation des écoles cantonales du degré tertiaire et la contribution des communes sièges.

Ces diverses activités montrent l'orientation nouvelle du service dans le domaine de la formation supérieure qu'il assume en plus des tâches dévolues depuis sa création en 1997.

ADMINISTRATION

Le service participe à l'effort de formation du canton en accueillant:

- trois apprentis employés de commerce ou de bureau,
- une bibliothécaire diplômée dans le cadre d'un emploi temporaire,
- une stagiaire universitaire souhaitant s'inscrire au certificat supérieur d'information documentaire,
- cinq stagiaires en intégration professionnelle,
- deux stagiaires en recherche en éducation.

Enfin, relevons que le service a pris également une part active au développement du nouveau concept informatique de l'Etat du Valais dans le cadre du comité de cette étude menée par Arthur Andersen.

CONTRÔLE ET GESTION DE LA QUALITÉ

Dans le but d'harmoniser **les pratiques des inspecteurs scolaires** et de tirer profit des multiples informations recueillies lors des visites d'écoles et de classes, le service a organisé:

- des séances d'information et de formation à l'intention des inspecteurs scolaires,
- deux enquêtes dans le Valais romand, auprès d'un échantillon d'enseignants de la scolarité obligatoire concernant l'évaluation des travaux des élèves, leur notation et la communication semestrielle ou trimestrielle des résultats aux élèves et aux parents. Chaque enquête a fait l'objet d'un rapport,
- une enquête analogue a été initiée dans les classes du Haut-Valais appliquant «l'évaluation globale» (Ganzheitliche Schülerbeurteilung).

A ce jour, les arrondissements scolaires, placés sous la responsabilité pédagogique des inspecteurs, représentent une charge de travail peu réaliste eu égard aux exigences légales et réglementaires. Le service a conduit une étude dont les conclusions contribueraient à une plus grande efficacité en matière de surveillance, de contrôle et de conseils, tout en maintenant les coûts.

Dans le Valais romand, **les examens de fin d'année scolaire** pour les élèves de la scolarité obligatoire étaient préparés, en principe, par les animateurs de branches. Dans le but d'initier un plus grand nombre d'enseignants à la préparation scientifique des examens,

des groupes de préparateurs par discipline ont participé à une formation adéquate pour élaborer et valider les épreuves. Cette mesure permet aux animateurs d'être encore plus présents auprès des enseignants et des écoles: les nombreuses innovations en matière d'apprentissages scolaires et d'emploi des moyens d'enseignement exigent, de leur part, une très grande disponibilité.

Dans le Haut-Valais, une enquête sur les examens annuels montre que les documents préparés par la commission des examens sont appréciés des enseignants.

Le service a incité des écoles de l'enseignement secondaire du deuxième degré à **des démarches relatives à la gestion et à l'évaluation de la qualité**. Ainsi, l'École supérieure de commerce de Sierre s'est lancée dans une certification du type ISO 9000 et celle de Martigny a concentré ses efforts sur une procédure de «feed-back» qui permettra d'obtenir des repaires sur la qualité de ses prestations au profit de ses divers partenaires.

FORMATION À DISTANCE (UFAD)

La nouvelle **Unité de formation à distance (UFAD)** connaît un développement réjouissant. En effet, la Haute école spécialisée à distance a accueilli, en automne 1999, soixante-trois étudiants venant grossir les rangs des dix-sept étudiants qui avaient entrepris cette voie d'études au début de l'année scolaire 1998-1999. Ces étudiants suivent des cours pour devenir ingénieurs en économie ou informaticiens en économie. Certains d'entre eux poursuivent des études post grade dans ces domaines ou celui de l'informatique en général.

La **Fondation Suisse d'enseignement à distance dans le domaine universitaire** a atteint, pour la première fois en 1999, le nombre de 1000 étudiants, ce qui va permettre de faire reconnaître par la Confédération cette filière assurée par la Fondation qui comprend trois centres universitaires de formation à distance à Brigue, Sierre et Pfäffikon.

FORMATION CONTINUE DES ENSEIGNANTS

La **formation continue des enseignants** a accueilli au Centre romand d'enseignement à distance (CRED) les 9^e – 10^e – 11^e groupes d'étudiants. Celle-ci porte à plus de 200 les enseignants de tous les degrés qui suivent des cours de psychopédagogie au moyen de l'enseignement à distance. Au Centre universitaire de formation à distance de Brig (ZUF), un cours analogue a accueilli, pour sa part, un deuxième groupe d'une trentaine d'enseignants. Ces cours permettent également aux enseignants exerçant leur profession sans formation pédagogique, en particulier dans les écoles du deuxième degré, de mettre à jour leur formation.

147 cours de perfectionnement ont été organisés durant l'année dans les deux parties du canton. Ils ont regroupé 3.300 participants (800 dans le Haut-Valais, pour 46 cours et 2.500 dans le Valais romand, pour 101 cours); certains enseignants fréquentent régulièrement plus d'un cours par année.

Le service en assure l'organisation logistique (locaux, professeurs, convocations,...) des cours de formation continue. Il propose des cours et met sur pied des concepts de formation en cohérence avec les besoins réels des enseignants, en relation avec les nouveaux moyens d'enseignement ou les approches actuelles de la pédagogie.

L'accent est mis de plus en plus sur **les formations en établissement**; celles-ci permettent d'ajuster au mieux les compétences individuelles aux besoins de l'équipe d'enseignants. Ces formations ne sont pas prises en compte dans les statistiques ci-dessus.

Le service règle également les modalités de participation d'enseignants de l'école secondaire du deuxième degré à des cours organisés à l'extérieur du canton (Université, Centres de perfectionnement,...) en fonction des besoins exprimés.

Les **Conseillers en développement organisationnel des écoles (CDO)** constituent un groupe de personnes ressources particulièrement adaptées à l'élaboration et à la conduite de travaux en coopération au sein des écoles du canton. De nombreuses écoles ont eu recours à ces conseillers pour développer leurs réflexions pédagogiques, en particulier dans le Haut-Valais.

Une enquête a été réalisée auprès des enseignants des cycles d'orientation du Haut-Valais. Elle fournit les renseignements indispensables quant aux besoins de formation en anglais (connaissances linguistiques et didactiques d'une langue étrangère): cette discipline pourrait être introduite en 7^e année de la scolarité. Une enquête analogue est initiée dans les cycles d'orientation du Valais romand.

RECHERCHE ET ANIMATION PÉDAGOGIQUES (ORDP, Schulentwicklungszentrum)

La recherche et l'animation pédagogique préparent des moyens de consultation, dépouillent les résultats d'enquêtes, collaborent à la préparation des examens, à l'analyse des besoins de formation de moyens d'évaluation, d'information, de documentation et apportent leur concours à la consolidation dans les classes, de l'utilisation des nouveaux moyens d'apprentissage et d'enseignement.

Le **secteur de la recherche** mène le projet «PISA» sur les acquis des élèves en fin de scolarité obligatoire. Il a procédé à l'essai des instruments de mesure et de recueil d'observations dans une dizaine de classes de 9^e et 10^e année de la scolarité. Cette enquête fournira des données comparatives sur les programmes scolaires appliqués dans le canton, la Suisse romande, la Suisse et dans les trente-cinq pays de l'OCDE participant.

Une analyse des résultats aux examens cantonaux de fin d'année a été faite en mathématiques, en français, en allemand, en fin de 4^e, 6^e, 8^e et 9^e années de la scolarité. Les enseignements fourniront d'apprécier l'atteinte des objectifs dans ces différentes disciplines et d'améliorer la construction des futures épreuves.

L'ORDP a apporté son concours à l'enquête «Balance» portant sur la fatigue et le stress des enseignants en Valais et dans le canton de Vaud. Il a rédigé un rapport à l'intention des autorités scolaires vaudoises qui ont utilisé le matériel «Balance», projet soutenu par l'Office fédéral de la santé, pour analyser la «pénibilité de la charge d'enseignants» dans les écoles secondaires du deuxième degré général et professionnel.

L'Office a apporté également son appui au dépouillement des résultats d'une enquête faite par des enseignants du canton sur l'éducation aux citoyennetés à travers les années scolaires. Cette étude a été réalisée dans le cadre du Colloque romand consacré à ce thème. Il a également élaboré un rapport sur un sondage d'opinions fait par le service auprès des experts de maturité concernant le déroulement des examens, dont les conclusions montrent leur bonne facture et collaboration fructueuse.

Le secteur recherche est impliqué dans une recherche intercantonale sur le développement des enfants doués, menée par le ZBS de Lucerne. Il participe également à toutes les réflexions faites dans le cadre du Conseil de recherche en éducation de l'IRD, notamment dans le développement des projets comme l'évaluation de la nouvelle maturité, la gestion de la qualité dans les établissements scolaires et l'élaboration d'indicateurs de l'enseignement.

L'Office, par ses antennes de Brigue et de Sion, a mis en place une expérimentation d'intégration de l'informatique et des multimédias

dans l'enseignement primaire en mettant à disposition des écoles (4 dans le Valais romand et une dans le Haut-Valais) des ordinateurs portables et une infrastructure permettant la recherche et la communication de renseignements et le renforcement des acquis scolaires. Le groupe de réflexion a déposé un rapport auprès du Chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS) à la fin de l'année montrant comment peut se développer et avec quels moyens l'emploi de multimédias dans les écoles primaires du canton.

La réflexion se poursuit quant à l'intégration du multimédia au cycle d'orientation et dans les écoles secondaires du deuxième degré.

Enfin, le dispositif développé avec ICARE pour recueillir, au moyen d'Internet, toutes les données de statistiques scolaires utiles à toutes les autorités scolaires du canton a pu enregistrer les premières données. Une application à une plus grande échelle est planifiée pour le début de l'année 2000.

Le secteur de l'animation pédagogique a développé les activités marquantes suivantes:

- organisation d'un «défi-lecture» entre classes;
- rencontres d'enseignants de 5-6 P et de maîtres du cycle d'orientation pour mieux connaître les acquis des élèves, les attentes et le besoin des enseignants dans la discipline du français;
- rédaction d'un document d'appoint en grammaire pour les enseignants primaires;
- mise en place d'un réseau de personnes de contact dans tous les cycles d'orientation du Valais romand concernant le français;
- recherche et analyse de nouveaux moyens d'apprentissage et d'enseignement du français pour les cycles d'orientation du Valais romand;
- cours d'introduction des nouveaux moyens d'enseignement de mathématiques en 3 P et d'allemand en 4 P, dans le Valais romand ainsi que pour les nouveaux moyens de mathématiques en 5 P et d'éducation physique dans les classes primaires dans le Haut-Valais;
- réflexion sur l'enseignement des mathématiques dans huit centres scolaires sur le thème de l'espace et la géométrie;
- accompagnement des enseignants pratiquant les nouveaux moyens de mathématiques dans les petits degrés;
- création de documents complémentaires pour aider à la gestion des nouveaux moyens d'enseignement de mathématiques (fil rouge de la progression annuelle, description des démarches possibles des élèves, définition des compétences attendues en fin d'année...);
- consultation sur les futurs moyens romands de mathématiques en 7e, 8e, 9e années scolaires;
- organisation de concours mathématiques (RMT, FFJM et mathématiques sans frontière);
- participation à l'élaboration des documents romands d'enseignement de la «Connaissance d'environnement» pour les degrés 1 à 3 P et élaboration d'un concept intercantonal (pour l'instant VD-VS) de formation des maîtres;
- représentation du Département au «Forum de l'Air» et dans ses groupes de travail: Délégation à la qualité de l'air, Groupe Information;
- accompagnement de l'exposition cantonale sur la qualité de l'air qui, lors de son périple cantonal 1999, s'est arrêtée dans 35 cycles d'orientation, une école du tertiaire (EEPS), un centre commercial et une gare CFF;
- interventions dans 65 classes de 5 P sur les économies d'énergie, en collaboration avec le Service de l'énergie du Canton du Valais;
- réflexion sur les ACM: état de situation de la discipline, nouveau journal de classe, grille d'évaluation, calendriers des projets...;
- réalisations d'oeuvres collectives ACM dans des écoles: peinture de jeux dans une cours de récréation, panneaux publicitaires

dans un stade de football, séance décors de théâtre, décoration de vitres de piscine,...);

- mise à disposition de partitions et de documents sonores pour l'éducation musicale;
- accompagnement des classes valaisannes participant à la rencontre des chorales lémaniques d'enfants;
- organisation de journées de «démonstration» en application sur le thème de la sculpture et de la gravure sur pierre à l'époque romaine;
- création d'une borne interactive présentant l'ensemble des musées du Valais accompagnée de suggestions d'exploitation pédagogique;
- publication de l'ouvrage «Destination tourisme». Wer mehr darüber weiss kommt besser damit zurecht;
- suivi à l'intention des enseignants des travaux du Département «Développement durable du comité de candidature Sion JO 2006» dont l'activité se poursuit au travers de la «Fondation pour le Développement durable»;
- création d'un site ressources offrant une bibliothèque de documents pédagogiques et un forum informatique;
- création d'une page Internet regroupant les sites des écoles valaisannes;
- lancement de l'opération «Léo et Léa» fiction bilingue pour l'enseignement de l'allemand en 5 P, 6 P, 1 CO: émission radio, TV, création d'un CD audio, plus des animations et des exercices interactifs sur le site Internet de Magellan. Collaboration avec les secteurs animation et formation continue de l'ORDP;
- participation à l'édition d'un CDROM / GRAVE d'éducation aux médias.

Les activités énumérées ne représentent que la partie de l'iceberg des activités déployées par les animateurs. Ces derniers doivent participer à des prises de positions sur des problèmes pédagogiques d'actualité, sur des moyens ou matériel nouveaux. Ils assurent de très nombreux séminaires ou cours en relation avec leur discipline ou d'une manière interdisciplinaire. Par exemple, ils ont œuvré en commun à un projet de création de jeux alliant ACM et toutes les disciplines du programme. Des activités d'informatique intégrées à l'enseignement ont été mises en place dans le canton pour répondre aux besoins individuels des enseignants dans le domaine de la technologie de l'information et de la communication.

La plupart des animateurs sont également appelés à construire des épreuves d'examens, des tests ou des moyens complémentaires à l'intention des élèves et des enseignants.

L'animation pédagogique fourmille de ressources pédagogiques dont il est difficile d'en saisir l'étendue et la richesse quant elle est observée de l'extérieur... Faut-il le rappeler, tout se fait avec des moyens très limités, mais avec une envie qualitative de servir non mesurable.

Documentation scolaire (ORDP-ODIS)

Les centres de documentation de St-Maurice, Sion et Brigue ont poursuivi l'informatisation et la rénovation de leurs fonds documentaires. Le fonds de lecture suivie de l'ODIS de St-Maurice a été analysé, élagué et de nouvelles collections présentant des dossiers pédagogiques ont été acquises. L'ODIS de Brigue dispose de personnel supplémentaire pour être entièrement recatalogué et figurer dans le système de recherche Rero-VTLs. Enfin, le catalogue du centre de documentation de l'ORDP a été mis sur le WEB, ce qui permet de rechercher des ouvrages à distance. Des mises à jour sont exécutées deux voire trois fois par année.

La présence des animateurs le mercredi après-midi dans les centres de Sion, St-Maurice et Brigue se poursuit et apporte un plus à leur animation. Comme par le passé, les animateurs mettent également

de la documentation spécialisée à la disposition des enseignants et participent d'une manière active à l'analyse des besoins et au renouvellement des collections. Un effort particulier a été fait pour renouveler la documentation (livres, vidéo, diapo...) à l'ODIS de St-Maurice.

Les centres de documentation organisent des expositions destinées aux écoles et animent la semaine de lecture organisée en automne par le Groupement valaisan des bibliothécaires. Cette année, par exemple, la semaine de lecture «Eclat de lire» a été réalisée en collaboration avec la maîtresse d'ACM des classes d'application de l'Ecole normale.

Informations scolaires (ORDP - Schulentwicklungszentrum)

Les deux publications du Département «Résonances» et «Mitteilungsblatt» ont paru régulièrement à raison de dix numéros dans le Valais romand et quatre dans le Haut-Valais. «Mitteilungsblatt» développe à l'instar de «Résonances» un thème dans chacun de ses numéros.

Moyens d'enseignements (ORDP-ODIS)

Le secteur des moyens audiovisuels a mis du matériel nouveau à disposition des écoles comme des bancs de montage virtuel «Casablanca». Des cours et séminaires particuliers sont donnés chaque année à des enseignants de tous les degrés scolaires et parfois à des classes (photorécit, vidéo, photo, montage vidéo,...).

Le secteur a également produit un film sur l'enseignement spécialisé intitulé «Vers une école pour tous». Il a tourné des séquences pour la réalisation d'un film sur l'orientation professionnelle. Il a assuré les prises de vues photo et vidéo pour la borne interactive sur les musées valaisans ainsi que les photos illustrant les textes de «Résonances». Enfin, avec l'animateur d'éducation musicale, il a réalisé un CD de chansons pour les écoles enfantines.

Le secteur des moyens d'enseignement assure avec beaucoup de bonheur l'approvisionnement des classes de la scolarité obligatoire en ouvrages scolaires de toutes formes pour garantir le bon déroulement de l'enseignement. Les responsables des dépôts du Valais romand et du Haut-Valais remplissent le mandat à la pleine satisfaction de leurs utilisateurs.

Des moyens nouveaux ont été introduits dans les classes, à savoir:

- mathématiques en 3P dans le Valais romand et 5 P dans le Haut-Valais;
- Tamburin pour l'enseignement de l'allemand en 5 P dans le Valais romand;
- Education au choix professionnel, destiné aux élèves du cycle d'orientation;
- Education physique, moyens d'enseignement nouveaux pour les classes primaires du Haut-Valais.

Le Canton a réalisé pour les classes de la Suisse romande des moyens d'enseignement de l'allemand au cycle d'orientation appartenant à la Collection Sowieso (Plattform), utilisée dans le Canton et à la Collection Auf Deutsch (Lexiques et Glossaires), non utilisée en Valais. Il a également reçu le mandat de réaliser le Guide de l'enseignant pour enseigner la Connaissance de l'environnement en 1, 2 et 3P.

Enfin, il faut signaler la parution du document «Bibliothèque-Ecole» destiné aux enseignants et responsables de bibliothèques en vue d'une animation didactique en bibliothèque.

L'effort de rationalisation s'est poursuivi afin de réduire les coûts de stockage et d'offrir aux communes les ouvrages au meilleur prix possible. Seule, la Collection des ouvrages d'Histoire destinés aux classes du cycle d'orientation du Haut-Valais grève lourdement le bilan des éditions scolaires valaisannes. L'analyse des besoins ne semble pas avoir été suffisamment approfondie par la commission d'histoire: les deux derniers tomes ne sont pas utilisés dans l'enseignement...

SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT

Scolarité obligatoire

1. Organisation

EFFECTIFS

A la rentrée scolaire d'automne 1999, le nombre d'élèves scolarisés dans les classes enfantines et primaires s'est stabilisé. Toutefois, la diminution dans les niveaux enfantins se poursuit selon les prévisions faites.

Dans les cycles d'orientation, la tendance à la hausse s'accroît: on assiste à une augmentation de 130 élèves pour l'ensemble du canton.

Années scolaires	Elèves degrés enfantins	Elèves degrés primaires	Elèves CO
1995/1996	6945	21200	9247
1996/1997	7089	21487	9279
1997/1998	7069	21779	9217
1998/1999	6841	21995	9297
1999/2000	6697	22175	9427

VARIATION DU NOMBRE DE CLASSES

Le nombre de classes ne varie pas toujours en fonction des effectifs pris dans leur globalité. C'est le cas notamment des classes enfantines où l'on assiste à une augmentation du nombre de postes malgré la diminution des effectifs.

Années scolaires	Classes enfantines	Classes primaires	Classes CO
1995/1996	322 1/2	1118	467
1996/1997	320	1121	472
1997/1998	325 1/2	1123	468
1998/1999	318	1135	473
1999/2000	320 1/2	1141	485

Les moyennes par classes, si l'on ne tient pas compte des classes relevant de l'enseignement spécialisé, se montent à 18 pour les classes enfantines, 20,5 pour les classes primaires et 20,4 pour les classes des cycles d'orientation.

NOUVEAU CYCLE D'ORIENTATION

Dès la rentrée scolaire 1999-2000, le Valais compte un nouvel établissement du degré secondaire I: le cycle d'orientation de Collombey-Muraz, issu du cycle d'orientation de Monthey dont les effectifs n'avaient cessé de croître durant la dernière décennie.

2. Enseignement

LANGUE II

Valais romand: toutes les classes de 5^e année primaire ont introduit à la rentrée d'août 1999 la nouvelle méthode «Tamburin». La suite pour le cycle d'orientation est déjà annoncée, en coordination avec les cantons de Suisse romande; la méthode SOWIESO sera introduite en automne 2001 dans les différentes classes du CO.

MATHÉMATIQUES

Valais romand: la nouvelle collection romande de moyens de mathématiques a été introduite en troisième année primaire à la rentrée 1999-2000. Des offres de formation complémentaire ont été prévues pour répondre aux demandes réitérées des enseignants.

ÉVALUATION

Haut-Valais: le nouveau carnet scolaire a été introduit en première année primaire, à titre expérimental durant trois ans.

3. Elèves étrangers

Le conflit du Kosovo a engendré un afflux de réfugiés dans les cantons suisses. Le Valais a dû ouvrir de nouveaux foyers d'accueil, hébergeant principalement des familles. Pour assurer la scolarisation des enfants, des cours de soutien pédagogique et de langue albanaise ont été organisés en collaboration avec le Service de l'aide sociale.

4. Constructions scolaires

En 1999, on compte 220 dossiers en cours concernant la construction ou la rénovation de bâtiments scolaires destinés aux écoles de la scolarité obligatoire. Parmi les nouveaux ouvrages dont le subventionnement a été approuvé par le Grand Conseil en 1999, il convient de citer les écoles primaires de Port-Valais, de Vers l'Eglise à Fully et de Plan-Conthey.

Subventions versées en 1999:

	Ecoles primaires	Cycles d'orientation	Total
VS romand	4'185'129.—	75'109.—	4'260'238.—
Haut-Valais	2'314'871.—	2'824'891.—	5'139'762.—
Total	6'500'000.—	2'900'000.—	9'400'000.—

ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

Commission RISC

Le démarrage de la commission RISC (Rôle des institutions scolaires cantonales) a permis à l'enseignement spécialisé valaisan d'amorcer un tournant signifiant, tant par rapport à la philosophie de l'enseignement spécialisé que par rapport aux relations financières avec les institutions scolaires spécialisées.

Cette commission chargée de redéfinir le rôle des institutions scolaires spécialisées, en complémentarité avec l'école ordinaire a défini les principes éthiques généraux de l'enseignement aux élèves handicapés, ainsi que les besoins particuliers engendrés par une

scolarisation la plus proche possible du milieu naturel. La commission, composée de tous les acteurs et partenaires de l'école, poursuivra ses travaux et rendra son rapport final à la fin de l'automne 2000.

Classes d'adaptation décentralisées

Le développement des mesures intégratives, la demande grandissante des parents, l'ouverture de l'école ordinaire au monde du handicap se concrétisent par un accroissement du nombre d'élèves handicapés, intégrés dans les écoles de leur village ou de leur quartier. Durant l'année scolaire 1999/2000, 50 élèves au bénéfice de mesures de formations scolaires spéciales au sens de l'AI fréquentent à plein temps une classe ordinaire, de la 1^{ère} enfantine au cycle d'orientation. Le Haut-Valais a démarré avec une expérience d'intégration de quatre élèves rattachés à l'institut HPS de Brig Glis.

Classes spéciales (adaptation et observation)

Le canton du Valais poursuit l'application de sa politique intégrative, puisque malgré une augmentation de près de 3% du nombre d'élèves fréquentant l'école ordinaire publique, le nombre d'élèves fréquentant les classes spéciales a diminué, pour la période 94/95 à 98/99, de près de 7%.

Appui pédagogique intégré

La présence grandissante d'élèves différents dans les classes ordinaires favorise le déploiement de l'appui pédagogique intégré comme ressource non seulement de l'élève en difficulté scolaire, mais de l'école en général, dans une perspective systémique.

Soutien pédagogique

L'arrivée massive des élèves réfugiés de la guerre des Balkans, depuis juin 1999 a nécessité la mise en place d'un dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves allophones. En étroite collaboration avec l'Office d'aide sociale, l'Office de l'enseignement spécialisé a proposé à chacun des 850 élèves réfugiés une place à l'école, en privilégiant, chaque fois qu'il est possible, une scolarisation en classe ordinaire, avec des mesures de soutien pédagogique. Seuls les centres pour réfugiés ont connu l'ouverture de classes pour étrangers, pour une durée limitée.

Conclusion

Par ses mesures favorisant l'inclusion, l'Office de l'enseignement spécialisé œuvre en étroite collaboration avec l'école ordinaire. L'accueil des enseignants augure un avenir plein d'espoirs où chaque enfant peut trouver une place à l'école publique, avec les mesures correspondant à ses besoins et aux besoins de tous les élèves.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU DEUXIÈME DEGRÉ

Collèges

A la rentrée d'août 1999, 4142 élèves suivaient l'enseignement dans les classes préparant à la maturité contre 4221 l'année précédente, soit une diminution de 79 élèves ou 1.9%. L'effectif moyen s'élève à 21.4 élèves par classe. 675 certificats de maturité ont été délivrés en juin 1999 contre 640 en juin 1998.

La nouvelle réglementation fédérale sur la reconnaissance des maturités (RRM) est entrée en vigueur l'année scolaire 1998/99. Dans la première année d'étude tous les élèves suivent le même programme; dans le Valais romand ils ont à choisir entre le latin ou l'italien et l'économie. Cette année prépare les élèves aux choix des options qui leur seront proposées par la suite. Avec la nouvelle RRM, l'organisation des cours dans les collèges est devenue plus complexe.

Le problème du besoin en locaux qui concerne toutes les écoles secondaires du 2^e degré sera étudié prochainement par un groupe de travail du Département.

Durant les cinq dernières années, le nombre d'élèves et de classes a subi l'évolution suivante:

Années scolaires	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Effectif moyen par classe	Variations		
				Elèves	Classes	Effectif/cl.
1995/1996	4133	183	22.6			
1996/1997	4182	186	22.5	+ 49	+ 3	- 0.1
1997/1998	4249	190	22.4	+ 67	+ 4	- 0.1
1998/1999	4221	191	22.1	- 28	+ 1	- 0.3
1999/2000	4142	194	21.4	- 79	+ 3	- 0.7

Ecoles supérieures de commerce

1235 élèves – 726 jeunes filles et 509 jeunes gens – répartis dans 62 classes, fréquentaient l'Ecole supérieure de commerce en août 1999. L'effectif moyen par classe s'élève à 19.9 élèves. 107 élèves suivent les classes pour sportifs et artistes à Brigue (55) et à Martigny (52).

Le nombre d'élèves et de classes des Ecoles supérieures de commerce a subi, durant les cinq dernières années, les variations suivantes:

Années scolaires	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Effectif moyen par classe	Variations		
				Elèves	Classes	Effectif/cl.
1995/1996	979	48	20.4			
1996/1997	1033	49	21.1	+ 54	+ 1	+ 0.7
1997/1998	1132	55	20.6	+ 99	+ 6	+ 0.5
1998/1999	1206	60	20.1	+ 74	+ 5	- 0.5
1999/2000	1235	62	19.9	+ 29	+ 2	- 0.2

La maturité professionnelle commerciale (MPC) propose en plus des trois ans d'étude à l'Ecole supérieure de commerce une pratique professionnelle en entreprise de 47 semaines effectives. La MPC est obtenue après un deuxième examen ciblé sur les compétences pratiques des candidats. En 1999, 83 candidats ont obtenu le certificat de maturité professionnelle commerciale.

Le nombre d'élèves inscrits dans la filière MPC s'élève à 320 (8 classes de 2^e année et 7 classes de 3^e année). Ces classes sont organisées à l'Ecole supérieure de Monthey (St-Joseph), de Martigny, de Sion, de Sierre et de Brigue (Institut Ste-Ursule).

Ecoles de degré diplôme (EDD) et écoles préprofessionnelles (EPP)

La réforme des gymnases (RRM), l'introduction de la nouvelle maturité professionnelle et la nouvelle organisation des écoles de degré tertiaire, justifient un meilleur positionnement de l'école de degré diplôme par rapport à ces différentes voies de formation. Le groupe de travail concernant les formations dispensées à l'EDD, à l'EPP et à la 10^e année scolaire a remis son rapport. Les décisions seront prises au courant de cette année scolaire.

En automne 1999, 334 élèves suivaient les écoles préprofessionnelles et 274 élèves les écoles de degré diplôme. L'effectif global de ces deux types d'école représentait donc 608 élèves répartis dans 27 classes (en moyenne 22,5 élèves par classe). Par rapport à l'année précédente, il y a une augmentation de 43 élèves (7,1 %) avec le même nombre de classes.

Ecoles normales

Valais romand:

Fin août 1999, l'école normale du Valais romand a connu la dernière rentrée de son histoire. Elle a accueilli les 61 étudiant(e)s qui devraient terminer leur formation en juin 2000 (55 en section primaire, 7 en section enfantine). En outre, six étudiantes ont entrepris une sixième année d'études. A l'issue de cette formation complémentaire, elles seront titulaires du double diplôme enfantine-primaire. Sept autres étudiantes, porteuses de maturités gymnasiales, accomplissent leur année propédeutique en vue de leur inscription en pédagogie curative à Fribourg.

Quelques professeurs de l'école n'ont pas encore trouvé de réponse à la question de leur emploi futur mais, malgré cette incertitude, chacun(e) fait preuve d'une conscience professionnelle et d'un engagement remarquables.

Pour cette dernière année, la formule des stages a été ajustée et aménagée, à la satisfaction de tous les acteurs (participation à la première journée de classe, aux réunions de parents, répartition plus équilibrée des semaines de stage).

Les six classes d'application primaires accueillent 125 élèves, tous habitants du quartier. A l'issue de cette année scolaire, et selon les négociations en cours, ces classes devraient être reprises par la ville. Les maître(ss)es titulaires verront leurs rapports de service avec l'Etat résiliés en hiver 2000; ils devront soumettre leur postulation à l'autorité communale.

Haut-Valais:

- La convention qui liait la congrégation des Ursulines à l'Etat du Valais a pris fin au 31 août 1999. Ainsi, c'est une collaboration de plus de cent ans qui s'achève, la direction de l'institut étant confiée depuis le 1^{er} septembre 1999 à un laïc.
- A la fin juin 1999, 19 étudiantes et étudiants de la section primaire et 8 de la section enfantine ont obtenu leur maturité pédagogique.
- Pour sa dernière année d'existence, l'Ecole Normale du Haut-Valais a accueilli, en août 1999, trente et une étudiantes et étudiants, scolarisés dans une classe unique.
- Parmi ces jeunes, trois sont auditrices. D'autre part, trois institutrices au bénéfice d'une formation pour l'école enfantine effectuent une année complémentaire pour obtenir le droit d'enseigner en classe primaire.

BUREAU DE LA FORMATION ET DES ÉCHANGES LINGUISTIQUES

Année scolaire	92/93	93/94	94/95	95/96	96/97	97/98	98/99	99/00
Bas-Valais/Brigue Haut-Valais/ Bas-Valais	14	22	39	35	26	39	17	27
	8	8	27	10	32	46	34	24
Ecoles normales:								
Bas-Valaisans à Brigue	5	12	9	5	4	1	-	-
Haut-Valaisans à Sion	8	9	8	5	4	8	2	-
9^e année linguistique:								7
10^e année linguistique:								
Bas-Valais/ Haut-Valais				5	1	24	23	19
Haut-Valais/Bas-Valais				1	5	23	22	25
Total :	35	51	83	55	72	100	98	102

Echanges individuels durant l'été:	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
	66	60	87	115	147	128	167	170

1. Echanges Haut-Valais / Bas-Valais

1.1 Collèges

Le recul au niveau des collèges bas-valaisans s'explique par l'introduction de la nouvelle maturité. Plusieurs élèves intéressés ont finalement renoncé à l'expérience par crainte de se retrouver dans un autre système ou ont opté pour des formes d'échange plus courtes. Comme nous l'avons déjà signalé à plusieurs reprises, ce phénomène va très certainement s'accroître dans les années à venir. On constate par contre une tendance inverse dans le Haut-Valais car les grilles horaires proposées à Brigue (choix de l'option spécifique retardé) favorisent ces expériences.

1.2 10^e année linguistique (4^e CO linguistique)

Cette formule, qui complète l'offre déjà existante, a connu un grand succès, prouvant par là qu'elle répondait à un réel besoin. On constate par contre un intérêt croissant pour des échanges d'une année au niveau de la 3^e CO (7 candidats ont tenté cette expérience à notre connaissance).

1.3 Jumelages CO

Plusieurs centres scolaires poursuivent leur collaboration par des échanges de classes, de correspondance ou par des séjours individuels (échanges par rotation).

1.4 Echanges au niveau du primaire

Le Bureau des échanges a organisé en automne 99 une journée des échanges linguistiques au niveau du primaire. Cette rencontre a connu un grand succès et plusieurs centres collaborent déjà sur le modèle du jumelage introduit dans les CO. Ces partenariats proposent des formules fort diverses, des échanges de maîtres sont même prévus dans le cadre d'expériences de l'enseignement bilingue.

2. Echanges individuels d'été

Le tableau montre que ces séjours connaissent toujours un grand succès. Le bilan est d'autant plus positif que l'on ne tient compte ici que des nouvelles inscriptions.

3. Autres activités

- Conseils et recherche de partenaires pour les échanges de classes.
- Conseils aux élèves et aux parents sur toutes les questions touchant aux séjours linguistiques.
- Collaboration aux projets transfrontaliers (Conseil du Léman, RETA, COTRAO)
- Représentation du DECS dans plusieurs groupes de travail (Fondation ch échanges de Jeunes, Euroguichets, EIP etc.)

4. Maîtrise des coûts

Grâce à la Fondation Paul Schiller, cCh échange de jeunes peut subventionner des projets d'échanges. Le Valais par le biais du Bureau des échanges linguistiques a bien profité de ce soutien financier. L'augmentation des échanges n'a de ce fait entraîné aucune dépense supplémentaire.

CENTRE DE FORMATION PÉDAGOGIQUE ET SOCIALE

Considérations générales

1. d'ordre administratif

- La procédure d'évaluation du CFPS en vue de la reconnaissance des diplômes par la CDIP et de celle du droit à la subvention de l'OFFT a été menée à son terme. Moyennant quelques réaménagements de programme et la prolongation de la formation en emploi d'une année (4 ans), la reconnaissance du droit à la subvention fédérale est reconduite tandis que la reconnaissance des diplômes entrera en force l'an prochain.
- La mise en place de la Haute école spécialisée santé – social romande (HES SSR) se poursuit. Une décision importante pour le CFPS a été prise: «La détermination des formations du domaine social pouvant donner lieu à une certification HES», à savoir celles d'assistant social, d'éducateur spécialisé et d'animateur socioculturel, trois formations dispensées par le CFPS. Les formations de maître socioprofessionnel et d'éducatrice de la petite enfance en ont par contre été écartées; cependant la possibilité de les intégrer, en tant qu'option, à la filière «éducation spécialisée» est à l'étude.
- Les questions de formation de base et de formation continue des travailleurs sociaux du Haut-Valais ainsi que de la mise à leur disposition d'une documentation action-travail social en langue allemande sont aujourd'hui définitivement réglées, et ce à la pleine satisfaction des intéressés.
- Le développement de l'école (augmentation des effectifs de l'ordre de 60% en cinq ans), l'offre de nouvelles prestations de services, l'introduction du bilinguisme, la perspective HES nécessitent aujourd'hui une restructuration de l'institution. Cette restructuration fait l'objet d'une réflexion qui a débuté en novembre et devrait déboucher sur une réorganisation interne et une amélioration des modes de fonctionnement du CFPS. Des propositions concrètes sont attendues pour l'an prochain.

2. d'ordre pédagogique

- Rappelons que le bilinguisme sera introduit pour les formations à plein temps dès l'année scolaire 2000-2001. Les travaux préparatoires avancent bon train: réaménagement des programmes, répartition linguistique des unités de formation, recherches de professeurs germanophones, offre aux candidats de mises à niveau dans la deuxième langue. A relever de plus que l'introduc-

tion du bilinguisme au CFPS rencontre un écho favorable dans le Haut-Valais, preuves en sont les nombreuses participations aux séances d'information, le nombre élevé d'inscriptions aux examens de sélection.

- En rapport avec le passage de 3 à 4 ans de la durée de la formation en emploi, l'harmonisation sur le plan suisse du début de l'année scolaire et l'intégration du bilinguisme, une réorganisation des études est devenue également nécessaire. Cette réorganisation devrait entrer en vigueur dès la prochaine année scolaire pour les formations commençant en 2000.

ACTIVITÉ DU CFPS

1. Formations de base

A la rentrée scolaire 1999-2000, l'effectif des étudiants réguliers s'élevait à 158 (160 en 1998-99):

– Animateurs socioculturels:	16
– Assistant sociaux:	27
– Educateurs de la petite enfance:	17
– Educateurs spécialisés:	80
– Maîtres socioprofessionnels:	18

De ces étudiants, 143 sont valaisans et 15 romands; 77 suivent une formation à plein temps et 81 une formation en cours d'emploi.

Le 17 décembre 1999, 47 diplômes étaient remis à 25 éducateurs spécialisés, 12 assistants sociaux, 9 animateurs socioculturels et 1 maîtresse socioprofessionnelle.

132 candidats (1998: 120) se sont présentés aux examens d'aptitude (présélection), avec 83 réussites (62,90%) et 49 échecs (37,10%).

2. Formation permanente

A ce titre, des cours ou sessions ont été organisés aussi bien dans le Haut que dans le Bas-Valais. Les cours destinés aux conseillers en personnel des ORP ont été organisés conformément au programme établi; les participants les ont, d'une manière générale, beaucoup appréciés.

Compte tenu des offres existantes dans ce domaine, des attentes de plus en plus différenciées des travailleurs sociaux, de la perspective HES, – la formation permanente que le CFPS pourrait être appelé à offrir ces prochaines années doit être repensée globalement tant dans ses orientations, ses contenus et sa pédagogie qu'au niveau de la clientèle visée, de ses attentes spécifiques.

3. Bibliothèque

L'utilisation de la bibliothèque connaît une progression constante confirmée cette année encore: plus de 12% des prêts de livres, portant la somme annuelle des prêts, vidéos comprises, à près de 5000. Par ailleurs, le nombre d'étudiants fréquentant la bibliothèque pour des recherches particulières ou l'élaboration de leur travail de diplôme est également en forte augmentation: quelques 10 étudiants en moyenne par jour, durant l'année scolaire.

4. Internet

Internet est devenu un des moyens de recherche obligé au service des étudiants; aussi a-t-il été jugé utile d'utiliser ce réseau pour y créer un site pédagogique interactif; ce qui sera fait en collaboration avec la Faculté des sciences de l'éducation (TECFA) de l'Université de Genève, qui a déjà une large expérience dans ce domaine. Ce nouveau développement aboutira, dès l'an prochain, à des programmes et modèles didactiques utilisables autant par les étudiants que par les professeurs.

COMMISSION CANTONALE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

La Commission cantonale de l'enseignement secondaire, dont les membres ont également fonctionné en qualité d'experts aux examens de maturité et de diplôme commercial, a tenu 5 séances en 1999.

Les 22, 24 et 26 juin 1999, elle a siégé dans les collèges de Brigue, de Sion et de St-Maurice au terme de la session ordinaire d'examen. Elle s'est entretenue sur le déroulement des épreuves, a pris connaissance des résultats et a préavisé l'octroi des certificats de maturité et des diplômes de commerce. Le 4 août, elle a donné son préavis sur les recours interjetés contre les résultats des examens de maturité et des diplômes de commerce. Une séance supplémentaire a eu lieu le 5 novembre 1999.

COORDINATION INTERCANTONALE

Suisse romande: principaux dossiers traités par la CIIP (qui par ailleurs a fêté ses 125 ans d'existence):

- les règlements concernant la reconnaissance des diplômes de hautes écoles pour les enseignantes et enseignants des degrés préscolaires, primaires et secondaires I;
- les finalités et objectifs éducatifs de l'école publique;
- les formations spéciales dans la perspective de l'ouverture des Hautes Ecoles Pédagogiques;
- la mise sur pied d'une commission pédagogique dont le mandat prioritaire est d'élaborer un plan d'études cadre romand pour la scolarité obligatoire.

Suisse centrale: principaux dossiers traités par l'IEDK:

- les règlements concernant la reconnaissance des diplômes de hautes écoles pour les enseignantes et enseignants des degrés préscolaires, primaires et secondaires I;
- la coordination pour les langues;
- le plan d'étude pour les écoles enfantines (concept pour les cantons alémanophones);
- la formation de base pour l'enseignement de la religion à l'école primaire;
- les thèses concernant l'évaluation de la qualité dans les écoles publiques;
- la réflexion sur un concept commun des moyens d'enseignement pour la Suisse allemande.

**NOMBRE D'ENFANTS ET DE CLASSES AVEC MOYENNE PAR CLASSE
(CLASSES ENFANTINES, PRIMAIRES, SPECIALES REUNIES)**

Année scolaire	Langue allemande			Langue française			Total canton		
	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Moyenne par classe	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Moyenne par classe	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Moyenne par classe
1974/1975	11'155	465	24.0	22'950	974	23.6	34'105	1'439	23.7
1975/1976	11'363	474	24.0	23'242	1'004	23.1	34'605	1'478	23.4
1976/1977	11'242	481	23.4	22'675	1'012	22.4	33'917	1'493	22.7
1977/1978	10'971	495	22.2	22'352	1'030	21.8	33'323	1'525	21.9
1978/1979	10'556	499	21.2	21'996	1'041	21.1	32'552	1'540	21.1
1979/1980	10'108	495	20.4	21'521	1'044	20.6	31'629	1'539	20.6
1980/1981	9'590	488	19.6	20'804	1'028	20.2	30'394	1'516	20.0
1981/1982	8'925	471	18.9	19'914	1'017	19.6	28'839	1'488	19.4
1982/1983	8'264	460	17.9	18'921	1'012	18.7	27'185	1'472	18.4
1983/1984	7'710	447	17.2	17'920	1'008	17.8	25'630	1'455	17.6
1984/1985	7'552	448	16.8	17'373	999	17.4	24'925	1'447	17.2
1985/1986	7'409	448	16.5	17'100	993	17.2	24'509	1'441	17.0
1986/1987	7'379	448	16.4	16'875	984	17.1	24'254	1'432	16.9
1987/1988	7'434	453	16.4	16'762	986	17.0	24'201	1'439	16.8
1988/1989	7'498	450	16.6	16'927	983	17.2	24'425	1'433	17.0
1989/1990	7'574	453	16.7	17'101	987	17.3	24'675	1'440	17.1
1990/1991	7'651	475	16.1	17'579	994	17.7	25'230	1'469	17.2
1991/1992	7'812	474	16.5	18'159	996	18.2	25'971	1'470	17.7
1992/1993	8'028	467	17.2	18'804	972.5	19.3	26'832	1'439.5	18.6
1993/1994	8'132	455.5	17.9	19'094	973	19.6	27'226	1'428.5	19.1
1994/1995	8'220	453	18.1	19'495	977.5	19.9	27'715	1'430.5	19.4
1995/1996	8'337	454	18.4	19'808	986.5	20.1	28'145	1'440.5	19.5
1996/1997	8'349	446	18.7	20'227	994.5	20.3	28'576	1'440.5	19.8
1997/1998	8'585	447	19.2	20'263	1'001.5	20.2	28'848	1'448.5	19.9
1998/1999	8'567	449	19.1	20'269	1'004	20.2	28'836	1'453	19.8
1999/2000	8'517	456	18.7	20'355	1'005.5	20.2	28'872	1'461.5	19.8

SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT

**Evolution des effectifs et classes par école et par
section secondaires du deuxième degré de 1997/1998 à 1999/2000**

Ecoles - sections	1997/1998		1998/1999		1999/2000	
	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes
Brigue - Collège	1189	54	1183	54	1209	56
* 1re année (sans choix)			237	10	271	10
* 2e année					203	9
* B	281	13	215	10	157	8
* C	305	13	226	10	164	9
* D	260	12	220	10	167	8
* E	311	13	247	11	192	8
* Diplôme (sportifs et artistes)	32	3	38	3	55	4
Sion - Collège des Creusets	992	43	977	43	939	43
* 1re année (choix I)			70	3	74	3
* 1re année (choix II)			160	7	120	6
* 2e année					212	9
* A + B	310	13	227	10	145	7
* C	474	21	357	16	250	12
* E	208	9	163	7	138	6
Sion - Collège de la Planta	809	35	781	36	782	37
* 1re année (choix I)			83	4	74	3
* 1re année (choix II)			99	4	153	7
* 2e année					143	7
* B	338	15	239	11	157	8
* D	471	20	360	17	255	12
Sion - Ecole normale	174	8	106	5	61	3
Sion - ESCVS	836	37	846	39	855	39
* 1re année (choix II)			58	3	61	3
* 2e année					60	3
* E	263	12	192	9	135	6
* Diplôme de commerce	296	13	322	14	312	14
* Ecole du degré diplôme	104	4	123	5	122	6
* Ecole préprofessionnelle	173	8	151	8	165	7
St-Maurice - Collège de l'Abbaye	1'028	49	1'068	49	1'011	50
* 1re année (choix I)			132	5	109	5
* 1re année (choix II)			161	6	146	6
* 2e année					229	13
* A + B + L/sc.	368	16	276	13	186	9
* C	225	12	164	8	102	5
* D	212	10	177	9	124	6
* E	223	11	158	8	115	6
Brigue - Institut Ste-Ursule	363	16	351	16	343	15
* Ecole normale	77	4	55	2	31	1
* Diplôme de commerce	158	7	168	8	174	8
* Ecole du degré diplôme	84	3	81	4	89	4
* Ecole préprofessionnelle	44	2	47	2	49	2
Sierre - Ecole de commerce	202	9	231	12	263	13
Monthey - Ecole de commerce	192	9	186	9	185	9
Martigny - Ecole de commerce	252	14	261	14	246	14
* Diplôme de commerce	194	10	206	10	194	10
* Diplôme (sportifs et artistes)	58	4	55	4	52	4
St-Maurice - La Tuilerie	161	8	163	8	183	8
* Ecole du degré diplôme	58	3	68	3	63	3
* Ecole préprofessionnelle	103	5	95	5	120	5
Total	6'198	282	6'153	285	6'077	287
Variations			- 45	+3	- 76	+2

Statistique des élèves et des classes du cycle d'orientation du Haut-Valais

Année scolaire 1999/2000

Centres du cycle d'orientation	Système avec classes intégrées								Système à sections												Org. particulière						TOTAL								
	1 i		2 i		3 i		Total		1 S		2 S		3 S		1 G		2 G		3 G		Total		4e CO			Ens. spec.			Classes				Elèves		
	T	F	T	F	T	F	T	F	T	F	T	F	T	F	T	F	T	F	T	F	T	F	cl.	T	F	cl.	T	F	1re	2e	3e	op	T	T	F
Brigue-Glis								100	54	100	56	49	21	73	36	46	21	46	21	414	209	1	18	13	4	48	22	9	7	5	5	26	480	244	
Fiesch	31	11	34	21	33	16	98	48																			2	2	2		6	98	48		
Gampel	60	30	58	28	33	15	151	73																			3	3	2		8	151	73		
Kippel	20	9	15	6	11	7	46	22																			1	1	1		3	46	22		
Loèche	78	40	79	38	36	19	193	97																			4	4	2		10	193	97		
Loèche-les-Bains	18	12	24	11	18	8	60	31																			1	1	1		3	60	31		
Mörel	50	28	29	12	27	17	106	57																			2	1	1		4	106	57		
Münster	26	13	26	16	18	10	70	39																			2	2	1		5	70	39		
Naters									73	40	70	35	34	21	41	21	40	19	47	21	305	157				1	10	2	6	5	4	1	16	315	159
Raron	51	25	45	21	30	23	126	69																			2	2	2		6	126	69		
Saint-Nicolas									33	18	31	18	10	4	15	7	15	8	10	4	114	59						3	3	2		8	114	59	
Saas-Grund	47	27	54	27	23	11	124	65																			2	2	1		5	124	65		
Sierre	34	16	51	20	32	16	117	52															1	18	12			2	3	2	1	8	135	64	
Simplon-Village	6	2			7	3	13	5																							1	1	13	5	
Sion	13	7	10	5	4	3	27	15																							2	2	27	15	
Stalden									30	12	20	7	9	4	9	4	17	9	9	4	94	40						2	2	1		5	94	40	
Viège									109	56	92	46	45	23	45	23	75	34	60	20	426	202						7	8	5		20	426	202	
Zermatt					41	18	41	18	52	24	46	26			22	16	28	13		148	79						4	4	2		10	189	97		
Total Haut-VS	434	220	425	205	313	166	1172	591	397	204	359	188	147	73	205	107	221	104	172	70	1501	746	2	36	25	5	58	24	52	50	34	10	146	2767	1386
Total VS romand	1473	751	1429	701	1528	815	4430	2267	527	276	461	243	0	0	373	177	427	207	0	0	1788	903	7	117	60	28	267	106	112	109	75	35	331	6602	3336
TOTAL	1907	971	1854	906	1841	981	5602	2858	924	480	820	431	147	73	578	284	648	311	172	70	3289	1649	9	153	85	33	325	130	164	159	109	45	477	9369	4722

i = classes intégrées; S = section secondaire; G = section générale; Ens.spéc. = enseignement spécialisé; T = Total; F = les; op = organisation particulière

N.B. : Les élèves et les classes du Kinderdorf à Loèche (5 classes; 41 élèves, dont 14 filles) n'ont pas été pris en compte dans la présente statistique.

Statistique des élèves et des classes du cycle d'orientation du Valais romand
Année scolaire 1999/2000

CENTRES DU CYCLE D'ORIENTATION	Système avec classes intégrées								Système à sections								Organisation particulière						TOTAL								
	1 i		2 i		3 i		Total		1 S		2 S		1 G		2 G		Total		4e CO			Ens. spéc.			Classes				Elèves		
	T	F	T	F	T	F	T	F	T	F	T	F	T	F	T	F	T	F	cl.	T	F	cl.	T	F	1re	2e	3e	op	T	T	F
Ayent	33	16	32	16	20	7	85	39																	2	2	1		5	85	39
Bagnes	81	35	86	47	53	25	220	107																	4	4	3		11	220	107
Conthey					112	61	112	61	98	49	83	41	89	45	104	54	374	189	1	18	13	2	25	10	9	9	5	3	26	529	273
Collombey	69	35	79	31	62	32	210	98													2	15	10	3	4	3	2	12	225	108	
Grône	112	60	118	52	69	31	299	143													1	14	5	5	5	3	1	14	313	148	
Hérens	61	27	65	28	45	24	171	79																	3	3	2		8	171	79
Leytron	79	46	70	35	54	33	203	114													1	14	5	3	3	3	1	10	217	119	
Martigny, Ste-J.-Antid	194	102	187	94	109	57	490	253																	9	9	6		24	490	253
Martigny, Ste-Marie	201	112	195	85	143	74	539	271													1	6	2	9	9	7	1	26	545	273	
Montana					71	36	71	36	60	31	45	18	55	26	55	33	215	108	1	17	7	1	11	3	5	5	3	2	15	314	154
Monthey	158	85	158	78	94	57	410	220													6	56	29	7	7	5	6	25	466	249	
Nendaz					33	11	33	11	42	22	42	26	41	16	30	15	155	79			1	9	4	4	4	2	1	11	197	94	
Orsières	56	26	43	20	52	22	151	68																	3	2	2		7	151	68
St-Maurice, La Tuilerie					88	49	88	49	74	43	51	30	57	30	80	36	262	139				1	9	6	6	6	4	1	17	359	194
Sierre, Goubing	82	43	83	50	51	26	216	119											2	29	14	3	23	8	4	4	3	5	16	268	141
Sierre, Les Liddes	81	44	75	38	65	42	221	124													2	17	3	4	4	3	2	13	238	127	
Sion, Les Collines					126	84	126	84	134	64	110	59	56	25	84	35	384	183			4	38	13	9	9	6	4	28	548	280	
Sion, St-Guérin					119	57	119	57	119	67	130	69	75	35	74	34	398	205	2	42	21	3	30	8	10	8	6	5	29	589	291
Savièse	63	35	58	28	36	22	157	85																	3	3	2		8	157	85
Troistorrents	85	34	79	48	54	28	218	110																	4	4	3		11	218	110
Vissoie	29	18	19	10	26	16	74	44																	2	1	1		4	74	44
Vouvry	89	33	82	41	46	21	217	95											1	11	5				4	4	2	1	11	228	100
TOTAL	1473	751	1429	701	1528	815	4430	2267	527	276	461	243	373	177	427	207	1788	903	7	117	60	28	267	106	112	109	75	35	331	6602	3336

i = classes intégrées; S = section secondaire; G = section générale; Ens.spéc. = enseignement spécialisé; T = Total; F = Filles; op = organisation particulière

N.B. : Les élèves et les classes de l'Institut St-Raphaël (3 classes; 17 élèves, dont 3 filles) n'ont pas été pris en compte dans la présente statistique.

TABLEAU COMPARATIF DES RÉSULTATS DES EXAMENS DE MATURITÉ 1997 / 1998 / 1999

Ecoles-années	Types de maturité	Maturité A - B et Latin/sciences					Maturité C					Maturité D					Maturité E					Ensemble des maturités				
		Total candidats	Total réussites	Filles réussites	Total échecs	% échecs	Total candidats	Total réussites	Filles réussites	Total échecs	% échecs	Total candidats	Total réussites	Filles réussites	Total échecs	% échecs	Total candidats	Total réussites	Filles réussites	Total échecs	% échecs	Total candidats	Total réussites	Filles réussites	Total échecs	% échecs
BRIGUE	1999	62	61	34	1	1.6	48	48	4	-	0.0	49	46	37	3	6.1	40	34	12	6	15.0	199	189	87	10	5.0
Collège	1998	55	55	36	-	0.0	52	52	15	-	0.0	37	36	33	1	2.7	48	46	14	2	4.2	192	189	98	3	1.6
	1997	48	45	38	3	6.3	38	38	5	-	0.0	34	34	23	-	-	61	58	25	3	4.9	181	175	91	6	3.3
ST-MAURICE	1999	58	58	37	-	0.0	33	30	8	3	9.1	28	28	17	-	0.0	27	25	11	2	7.4	146	141	73	5	3.4
Collège	1998	58	56	30	2	3.4	26	25	1	1	3.8	24	23	19	1	4.2	40	37	15	3	7.5	148	141	65	7	4.7
	1997	76	72	36	4	5.3	47	40	9	7	14.9	11	10	9	1	9.1	37	30	10	7	18.9	171	152	64	19	11.1
SION	1999	71	71	50	-	0.0	93	86	32	7	7.5						27	25	12	2	7.4	191	182	94	9	4.7
Lycée-Collège des Creusets	1998	68	66	44	2	2.9	75	68	28	7	9.3						38	36	13	2	5.3	181	170	85	11	6.1
	1997	71	69	48	2	2.8	61	57	12	4	6.6						27	25	6	2	7.4	159	151	66	8	5.0
SION	1999	64	55	35	9	14.1						76	72	63	4	5.3						140	127	98	13	9.3
Lycée-Collège de la Planta	1998	55	51	32	4	7.3						54	50	39	4	7.4						109	101	71	8	7.3
	1997	44	42	26	2	4.5						52	49	41	3	5.8						96	91	67	5	5.2
SION	1999																41	36	18	5	12.2	41	36	18	5	12.2
ESCVS	1998																42	39	11	3	7.1	42	39	11	3	7.1
	1997																53	50	17	3	5.7	53	50	17	3	5.7
TOTAL par type de maturité	1999	255	245	156	10	3.9	174	164	44	10	5.7	153	146	117	7	4.6	135	120	53	15	11.1	717	675	370	42	5.9
	1998	236	228	142	8	3.4	153	145	44	8	5.2	115	109	91	6	5.2	168	158	53	10	6.0	672	640	330	32	4.8
	1997	239	228	148	11	4.6	146	135	26	11	7.5	97	93	73	4	4.1	178	163	58	15	8.4	660	619	305	41	6.2

**TABLEAU COMPARATIF DES RÉSULTATS DES EXAMENS DE
DIPLOME COMMERCIAL 1997 / 1998 / 1999**

ECOLES		ESC												ESC par la voie MPC					
		Nombre de candidats		Choix		Réussites				Echecs				Nombre de candidats		Réussites		Echecs	
		T	F	I	II	I	II	T	F	I	II	T	%	T	F	T	F	T	%
BRIGUE	Ste-Ursule	28	19	9	19	6	18	24	18	3	1	4	14.3	11	8	11	8	-	-
	Collège	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SIERRE	ESC	32	22	32	-	27	-	27	22	5	-	5	15.6	35	20	31	17	4	11.4
SION	ESCVS	77	57	77	-	68	-	68	53	9	-	9	11.7	27	14	26	13	1	3.704
MARTIGNY	ESC	69	40	69	-	57	-	57	35	12	-	12	17.4	17	6	15	5	2	11.76
MONTHEY	ESC St-Joseph	21	13	21	-	17	-	17	12	4	-	4	19.0	34	13	26	9	8	23.5
	1999	227	151	208	19	175	18	193	140	33	1	34	15.0	124	61	109	52	15	12.1
	1998	189	5012	189	0	164	0	164	97	25	-	25	13.2	100	56	93	54	7	7.0
	1997	155	97	143	12	124	12	136	87	19	-	19	12.3	101	66	93	64	8	7.9

Symboles : T = total
F = filles

Choix I = Mathématique
Choix II = Techniques de bureau

Sion, le 5. 10. 1999

SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

ADMINISTRATION

Commissions

Les diverses commissions nommées par le Conseil d'Etat ou par le chef du Département, à savoir:

- la Commission cantonale de formation professionnelle,
 - la Commission cantonale de maturité professionnelle,
 - la Commission chargée de coordonner et de promouvoir le perfectionnement professionnel et la formation continue
- ont apporté leur concours au Service en vue d'un développement optimal de la formation professionnelle dans notre canton.

Une commission a été nommée par le Conseil d'Etat pour coordonner les travaux préparatoires à l'ouverture de la filière «école des métiers» bilingue intégrée aux écoles professionnelles valaisannes pour les professions d'automaticien, d'électronicien et d'informaticien (EMVs). Cette commission présidée par le chef du Service de la formation professionnelle est composée de représentants:

- des différentes associations professionnelles concernées par ces métiers,
- des grandes industries de notre canton,
- des écoles professionnelles et de l'Ecole d'ingénieurs,
- des différents milieux économiques.

Gestion administrative

La situation économique difficile que nous continuons à traverser augmente fortement les obligations et les sollicitations du Service. Les restructurations et les fermetures d'entreprises ont nécessité de nombreux déplacements d'apprentis et de multiples séances de conciliation.

On constate du reste de nombreuses résiliations de contrats d'apprentissage pour des motifs de fermetures d'entreprises, de faillites, de diminution de personnel et autres. Il a en effet été enregistré 608 résiliations en 1999. Grâce à la bonne collaboration que le Service entretient avec les différents responsables de formation, il a été possible de trouver des solutions pour l'ensemble des cas, mais très souvent après de multiples interventions.

L'arrêté fédéral 1 relatif à des mesures visant à améliorer l'offre de places d'apprentissage pour les années 1997/1998, 1998/1999 et 1999/2000 et le concept cantonal ont permis de prendre en charge de nombreux frais de formation, notamment au niveau des cours d'introduction et des frais de matériel des examens de fin d'apprentissage, ce qui a grandement satisfait les maîtres d'apprentissage.

Un nouvel arrêté fédéral 2 sur les places d'apprentissage a été décidé par les Chambres fédérales pour poursuivre le soutien apporté jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle prévue en 2003.

L'évolution des dossiers relatifs aux maturités professionnelles technique, artisanale et commerciale et l'entrée en vigueur d'une nouvelle ordonnance fédérale ont exigé beaucoup de séances de coordination tant sur le plan cantonal que fédéral. La Commission fédérale de maturité professionnelle a visité régulièrement les dites classes.

Actuellement, toutes les classes de maturité professionnelle technique et commerciale de notre canton ont été reconnues par l'OFFT. Des informations régulières ont été fournies aux maîtres d'appren-

tissage et aux jeunes sur les différents types de maturité professionnelle et sur les conditions d'admission.

Des discussions sont actuellement en cours pour obtenir de l'OFFT la reconnaissance du projet pilote de maturité professionnelle artisanale développé par l'Ecole cantonale d'art du Valais (ECAV).

L'application de la loi sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs, en vertu de laquelle les Offices d'OSP sont notamment chargés de l'orientation et de la réorientation des chômeurs, de l'établissement de bilan professionnel et de validation d'acquis, a nécessité de nombreuses séances avec le Département de l'économie publique et les régions économiques en vue d'une bonne gestion des cinq centres d'information et d'orientation (CIO).

Même si le nombre de chômeurs a régressé en 1999, de nombreux cours ont été organisés dans les différentes écoles pour répondre aux demandes de reconversion professionnelle.

La formation d'assistant(e) à l'accueil HGA (hôtellerie, gastronomie, animation) d'une durée de trois ans, créée en 1996, en collaboration avec les milieux professionnels en vue de redonner de l'attractivité aux métiers du tourisme et de promouvoir la mobilité et la polyvalence à l'intérieur de ce secteur d'activité continue à rencontrer un vif succès. Les premiers examens ont eu lieu en juin 1999 avec un excellent taux de réussite. Des classes sont régulièrement ouvertes tant au Centre professionnel de Sion qu'à l'Ecole professionnelle artisanale de Brigue.

Le Service a également le souci des échanges linguistiques d'apprentis. A cet effet, une mission particulière a été confiée à certains enseignants pour développer un concept propre à notre canton.

L'accroissement des tâches administratives est également dû:

- à la mise en place de nouvelles formations;
- au développement des cours de perfectionnement et de formation continue pour les professionnels qualifiés;
- à la participation aux différentes commissions tendant à développer le principe de tronc commun pour certains secteurs professionnels;
- à une collaboration très intense avec le Département des finances et de l'économie dans le domaine des formations liées à l'économie familiale suite à l'adoption par le Département fédéral de l'économie d'un nouveau règlement d'apprentissage de gestionnaire en économie familiale qui modifie quelque peu la structure de formation des écoles ménagères rurales.

Coordination intercantonale de la formation professionnelle

Pour valoriser l'apprentissage et mieux sensibiliser les milieux économiques, les parents et les jeunes aux possibilités qu'offre la formation professionnelle, des campagnes d'information ont été menées par l'OFFT en collaboration avec les cantons. Elles mettent l'accent sur les profondes mutations en cours dans le monde de l'économie et du travail et motivent les jeunes à s'engager sur la voie de l'apprentissage tout en les préparant à un contexte professionnel dans lequel il s'agira d'apprendre en permanence.

La loi fédérale sur la formation professionnelle qui date de vingt ans a fait l'objet d'une consultation des cantons. De nombreuses séances ont eu lieu avec les différents milieux concernés en vue de l'élaboration de la réponse du Gouvernement valaisan au Département fédéral de l'économie. Ce nouveau texte de loi sera vraisemblablement soumis aux Chambres fédérales en 2000 pour entrer en vigueur en 2003.

Les nouveaux concepts de formation nécessitent aussi une coordination intercantonale importante pour harmoniser les différents programmes de formation.

Le chef du Service est particulièrement impliqué dans toute cette coordination en sa qualité de président de la Conférence des chefs des offices de formation professionnelle de Suisse romande et du Tessin.

Evolution de l'apprentissage

Au 1^{er} décembre 1999, le canton comptait 173 apprentis de plus que l'année précédente, soit un total de 6'684.

Alors que, jusqu'en 1994, l'effectif était en diminution, durant ces cinq dernières années, la courbe du nombre total d'apprentis est nettement ascendante. L'augmentation provient, d'une part, des apprentis de première année et, d'autre part, du nombre toujours plus important de jeunes qui effectuent une deuxième formation.

Les 2'305 apprentis de première année répartis dans près de 150 professions ont pu être placés dans de bonnes conditions malgré les grandes difficultés économiques rencontrées par beaucoup d'entreprises. Ceci est notamment dû aux bonnes relations que le Service entretient avec l'ensemble des entreprises et à l'appui des différentes associations professionnelles. Dans quelques secteurs, il a fallu faire preuve d'une certaine souplesse pour garantir un maximum de places de formation. Dans quelques professions seulement, l'offre de places d'apprentissage ne couvre pas la demande.

Des démarches sont effectuées pour rechercher toutes les possibilités de nouvelles places d'apprentissage, spécialement dans les métiers où l'offre est trop faible, et faciliter la signature de conventions entre plusieurs entreprises pour garantir la formation d'un apprenti.

En collaboration avec les offices d'orientation scolaire et professionnelle, des enquêtes ont été menées tant auprès des maîtres d'apprentissage qu'auprès des élèves terminant leur scolarité obligatoire en vue de rendre le placement en apprentissage plus aisé. Au début juin, tous les jeunes non placés ont été suivis personnellement par un psychologue-conseiller en orientation en vue de trouver une solution.

Plusieurs règlements de cours d'introduction sont entrés en vigueur en 1999 en application de la législation fédérale. Ces cours constituent une valorisation importante de l'apprentissage et sont sans cesse développés, car ils permettent d'augmenter la mobilité professionnelle.

Les règlements d'apprentissage et d'examen de fin d'apprentissage sont régulièrement adaptés. Lors de chaque modification, des séances d'information sont aménagées dans les différentes parties du canton, à l'intention des maîtres d'apprentissage.

Grâce au très grand engagement des nombreux experts et des directions des écoles concernées, les examens de fin d'apprentissage se sont déroulés dans de bonnes conditions.

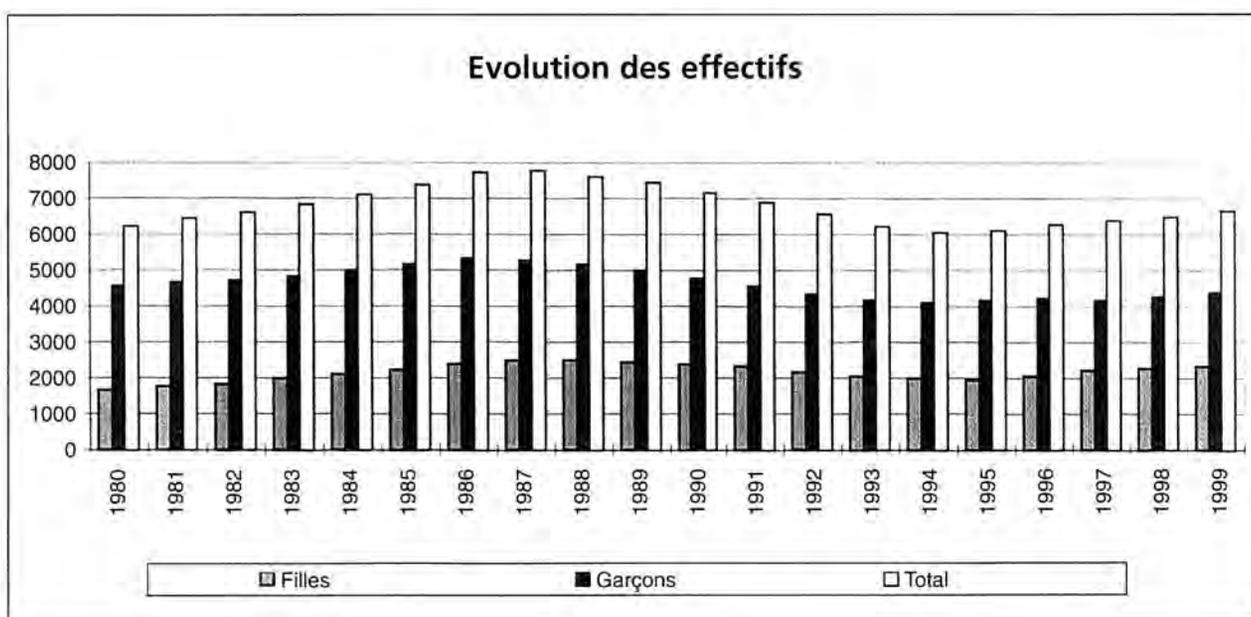
Pour garantir la meilleure coordination possible entre les écoles professionnelles et les offices d'orientation scolaire et professionnelle, des rencontres ont régulièrement eu lieu avec les directeurs des différents établissements.

Le nombre croissant d'élèves de langue étrangère légalement établis en Suisse, mais ne possédant pas les connaissances linguistiques minimales pour effectuer avec profit un apprentissage a nécessité l'ouverture tant à l'Ecole professionnelle de Martigny qu'à l'Ecole professionnelle de Viège d'une classe d'accueil de la scolarité post-obligatoire. Les jeunes qui fréquentent cette classe peuvent, dans l'ensemble, commencer un apprentissage au terme de leur année de formation à plein temps.

Effectifs

La répartition des apprentis et des jeunes en formation est la suivante:

	1.12.1995	1.12.1999
Apprentis de 1 ^{re} année	2'131	2'305
Apprentis de 2 ^e année	1'869	2'111
Apprentis de 3 ^e année	1'518	1'690
Apprentis de 4 ^e année	594	578
Total des garçons	4'147	4'367
Total des filles	1'965	2'317
Apprentis de langue française	4'024	4'373
Apprentis de langue allemande	2'088	2'311
Total des apprentis	6'112	6'684
Elèves des classes CASPO	13	27
Elèves des classes de maturité professionnelle à plein temps	43	89
Effectif total	6'168	6'800



Cours de formation pour maîtres d'apprentissage

Durant l'année 1999, il a été organisé 7 cours, soit 5 dans le Valais romand et 2 dans le Haut-Valais, ce qui a permis de délivrer 144 attestations à de nouveaux responsables de formation. Ceux-ci sont en effet tenus, en vertu des dispositions de la loi fédérale sur la formation professionnelle, de suivre un cours de formation pour maîtres d'apprentissage d'une durée de 40 heures.

Depuis la mise sur pied de ces cours, en 1981, il a été délivré dans le canton 3'300 attestations pour 177 cours organisés.

Inspectorat de l'enseignement professionnel et de l'apprentissage

Enseignement

L'organisation de l'année scolaire occasionne toujours de grandes difficultés étant donné que le nombre définitif d'apprentis ne peut pas être connu avant l'ouverture de l'année scolaire. Malgré de nombreuses interventions, certains maîtres d'apprentissage attendent la fin août avant de solliciter les autorisations d'engagement.

Dans diverses professions, le nombre d'apprentis est relativement faible. C'est pour cela qu'en début d'année scolaire, un très grand effort est demandé à toutes les directions d'écoles afin de grouper les apprentis de plusieurs professions apparentées, voire de deux années d'apprentissage, et d'augmenter dans la mesure du possible le nombre d'apprentis par classe tout en tenant compte des difficultés liées au nombre de professions.

En collaboration avec les directeurs des écoles professionnelles, l'inspecteur a contrôlé régulièrement l'enseignement des maîtres auxiliaires et des maîtres permanents. Ces rencontres ont permis d'apporter à chacun appui et conseils. Un accent particulier a été porté sur le respect des programmes d'enseignement ainsi que sur le renouvellement des moyens didactiques.

Les résultats de l'enquête relative au nouveau plan d'étude cadre pour l'enseignement des branches de culture générale (PEC) qui a été effectuée auprès des enseignants ont été positifs. Ce nouveau programme apporte une amélioration pour l'enseignement de la culture générale.

En collaboration avec les écoles et les responsables des associations professionnelles, l'inspecteur a organisé plusieurs séances d'information nécessitées par les nouveaux concepts d'enseignement développés dans certains règlements d'apprentissage.

De nombreux maîtres ont pris part à des cours de perfectionnement mis sur pied par l'Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle (ISFPF) et l'OFFT, spécialement en raison des nouveaux programmes d'enseignement. De plus, une formation continue propre à chaque école professionnelle a été développée à l'intention du personnel enseignant.

Surveillance

La surveillance de la formation pratique dans les entreprises est exercée régulièrement dans l'ensemble des professions soit par l'inspecteur, soit par les commissaires professionnels. Celle-ci revêt une importance particulière pour bien conseiller les responsables de formation sur l'évolution des concepts d'enseignement ainsi que sur les stages interentreprises qui peuvent être organisés.

Les résiliations de contrats d'apprentissage engagent fortement l'inspecteur et les commissaires dans le but de permettre aux jeunes concernés de poursuivre leur formation dans une autre entreprise. Les commissions communales de formation professionnelle ont reçu tous les renseignements qui leur sont nécessaires pour remplir au mieux leur tâche. La grande majorité des commissions fonctionnent avec sérieux et transmettent leurs rapports au Service. L'inspecteur a participé à plusieurs séances de commissions communales. A cette occasion, il a insisté pour qu'elles apportent leur collaboration dans la recherche de nouvelles places d'apprentissage.

Plusieurs communes organisent également des cours d'appoint pour les apprentis rencontrant des difficultés scolaires, spécialement au niveau des branches de culture générale. Certaines communes ont distribué des prix d'application aux apprentis méritants.

Les commissaires professionnels sont régulièrement informés des actions qui doivent être entreprises pour améliorer la qualité de la formation.

Le nombre de jeunes de formation élémentaire est en légère augmentation. Les travaux administratifs et de contrôle relatifs à cette formation exigent un très grand engagement de la part de l'inspecteur et des commissaires. Il est constaté avec satisfaction que, grâce à elle, un bon nombre de jeunes peuvent bénéficier d'une formation adaptée à leur niveau et poursuivre par une formation pratique. Pour ceux-ci, le marché de l'emploi après la formation devient toujours plus difficile.

PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

La formation continue doit être sans cesse développée. A cet effet, des fascicules contenant tous les cours offerts dans le cadre des écoles professionnelles valaisannes sont édités. L'offre de cours de perfectionnement, de préparation à la maîtrise et de formation continue augmente régulièrement, grâce aux travaux de la commission chargée de coordonner et de promouvoir le perfectionnement professionnel et la formation continue et à la collaboration des divers milieux professionnels.

Une attention soutenue est portée afin de favoriser la fréquentation de ces cours par toutes les personnes soucieuses d'approfondir leurs connaissances professionnelles et cela le plus proche possible de leur domicile.

Dans les écoles professionnelles du canton, il a été organisé plus de 200 cours dont une partie d'entente avec les associations professionnelles et les commissions professionnelles paritaires.

De plus, le Service a également accordé des subventions pour de nombreux cours organisés par les associations professionnelles tant sur le plan cantonal qu'intercantonal.

EXAMENS DE FIN D'APPRENTISSAGE

Statistique

	Valais romand	Haut-Valais	Canton
1. Apprentis			
Candidats examinés	1'331	667	1'998
Certificats délivrés	1'162	582	1'744
Professions représentées	114	80	120
2. Candidats admis en vertu des dispositions de l'article 41 LFPR			
Candidats examinés	100	7	107
Certificats délivrés	93	5	98
Professions représentées	19	6	23
3. Candidats au bénéfice d'une formation pratique			
Candidats examinés	9	8	17
Attestations délivrées	4	5	9
Professions représentées	6	5	9
4. Maturité professionnelle commerciale			
Candidats examinés	50	28	78
Certificats délivrés	47	28	75
5. Maturité professionnelle technique			
Candidats examinés	41	27	68
Certificats délivrés	39	26	65
6. Attestations de formation élémentaire délivrées			
Attestations délivrées	52	22	74

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Comme dans les autres niveaux, l'enseignement professionnel subit une grande évolution. Le nouveau plan d'étude cadre pour l'enseignement des branches de culture générale est actuellement appliqué dans toutes les classes des écoles professionnelles. Cette nouvelle conception tendant à assurer une qualité optimale exige une plus grande interdisciplinarité et nécessite de la part du personnel enseignant de nombreux travaux de groupe. Les premiers examens qui ont eu lieu en juin 1999 ont donné des résultats positifs.

Le nombre élevé de professions crée des difficultés quant à la création de classes homogènes par année d'apprentissage. Dans la mesure du possible, des solutions rationnelles sont recherchées afin de pouvoir maintenir l'enseignement dans les écoles professionnelles valaisannes pour une majorité d'apprentis, avec des effectifs qui répondent aux prescriptions de l'OFFT et tiennent compte des

exigences relatives à la compression des dépenses. Un transfert dans des classes intercantionales n'intervient qu'en dernier ressort.

Au terme de chaque semestre d'enseignement, les directions des écoles invitent les apprentis ayant obtenu des résultats insuffisants, accompagnés de leurs parents et de leur maître d'apprentissage, à une séance de discussion afin d'analyser les moyens d'action pour la poursuite de la formation.

Les classes de maturité professionnelle technique, artisanale et commerciale se développent harmonieusement. En effet, 509 jeunes fréquentent ces classes pour l'ensemble du canton. Cette formation est de nature à valoriser l'apprentissage par rapport aux autres voies de formation.

Le nombre d'apprentis étrangers ne maîtrisant pas la langue dans laquelle est dispensé l'enseignement est toujours en augmentation, spécialement dans le Valais romand. Des mesures sont prises pour favoriser l'intégration de ces apprentis.

Statistique au 1^{er} décembre des élèves des écoles professionnelles

Année scolaire 1999/2000

Ecoles professionnelles	Apprenti(e)s	Formation élémentaire	Apprentissage pratique	Total	Maturité professionnelle		Classe d'accueil CASPO
					plein temps	intégrée	
Ecole professionnelle artisanale, Brigue	526	16	5	547	-	-	-
Ecole professionnelle commerciale, Brigue	549	13	-	562	10	81	-
Ecole professionnelle, Viège	688	10	6	704	30	102	12
Centre professionnel, Sion	2'897	87	18	3'002	49	237	-
Ecole professionnelle, Martigny	775	41	3	819	-	-	15
Ecoles hors canton:							
- langue allemande	462	-	-	462	-	-	-
- langue française	464	-	1	465	-	-	-
Ecole ménagère rurale Châteauneuf	13	-	-	13	-	-	-
Ecole-Club Migros Sion et Brigue	110	-	-	110	-	-	-
Total	6'484	167	33	6'684	89	420	27

Cours spécifiques dispensés durant l'année scolaire 1998/1999

Nombre d'élèves

Ecoles	Cours d'introduction	Cours d'appoint	Cours facultatifs
Ecole professionnelle artisanale, Brigue	336	233	55
Ecole professionnelle commerciale, Brigue	91	59	-
Ecole professionnelle, Viège	-	59	66
Centre professionnel, Sion	2'483	134	101
Ecole professionnelle, Martigny	200	42	32
Total	3'110	527	254

ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

Valais romand

L'Office d'orientation scolaire et professionnelle du Valais romand clôture le siècle de manière particulièrement dynamique. En effet, les compétences acquises parfois durement dans un contexte d'insécurité de l'emploi et de possibilités de formation donnent aujourd'hui leurs fruits. C'est ainsi que l'Office peut remplir sa mission de manière encore plus pertinente dans les divers axes de ses activités:

● Orientation scolaire

Sur le plan scolaire, l'Office a introduit dans toutes les classes de deuxième année des cycles d'orientation du Valais romand le nouveau programme d'éducation au choix professionnel. Cette opération a impliqué la création de nouveaux guides pour les animateurs, de nouveaux dossiers pour les élèves en collaboration avec des enseignants d'éducation au choix. Elle a débouché sur le recyclage de tous les animateurs d'éducation au choix et sur la mise en œuvre du nouveau programme dans toutes les classes concernées. Une difficulté demeure toutefois: la constante augmentation du nombre d'élèves dans le deuxième degré ne permet plus d'assurer un encadrement d'orientation suffisant pour ces élèves.

● Réinsertion

La palette de prestations élaborée par l'Office à l'intention des adultes et notamment des demandeurs d'emploi est appréciée et reconnue par tous les partenaires et les personnes qui en profitent. Dans l'optique d'assurance-qualité, l'Office évalue systématiquement l'impact de ces mesures en terme d'emploi et de renforcement personnel. Ce modèle suscite un très grand intérêt dans les autres cantons. L'une des prestations de l'Office, la «reconnaissance et validation d'acquis», a même obtenu le prix national «Politique de formation» décerné par la Fédération suisse pour l'éducation des adultes (FSEA). De nombreuses sollicitations d'interventions de milieux industriels, universitaires et institutionnels amènent l'Office à réfléchir à un concept de centre de compétences en matière d'insertion et de réinsertion professionnelles.

● Information

L'Office poursuit son effort de diffusion informatisée de l'essentiel de sa documentation. C'est ainsi qu'en novembre 1999, l'Office a ouvert son site Internet www.vs-orientation.ch. L'essentiel des informations sur les professions, les formations, les places d'apprentissage disponibles, les cours de perfectionnement professionnel est d'ores et déjà accessible par ce média utile chez soi, mais aussi dans toutes les écoles et les permanences d'orientation.

● Partenaires

Une attention systématique a été portée aux contacts interinstitutionnels, notamment aux relations avec les milieux professionnels. L'Office entend jouer pleinement son rôle de plaque tournante entre les formations et l'économie.

● Quelques repères chiffrés:

- Consultations (sans les personnes en quête d'emploi) 5'215 jeunes et adultes ont eu recours au Service de l'Office en 1999 (+ 14% par rapport à l'année précédente). 94% d'entre eux ont trouvé une solution satisfaisante.
- Plus de 3'700 élèves ont participé à des visites d'entreprises et d'écoles tandis que 2'921 accomplissaient un stage en entreprise sur la base d'une préparation minutieuse. Tous les élèves des dernières années des écoles du deuxième degré ont participé à des forums d'information et à des visites d'universités et d'écoles supérieures.
- Environ 17'600 personnes ont consulté la documentation des Centres d'information et d'orientation. 1'157 adultes non chômeurs ont suivi une orientation complète.
- Le secteur «aide à la réinsertion professionnelle», entièrement financé dans le cadre des mesures fédérales de lutte contre le

chômage, est en plein développement. 2'163 personnes ont été reçues en consultation d'orientation; 3'891 ont suivi une séance d'information et 1'368 ont participé à un atelier d'aide à la réinsertion (projet et plan d'action, techniques de recherche d'emploi, reconnaissance d'acquis, validation d'acquis ou relance).

- L'Office a en outre participé aux travaux de plus de 20 commissions de travail en rapport avec l'orientation et la formation.

Haut-Valais

Les informations générales, les consultations individuelles et la documentation représentent les points principaux de l'activité de l'Office.

● Informations générales

Dans le cadre de l'information et de l'orientation générales, les élèves du cycle d'orientation et des écoles secondaires du deuxième degré sont préparés au choix d'une profession ou des études par des séances dans les classes (217) et par des journées d'études (173).

Les conseillers en orientation ont participé à 23 soirées d'information destinées aux parents. Ils ont apporté leur aide aux jeunes à la recherche d'un stage préprofessionnel (275).

Sur la base du questionnaire adressé aux maîtres d'apprentissage, une liste des places disponibles est régulièrement tenue à jour. Celle-ci apporte une aide importante aux jeunes qui terminent leur scolarité obligatoire et sont à la recherche d'un maître d'apprentissage. Cet inventaire des places libres peut être consulté soit auprès de l'Office, soit sur Internet.

● Consultations individuelles

3'778 consultations individuelles ont été organisées pour 779 jeunes gens et 847 jeunes filles. La plupart des consultants ont bénéficié de plusieurs séances qui se sont tenues soit à l'Office de Brigue, soit dans les permanences régionales des cycles d'orientation.

● Documentation

Tant le Centre d'information et d'orientation (CIO), à Brigue, que le secteur de la documentation sont toujours très sollicités. Durant la présente année, 5'023 dossiers, livres, prospectus, séries audio-visuelles, CD-Rom, etc, ont été prêtés à des élèves, parents ou enseignants.

L'essentiel des informations sur les professions, les formations, les places d'apprentissage, les cours de perfectionnement est accessible sur Internet www.vs-berufsberatung.ch.

● Choix professionnel

Pour les élèves des cycles d'orientation, il a été organisé 30 séances d'information professionnelle. Des spécialistes ont pu présenter leur secteur économique aux 1'605 élèves qui ont pris part à ces rencontres.

● Réintégration

L'Office a poursuivi son activité dans le domaine de la reconversion professionnelle des chômeurs. Il a travaillé régulièrement avec l'Office cantonal du travail, les offices du chômage des communes, les écoles professionnelles et les offices régionaux de placement (ORP).

Des séances d'information et de sensibilisation des chômeurs, d'aide à la recherche d'informations, d'organisation de programmes d'activités de courte durée et autres ont réuni plus de 1'252 personnes.

D'autre part, 111 chômeurs ont fait appel aux services de l'Office pour des consultations et des conseils professionnels spécifiques.

● Activités diverses

L'Office du Haut-Valais a, comme celui du Valais romand, collaboré à différentes enquêtes, notamment au choix professionnel des jeunes, au placement des jeunes en apprentissage, aux voies de formation des nouveaux titulaires d'une maturité gymnasiale. De plus, les collaborateurs de l'Office ont pris une part active à l'enseignement dans le cadre des cours de formation pour maîtres d'apprentissage ainsi qu'à diverses commissions cantonales et suisses ayant trait à la formation et à l'orientation.

LA BIBLIOTHÈQUE CANTONALE

Politique générale

Le mandat de la Bibliothèque cantonale s'articule autour de cinq axes complémentaires, à savoir:

- rassembler, mettre en valeur et conserver la documentation concernant le Valais;
- acquérir, constituer et rendre accessible au public des collections de documents de niveau scientifique et d'intérêt général;
- organiser et offrir au public un service d'information touchant les divers domaines de l'activité humaine;
- donner accès et participer aux réseaux d'échanges d'information et de coopération entre bibliothèques;
- coordonner le développement du réseau des bibliothèques valaisannes.

Les modalités de mise en œuvre de ces objectifs ont été précisées, d'une part, dans le Règlement pour la promotion de la culture (RPrC) du 7 juillet 1999 et, d'autre part, dans le plan stratégique du service pour les années 1999-2003 adopté par le Chef du Département le 6 mai 1999.

Ressources

Informatique

En vue du passage à une nouvelle version du logiciel VTLS utilisé par les bibliothèques du Réseau romand (RERO), la Bibliothèque cantonale a procédé à l'acquisition d'un nouveau serveur informatique IBM 7025-F50.

Locaux

Sur proposition du Conseil d'Etat, le Grand Conseil a pris la décision d'affecter l'ancien bâtiment de l'Arsenal fédéral de Pratifiori aux besoins de la Bibliothèque à Sion et mis à disposition un crédit d'engagement pour la première étape de sa transformation dans le cadre de sa nouvelle destination. En 2000, la Bibliothèque ouvrira ainsi un espace de libreaccès qui lui fait cruellement défaut pour l'instant. Ce premier pas conduira à terme au transfert de l'ensemble de ses services dans les deux bâtiments de l'Arsenal. Une seconde étape interviendra avant 2004 pour tenir compte de la saturation des locaux de la rue des Vergers.

L'extension des tâches du Centre valaisan de l'image et du son fait que désormais les locaux qu'il occupe à l'Av. du Grand-Saint-Bernard à Martigny sont trop exigus et surtout inadaptés à leurs fonctions.

Personnel

Pour accomplir sa tâche, la Bibliothèque doit recourir non seulement aux effectifs du personnel qui sont prévus à son organigramme, mais également à des ressources d'origines diverses. En équivalents de postes à plein temps, la répartition des différentes catégories du personnel est donnée ci-après:

- Personnel cantonal (fonctionnaires et auxiliaires): équivalent à 25,67 unités (45%)
- Personnel financé par des mandats externes: 3,47 unités (6%)
- Personnel communal: 2,53 unités (4%)
- Personnes en formation (apprentis et stagiaires): 13,60 unités (24%)
- Programmes ad hoc (emplois semi-protégés, programmes d'occupation): 11,36 unités (20%)

Ces chiffres montrent que près de 50% du temps travail dans les sites de la Bibliothèque à Sion, Brigue, Martigny et St-Maurice est accompli par du personnel dont les qualifications ne sont que très partiellement en rapport avec les tâches à effectuer (personnel en formation et programmes ad hoc). Cette situation ne facilite pas l'organisation et le déroulement du travail.

Développement des collections

En plus des acquisitions régulières, un effort particulier a été porté, d'une part, sur le développement des collections de la salle de lecture de la Bibliothèque de St-Maurice dont la fonction de bibliothèque de référence pour le Bas-Valais a été affirmée et, d'autre part, sur les collections de disques musicaux de la bibliothèque de Brigue.

Accroissement des monographies et des périodiques

	Monographies	
	Ouvrages	Volumes
Achat	6'139	6'472
Don	1'310	1'367
Echange	43	43
Dépôt	327	328
Total	7'819	8'210

Parmi les monographies, 1'109 ouvrages (1'148 vol.) entrent dans la catégorie des «Vallesiana» (documents concernant le Valais).

Le nombre de titres de périodique s'est accru de 59 abonnements payants et de 120 reçus à titre de dons. 127 titres ont cessé de paraître ou ont été résiliés.

Autres documents

	Accroissement	
	Ouvrages	Volumes
Petits imprimés valaisans		
Livrets de fête, programmes, etc. (Collection PNs)	1'814	1'814
Coupages de presse	4'014	4'014
Affiches valaisannes	212	212
Documents audiovisuels		
Phonogrammes valaisans	101	116
Cédéroms	72	106
Vidéocassettes	58	63
Cassettes son	14	26

Le nombre d'articles de presse signés parus sur le Valais dans des journaux extérieurs au canton est passé de 2'832 (1998) à 4'014 (1999) unités. Les avalanches de février et la candidature du Valais pour les JO 2006 expliquent largement ce phénomène.

Reliure et restauration

586 volumes ont été reliés en 1999. Aucune restauration n'a été confiée à un atelier spécialisé.

Traitement et mise en valeur des collections

Catalogue informatisé

– notices saisies (nouveaux ouvrages)	19'238
– dont déjà cataloguées par d'autres bibliothèques de RERO	6'205 (32%)
– état de la base de données au 31.12.99	196'521

Bibliographie valaisanne

Notices établies	4'551	
Nombre cumulé de fiches	Accroissement	Total
Fichier auteurs	3'049	137'621
Fichiers matières	4'579	218'588
Total	7'628	356'209

Dans le cadre des travaux de mise en valeur des publications valaisannes, les répertoires généraux de deux revues d'érudition ont été établis, à savoir: les *Blätter aus der Walliser Geschichte* (1889-1999) et le *Bulletin de la Murithienne* (1861-1998). Ces réalisations sont le résultat de travaux de diplôme de bibliothécaire. Elles feront l'objet de publications prochaines. Les données sont d'ores et déjà disponibles dans la base de données RERO. La Bibliothèque a également lancé un programme d'occupation pour jeunes universitaires en recherche d'emploi en leur proposant de contribuer au dépouillement de la presse du Valais romand dans des années 1920-1940.

Expositions

La Bibliothèque cantonale a participé aux expositions suivantes:

- *Artes Fidei: 2000 ans de présence chrétienne en Valais, Musée de l'Evêché, 22 mars – 27 novembre 1999*

La bibliothèque de Brigue a accueilli dans ses locaux l'exposition consacrée au photographe Oswald Ruppen présenté pour la première fois au public à Martigny en 1998.

Service au public

L'utilisation des bibliothèques a poursuivi sa progression:

Nombre de documents prêtés:

Sion: 76.549 / Brigue: 91.678 / St-Maurice: 18'802
Total: 186.075

Nombre de nouveaux lecteurs inscrits (entre parenthèse l'effectif total au 31.12.1999):

Sion: 2'133 (16.039) / Brigue: 1'553 (10.213) /
Saint-Maurice: 308 (1246)

A fin 1999, 27 498 personnes étaient titulaires d'une carte d'usager de la Bibliothèque cantonale.

La bibliothèque de Brigue a accueilli 43 groupes (732 personnes) pour des visites, celle de Sion 25 (413 personnes). 105 personnes ont participé à Sion aux 9 séances d'initiation à internet et à l'utilisation des catalogues VTLS.

La bibliothèque (centrale et offices régionaux) a obtenu en prêt ou photocopies 8'016 documents par le biais du prêt interbibliothèques.

	Sion	Brigue	Saint-Maurice
Demandes	4'671	3'250	
Ouvrages reçus	4'121	3'237	
Photocopies reçues	240		
Demandes satisfaites	4'361	3'237	418
Taux de satisfaction	93 %	99,5 %	

La Bibliothèque cantonale a prêté 1'664 ouvrages déposés à Sion et 488 déposés à Brigue, ainsi qu'adressé 44 articles photocopiés à des bibliothèques suisses et étrangères.

Animation culturelle

Le programme des *Midi-rencontres* a été poursuivi en 1999 en traitant le thème du travail (printemps) et en lançant un cycle d'une dizaine de conférences sur le thème du *Valais pluriel* pour la saison 1999/2000. Parallèlement des *Soirées-rencontres* permettant à un écrivain valaisan de rencontrer son public. La bibliothèque a ainsi proposé 14 conférences qui ont été suivies par quelque 500 auditeurs.

Dans le même esprit, la bibliothèque de Brigue a poursuivi l'organisation des *Biblio-Talk*.

Centre valaisan de l'image et du son (CEVIS)

Les fonds du CEVIS se sont enrichis de 83 nouveaux dépôts qui ont été enregistrés, triés et traités pour la conservation de longue durée. Ils se répartissent de la manière suivante: 30 dépôts cinématographiques regroupant 172 films ou cassettes vidéo, 44 fonds de photographies représentant plusieurs milliers de documents, 6 fonds sonores (disques, bandes son, cassettes) ainsi que 3 dépôts de matériel de musée.

Afin de rendre ses archives accessibles au public, le CEVIS a poursuivi les travaux d'inventaire et de copies de ses fonds.

Dans le cadre du mandat confié par Memoriav, (Association pour la sauvegarde du patrimoine audiovisuel suisse), le CEVIS a continué les travaux de numérisation et de catalogage de photographies sur le thème «*La vie quotidienne au fil du temps*». Plus de 10 000 photographies ont été numérisées en haute définition; 8000 d'entre elles sont déjà accessibles et visibles au moyen du catalogue informatisé de RERO consultable via le réseau internet.

La consultation et l'utilisation des archives audiovisuelles connaissent un essor réjouissant et, grâce aux moyens techniques utilisés, ne provoquent pas de détérioration des documents originaux. Le CEVIS a effectué 94 prêts comportant 685 photographies, négatifs et cartes postales, 72 cassettes vidéo, 5 films sur pellicule ainsi que 15 prêts de matériel divers.

Pour mieux faire connaître ses fonds et sensibiliser le public à son action, le CEVIS a présenté les expositions suivantes:

- *Hans Baumgartner,*
- *Portraits de famille: généalogies et photographies,*
- *Souriez-clic! ou comment le sourire apparaît en photographie;*
- *L'épopée des barrages* (Fondation Gianadda, Martigny);
- *Les communautés étrangères en Valais,* (Théâtre du Crochetan, Monthey);
- *La fée électricité en Anniviers,* (Sorebois, Zinal);
- *L'invention des sports d'hiver,* (Restoroute, Martigny);
- *Oswald Ruppen, rétrospective,* (Galerie Zur Matze, Bibliothèque cantonale, Brigue).

Il a également collaboré à des expositions et projections présentées à Bovernier, Evolène, Genève, Sion, Saint-Luc, Zürich.

Dans le même esprit, le CEVIS a édité ou participé à l'édition d'ouvrages qui mettent en valeur ses collections:

- *L'épopée des barrages, de la Dixence à Cleuson-Dixence* en collaboration avec la compagnie d'électricité EOS;
- *Oswald Ruppen, Le Valais en mutation* dans le cadre du programme le Valais au Cap de l'An 2000 aux éditions Slatkine et Rotten Verlag;
- *Les bisces du Valais* aux éditions Monographic.

Par ailleurs, le Centre organise, en collaboration avec les cinémas de Sion et de Martigny, les séances de *La Lanterne magique*. Ce club de cinéma donne la possibilité aux enfants de 6 à 11 ans d'acquérir, de manière ludique et à des conditions très favorables, une première culture cinématographique.

Bibliothèques de lecture publique et bibliothèques scolaires

Au cours de l'année écoulée, l'office de Saint-Maurice de la Bibliothèque cantonale a collaboré à l'élaboration de 7 projets de bibliothèques, soit 2 projets d'agrandissement (Collombey-Muraz et Savièse), 3 projets d'informatisation (Collombey-Muraz, Vionnaz, Saxon), 2 projets d'amélioration et de mise en réseau (Martigny (CO Ste-Jeanne-Antide), Martigny (CO Ste-Marie). La directrice de l'office a en outre visité les bibliothèques suivantes: Conthey (CO Derborence), Vernayaz (bibliothèque scolaire), Chalais (bibliothèque communale et scolaire), Grône (bibliothèque communale et scolaire), Crans-Montana (bibliothèque du Haut-Plateau), Crans (bibliothèque scolaire), Mex (bibliothèque communale).

Dans le Haut-Valais, l'office de Brigue a eu à s'occuper de projets de création de bibliothèques à La Souste-Loèche (création d'une bibliothèque communale et scolaire), de conseils pour une meilleure organisation interne des bibliothèques scolaires de Naters. Dans le cadre de travaux de diplôme, l'office a étudié un nouveau concept pour l'ODIS ainsi que la réorganisation de la bibliothèque du collège «Spiritus Sanctus» (étude des besoins, élaboration d'un concept global pour les diverses bibliothèques du collège). Il a en outre visité et étudié l'état et les besoins des bibliothèques régionales et communales de Münster, Fiesch, Mörel, Naters, Viège).

En collaboration avec le Service de l'enseignement, un groupe de travail présidé par la directrice de l'office de St-Maurice a préparé un manuel destiné à faciliter l'utilisation des bibliothèques dans le cadre de l'activité scolaire.

Collaborations

Collaborations en Valais

Le bibliothécaire cantonal est président de VSnet: *Association pour le réseau scientifique valaisan* qui gère un réseau de quelque 25 institutions du domaine de la recherche, de la formation et de la culture qui se partagent un réseau internet.

Collaborations intercantionales et internationales

Le bibliothécaire cantonal est membre du Conseil exécutif de RERO et préside le Comité des directeurs des grandes bibliothèques de Suisse romande (CDROM). Il est membre de la Commission de la *Bibliothèque nationale* et représente les cantons non-universitaires au sein de la *Commission des bibliothèques universitaires suisses*.

Le directeur du *Centre valaisan de l'image et du son* est membre du Comité de l'Association *Memoriav* créée par les principales institutions nationales en charge du patrimoine audiovisuel suisse en vue de sa sauvegarde. Dans ce cadre, le CEVIS assure la conduite d'un projet de numérisation et de mise en valeur d'un ensemble de photographies consacrées à la vie quotidienne en Suisse.

ARCHIVES CANTONALES

ACCROISSEMENT

Lors de l'année écoulée nous avons enregistré 60 entrées (versements, dépôts, dons) représentant environ 430 mètres linéaires (2437 boîtes d'archives, 4705 microfiches). 39 organismes de l'Etat ont effectué 42 versements. 6 dons divers, 12 dépôts (certains provisoires) complètent la liste des entrées. – Signalons qu'une Association nationale, 5 Associations cantonales ou régionales, 1 bourgeoisie, 1 commune et plusieurs personnes privées ont déposé leurs archives ou complété leurs dépôts existant déjà aux

Archives cantonales. On trouvera en tête du prochain «Vallesia» 2000 (t. 55), la liste détaillée des achats, dons et dépôts ainsi que des versements des services de l'Etat. On y trouvera aussi un relevé circonstancié des travaux exécutés, dont nous ne donnons ici qu'un aperçu sommaire.

TRAVAUX

1. Enregistrement, classement, analyses et confection des inventaires des versements officiels, des dépôts et des dons.

a) Anciens fonds

– Les fichiers AV 70 Communes et paroisses ; AV 107-110 Familles valaisannes, ainsi que les fichiers des armoiries, des portraits et des naturalisations ont été complétés par de nombreuses fiches. – Un «Guide des archives de l'Etat» est en préparation.

b) Fonds des archives de l'Administration

DFE – Economie publique (archives Deferr) 85 p. d'inventaire pour 450 1/2 boîtes; ancien DI : Chambre d'agriculture, OPEVAL, Chartes agricoles, contingentement laitier, vulgarisation agricole etc. 10 p. pour 130 1/2 boîtes; Administration des finances, comptabilité générale 1994-1998: 1988 microfiches, factures: 560 microfiches, paiements en attente: 297 microfiches; section des traitements: déclarations de salaires 1997-1998: 42 microfiches, paramètres et salaires 1998: 80 microfiches; Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat: 64 microfiches; Office des améliorations foncières du Haut-Valais: 18 p. pour 36 boîtes; Office des améliorations foncières du Bas-Valais: 450 boîtes; Service de l'agriculture, office du crédit agricole: 1 p. pour 13 boîtes; Office de la consultation agricole: 40 boîtes; Service de l'Industrie, du commerce et du travail, conciliation en matière de bail à loyer: 1 p. pour 14 boîtes; bureau du logement: 1 p. pour 11 boîtes; Assurance-chômage, main d'œuvre étrangère, placements privés etc.: 18 p. pour 122 boîtes; Office de la statistique: 1 p. pour 10 boîtes; Service du personnel: 1/2 boîte; Analyse, classement et inventaire du fonds «Seewer», Service des contributions: 80 p. d'inv. pour 97 boîtes.

DECS – Service de l'enseignement Haut-Valais: 5 p. pour 21 boîtes; fonds des bâtiments scolaires: remaniement et classement par communes en cours.

DSI – Service des affaires intérieures, dossiers du contentieux: 46 p. pour 48 boîtes.

DSSE – Service social de protection des travailleurs et des relations du travail: 1 p. pour 125 boîtes; Service de la santé: 10 p. pour 165 boîtes; Foyer des réfugiés de Viège: 32 p. pour 32 boîtes; Foyer des réfugiés d'Ardon: 36 p. pour 36 boîtes; Foyer des réfugiés St-Alexis, Sion: 35 p. pour 35 boîtes; Centre valaisan de pneumologie: 2 p. pour 235 boîtes; refonte du fonds de la Santé publique, en cours.

DTEE – Commission cantonale des constructions: 1 p. pour 130 boîtes; Service des bâtiments: 3 p. pour 10 boîtes; Service des transports: 3 p. pour 8 boîtes; Commission cantonale de la signalisation routière: 36 p. pour 33 boîtes; Service des routes et cours d'eau (reclassement): 282 boîtes; ancien fonds du secrétariat (6030-1): 50 p. d'inventaire pour 63 boîtes.

c) Fonds des communes, bourgeoisies et paroisses

Blitzingen, commune et paroisse, 44 pages d'inventaire; Chalais, commune, 30 pages d'inv.; Conthey, commune, microfilmage des procès-verbaux communaux 1910-1972; Conthey, paroisse, supplément en travail; Martigny, paroisse, en travail; Niedergesteln, paroisse, en travail; Sion, bourgeoisie, supplément déposé; Trient/Les Jeurs, commune, 23 pages d'inv. (archives remises à la commune); Zeneggen, commune, 45 pages d'inv. – Les archives des communes de Reckingen, Saas-Grund et Ulrichen ont été inspectées. – A la demande du Service de l'Industrie, du commerce et du travail nous avons créé un concept pour le classement des archives de commune par des chômeurs engagés dans des programmes d'occupation. – 25 inventaires manuscrits d'archives communales du Haut-Valais ont été mis sur ordinateur.

d) Fonds privés

Association cantonale valaisanne pour le suffrage féminin, supplément, 6 pages d'inv.; Association des Guides suisses (AGS), supplément, en travail; Association des locataires (ASLOCA), supplément; Association valaisanne de gymnastique (AVG), supplément; Association valaisanne de gymnastique féminine, 1 page d'inv.; Closuit, famille, en travail, 74 pages d'inv.; Colonie San José/Argentine, 2 pages d'inv.; de Courten, famille, en travail; de Sépibus, famille, 4 pages d'inv.; Ecole La Bruyère, 5 pages d'inv.; Fédération valaisanne des patois, 1 page d'inv.; Josef Guntern, Sagensammlung, 2 pages d'inv.; Leo Imhof, Glis, Pg: 6 pages d'inv., en travail; Loretan-de Preux, famille, 18 pages d'inv.; Monte Rosa CAS, supplément, en travail; Paul-Louis Pelet, fonds usines à eau du Valais; Société des étudiants suisses, 2 pages d'inv.; SODEVAL, 7 pages d'inv.; Steinmann, 8 pages d'inv.; Stiftung Pro Nicolai, St. Niklaus, en travail; Simplon, archives de l'hospice, 66 pages d'inv.; Theytaz Aloys, 3 pages d'inv.; Tir cantonal valaisan 1948, 3 pages d'inv.; Torrione, famille, 3 pages d'inv.; Vieux-St-Maurice, 1 page d'inv.; Wyder Théodore, Commission de secours en montagne, 1 page d'inv. et Place d'armes de Sion, école d'artillerie, 2 pages d'inv.

2. Microfilmage de sécurité

La section de microfilmage a fait au total 308 films de 16 mm et 50 films de 35 mm pour les Registres fonciers, la Bibliothèque cantonale et les Archives. – 55 films de 35 mm ont été dupliqués pour le Service des biens culturels de la Confédération. Le gros du travail concerne le microfilmage des pièces justificatives pour les 6 arrondissements du Registre foncier ainsi que les PPE (parcelles privées enregistrées) et les FF (fiches fédérales) des bureaux de Sion, Sierre et Loèche. Ont également été microfilmés les livres du Registre du commerce de Sion. Pour la Bibliothèque cantonale ont été microfilmés les journaux valaisans de 1998. Pour les Archives de l'Etat ont été microfilmés les décisions du Conseil d'Etat 1998, quelques registres de paroisse et les protocoles de la commune de Conthey 1910-1972.

3. Publications

Le volume 53 de «Vallesia» (1998), fort de 494 pages est sorti de presse en juillet 1999, ainsi que le volume 54 (1999) (404 pages) en novembre 1999. – La préparation d'un volume de recès, de mandats et de jugements de la diète, des années 1457 à 1500, avance normalement; une centaine de pages ont été transcrites au courant de l'année. – Un chercheur à mi-temps sous la direction de la Fondation de la Société des Juristes Suisses pour les sources du droit rassemble les textes pour la publication des sources du droit valaisan.

UTILISATION

Nous avons enregistré plus de 2'000 visiteurs, la plupart avec consultation de documents. Les recherches généalogiques sont toujours très nombreuses. 726 dossiers ont été consultés par les services de l'Administration. Les archivistes ont prêté aide et conseils à plusieurs institutions et services de l'Administration désireux d'améliorer le classement de leurs dossiers, ainsi qu'à de nombreux chercheurs et étudiants travaillant à des monographies ou à des travaux de licence et des thèses de doctorat. Ils ont aussi collaboré activement aux grandes entreprises des historiens suisses – Dictionnaire historique de la Suisse, Helvetia Sacra – et également aux revues de nos sociétés d'histoire et au Bulletin de l'Association valaisanne d'études généalogiques et au groupe de travail «Encyclopédie Valais» sur Internet. – Le service a répondu à plus de 200 demandes écrites à de nombreuses questions portant notamment sur les familles et les droits de cité, la collection de photos, les armoiries (50). De nombreux documents ont été analysés ou traduits sur demande, beaucoup n'ont fait l'objet que de pointage. Le personnel a exécuté un total de 25'000 photocopies.

SERVICE DES MUSÉES CANTONAUX

Politique générale de l'institution

1999 c'est la première année complète de mise en fonction expérimentale de la nouvelle structure imaginée en 1998: répartition des tâches entre 5 dicastères, concentration et professionnalisation des tâches administratives pour laisser le maximum d'espace créatif à la mission scientifique et éducative des musées, pilotage de chacun des musées par un conservateur responsable (conservateur I), profil différencié pour chacun des musées et harmonisation des politiques au niveau de la direction, institution d'un conseil de direction vu comme «boîte à idées». La mise en route de cette structure a été accompagnée d'une nouvelle organisation de la coordination entre la direction, les services généraux et chacun des musées. La directrice s'est employée à rédiger une série de textes présentant les perspectives de développement que le service entrevoit avec cette nouvelle structure laquelle devrait être examinée prochainement par le Centre de Management Public pour être ensuite adoptée par le Conseil d'Etat.

L'accent a été mis en outre cette année sur l'obtention d'un poste de secrétaire à partager entre les conservateurs (voir la rubrique Personnel).

Le conseil de direction s'est consacré cette année au délicat problème de la relation entre politique de développement de nos activités et communication (quelles activités pour quelles images avec quels moyens pour quels publics?). Devant l'évidente carence des moyens financiers, une politique visant le long terme et axée sur la mise en évidence de la qualité scientifique et conviviale de nos activités a été préférée à une communication grand spectacle destinée à attirer immédiatement un maximum de visiteurs. *Small is beautiful.*

Le projet de transformation de l'ancien Pénitencier cantonal en bâtiment d'exposition pour tous les musées en remplacement de l'Arsenal de Pratofori dévolu à la Bibliothèque cantonale a connu des développements satisfaisants: le principe a été adopté par le Conseil d'Etat et les premiers travaux de réhabilitation organisés en collaboration avec le Service des bâtiments, monuments et archéologie.

Recherches

La directrice a commencé à rassembler la documentation nécessaire à la rédaction prochaine d'une Histoire des Musées cantonaux.

Direction ou assistance de Projets

Direction et mise en chantier d'un projet d'exposition sur le thème de la *Modernité* (réalisation 2002-2003) et d'une exposition sur la *Répétition comme facteur de création* en collaboration avec le Festival Tibor Varga pour la saison 2001.

Suite de la direction du Projet sur la détermination de l'utilisation des mines d'argent en Valais auprès du FNRS.

Expertise travail diplôme architecture sur le musée du trésor de l'abbaye de Saint Maurice (Mlle Izumi Darbellay).

Projet de Musée industriel à Vouvry (transformation de l'ancienne usine à cartons et de l'usine thermique de Chavalon)

Participation à la vie culturelle

La directrice a participé à de nombreuses séances de commission (notamment la commission du DECS en matière culturelle: élaboration d'une Encyclopédie du Valais sur Internet), elle a représenté les Musées cantonaux dans divers vernissages en Valais comme ailleurs en Suisse.

Membre du Conseil de la Fondation suisse pour la Culture, Pro Helvetia, elle a notamment fait partie du jury pour l'attribution des Cahiers d'artistes. Membre du jury pour Expo 01/02.

Colloques: au Musée national à Zurich (organisation Association des Musées suisses) sur le dilemme rentabilité économique et mission du musée (1^{er} mars), à Saint-Maurice (organisation: Société suisse pour la PBC) sur le futur musée du trésor de la basilique de Saint-Maurice.

Emission radio Rhône FM sur les musées en 99 (6 mai), tournage *Passe-moi les jumelles* sur le Valais avant la décision olympique (7/8 mai).

Formation continue

En 1999, la formation continue a été assurée par l'organisation de plusieurs cours et séminaires.

- Pour les gardiens, les techniciens et le personnel travaillant au Musée cantonal des beaux-arts: *Prévention incendie et exercice d'évacuation du Musée cantonal des beaux-arts (Majorie):* cours donné par M. Eric Senggen, de l'Office cantonal du feu, en collaboration avec les pompiers de la Ville de Sion, le 16 novembre 1999, le matin.
- Pour le personnel relié au GroupWise: *cours pour utilisateurs du programme GroupWise*, le 29 septembre 1999.
- Pour le dicastère technique: journée de formation le 10 juin 1999: *connaissance de différents types de fonctionnement d'un atelier* (Musée d'histoire naturelle de Berne et Museum d'histoire naturelle de Neuchâtel).
- Pour les gardiens, les techniciens et le personnel travaillant au Musée cantonal d'archéologie: *Connaissance du fonctionnement des nouvelles alarmes feu et effraction du Musée cantonal d'archéologie*, cours donné par MM. Dumoulin et Mathieu les 18 février et 2 mars 1999.
- Pour les gardiens: Un *cours d'anglais* a été mis sur pied afin de permettre aux gardiens d'améliorer leur prestation d'accueil. Ce cours se donne à raison d'une heure par semaine.
- Pour l'administrateur: cours de management pour cadres et chefs d'entreprises 1998-2000, organisés par le Centre valaisan de perfectionnement des cadres et chefs d'entreprises (CVPC).
- Pour la directrice: cours de management à Neuchâtel: *S'entraîner soi-même et entraîner une équipe*, les 9 et 10 mars 1999.
- Pour tous: deux visites commentées par Marie Claude Morand de l'ancien et du nouvel aménagement du Musée cantonal d'histoire, les 6 et 18 octobre 1999.

SERVICES GÉNÉRAUX

Dicastère Communication

Objectif de l'année: jeter les bases d'un texte définissant l'image que le service entend communiquer et les principes de cette communication (Voir aussi rubrique Politique générale de l'institution). Le *Guide des musées du Valais* édité l'année dernière en collaboration avec l'Association valaisanne des Musées a été mis sur Internet. Une série d'ouvrages au format réduit avec illustrations de très grande qualité et textes accessibles au grand public a été mise en chantier avec les *Editions Florilège* à Genève (M. Barradi) en collaboration avec la Banque Edouard Constant. Le premier volume consacré aux collections du Musée d'archéologie est prévu pour janvier 2000.

Bibliothèque

Les activités principales de cette année:

- Organisation du déménagement de la bibliothèque principale du bâtiment du Vidomnat au rez-de-chaussée de la Maison Blatter. La bibliothèque occupe maintenant des locaux adaptés à ses besoins. Le complément de mobilier a permis la mise en rayon des monographies et périodiques de la bibliothèque principale.
- Installation des monographies du secteur archéologie à l'étage archéologie de la Maison Blatter. Les livres sont maintenant d'un accès facile pour les collaborateurs du Musée.
- Transfert des monographies d'artistes du catalogue traditionnel sur fiches vers le catalogue informatisé. Le catalogue principal des documents contient maintenant 3750 fiches. Le catalogue traditionnel sur fiches a pu être réduit sur un élément.
- Gestion de la petite documentation (articles de journaux, abonnement Argus, cartons d'invitations etc.). 1409 articles ont été intégrés dans les dossiers existants.

Photothèque

Tâches: Classement, identification, catalogage des fonds et acquisitions photographiques, recherches iconographiques, service de prêt. Depuis cette année, la documentation des événements des Musées cantonaux tels que les expositions est effectuée de concert avec le technicien en communication, sur commande des conservateurs.

La gestion de la documentation du Musée cantonal des beaux-arts a été rediscutée et le travail redistribué.

Cette année, le cabinet d'ethnologie a mis à son actif le classement des photographies des gravures du Musée d'histoire, des diapositives d'inventaire des chalets d'alpages du Valais, des diapositives du Musée d'archéologie et de l'iconographie relative aux reportages ethnographiques. Par ailleurs, le cabinet gère la documentation liée à l'inventorisation des objets des différents musées.

Nous avons re-numéroté et contrôlé la totalité des négatifs du fichier inventaire du Musée d'histoire militaire (antérieurement enregistrés au Musée d'histoire).

Le cabinet a également classé la documentation du catalogue *Le Général Dufour* (Musée d'histoire militaire), de la publication relative au *Château Mercier* (Musée des beaux-arts) et entreprend celle du catalogue *Le Valais à l'époque romaine* (Musée d'archéologie).

Le cabinet s'est associé aux recherches iconographiques des conservateurs et aussi de la directrice (publications sur Valère), du dicastère Communication et du collaborateur pédagogique (borne interactive).

Le service de prêt est une activité constante qui demande une présence régulière afin de satisfaire toutes les requêtes. Sans considérer les demandeurs locaux, le service de prêt a souvent été sollicité par des instituts de recherche, d'exposition ou de publication suisses et étrangers (Musée d'histoire, Bern; Séminaire d'archéologie, Basel; MSM Editions, Toulouse; Musée des beaux-arts, Lausanne; Editions Libris, France; Musée National, Zürich; Université de Durham; Cabinet médical, Basel; Université de Cambridge, USA; Historien de l'art, Bellinzona; Dictionnaire Historique Suisse, Bern; Musée suisse du jeu, La Tour de Peilz; Etude de la Maison Rurale, Brig; Office fédéral de la culture, Bern; Societa per le belle arti, Milan; Editions du Versseau, Lausanne; Revue Archéologia, Dijon; Agence Pucci, Zürich; BPU, Genève)

Relations publiques

- coordination, diffusion et suivi des **dossiers de presse** des expositions organisées par les Musées cantonaux en 1999: *Fin de Siècles XIX^e-XX^e* (MCBA; vernissage: 19.2.99), Rhône (MCHN; vernissage: 22.4.99).

- organisation de diverses **publicités** (affichage général, journaux, radios locales), ainsi que d'**animations** (concours, conférences, visites commentées).
- coordination et diffusion du **calendrier 2000 du MCH** (tirage: 3000 exemplaires).
- élaboration des deux premiers numéros de l'**Agenda des Musées**, à paraître deux fois l'an pour présenter au public et à la presse le programme des expositions et des activités de nos musées.
- participation au projet d'un **passport culturel pour étudiants et apprentis**, proposé par le Service des sports, de la jeunesse et des loisirs de la Municipalité de Sion.
- participation à divers séminaires concernant des problématiques de communication propres aux musées (Genève, Ballenberg, Lausanne).

Animation pédagogique

Le nombre de visiteurs scolaires augmente régulièrement, confirmant ainsi les options et les propositions offertes par les musées. On notera en particulier le très vif succès rencontré par l'exposition *Vallis Poenina* présentée au Musée cantonal d'archéologie. L'ouverture d'une salle «d'expérimentation archéologique» à l'attention des classes et les offres d'ateliers proposés renforcent l'attrait et complètent l'exploitation pédagogique des collections.

Les traditionnelles journées spéciales de «démonstration et application» eurent pour thème «La Sculpture et la Gravure sur pierre à l'époque romaine». Près de quatre cents élèves participèrent à la réalisation d'un bas-relief et à la gravure de textes spécialement conçus pour cette occasion.

Nous relevons le souci de communication des conservateurs et nous saluons ici la consultation de l'animateur pédagogique en aval de la nouvelle présentation du Musée cantonal d'histoire. Une animation spécifique pour chaque salle sera ainsi à la disposition du public.

La fructueuse collaboration avec l'Office de Recherche et de documentation pédagogique débouche cette année sur la création d'une borne interactive présentant l'ensemble des musées du Valais et des suggestions d'exploitation pédagogique à l'attention des enseignants.

Dicastère Administration

La restructuration interne du Service des musées cantonaux, mise en place en 1998, a confié au dicastère Administration la tâche de coordonner et gérer les activités administratives et financières du service, dont la plus grande partie est centralisée à la direction. Chacun des six musées cantonaux fonctionne désormais comme une institution, avec un budget défini, un programme d'activité spécifique et une dotation en personnel.

L'entrée en fonctions récente de trois nouveaux conservateurs et le développement des activités des Musées cantonaux qui en ont résulté ont tout naturellement fixé nos objectifs pour l'année 1999. D'une part, nous avons mis en place une organisation interne pour assurer une gestion administrative et financière homogène dans les six musées cantonaux, de manière à assurer un contrôle central à la direction; par ailleurs, compte tenu de l'accroissement du volume de nos archives au cours des quinze dernières années, il devenait nécessaire d'élaborer un plan de classement uniformisé pour tous les musées cantonaux. Ce travail est en cours de réalisation et il devrait être achevé durant l'année 2000; sa mise en œuvre commencerait aussitôt. Enfin, l'introduction du système de comptabilité analytique SAP nous a forcés à rationaliser notre système de traitement des factures pour introduire un maximum de données exploitables par la suite, tâche laborieuse et astreignante mais qui porte en elle la promesse d'avoir enfin un excellent instrument de gestion en matière financière.

Dicastère Technique

En sus du travail courant lié aux activités des six Musées, le dicastère Technique a réalisé les objectifs suivants:

- secteur Atelier : un nouvel atelier, avec surface de stockage, a été aménagé dans le local d'impression de l'ancien pénitencier cantonal.
- secteur Collections : M. Thierry Mertenat a effectué deux stages de formation dans les ateliers St-Dismas (sculptures et peintures murales) et chez M. Claude Veuillet, restaurateur d'objets en bois.
- secteur Expositions : Mme Claire Pattaroni Carron a eu l'occasion de parfaire sa formation en prenant la responsabilité de la réalisation technique de l'exposition *Rhône* au Musée cantonal d'histoire naturelle et des expositions montées par le Musée cantonal des beaux-arts.

Dicastère Accueil, sécurité, entretien

Afin d'améliorer la communication interne, un rendez-vous mensuel réunit tous les 1^{ers} mardis du mois les gardiens titulaires. Les installations d'alarme défaillantes du Musée cantonal d'archéologie et du Musée cantonal d'histoire militaire ont été remplacées. Le personnel responsable de ces nouvelles installations a reçu une formation complémentaire. Enfin, toutes les alarmes feu et effraction sont désormais transmises à la Police cantonale.

Dicastère Muséologie

Travaux et séances préliminaires à l'élaboration d'une nouvelle fiche d'inventaire informatisée avec dénominations et rubrications harmonisées pour les 6 musées, spécifications par musée. Facilitation de la circulation des informations (Réalisation prévue: 2000, mise en service: 2001)

Cabinet cantonal de numismatique: négociation du retour indemnisé du trésor monétaire de Ried-Brig.

Musée cantonal des beaux-arts: projet de dissolution de la Fondation Lehner et transfert des tableaux au Musée cantonal des beaux-arts.

Musée cantonal d'archéologie: projet de nouvel aménagement du Musée gallo-romain d'Octodure, Fondation P. Gianadda (discussions de partenariat avec la Fondation Gianadda et la commune de Martigny).

Musée cantonal d'histoire militaire: installation du nouveau conservateur et projets de réaménagement du Musée.

Musée cantonal d'histoire naturelle: projet de réaménagement du rez-de-chaussée.

CABINET CANTONAL DE NUMISMATIQUE

Collections

L'année 1999 a été marquée par la constitution au Cabinet de numismatique de plusieurs dépôts particulièrement intéressants. Parmi ces apports, il convient de relever le dépôt de la collection Marcel Luy, par la Bourgeoisie de Sion, co-responsable de la fondation instituée par M. Luy. L'ensemble (une centaine de pièces) se compose principalement de monnaies d'or européennes des XIX^e et XX^e siècles ainsi que d'une importante série de monnaies commémoratives frappées par la Confédération suisse.

Un autre dépôt mérite une mention spéciale par son caractère rarissime en regard de l'histoire numismatique de notre canton. Il s'agit d'un dépôt institué par M. Léonard-Pierre Closuit et regroupant une centaine de fausses pièces retirées par la banque Closuit, à Martigny, durant son activité (1871-1968).

En ce qui concerne l'entretien des collections, nous avons pu faire restaurer un premier lot de monnaies présentant des corrosions actives. Le travail a été effectué par M. Stéphane Ramseyer, restaurateur à Sion. Le choix s'est porté exclusivement sur les monnaies valaisannes que M. Ramseyer avait signalées dans son rapport exhaustif établi l'année précédente. Nous avons d'autre part poursuivi avec lui la confection de galvanoplasties unifaces de nos pièces rares, avec l'idée d'éviter ainsi, à certaines occasions, d'exposer les originaux.

Recherches/expositions

Une étroite collaboration avec la fondation du Musée de la fausse monnaie – Maison Farinet, à Saillon, a permis de contribuer d'une manière décisive à l'ouverture d'une première exposition dans les murs de ce nouveau musée. Les apports de la Banque Nationale Suisse, de l'Office central de répression du faux monnayage, du Cabinet cantonal de Numismatique et des Amis de Farinet ont orienté la présentation autour de trois pôles principaux:

- la monnaie authentique (histoire – création de l'actuelle série de billets de banque suisses)
- la fausse monnaie (histoire – cas exemplaires élucidés par l'Office central de répression du faux monnayage au cours de ce siècle)
- Farinet, personnalité emblématique du faux-monnayeur au grand cœur, entre mythe et réalité.

Notre collaboration avec le Groupe suisse d'étude des trouvailles monétaires et avec l'Association des Amis du Cabinet des médailles, Lausanne se poursuit.

Publications

Patrick Elsig, «Au-delà du franc-rire», *Burki – le franc-rire – Argent du pouvoir et pouvoir de l'argent*, Lausanne 1999, p. 35 (catalogue de l'exposition présentée par le Cabinet des médailles à l'espace Arlaud, Lausanne, du 9 juillet au 26 septembre 1999).

MUSÉE CANTONAL D'ARCHÉOLOGIE

Collections

Au printemps, le Musée a rapatrié un second lot d'objets provenant des fouilles archéologiques menées en Valais par l'institut d'anthropologie de l'Université de Genève. L'archéologie cantonale a effectué le versement des objets funéraires provenant de nécropoles celtiques sédunoises (fouilles de 1987 à 1995). Une auxiliaire chargée des inventaires a inventorié au total 1509 objets et continué le contrôle des informations scientifiques de la collection. Une autre personne a effectué la prise de vue en images numérisées de 1022 pièces.

Stéphane Ramseyer, conservateur-restaurateur à Sion, a terminé l'expertise et la restauration des pièces métalliques de la collection. En janvier, il a dirigé le travail de stage de deux étudiants de l'université de Tours (F) dans le cadre d'une maîtrise en sciences et techniques de l'archéologie: grâce à cette collaboration, un conditionnement correct de l'ensemble de la collection a pu être mené à chef.

Du 17 au 19 mai, l'école de restauration de la Chaux-de-Fonds a effectué sur place une expertise de la collection de verre (donation E. Guigoz) et défini les mesures de conservation préventive à adopter. Le rapport détaillé qui a été transmis permettra d'envisager les étapes de conditionnement de cette importante collection.

Expositions

Vu son succès, l'exposition *Vallis Poenina* a été prolongée jusqu'en décembre 1999. Elle sera déplacée au Musée romain de Lausanne-Vidy pour y être exposée de mars à septembre 2000.

La mise en place des nouvelles collections présentées dans notre annexe au Musée gallo-romain d'Octodure (Fondation Pierre Gianadda) avance à grands pas: concept scientifique, choix et restaurations des pièces, devis de réalisation technique. Vu l'importance des travaux et les faibles moyens alloués au Musée cantonal d'archéologie, une demande de participation financière a été transmises à plusieurs institutions extérieures.

Acquisitions

Aucun achat n'a été réalisé cette année. Par contre, plusieurs facsimilés de pièces ont été réalisés en vue d'étoffer l'exposition permanente au Musée d'archéologie ou dans les musées locaux du Valais.

Prêts

Au Musée de Saint-Germain en Laye (Paris) et au Musée de Lattes (F): copie de la tête de taureau de Martigny.

A la commune de Martigny (vitrines de la gare CFF): cruche en céramique.

A l'association «z'Tarbinu»: une séries de pièces archéologiques provenant d'Oberstalden (exposition au musée local de Visperterminen).

Activités de recherche

En août 1999, un projet de fouille archéo-zoologique a été mené dans le vallon de Taney. Cette opération conjointe du Musée d'archéologie et du Musée d'histoire naturelle a permis de récolter de précieuses informations sur les premières traces de l'homme en Valais, vieilles de 40'000 ans et sur la faune de l'époque. Les résultats seront publiés et feront l'objet d'une exposition en 2001.

Dans le cadre d'un projet du Fonds national suisse de la recherche scientifique, mené conjointement par les Musées cantonaux et l'institut de minéralogie de l'université de Lausanne, Barbara Beck, doctorant en sciences de la terre, a débuté l'analyse de pièces archéologiques valaisannes en plomb et en argent.

Le conservateur a participé à la conception de l'encyclopédie du Valais (groupe de direction de projet).

Participation à la vie culturelle

Le Musée cantonal d'archéologie a organisé un cycle de neuf conférences, les *Jeudis de l'Archéo*, qui a rencontré un écho très favorable auprès du public (210 personnes). L'expérience sera prolongée en 2000.

Le conservateur a participé à plusieurs réunions scientifiques et présenté des communications:

- assemblée annuelle du Groupe de Recherche en Préhistoire suisse à Berne (12-13 mars): présentation des résultats de l'étude de la nécropole celtique de Sion, Sous-le-Scex;
- colloque international de l'Association française pour l'Etude de l'Age du Fer à Nantes F (12-16 mai);
- assemblée annuelle de la Société d'Histoire du Valais romand à Rarogne (10 octobre): conférence sur la préhistoire de la région de Rarogne;
- cours de la Société suisse de Préhistoire et d'Archéologie à Yverdon-les-Bains (13-14 novembre): conférence sur l'habitat celtique en Suisse.

Publications

Ph. Curdy, M. David-Elbiali et M. Honegger, «Le peuplement du Mésolithique à la fin de l'Age du Fer dans les Alpes de Suisse occidentale», in: Ph. Della Casa (dir.), *Prehistoric Environment, Society and Economy*, Papers of the international Colloquium PAESE 97', Bonn, 1999, 47-60.

Ph. Curdy et P. Jud, «L'habitat/Siedlung», *La Suisse du Paléolithique à l'aube du Moyen Age*, vol. IV, L'Age du Fer, Bâle 1999, 137-170.

MUSÉE CANTONAL DES BEAUX-ARTS

Les premières manifestations publiques du nouveau conservateur ont visé, d'accord avec la Direction, à renforcer l'intégration du musée dans son environnement culturel et social (visiteurs, artistes, collectionneurs, autres institutions). L'intense activité d'expositions témoigne largement de cette année de «relance». Inaugurée en février et visible jusqu'en 2001, la nouvelle présentation de la collection, intitulée *Fin de siècles (XIX^e/XX^e)*, privilégie l'image d'un musée valorisant aussi bien ses fonds anciens que sa collection d'art contemporain en les inscrivant l'une et les autres dans un contexte international.

L'ouverture vers le public s'est en outre concrétisée par l'organisation de trois petites expositions (*Acquisitions récentes*, *Fondation Michel Lehner*, *Oswald Ruppen*), par la direction de travaux scientifiques (inventaire Edmond Bille, mémoire sur Paul Messerli), et surtout par une collaboration étroite à la publication et à la rétrospective consacrées au peintre de genre Raphael Ritz au centre culturel La Poste à Viège.

Collections

Inventorisation par la chargée d'inventaire des acquisitions courantes des années 1998-1999, soit un lot de quelque 300 œuvres. Organisation de l'inventaire photographique. Rationalisation de l'archivage des dossiers d'œuvres. Gestion des entrées et sorties des œuvres du MCBA (restaurations, prêts). Ouverture du Fonds cantonal de décoration.

La plupart des restaurations ont exceptionnellement porté, cette année, sur des œuvres ou des ensembles d'œuvres présentées au musée ou sollicitées pour des expositions à l'extérieur.

Prêts aux expositions: *Paul Messerli (1899-1987)*, Bulle, Musée gruérien, 28.3-16.5.1999 (Messerli); *Le Rhône*, Sion, Musée cantonal d'histoire naturelle, 23.4-3.10.1999 (Albert Chavaz, Jean-Philippe Georges, Simone Guhl-Bonvin, Joseph Morand, Gérard de Palézieux, Isabelle Tabin-Darbellay, Carl Jones Way, Christiane Zufferey); *Ernest Biéler (1863-1948)*, *Du réalisme à l'Art nouveau*, Lausanne, Musée cantonal des beaux-arts, 3.7-10.10.1999, Kunstmuseum Solothurn, 23.10.1999-2.1.2000 (Biéler); *Raphy Dallèves (1878-1940)*, Le Manoir de Martigny, 11.7-10.6.1999 (Dallèves); *Raphael Ritz (1829-1894)*, Visp, Kulturzentrum La Poste, en collaboration avec le Musée cantonal des beaux-arts, 14.8-3.10.1999 (Lorenz Justin et Raphael Ritz).

Expositions

Fin de siècles (XIX^e-XX^e), *Collection du Musée cantonal des beaux-arts*, Sion, Musée cantonal des beaux-arts, nouvelle présentation de la collection, ouverte dès le 20 février 1999.

Construire une collection: acquisitions récentes du Musée cantonal des beaux-arts, Sion, Musée cantonal des beaux-arts, du 20 février au 25 avril 1999.

Autour de l'Ecole de Savièse. Hommage au collectionneur Michel Lehner, Sion, Musée cantonal des beaux-arts, du 21 mai au 24 octobre 1999.

Rétrospective Raphael Ritz (1829-1894), Viège, Centre culturel La Poste, du 14 août au 3 octobre 1999.

Oswald Ruppen: portraits et ateliers d'artistes, Sion, Musée cantonal des beaux-arts, dès le 12 novembre 1999.

Animation

Cette année, l'animation s'est concentrée sur les visites commentées de la collection et des expositions par le conservateur et les autres guides, ainsi que sur l'accueil et l'accompagnement de groupements culturels (Amis de Marguerite Burnat-Provins, Association Edmond Bille, *Sedunum Nostrum*, Société des peintres et sculpteurs du Haut-Valais),

Acquisitions

Le budget d'acquisition a entre autres permis l'achat d'une étude de la région sierroise par le peintre romantique genevois François Diday, d'une rare composition non figurative de Leo Andenmatten, d'un polyptyque photographique représentant un paysage de montagne contemporain par l'Italien Walter Niedermayr, ainsi que d'une œuvre récente de François Boson, destinée à compléter la donation faite l'an dernier par cet artiste. A l'occasion de l'exposition de ses œuvres au musée, le photographe Oswald Ruppen a offert vingt-et-un de ses portraits d'artistes. Les membres du Groupe Y (Angel Duarte, Walter Fischer, Robert Tanner) ont remis au musée une sculpture qui constitue un précieux témoignage de leur activité commune à la fin des années soixante.

La collection privée d'art contemporain déposée au musée l'année dernière a été enrichie cette année, notamment par des photographies de Thomas Ruff et de Jean-Marc Bustamante. Quant à la Fondation Michel Lehner, elle a complété le fonds déposé au musée par une vingtaine de nouvelles œuvres de l'Ecole de Savièse (Edmond Bille, Albert Muret, Raphael Ritz, etc.). La nouvelle présentation de la collection ainsi qu'une exposition temporaire ont rendu hommage à ces deux généreux mécènes de notre institution.

Publications

Pascal Ruedin, «Sulla Ramasseuse de feuilles di Ernest Biéler», dans: *Pagina d'arte*, 56, 1999/1, pp. 16-18.

Pascal Ruedin, «Pas assez moderne et trop valaisan? L'infortune critique de Raphael Ritz (1829-1894), peintre cosmopolite», dans: *Raphael Ritz (1829-1894)*, catalogue d'exposition, Visp, Kulturzentrum La Poste, 14.8-3.10.1999, Visp: Rotten Verlag, 1999, pp. 31-47.

MUSÉE CANTONAL D'HISTOIRE

Basilique de Valère

La directrice a organisé et suivi les travaux de restauration du tableau de l'*Adoration des Mages* et des 3 retables de Hans Ludolf (nettoyage et fixage).

Nouvel aménagement du Musée

Chantier complexe et d'envergure. Prévus initialement en septembre 1999, l'ouverture du nouvel aménagement a été repoussée au printemps 2000 pour laisser plus de temps à une finition de qualité.

Année de la réalisation de l'infrastructure muséographique par les entreprises mandatées. Suivi du chantier et interface restauration-muséographie. Définition des détails d'exécution du mobilier muséographique avec l'architecte P. Cagna. Mise en route de la muséographie intérieure (en collaboration avec P. Cagna, M.-A. Gorret). Rédaction détaillée du projet des salles (thèmes, objets, mise en scène).

L'équipe du secteur des collections a procédé au transfert des collections des réserves au château de Valère après examen de leur état de conservation.

Mise en route d'un projet de film (et CD-Rom) sur le site de Valère. Présentation du chantier de nouvel aménagement au groupe de réflexion et synthèse critique.

Conservation générale

Organisation de séances hebdomadaires réunissant le personnel scientifique et administratif du musée. Rattrapage du retard dans les inscriptions du registre. Réorganisation et mise au point des transferts d'objets autrefois attribués aux CCN, au MCBA et au MCHM mais scientifiquement mieux situés au MCH. Organisation de l'inventorisation des collections de cartes postales et mise sur pied des dossiers de notices scientifiques.

Journées de formation scientifique du personnel du MCH: visite critique du site de Prangins (Musée suisse) avec commentaire d'un conservateur: M. de Capitani. (27 août), visite de l'exposition *L'art c'est l'art* au Musée d'ethnographie de Neuchâtel et discussion avec le directeur Jacques Hainard (7 septembre).

Suivi des restaurations d'objets, notamment du programme concernant les armes et le mobilier médiéval (voir rubrique Collections). Direction du stage de formation en assistance au montage d'expositions sur le chantier du nouvel aménagement du Musée (suite en 2000).

Collections

Inventaires

Inventorisation des 750 objets entrés dans les collections en 1999 et réalisation des compléments d'inventaire pour 157 objets ethnographiques provenant de la collection de M. Arnold Perren de Brigue.

L'essentiel des objets nouvellement entrés est constitué de séries telles que les insignes du 1^{er} août de 1923 à 1999; un important lot d'objets de dévotion privée; deux groupes d'objets liés à la construction moderne.

Conservation / restauration

De nombreux objets ont été restaurés en vue de la nouvelle présentation des collections, prévue pour Pâques 2000:

- tableaux: deux toiles peintes provenant de la maison de Courten à Sierre, mandats confiés à Gisèle Carron et Madeleine Meyer
- armes: confiées à M. Pierre Contat et fils
- mobilier: deux coffres médiévaux confiés à M. Claude Veulliet
- textiles: restauration de trois drapeaux par M^{me} Sabine Sille
- métal: restauration d'objets de la construction moderne, confiée à M. Stéphane Ramseyer
- estampes: gravures confiées à M^{me} Caroline Dick

Le rangement dans les réserves ainsi que le diagnostic d'état de conservation des collections se sont poursuivis:

- une première partie du secteur de la collection ethnographique a été mis en ordre par son conservateur, le technicien de collection et son équipe.

- Diagnostic des objets en métal des collections par M. Stéphane Ramseyer
- Diagnostic des objets en cuir des collections par Marquita et Serge Volken, atelier Gentle Craft, Lausanne
- Département arts: construction d'un râtelier pour les tableaux. Rapatriement et rangement des objets descendus du Château de Valère après sa fermeture en novembre 1999 par l'équipe du secteur Collections.

Acquisitions

Cette année 1999, 600 objets provenant d'achats, de dépôts et de dons sont venus enrichir nos collections. Ces objets peuvent se classer en deux catégories: les objets utiles à la nouvelle présentation des collections en 2000 et les objets venus compléter la collection.

A signaler particulièrement:

- l'achat d'un écrioire ayant appartenu à Mathieu Schiner
- le don d'objets illustrant la construction moderne du Valais du XX^e siècle provenant des deux entreprises séduinoises Bertelletto SA et Fasanino. Ces acquisitions comblent une lacune des collections de musée et permettront de présenter le Valais «des grands chantiers» au XX^e siècle
- l'achat d'un coffre médiéval
- l'achat de la collection des insignes du 1^{er} août de 1923 à 1999
- l'achat d'un dessin de Brigue exécuté par E.L. Emanuel Labhardt (1810-1874): *Vue de Brigue, «Briegg im Wallis anfang der Simplonstrasse», 1836, dessin et aquarelle. Document précieux pour le Valais des voyageurs de la première moitié du XIX^e siècle; sujet (Brigue) jusqu'à présent mal représenté dans les collections du Musée cantonal d'histoire.*
- l'achat d'un étui à couverts daté du XVIII^e siècle
- le versement d'objets provenant de l'ancien établissement pénitentiaire de Sion, notamment de la chapelle
- l'achat d'un ensemble de masques du Lötschental; dont il faut souligner les qualités et qui documente à la fois le processus de fabrication, l'évolution formelle des masques et leur transformation en objet de souvenir et en emblème régional; ensemble particulièrement bien documenté
- l'achat d'un ensemble de 52 objets de dévotion provenant d'une famille de Naters: statues, crucifix, images de saints, souvenirs de pèlerinage, images pieuses etc.; souligner la valeur d'ensemble et la connaissance précise du contexte (lieu, époque, utilisateurs etc.); témoin d'une forme de dévotion importante aux XIX^e et XX^e siècles qui est en train de disparaître aujourd'hui
- le dépôt de la commune de Steg d'un fifre ayant servi lors de la bataille du bois de Finge en 1799.

Signalons également le transfert d'objets entre les différents Musées, ceci afin d'en optimiser la conservation:

- le transfert du Musée cantonal des beaux-arts au Musée cantonal d'histoire d'un lot de gravures et de reliefs japonais.
- le transfert du Cabinet cantonal de numismatique au Musée cantonal d'histoire de la collection de médailles du Dr Guglielminetti ainsi que d'autres décorations.

Documentation et recherches

Direction du projet de publication de la recherche sur le mobilier médiéval du Musée (série *Valère, art et histoire*)

Ebauche du texte sur le musée comme mise en scène de la mémoire pour le prochain Cahier du Labrec.

Recherches sur l'histoire du Musée d'histoire pour un prochain volume de la série *Valère, art et histoire*.

Une stagiaire a participé notamment à l'inventaire de la collection des masques du Lötschental, des estampes et reliefs japonais, des objets de la cordonnerie Czech à Sion ainsi que des moules pour la réalisation d'ex-voto ou d'objets de dévotion par les Bernardines de Collombey. Elle a également classé la documentation concernant l'activité des sages-femmes en Valais et réuni de la documentation concernant l'histoire du Musée.

Expositions

Messieurs du Haut et sujets du Bas – 1798: La Révolution en Valais / Die da oben – die da unten. 1798: Revolution im Wallis, au Château de Monthey du 5 décembre 1998 au 30 mai 1999.

Participation à la vie culturelle

Le conservateur du département ethnographie, est membre du comité de l'Association des musées suisses et du collège scientifique du CREPA (Centre régional d'études des populations alpines) et de l'Ecomusée du Simplon. En 1998, il a donné les conférences suivantes:

- *Tourisme et société rurale, colloque Patrimoine hôtelier, infrastructures touristiques et paysage de montagne dans l'arc alpin* à l'Institut Universitaire Kurt Bösch, Sion, 18 et 19 février 1999
- *Die Schlacht bei Pfyn und die Erinnerung an die Franzosenzeit*, Erwachsenenbildung Region Visp, 28 avril 1999 (avec Werner Bellwald)
- *Fronleichnam im Wallis - Ein religiöses Ritual, historisch und funktional betrachtet*, Symposium «Rituale», Château Mercier, Sierre, 2-5 juin 1999
- *Das Fremde und das Eigene in der Walliser Kultur*, Schultag «Verschiedene Kulturen als Chance», Orientierungsschule Naters, 18 juin 1999

Il a également participé au colloque *Ist Geschichte ausstellbar?*, 2 février 1999 au Musée historique de Bâle.

Une collaboratrice a participé aux rencontres pour les professionnels des musées, journée organisée le 14 septembre 1999 au Musée Jenisch de Vevey.

Service de prêt pour des expositions temporaires

- à l'exposition *ARTES FIDEI*, Musée de l'Evêché – Trésor de la Cathédrale, Sion, du 17 avril au 7 novembre 1999;
- un tableau d'Hans Ludolf représentant les armes de Saint Théodule, MV 780
- un tableau d'Hans Ludolf représentant Saint Elie, MV 782
- un fac-similé de l'inscription d'Asclépiodote
- une boucle de ceinture de Nax, MV 9741
- un bénitier Nicolas-J. Ryss, MV 7970
- à l'exposition *Thomas Platter*, Musée local de Grächen, du 21 juin au 1^{er} juillet 2000;
- une paire de souliers d'enfants hauts et cloutés, MV 2118

Publications

Thomas Antoniotti:

- «Ein Heiliger fürs Hier und Jetzt. Das Patronatsfest des hl. Sebastian in Finhaut im Wallis», in Ernst Halter, Dominik Wunderlin (Hrsg.), *Volksfrömmigkeit in der Schweiz*, Zürich 1999, p. 372-383.

- «Museen und Tourismus am Beispiel Wallis. Antagonismen, Symbiosen oder keinerlei Bezüge?», in *Histoire des Alpes, Storia delle Alpi, Geschichte der Alpen*, Zürich 1999/4, pp. 139-154. (avec Werner Bellwald.)
- «Les lieux de mémoire», *Annales valaisannes* 1998, Sion 1999, p. 63-71

Marie Claude Morand:

- Direction de la publication avec les Editions Payot des deux premiers volumes de la série *Valère, art et histoire* consacrés à l'histoire de la restauration du château de 1800-1987 (M. Elsig) et aux collections de sculpture médiévale en bois du MCH (M. Goley).
- Rédaction de la partie dévolue au MCH du *Guide de Valère*, éditée en collaboration avec Sedunum Nostrum (sortie: printemps 2000)
- Textes du calendrier 2000 du MCH.

MUSÉE CANTONAL D'HISTOIRE MILITAIRE

Collections

Le travail d'inventaire prévu l'an dernier s'est avéré plus long et difficile. Fin 1999, les collections du Musée cantonal d'histoire militaire (MCHM) ont été contrôlées à 80%. Nous devons encore faire l'inventaire des médailliers et trophées de tir et, surtout, des pièces déposées à l'Arsenal de Sion.

Grâce à l'obligeance de l'autorité militaire, nous avons pu provisoirement déposer une vingtaine de canons dans un dépôt militaire de la région.

En décembre 1999, la restructuration de la présentation des collections permanentes a commencé par les salles du sous-sol. Pour Pâques 2000, le MCHM sera en mesure de présenter un véritable musée de la forteresse retraçant l'histoire des fortifications anciennes et modernes de la région de Saint-Maurice.

Animation

La loge du gardien a été complètement réaménagée au cours de l'année 1999 afin de rendre l'accueil plus agréable. La vente des livres d'histoire militaire a été développée.

Une partie du chemin d'accès a été refaite et plusieurs salles réhabilitées par les services compétents de l'Etat.

Les deux journées «portes ouvertes» organisées en 1999 par le MCHM ont connu un beau succès et une très forte couverture médiatique.

Bibliothèque

La bibliothèque – annexe de la bibliothèque centrale des Musées cantonaux – a eu un développement réjouissant. De nombreux ouvrages de base ont été acquis, dont la collection des *Documents diplomatiques suisses*.

Les Archives cantonales ont eu l'obligeance de déposer une collection de la revue *Vallesia*. La Société d'Histoire du Valais Romand a, quant à elle, eu l'amabilité de déposer une collection presque complète des «Annales valaisannes».

Grâce à ces achats et à ces dépôts, le MCHM dispose dorénavant d'un instrument de travail très intéressant.

Expositions

Le MCHM a organisé du 20 juillet au 20 août 1999 une exposition présentant les divers aspects du musée au Restoroute du Grand Saint-Bernard, à Martigny.

Acquisitions

En 1999, le MCHM a procédé à l'achat de trois pièces exceptionnelles pour enrichir la collections des armes du XIX^e siècle : un sabre d'officier d'E.M. d'artillerie (1842/1852) ; un sabre d'officier monté (1867) et une épée de gala (1899). Pour diversifier la collection, le MCHM a aussi acquis 25 ouvrages rares concernant l'histoire militaire valaisanne et suisse jusqu'en 1945.

Le MCHM a reçu divers dons parmi lesquels nous pouvons signaler divers trophées de tirs et autres pièces ayant appartenu à M. Francis Humberstet, officier de forteresse.

La famille de feu le colonel Germain Crettol a déposé au MCHM une importante collection de trophées de tir.

La Société cantonale des tireurs valaisans a déposé la bannière SCTV 1899-1968.

Participation à la vie culturelle

Le conservateur a participé le 3 septembre à une émission de la RSR-La Première au cours de laquelle il a eu l'opportunité de présenter ses projets.

Le 17 septembre, au Musée de l'Elysée à Lausanne, il a participé à un débat sur le reportage de guerre organisé dans le cadre d'une exposition consacrée au grand reporter anglais Don McCullin.

Comme représentant du MCHM, Gérard Delaloye a tenu de nombreuses réunions avec le bureau de la fondation «Forteresse historique» de Saint-Maurice afin d'étudier les modalités de l'ouverture au public des forteresses du Scex et du Cindéy.

Il participe aussi aux travaux de LABREC, Laboratoire de recherches en ethnologie régionale contemporaine.

Projets

Vernissage le 21 juin 2000 de l'exposition *Un Léman suisse? La Suisse, le Chablais et la neutralisation de la Savoie (1536-1932)* qui présentera de larges pans de l'histoire militaire de la région. Un livre catalogue accompagnera l'exposition.

Organisation d'une exposition de photographies d'André Muehlhaupt, photographe bâlois, consacrée aux traces laissées par les Walsers dans les Alpes centrales.

MUSÉE CANTONAL D'HISTOIRE NATURELLE

Collections

L'installation de nouvelles étagères aux combles a permis d'avancer le rangement des collections d'oiseaux et de mammifères. Les travaux d'inventaires et de révision des collections entomologiques et minéralogiques se sont poursuivis. Les conditions de dépôts et les locaux n'ont par contre pas évolué en 1999.

Acquisitions

En 1999, nous ont été apportés au Musée 11 mammifères et 23 oiseaux dont 10 ont été naturalisés. Le Service de la chasse nous a remis, en particulier, un deuxième loup, jeune mâle, tué par un chasse-neige sur le route du Simplon le 14 janvier et un jeune Hibou grand-duc. Il a collecté pour le Musée 3 truites et 2 carpes qui seront naturalisées.

Nous avons reçu en don plusieurs collections d'insectes: par M^{me} Jeanne Arlettaz, Fully, les coléoptères du Père Bérhaut de la Congrégation du Saint-Esprit du Bouveret (20 cadres) et la collection de son mari récemment décédé, M. Jean Arlettaz (13 cadres); la collection de M. Gérald Rey-Bellet, Grimisuat (9 cadres); une collection de références d'Abeilles sauvage, de M. Rainer Neumayer, Zurich

Pour la géologie – minéralogie: M. Alexandre Salzman a fait don d'une tranche d'un mélèze trouvé à Nendaz, âgé de 250 ans et daté de 5910 ans avant le présent, ainsi que d'une Wulfénite; M. Stefan Ansermet, Cheseaux, 23 minéraux, la plupart prélevés sur les sites d'anciennes mines du Valais; M. Marcel Burri, sa collection pédagogique de roche ainsi que de nombreux ouvrages de géologie et paléontologie. M. Sébastien Carruzzo a collecté 31 échantillons de roches pour une vitrine de géologie à installer au rez-de-chaussée du Musée.

Expositions

Le thème du *Rhône* et des milieux humides a été présenté au Musée et à la Tour des Sorciers. Au Musée, trois biotopes (le glacier, les marais, le Léman) et trois vitrines présentent les oiseaux et les mammifères liés à l'eau, vingt panneaux les caractéristiques de notre fleuve.

A la Tour des Sorciers, *Le Rhône des peintres et photographes* a été exposé du 23 avril au 3 octobre; photographies de Bernard Dubuis et Philippe Werner, œuvres du Musée des beaux-arts et estampes du Musée d'histoire.

Une ruche en verre acquise par les Amis du Musée, provisoirement installée dans un espace au deuxième étage, était visible sur demande. L'installation définitive permettra l'observation libre des butineuses par les visiteurs.

Prêts

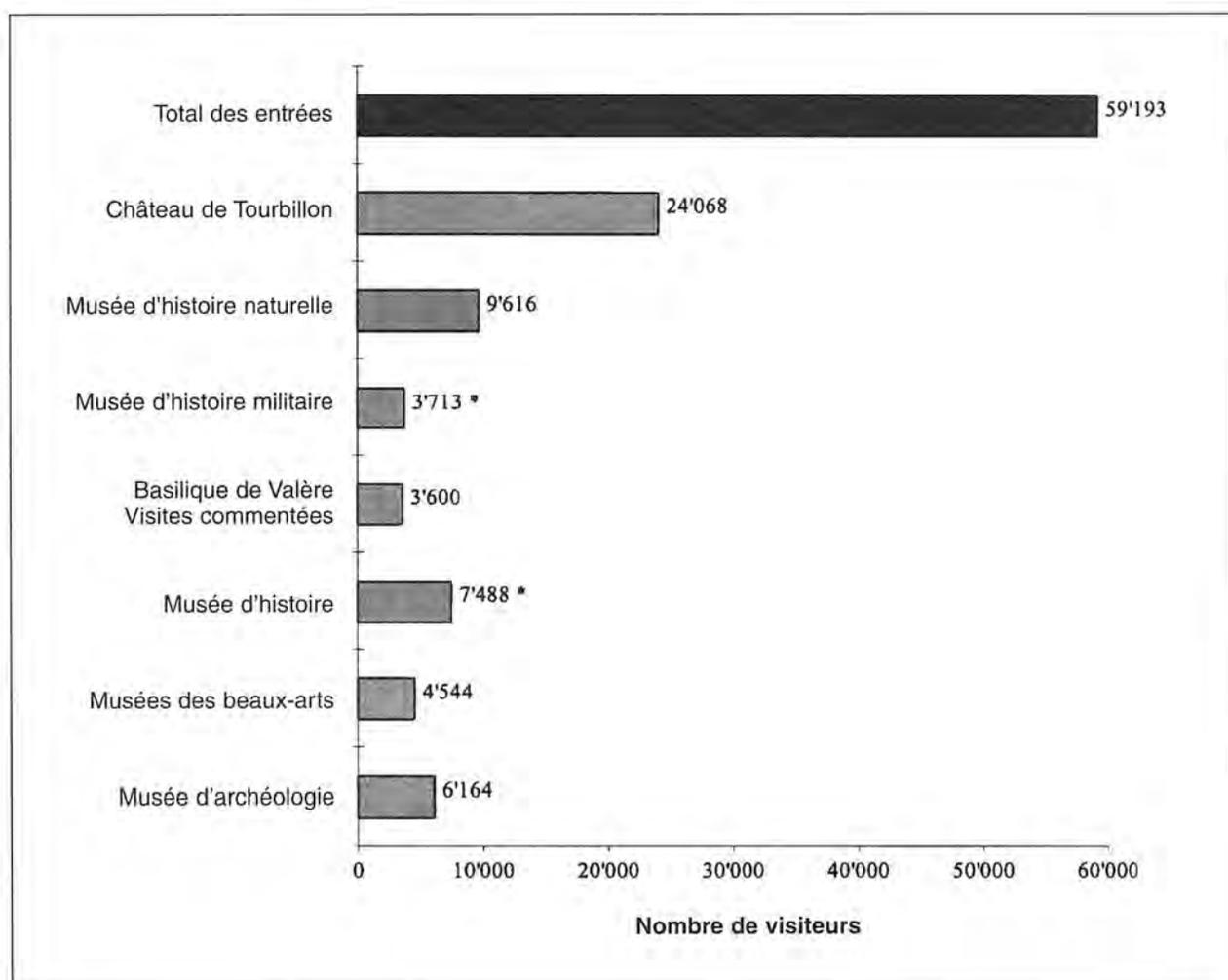
Un sanglier et un mouton au *Théâtre Am Stram Gram* de Genève pour son spectacle «La belle et la bête».

Participations à la vie culturelle

Le Musée a organisé avec *Fauna VS* l'assemblée annuelle de la Société suisse de biologie de la faune sauvage les 29 et 30 mai. Le conservateur a participé aux réunions des responsables de collections des sciences de la terre à Berne, des conservateurs des Musées d'histoire naturelle à Bâle, de l'Association des Musées Suisses à Zurich, au Forum Le climat, notre avenir! à Neuchâtel.

Recherche

Le Musée a collaboré avec le Musée d'archéologie pour des recherches sur les sites archéologiques et l'ours des cavernes dans le vallon de Tanay, Vouvy.

STATISTIQUES DES VISITEURS 1999

* Musée d'histoire: fermé dès le 7 novembre pour nouvel aménagement des collections.

* Musée d'histoire militaire: de mi-novembre à mi-mars, ouvert uniquement le samedi et le dimanche.

Musée gallo-romain, Fondation Gianadda: pas d'enregistrement séparé des entrées



RAPPORT DU DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ ET DES INSTITUTIONS

SUR SA GESTION DURANT L'ANNÉE 1999



**CHEF DU DÉPARTEMENT: JEAN-RENÉ FOURNIER
REMPLAÇANT: SERGE SIERRO**

SECURITE ET INSTITUTIONS

Service administratif et
juridique

Service de l'état civil et des
étrangers

Etablissements pénitentiaires

Service de la circulation routière
et de la navigation

Service de la chasse et
de la pêche

Police cantonale

Service de la sécurité
civile et militaire

Service des affaires intérieures

Service de l'aménagement
du territoire

Service des mensurations
cadastrales

Service du registre foncier

INTRODUCTION

L'objectif de sécurité publique consiste à définir et à mettre en œuvre un ensemble de moyens de prévention, de répression et de secours que requiert, en toute circonstance, la sauvegarde des êtres et des choses.

Difficilement prévisible, voire imprévisible, la survenance d'une catastrophe naturelle implique la conception de mécanismes d'intervention propres à limiter ses effets et à soulager les personnes qui en sont affectées. En février 1999, le Valais a été frappé par de graves intempéries. Des moyens considérables, en hommes et en matériel, furent engagés. Une analyse critique de cet engagement a été entreprise afin de tirer des enseignements, tant au niveau de l'organisation que du fonctionnement, de l'état-major de conduite, en particulier de la cellule en cas de catastrophes, ainsi que sur le plan de la collaboration avec les états-majors des communes et des districts et avec les autres instances concernées.

Le constat posé a démontré la nécessité d'alléger et de simplifier le dispositif de conduite, de réorganiser les compétences en matière de déclaration de l'état de nécessité et d'évacuation forcée, et de renforcer les moyens d'information. Des propositions de réformes ont été formulées. Elles consistaient, au plan organisationnel, à faire évoluer l'état-major communal à un niveau intercommunal, à restructurer l'état-major civil de conduite et à renforcer les attributions de la cellule en cas de catastrophes. S'agissant des compétences pour décréter l'état de nécessité et ordonner l'évacuation forcée, l'étude préconisait de les attribuer respectivement au Conseil d'Etat et à la cellule en cas de catastrophes. Enfin, l'intégration du chef de l'information de l'Etat du Valais à cette dernière cellule était présentée comme une mesure susceptible de renforcer l'information en la professionnalisant.

Ces mesures correctives ont été adoptées et ont amené le Conseil d'Etat à modifier, le 22 décembre 1999, le règlement d'exécution de la loi sur l'organisation en cas de catastrophes. Cette réforme est entrée en vigueur le 14 janvier 2000, date de sa publication au bulletin officiel.

Une deuxième mesure, de nature organique, a encore été mise en œuvre. L'engagement des secours dans les vallées de Conches et d'Hérens a démontré l'interdépendance des différents intervenants. Ce constat a conduit à la fusion, avec effet au 1^{er} septembre 1999, du service des affaires militaires avec celui du feu et de la protection civile en une nouvelle unité d'organisation dénommée «Service de la sécurité civile et militaire». Cette restructuration s'inscrit dans le processus du projet «Armée XXI» qui tend à renforcer la mission de l'armée dans son rôle de soutien aux autorités civiles pour la protection des personnes et des biens d'importance vitale et dans son engagement en cas de catastrophes. La réunion en une seule entité des trois piliers de notre concept cantonal de sécurité civile et militaire apparaît ainsi comme une mesure logique et rationnelle.

Une politique sécuritaire ne saurait se concevoir de manière statique. La définition d'actions préventives et répressives obéit à des paramètres soumis à des fluctuations. L'évolution de certaines données objectives peut également modifier très rapidement les besoins. Ce constat nous a incité à instaurer un «baromètre de la sécurité». Il s'agit d'un «tableau de bord» constitué de plusieurs indicateurs affichant les variations mensuelles de données chiffrées. Ainsi, l'évolution de la criminalité peut-elle être mesurée en distin-

quant les différents types de délits, en décomptant les détentions préventives et les exécutions de peine en milieu carcéral. D'autres paramètres fournissent des indications sur les dangers de la route et sur l'intensité des moyens de prévention et de répression mis en œuvre.

Une comparaison des différents résultats affichés par ce «tableau de bord» en 1999 avec ceux du précédent exercice permet de constater une régression du niveau de la criminalité. Cette même tendance est observée en matière de dangerosité routière malgré une progression marquée du parc automobile de près de 15%.

La révision en cours du code de procédure pénale dote les tribunaux d'instruction pénale d'une nouvelle structure coiffée par le juge d'instruction cantonal dirigeant l'office central d'instruction. Le projet poursuit ces quelques objectifs: une meilleure efficacité, une vue d'ensemble de la politique criminelle, la spécialisation des magistrats, un traitement identique des causes dans les différentes régions. La réorganisation du Ministère public procède des mêmes considérations.

Le processus de modernisation des Institutions s'est poursuivi. Mandatée du réexamen des relations entre les communes et le canton, la commission paritaire, que préside Monsieur le Professeur Jean-Baptiste Zufferey, s'est constituée en sous-groupes assignés chacun à un secteur d'activité déterminé. Chargés d'examiner les tâches afférentes à leur secteur respectif et de préconiser, le cas échéant, des solutions de transferts, ces sous-groupes arrivent au terme de leur mission. Leurs propositions permettront d'élaborer une redéfinition des compétences qui serviront, à tout le moins, de fil rouge à de futurs travaux législatifs.

Une nouvelle répartition des tâches entre le canton et les communes implique obligatoirement un examen des questions inhérentes à la collaboration intercantonale. La fusion de communes étant considérée, sinon comme la forme la plus élaborée de collaboration entre les communes, du moins comme l'aboutissement de ce processus, il était logique que la commission Zufferey soit également saisie de ces questions. Dans l'immédiat, nous avons résolument opté pour un système fondé sur le volontariat et, dans l'attente des conclusions de l'étude engagée, nous entendons poursuivre une politique incitative par une révision de la péréquation financière. Les premiers résultats sont encourageants: les citoyennes et citoyens des communes de Guttet et de Feschel et, tout récemment, de Selkingen, Biel et Ritzingen ont accepté le principe d'une fusion.

Enfin, l'étude relative à la réforme des dispositions constitutionnelles touchant le régime des districts et le statut des préfets a atteint la phase parlementaire. Les débats en opportunité permettront au Parlement de faire connaître ses intentions, voire même d'arrêter, à titre provisoire, ses options sur les questions de principe qui auront un impact déterminant sur la conduite des travaux de réforme.

**Le Chef du Département
de la sécurité et des institutions**

Jean-René Fournier

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

PERSONNEL

Service	Effectif des postes figurant à l'Etat
Service administratif et juridique	12.00
Office des poursuites et faillites de Sion	10.50
Office des poursuites et faillites de Sierre	9.50
Bureau de l'égalité	2.50
Service de l'état civil et des étrangers	25.00
Etablissements pénitentiaires	74.00
Service de la circulation routière et de la navigation	52.50
Service de la chasse et de la pêche	32.00
Police cantonale	410.00
Service de la sécurité civile et militaire	82.40
Service des affaires intérieures	8.50
Service de l'aménagement du territoire	11.50
Service des mensurations cadastrales	11.00
Service du registre foncier	15.00
Registres fonciers	36.60
Total	793.00

1. MOTIONS

- 4.048 du groupe socialiste du Valais romand, par les députés Arlette Muster-Rouiller, Henri Carron et Olivier Derivaz, concernant l'adoption d'une loi sur la famille
- La motion s'est déjà concrétisée par la constitution de la commission de projet «*Famille*» du Grand Conseil, dont le cahier des charges prévoit notamment d'examiner les interventions parlementaires formulées dans le domaine de la famille. Le service administratif et juridique travaille actuellement sur l'élaboration d'un projet de loi cadre sur la famille
- 4.054 de la Commission de Justice, par son président André Fagioli, concernant la procédure devant la CEP et la publicité de ses dossiers
- La réalisation de la motion relève de la commission «*Parlement 200*»
- 4.059 de la commission parlementaire concernant la modification de la LAPCI, par le député Henri Carron, président de la commission, pour une révision de la loi d'application de la législation fédérale sur la protection civile et les abris
- Projet de loi modifiant la LAPCI, adopté par le Conseil d'Etat le 29 novembre 1999
- 4.061 du groupe DC du Bas-Valais, par le député Louis-Nicolas Meichtry concernant le nombre de membres des conseils généraux
- Les propositions de la motion seront intégrées dans la prochaine révision de la loi sur le régime communal
- 4.066 du député Adolphe Ribordy concernant la révision de la LOJ
- Projet de nouvelle loi d'organisation judiciaire, adopté par le Conseil d'Etat le 12 mai 1999
- 4.071 de la députée-suppléante Isabelle Millioud et consorts concernant l'élargissement des compétences du conseil général

et
4.076 du député Edgar Salzmann concernant l'approbation du budget par l'assemblée primaire

La réalisation de ces deux motions soulève une question de conformité à la Constitution qui peut trouver une réponse dans le traitement d'une prochaine motion traitant des compétences de l'assemblée primaire en matière budgétaire

4.079 de la Commission de Justice, par son président, André Fagioli, concernant l'introduction d'un délai de préavis pour la démission des juges cantonaux

Principe intégré dans le projet de nouvelle loi d'organisation judiciaire, adopté par le Conseil d'Etat le 12 mai 1999

2. POSTULATS

4.037 du député Eric-A. Balet et consorts concernant les recours en grâce (droit cantonal)

Introduction d'un recours en grâce de droit cantonal dans la LAPCS modifiée par le projet de loi modifiant le CPP, adopté par le Conseil d'Etat le 12 mai 1999

4.041 du groupe DC du Bas-Valais, par le député Laurent Métrailler, concernant la publication d'un guide de la famille

Un projet et un budget ont été présentés au Département. Ces propositions seront présentées à la commission de projet «*Famille*»

4.042 du groupe DC du Bas-Valais, par le député Laurent Métrailler, concernant la situation de la famille en Valais

Le postulat s'est concrétisé partiellement avec la publication des résultats de l'enquête sur la situation des familles valaisannes. L'analyse des résultats a été confiée à l'Institut de recherches et de conseils dans le domaine de la famille de l'Université de Fribourg dont la synthèse et les conclusions ont été portées à la connaissance de la commission de projet «*Famille*». Une enquête sur le problème «*Femmes et pauvreté en Valais*», en particulier sous l'angle des familles monoparentales, est actuellement en cours

4.045 des députés Pascal Rey et Dominique Epiney concernant l'évacuation des bâtiments scolaires en cas de catastrophe

Les bases légales dans le domaine du service du feu et de la protection civile suffisent à une efficace planification des évacuations; la conception des bâtiments scolaires tient compte de cette problématique. L'accent doit être mis sur des exercices permettant de vérifier par chaque responsable la connaissance des plans d'évacuation et des directives transmises par les différents services de l'Etat; une attention particulière sera portée sur le risque sismique

4.055 des députés Patrice Clivaz et consorts concernant le règlement dans les textes d'application de la loi sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels de l'utilisation contrôlée des bardeaux

La révision du règlement d'application du 4 juillet 1990 est en cours

4.086 du député Roland Carron concernant la modification du règlement d'exécution de la loi sur la chasse

Modification du 17 novembre 1999 du règlement d'exécution de la loi sur la chasse à propos de l'usage du Natel pendant l'exercice de la chasse

BUREAU DE L'EGALITE ENTRE FEMMES ET HOMMES

LÉGISLATION

- Participation au groupe de travail chargé de préparer la réponse cantonale au sujet de l'application de la Convention de l'ONU sur les droits de l'enfant.
- Participation au groupe de travail chargé de l'élaboration d'une loi cantonale sur la formation et la recherche.
- Rédaction de la réponse cantonale au sujet de l'application de la Convention de l'ONU sur l'élimination des discriminations à l'égard des femmes.
- Examen, sous l'angle de sa conformité avec le principe de l'égalité, et propositions de modification de la loi fiscale valaisanne.
- Prise de position sur les projets de lois cantonales et fédérales soumis en consultation.

SENSIBILISATION

Arrêté fédéral sur les places d'apprentissage

- Collaboration avec l'Office d'orientation scolaire et professionnelle et les cycles d'orientation pour la mise en place de séances d'information sur les métiers atypiques destinées aux filles et garçons élèves de 2^e année du cycle d'orientation.
- Collaboration avec l'Office d'orientation scolaire et professionnelle pour l'intégration de la thématique de l'égalité dans les cours d'éducation au choix destinés aux élèves du cycle d'orientation.
- Présentation de l'exposition «Carrières de femmes, passion d'ingénieures» de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne dans les collèges valaisans.
- Transfert sur le plan cantonal des projets nationaux et romands réalisés par la Conférence suisse des déléguées à l'égalité dans le cadre de l'arrêté fédéral sur les places d'apprentissage (projets 16+ et Tekna).

Harcèlement sexuel / Mobbing

- Participation au groupe de travail chargé d'élaborer les directives du Conseil d'Etat en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et psychologique.
- Organisation d'un séminaire destiné à des personnes chargées de gérer les cas de harcèlement sexuel et psychologique au sein de l'administration et dans plusieurs entreprises privées.
- Participation, sur le plan romand, à un projet de guide pour les entreprises.

Violence conjugale

- Collaboration à la publication d'un récit autobiographique d'une victime de violence conjugale.
- Recherche de ressources financières et étude d'un projet de mandat pour l'application d'un concept de formation continue sur le thème de la violence conjugale à l'égard des femmes.
- Collaboration à un projet romand de statistique de la violence conjugale.

Education / formation

- Collaboration sur le plan national à l'élaboration et diffusion sur le plan cantonal d'un document d'enseignement non discriminatoire en langue allemande.
- Représentation du canton du Valais au sein du *groupe de travail Egalité dans l'éducation* du Zentralschweizerischer Beratungsdienst für Schulfragen.

Assurance maternité

- Coordination des comités de soutien à l'assurance maternité, conférences, manifestations et interventions dans les médias en vue de la votation fédérale.

Femmes et politique

- Collaboration du Conseil de l'égalité avec Solidarité Femmes au lancement d'un papillon d'information invitant à soutenir les femmes candidates.
- Publication d'une analyse de la représentation féminine valaisanne lors des élections au Conseil national de 1991 à 1999.

Famille

- Collaboration à la diffusion des résultats de l'enquête menée en 1998 auprès des familles valaisannes par le Département de la sécurité et des institutions.
- Collaboration avec la *Commission parlementaire de projet famille*.
- Propositions pour l'élaboration d'un guide des familles.

Femmes et pauvreté

- Lancement d'une étude sur les femmes et la pauvreté en Valais et plus spécifiquement sur les difficultés rencontrées par les femmes à la tête de familles monoparentales.

COLLABORATION

Collaboration externe

- Participation à la session de printemps de la *Conférence nationale des déléguées à l'égalité* et collaboration dans différents groupes de travail à l'échelon national.
- Organisation à Martigny de la session d'automne de la *Conférence nationale des déléguées à l'égalité* présidée pour la période mars 1999 mars 2000 par la responsable du Bureau valaisan.
- Participation à trois séances de la *Conférence latine des déléguées à l'égalité* et collaboration sur divers projets communs.
- Participation à un groupe d'information et de soutien dans le cadre de la campagne de dépistage du cancer du sein lancée sur le plan cantonal.

Collaboration interne

- Secrétariat du *Conseil cantonal de l'égalité*, qui s'est réuni à quatre reprises en plenum.
- Participation à la Commission cantonale d'aide aux victimes d'infractions.

CONSEIL ET INFORMATION AUX INSTITUTIONS ET PARTICULIERS

- Réponse aux demandes de renseignements provenant de la presse ou de particuliers au sujet des activités du Bureau de l'égalité, de la situation de l'égalité en Valais ou de problèmes juridiques en lien avec l'égalité: congé maternité, fiscalité, allocations familiales, divorce, langage non sexiste, formation, etc.
- Présentation de conférences ou participation à des débats portant sur: l'assurance maternité, les femmes et l'AVS, le Bureau de l'égalité et l'égalité entre femmes et hommes en général.
- Evaluation d'un projet de diplôme du Centre de formation pédagogique et sociale consacré aux pères au foyer.

CENTRE DE DOCUMENTATION

- Intégration de la totalité des collections du centre de documentation du Bureau de l'égalité au Réseau romand des bibliothèques (RERO).
- Elaboration de dossiers de presse établis à partir des articles récoltés par le centre de documentation entre 1993 et 1997.
- Achat de 175 ouvrages, rapports, documents, équipés, catalogués et mis à la disposition du public.
- Envoi d'une liste d'acquisitions.
- Prêt de 565 documents.

SERVICE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Dans le domaine de la législation, il convient d'abord de dresser le bilan intermédiaire de la **réforme du droit judiciaire valaisan**.

- Le 24 mars 1998, le Grand Conseil adoptait, en 2^e lecture et à l'unanimité, la loi d'application du code civil suisse (LACC) et le code de procédure civile (CPC). Ce «*paquet civil*», constituant l'étape la plus importante de la réforme du droit judiciaire valaisan, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1999. A cette date, les travaux de révision de la LACC et du CPC étaient déjà engagés pour assurer la réception de la loi fédérale du 26 juin 1998 modifiant le code civil suisse aux chapitres de l'état civil, du mariage, du divorce, de la filiation, de la dette alimentaire, de la tutelle et du courtoage matrimonial. En renonçant à édicter une loi spéciale, les autorités ont tenu compte des expériences du passé et prévenu une source certaine d'insécurité juridique. Outre les dispositions spéciales organisant le divorce sur requête commune, la révision de la LACC et du CPC a mis l'accent sur la protection et le renforcement des droits de l'enfant dans une cause du droit de la famille l'intéressant. Un soutien technique particulier a été apporté aux chambres pupillaires dont l'activité se voit renforcée avec cette réforme. La loi modifiant la LACC et le CPC, du 22 septembre 1999, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2000.

- Les propositions Justice 2000 se rapportant au code de procédure pénale concernent principalement l'organisation des tribunaux d'instruction pénale et celle du ministère public. Le rapport de la commission de gestion sur le traitement judiciaire de l'affaire Dorsaz suggérait aussi quelques réformes de la loi de procédure pénale. En séance du 12 mai 1999, le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi modifiant le code de procédure pénale (CPP), la loi d'application du code pénal suisse (LACPS), la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA) et la loi sur les dossiers de police judiciaire (LDPJ). Résumons les principales caractéristiques du projet :

- Il tient largement compte des conclusions du rapport de la commission d'experts du Département fédéral de justice et police sur l'unification de la procédure pénale;
- Il confirme le système tripartite de la poursuite pénale (juge d'instruction, ministère public, prévenu et son défenseur);
- Il structure l'autorité d'instruction en créant, pour l'ensemble du territoire cantonal un office central du juge d'instruction qui coiffe les trois offices régionaux d'instruction;
- Il simplifie et accélère la procédure de clôture de l'instruction lorsqu'elle débouche sur le renvoi du prévenu devant l'autorité de jugement;
- Il adapte la législation aux besoins de la pratique et à l'évolution du droit.

- Conseil d'Etat et Grand Conseil ont accepté en juin 1987 la motion de la commission de gestion, du 23 juin 1986, demandant la réforme dans son ensemble du droit judiciaire valaisan. Préalablement à cette motion, la loi d'organisation judiciaire (LOJ) du 13 mai 1960 fut amendée à deux reprises par les lois des 23 juin 1971 et 27 juin 1979. Suite à l'acceptation de cette motion, la LOJ a connu quatre modifications importantes lors de l'adoption de la loi sur la profession d'avocat et l'assistance judiciaire et administrative, et des révisions des lois de procédure pénale, administrative et civile. Ce faisant, Gouvernement et Parlement se rallièrent aux recommandations des experts et des présidents des commissions extraparlamentaires engagés dans le processus législatif. La réforme ultime de la LOJ, consistant dans la rédaction d'une nouvelle loi, coïncide avec la dernière étape de la révision du droit judiciaire, c'est-à-dire avec la révision par-

tielle – deuxième partie – du code de procédure pénale. Pour une part, le projet du Conseil d'Etat, du 12 mai 1999, opère un toilettage formel de la loi en vigueur, mesure rendue nécessaire par les amendements successifs résultant de la réforme du droit judiciaire. Le projet comporte cependant plusieurs points forts :

- Il complète la révision partielle du CPP aux chapitres de l'autorité d'instruction et du ministère public;
- Il veille à l'égalité homme-femme;
- Il garantit le droit des minorités à une représentation équitable au sein du Pouvoir judiciaire;
- Il confirme les autorités compétentes pour élire et nommer les magistrats de l'ordre judiciaire et permet d'intégrer la motion demandant l'élection des juges cantonaux et des procureurs à la majorité qualifiée.

Relevons encore, au chapitre de la **législation**:

- Les modifications de la loi du 18 novembre 1977 sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels (LPIEN) ont été adoptées, en 2^e lecture par le Grand Conseil, le 19 mai 1999. Par rapport à la loi de 1977, le texte de 1999 introduit le système du volontariat en laissant aux communes municipales la possibilité d'opter pour le service obligatoire; le principe d'égalité homme-femme est, en outre, formellement inscrit dans la loi. Le législateur a toutefois maintenu le montant de la contribution de remplacement à 100 francs; il a voulu tenir compte de l'opposition qui s'était manifestée contre le projet de 1995 au sujet du relèvement de 100 à 150 francs de cette contribution. Par contre, l'impôt spécial d'affectation, qui avait été introduit par le décret de 1996, a été supprimé car il était contraire à la jurisprudence du Tribunal fédéral relative à l'égalité de traitement en matière d'impôts (ATF 122 I 315).

Au surplus, le texte renforce les mesures de sécurité et de coordination entre les autorités chargées d'appliquer la loi sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels.

- Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle législation sur les armes, les accessoires d'armes et les munitions, le Grand Conseil a adopté en 2^e lecture, le 22 septembre 1999, la loi d'application de la loi fédérale sur les armes, les accessoires d'armes et les munitions (LALArm). Il s'agit d'un texte de pure exécution qui règle des questions de compétences et de modalités pratiques d'exécution du droit fédéral.

- Le 20 mai 1998, le Conseil d'Etat adoptait un message accompagnant le projet de loi modifiant la loi d'application de la législation fédérale sur la protection civile et les abris (LAPCI). Il proposait au Grand Conseil de réduire la contribution de remplacement due par le particulier dispensé de l'obligation d'aménager un abri privé pour tenir compte de la situation conjoncturelle et pour encourager la réalisation d'abris collectifs dont la gestion est plus rationnelle. Le Grand Conseil a accueilli le projet avec réserve, adopté un décret provisoire dont les effets expireront au 31 décembre 2000, et exigé, par voie de motion, une étude en profondeur à propos du moratoire sur la construction d'abris pour la population, du moratoire sur l'encaissement de la contribution de remplacement, de l'exonération de la contribution de remplacement ou du report de son encaissement, de la collaboration intercommunale obligatoire pour la réalisation des constructions de protection civile. Sur la base d'un avis de droit du Professeur Giorgio Malinverni, de l'Université de Genève, constatant l'inconstitutionnalité des conclusions de la motion à propos des divers moratoires et de l'encaissement de la contribution de remplacement, le Conseil d'Etat a adopté, le 29 novembre 1999, un nouveau projet de loi modifiant la LAPCI qui donne suite à la motion à propos de l'encaissement différé de la contribution de rachat.

- Le nouvel article 13bis de la Constitution cantonale, accepté par le peuple lors de la votation du 13 juin 1999, prévoit notamment que l'Etat doit examiner la législation sous l'angle de ses effets sur les conditions de vie de la famille et l'adapter en conséquence.

Le Département a chargé le service de conduire les travaux relatifs à l'exécution du mandat constitutionnel en l'invitant, en premier lieu, à examiner le principe de l'opportunité d'une loi-cadre et, dans un deuxième temps, à procéder aux travaux législatifs ordinaires en cas de réponse positive à la question de l'opportunité. Dans ses démarches, le service a pu bénéficier de l'assistance de la Centrale pour les questions familiales de l'Office fédéral des assurances sociales et a pu participer aux travaux de la commission du Grand Conseil du «*Projet Famille*».

- Le Conseil d'Etat, par décision du 22 septembre 1999, a désigné un groupe de travail chargé, en collaboration avec le service, de préparer un avant-projet de révision de la loi sur le notariat. Ces travaux ont débuté par l'examen d'études sectorielles touchant en particulier à la formation et au stage, à la responsabilité civile du notaire, aux devoirs de récusation et aux incompatibilités, ainsi qu'au principe de territorialité et de domicile notarial. Ces travaux ont abouti à la formulation de premières propositions de texte dans les domaines étudiés.
- La LACC donne la compétence au Conseil d'Etat d'édicter plusieurs ordonnances d'exécution:

– *Ordonnance sur la tutelle*

Dans la phase préparatoire d'élaboration de l'ordonnance sur la tutelle, le service a pu bénéficier du concours d'un groupe de travail formé des trois inspecteurs des chambres pupillaires, de tuteurs officiels et de secrétaires de chambres pupillaires. L'ordonnance a été adoptée par le Conseil d'Etat en date du 27 octobre 1999, approuvée par le Département fédéral de justice et police le 24 novembre 1999 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2000. Ce texte règle pour l'essentiel les questions touchant à la formation; la surveillance des chambres pupillaires et de tutelle; l'organisation des chambres pupillaires et de tutelle; la tenue des répertoires, dossiers et procès-verbaux; la tenue des inventaires et des comptes; l'examen, l'approbation et la reddition des comptes; la garde et le placement des avoirs pupillaires; la rémunération des tuteurs et des membres des autorités tutélaires; les frais et dépens; les devoirs de coopération.

Afin de donner un premier support à cette ordonnance, le Département a adressé une circulaire, en date du 6 décembre 1999, à l'ensemble des autorités tutélaires du canton.

– *Ordonnance sur la propriété foncière*

Le service a élaboré un document de travail sur le droit foncier, qui donnait suite aux délégations législatives opérées par la LACC dans le domaine des droits réels. Il traitait des questions suivantes: surveillance; organisation et fonctionnement; tenue des livres, des plans cadastraux et moyens auxiliaires; publication des acquisitions de la propriété immobilière; registre des alpages et consortages; instrumentation simplifiée en la forme authentique de petites surfaces immobilières; propriété par étages; tenue des cadastres communaux et introduction du registre foncier. Il s'agissait de réunir en une seule ordonnance les dispositions contenues dans toute une série de textes de nature réglementaire. Ce document a ensuite été remis au service du registre foncier, en qualité de service spécialisé, pour qu'il procède aux travaux ordinaires d'élaboration de cette ordonnance spéciale sur le droit foncier.

– *Ordonnance générale d'exécution*

Le service a encore procédé à l'élaboration d'un projet d'ordonnance générale d'exécution de la LACC traitant, pour l'essentiel, les questions touchant à l'état civil, à la surveillance des fondations, à l'adoption ainsi qu'au registre du commerce et au registre des régimes matrimoniaux

- La révision du code civil du 26 juin 1998 a, notamment, réglé le mandat visant à la conclusion d'un mariage ou d'un partenariat stable. L'activité à titre professionnel du mandataire est soumise à autorisation et à surveillance lorsqu'elle consiste à mettre en relation des personnes venant de l'étranger ou s'y rendant. L'ordonnance cantonale du 15 décembre 1999 concernant le mandat en mariage ou en partenariat fixe, en complément du droit fédéral, les conditions dont dépend l'autorisation, détermine la procédure applicable et organise la surveillance.
- Le 18 août 1999, le Conseil d'Etat a adopté l'ordonnance sur le travail d'intérêt général en application de l'ordonnance 3 du Conseil fédéral relative au code pénal suisse. Son entrée en vigueur a été fixée au 1^{er} janvier 2000. Chaque année, 400 personnes en moyenne sont condamnées en Valais à une peine d'emprisonnement ferme inférieure ou égale à 90 jours. A condition d'occuper un emploi, ces «*petits*» délinquants peuvent aujourd'hui déjà purger leur peine en semi-détention, c'est-à-dire durant la nuit et les week-ends ou encore pendant leur temps libre. Il s'agit du régime de la prison de nuit. A partir du 1^{er} janvier 2000, ces condamnés à de courtes peines auront la possibilité de les exécuter sous la forme d'un travail d'intérêt général, le TIG. Réserve à des volontaires qui en font expressément la demande, ce nouveau système consiste en la fourniture gratuite de prestations en faveur d'institutions à but social ou de collectivités publiques. Une journée de détention correspond à quatre heures de TIG. Ce mode particulier d'exécution d'une courte peine privative de liberté comporte des restrictions à la liberté personnelle et implique une surveillance stricte; il a fait ses preuves en Europe.
- Le 18 juin 1999, les Chambres fédérales ont modifié les articles 359 et suivants du code pénal suisse traitant du casier judiciaire. A partir du 1^{er} janvier 2000, la Confédération, par l'Office fédéral de la police, gère un casier judiciaire informatisé contenant les indications utiles à la répression des infractions. Les casiers judiciaires cantonaux cessent d'exister du fait même. Les cantons doivent cependant apporter leur contribution en collaborant avec l'Office fédéral de la police à la gestion du casier judiciaire informatisé. Le règlement cantonal sur le casier judiciaire informatisé, du 15 décembre 1999, renferme les dispositions d'application du droit fédéral révisé. Le principal avantage qu'en retire le particulier consiste dans la faculté qu'il a d'obtenir un extrait de son casier judiciaire en se procurant un formulaire ad hoc au poste de police le plus proche plutôt que de se rendre en personne auprès de l'administration cantonale à Sion.

- La loi concernant l'adhésion du canton du Valais au concordat sur les entreprises de sécurité du 11 février 1998 est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 1999. Ce texte charge notamment le Conseil d'Etat d'élaborer les dispositions d'exécution du concordat. Le Conseil d'Etat a donné suite à ce mandat en élaborant le règlement sur les entreprises de sécurité du 15 septembre 1999 qui est entré en vigueur à la même date que la loi d'adhésion.

Pour l'essentiel, ce règlement désigne les autorités compétentes (par exemple compétence pour délivrer les autorisations, commission d'examen) et règle les procédures.

Signalons, enfin, sous la rubrique législative, que le service a préparé, pour le compte du Conseil d'Etat, la réponse à dix **consultations fédérales**. Il convient d'en dresser la liste en précisant qu'aucune détermination gouvernementale fut portée à la connaissance du Grand Conseil:

- Œuvre d'entraide pour les enfants de la Grand-Route	12.05.1999
- Projet d'ordonnance sur le casier judiciaire informatisé	18.08.1999
- Ordonnance sur l'activité transnationale à titre professionnel visant à la conclusion d'un mariage ou l'établissement d'un partenariat	18.08.1999
- Situation juridique des couples homosexuels en droit suisse	01.09.1999
- Mesures de déréglementation introduites dans la loi sur les armes (LArm), la loi fédérale sur le matériel de guerre (LFMG), la loi sur les substances explosibles (LExp) et la loi sur le contrôle des biens	13.10.1999
- Avant-projet de révision du droit de la société à responsabilité limitée	27.10.1999
- Collaboration au premier rapport de la Suisse sur la Convention des Nations-Unies traitant de l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	18.11.1999
- Mise en œuvre de l'Accord franco-suisse du 11 mai 1998 relatif à la coopération transfrontalière en matière judiciaire, policière et douanière	23.11.1999
- Enquête de la Conférence des Directrices et Directeurs des Départements cantonaux de justice et police à propos du projet ADN / Identification signalétique au moyen de profils d'ADN	24.11.1999
- Projet de loi fédérale sur la transplantation d'organes, de tissus et de cellules	29.12.1999

Au chapitre du **contentieux**, le nombre des dossiers enregistrés en 1999 marque une légère régression (192 contre 218 en 1998) tout en demeurant supérieur à l'année 1996 (190). De par l'effet des dossiers reportés d'un exercice sur l'autre, 186 causes furent liquidées contre 224 en 1998. Sous l'angle de la statistique, ce secteur se signale par une belle stabilité.

Au plan des matières traitées, l'activité du service se caractérise par une extrême diversité, qui s'explique en partie du fait qu'il vient en soutien aux autres services du Département ne comptant pas de juriste dans leurs effectifs. Les notes juridiques et procédures conduites se rapportent à des domaines aussi divers que les affaires militaires, la chasse, la pêche, les marchés publics, les substances explosibles, le feu, la protection civile, l'aménagement du territoire, les mensurations cadastrales, la police des étrangers, la pratique du barreau et du notariat, l'exécution des peines, l'exercice du droit de grâce, le registre du commerce et la tutelle. Ce large éventail des matières constitue une source permanente d'intérêt scientifique et d'enrichissement; il fait du service juridique un service polyvalent et exige de ses responsables une formation pluridisciplinaire. Une comparaison avec l'organisation administrative des autres cantons démontre toutefois que la polyvalence, respectivement la pluridisciplinarité, a atteint ses limites.

Dans le cadre de ses tâches de **conseil juridique**, le Chef du Département a sollicité le soutien du service pour toute une série de travaux relatifs à l'enquête sur les familles. Un juriste a été désigné pour suivre les travaux conduits par la commission permanente du projet «*Famille*».

Dans le cadre du contrat d'assainissement conclu entre la bourgeoisie de Loèche-les-Bains et ses créanciers, le Conseil d'Etat a été invité à procéder à une homologation ultérieure des emprunts. Le Gouvernement s'y est refusé, pour des motifs juridiques. Il a, par la suite, donné son accord général au contrat d'assainissement dans la mesure où ce contrat entre dans la sphère de l'autonomie bourgeoise. Les créanciers l'ayant accepté, il sera soumis à l'approbation de l'assemblée bourgeoise en janvier 2000.

En relation avec la commune municipale de Loèche-les-Bains, Le Tribunal fédéral a été saisi de deux actions en responsabilité contre l'Etat du Valais. Il s'agit, en l'espèce, de plaintes déposées par les communes d'Oftringen et de Rheinfelden ainsi que par la Centrale d'émission des communes suisses. Ces plaintes tendent principalement à la constatation de la responsabilité du canton et font, subsidiairement valoir, les dommages qui ont été causés et pouvant être chiffrés. Le Conseil d'Etat a mandaté Me Marie-Claire Pont Veuthey à Sierre et Me Samuel Lemann à Berne de la défense des intérêts du canton. Ces mandataires sont assistés par un pool de juristes de l'administration. Le Tribunal fédéral a fixé au 15 février 2000 le délai pour le dépôt du mémoire-réponse.

Le contrat d'emption pour les terrains de l'aérodrome de Rarogne a été élaboré. Afin de faciliter les négociations, la Commission fédérale de taxation a élaboré des propositions concrètes quant à la valeur de ces terrains. Préalablement à la conclusion définitive du contrat d'emption, il est toutefois nécessaire de coordonner les différentes prétentions des trois projets importants que sont la NLFA, la A9 et la troisième correction du Rhône.

L'état de la **surveillance** administrative et/ou disciplinaire s'établit comme il suit, au 31 décembre 1999, et appelle les remarques suivantes:

- 234 notaires pratiquaient dans notre canton (contre 238 en 1998). Le Conseil d'Etat exerce la surveillance sur les notaires via le Département de la sécurité et des institutions. En cette qualité, le Département a dû, sur rapport de l'inspecteur des minutes, d'office ou sur plainte, intervenir à l'encontre de 29 notaires. Il s'agissait principalement d'obtenir la restitution des minutes d'anciens notaires. De plus, des problèmes liés à l'usage de procurations sont apparus. Durant l'année 1999, une seule sanction disciplinaire a été prise par le Département à l'encontre d'un notaire. En matière de contestation d'honoraires, 11 dossiers ont été ouverts.
- 237 avocats exerçaient leur profession en Valais (contre 236 en 1998). Le nombre d'avocats confédérés autorisés de façon permanente à exercer sur le territoire valaisan s'élève à 196.
- 74 avocats et/ou notaires stagiaires étaient inscrits auprès du Département (contre 80 en 1998). 23 candidats se sont présentés aux deux sessions d'examen d'avocat, 11 l'ont réussi. 18 candidats ont subi les épreuves d'accession au notariat, dont 10 avec succès.
- La révision du statut et du traitement des préposés au registre du commerce suit son cours. En données chiffrées, l'activité ordinaire de ce secteur d'activité se traduit par une baisse générale du nombre des inscriptions dans les trois arrondissements : 1'114 inscriptions pour l'arrondissement du Haut-Valais (contre 1'238 en 1998); 1'503 inscriptions pour l'arrondissement du Valais central (contre 2'029 en 1998) et 1'180 inscriptions pour l'arrondissement du Bas-Valais (contre 1'311 en 1998). Dans les trois arrondissements, aucun retard n'a été constaté et aucune plainte n'a été formulée à l'endroit des préposés. Il sied encore de relever l'engagement du processus d'informatisation des registres dont l'aboutissement est programmé pour 2001.

- L'une des missions dévolues au service, en sa qualité d'autorité de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité consiste à s'assurer de l'exécution des contrôles internes, financiers et techniques, d'ordonner, sur la base des conclusions de ces organes de contrôle, des mesures correctives, par la voie de décisions contraignantes, et de veiller à leur mise en œuvre. En l'espèce, le service statue en qualité de dernière instance cantonale.

L'exercice de cette tâche implique l'examen du compte financier annuel, de ses annexes, des rapports de gestion et de contrôle. L'autorité de surveillance ne peut se fier aux seules conclusions du contrôleur interne investi souvent du double mandat de contrôle de l'entreprise fondatrice et de l'institution de prévoyance de son personnel. En cas de divergence d'intérêts entre ces deux dernières entités, notamment en matière de retard dans le versement des cotisations ou de prêts consentis à l'employeur, ce mandataire ne dispose pas toujours de l'indépendance requise. L'autorité de surveillance doit alors interpréter des indications alambiquées ou encore des annotations sibyllines en pied de bilan susceptibles de lui signaler implicitement des carences ou des manquements dans la gestion de l'institution. Deux exemples suffisent à illustrer ce constat: un expert comptable a conclu à l'exactitude du compte annuel et proposé son approbation. Une annotation de l'un des documents produits a incité l'autorité de surveillance à se livrer à une analyse critique et à rechercher un complément d'information. Ces investigations complémentaires ont permis d'établir qu'un immeuble propriété de la fondation avait été grevé d'obligations hypothécaires au porteur d'un montant de 1.7 millions de francs et que ces obligations avaient été remises à une banque pour garantir les engagements financiers de l'employeur confronté à une situation financière obérée. Il en est résulté le dépôt d'une plainte pénale ainsi que le prononcé de mesures correctives contraignantes. En début d'exercice 1999, l'autorité de surveillance a également été amenée à destituer les membres d'un conseil de fondation de leur fonction pour manquements dans la gestion financière de l'institution. A la suite d'un défaut de recouvrement des contributions réglementaires dues par l'employeur, la créance envers ce dernier s'était accrue de plusieurs centaines de milliers de francs, sans que l'organe de contrôle ne juge opportun de prendre l'initiative d'une intervention d'office.

La fortune globale figurant au bilan des 117 fondations et institutions soumises à la surveillance cantonale excède les 2 milliards et demi de francs. Sur ces 117 personnes morales, 22 étaient astreintes, en 1999, à exécuter des mesures correctives, notamment pour des placements opérés sans garantie chez l'employeur. 2 institutions de prévoyance se sont également vues imposer un plan de recouvrement d'arriérés de cotisations au cours du dernier trimestre de l'exercice écoulé.

La loi fédérale sur le libre passage (LFLP) et son ordonnance d'exécution (OLP) ont instauré un droit individuel ou collectif à des fonds libres en cas de liquidation partielle ou totale des fondations et institutions de prévoyance et étendu la sphère de compétence de l'autorité de surveillance. Cette dernière autorité s'est vue investir du pouvoir de décider de la réalisation des conditions d'une liquidation et, le cas échéant, d'approuver le plan de répartition des fonds entre les assurés. Il s'agit, en l'espèce, de questions complexes. La LFLP et l'OLP se limitent à formuler des principes généraux, énonçant, par exemple, qu'une «*restructuration*» d'entreprise ou qu'une réduction «*considérable*» de ses effectifs constitue autant de présomptions d'une liquidation partielle sans définir ces notions. Confrontée à de telles situations, l'autorité de surveillance doit statuer en se fondant sur les principes généraux régissant la prévoyance professionnelle, sur la législation en matière de droit du travail, sur les recommandations de l'OFAS, sur la jurisprudence du Tribunal fédéral et de la Commission fédérale de recours, ou encore sur des prises de position de la Conférence intercantonale des autorités de surveillance. L'approbation d'un plan de répartition des fonds est conditionnée par le respect des principes de l'équité et de l'égalité de traitement entre les bénéficiaires. Ici également, la législa-

tion se limite à énoncer des principes généraux. Ainsi, pour pouvoir contrôler l'exigence légale d'une «*évaluation des éléments de la fortune à leur valeur de revente*», l'autorité de surveillance doit requérir l'établissement d'un bilan technique et d'un bilan commercial. Cette dernière autorité se trouve une fois de plus confrontée à la position souvent ambiguë de l'organe de contrôle envers l'employeur et doit se livrer à une analyse critique portant notamment sur des questions d'évaluation d'actifs ou encore sur des réserves figurant au passif du bilan.

Au cours de cet exercice, une réflexion plus générale fut conduite à propos des **activités de surveillance** en butte à bien des obstacles et dont les missions varient selon la lecture qui peut être faite des textes légaux en vigueur. Si l'analyse doit se poursuivre, ces quelques constats paraissent devoir retenir l'attention des députés.

La surveillance exercée par un organe de l'administration suscite des réactions opposées, mais toujours réprobatrices. Les tenants de la déréglementation et de la simplification des procédures y voient un frein et qualifient la surveillance de tatillonne, désuète, excessive; ils dénoncent tout autant le fonctionnaire zélé et pointilleux «*qui n'a rien à faire*». La prédominance du rapport coût/efficacité et la recherche systématique d'économies s'accommodent mal de tout contrôle étatique, jugé tracassier, qu'exercent des fonctionnaires méconnaissant la réalité pratique, ses contraintes et ses tolérances. Dès lors qu'il s'agit d'améliorer sa performance ou de servir son propre intérêt, le particulier n'hésite pas à solliciter l'intervention de l'autorité de surveillance, à lui demander un avis de droit, des informations et autres conseils. Il se plaindra de la lenteur dont fait preuve l'instance de contrôle ou du peu de pugnacité affichée dans sa démarche. Qu'un surveillé passe au travers des mailles du filet et cause ainsi un dommage, l'unanimité se fait pour stigmatiser le laxisme du surveillant et réclamer des mesures.

Pour sévères qu'elles soient, ces critiques méritent attention. Elles soulignent les lacunes et insuffisances du système, et appellent des réformes. Notre droit cantonal renferme plusieurs dispositions enjoignant à l'autorité de surveillance de prendre toutes mesures en vue de l'observation de la loi. Rédigée en des termes aussi généraux, la norme autorise des contrôles systématiques et répétés, tout comme une certaine passivité, dès lors que l'autorité de surveillance ne dispose pas des moyens propres à recueillir les informations nécessaires à son action.

Un accueil positif d'une surveillance à la fois ciblée et adaptée implique de se conformer strictement aux principes généraux du droit public tirés de l'article 4 aCst. et développés par la nouvelle Constitution fédérale à ses articles 5, 8, 9, 29, 35 et 36 notamment.

- L'intérêt public limite la surveillance à la sauvegarde de l'ordre public au sens large (englobant la protection de la bonne foi dans les affaires) et dans des domaines où les particuliers ne peuvent agir; autrement dit, le principe d'intérêt public absorbe celui de la subsidiarité.
- Le principe de la légalité, entendu dans le sens de la réserve de la loi, subordonne à l'existence d'une base légale expresse tout régime de surveillance; la loi doit rendre prévisible l'activité administrative et offre ainsi aux intéressés la possibilité d'y adapter par avance leur comportement.
- Le principe de proportionnalité contraint les pouvoirs publics à n'employer que des moyens de surveillance adaptés aux finalités pour lesquelles elle est instituée, tout en ménageant le plus possible les libertés individuelles; de plus, pour être admissible, la mesure doit non seulement être adaptée, mais encore nécessaire au regard de la fin envisagée.
- Le principe d'égalité enjoint au législateur d'assujettir à des règles de surveillance identiques des situations de fait semblables et à des règles de surveillance distinctes des situations de fait dissimilaires; il interdit à l'autorité de surveillance de rendre des décisions contradictoires.

Les articles 7 et suivants de la nouvelle ordonnance sur la tutelle, réglementant la haute surveillance et la surveillance administrative des chambres pupillaires et de tutelle, procèdent de cette démarche. L'effort doit se poursuivre avec la révision en cours de la loi sur le notariat et des dispositions légales régissant la surveillance des fondations et du registre du commerce. Il s'agira :

- de définir dans la loi des critères de performance permettant à l'autorité de mesurer la portée de la surveillance et d'adapter régulièrement sa pratique compte tenu d'objectifs d'intérêt public précis;
- de mettre en œuvre des moyens de surveillance efficaces et appropriés par un tri des différentes mesures possibles rangées en deux catégories: les mesures a priori (instruction, directive, préavis, approbation constitutive, autorisation de police) et les mesures a posteriori (demande de rapport, inspection, contrôle financier, examen d'une plainte, droit d'évocation d'une affaire réglée, révocation d'une mesure prise, exécution forcée).

Le principe de la légalité, entendu dans le sens de la suprématie de la loi, oblige les divers organes de l'Etat à se soumettre à l'ordre juridique. Ainsi, appartient-il au Grand Conseil et au Conseil d'Etat de mettre à la disposition des services les moyens en personnel et en matériel permettant de satisfaire aux missions de surveillance dévolues par loi; de même, incombe-t-il à chaque organe de surveillance de signaler à ces autorités le manque de moyens en personnel et en matériel, ainsi que les moyens inefficaces ou inappropriés. L'expérience démontrera prochainement si l'engagement des inspecteurs des chambres pupillaires doit être renforcé. Les conservateurs du registre foncier, tout occupés à l'exécution des tâches prescrites par le code civil, peinent à procéder aux inspections des études de notaire et à tous les constats prévus par la loi; dans ce domaine, les moyens de contrôle manquent. Les tâches de l'autorité cantonale de surveillance sur le registre du commerce paraissent bien souvent dépassées et demeurent lettre morte de l'avis même de l'Office fédéral du registre du commerce; la révision de l'ordonnance fédérale en la matière est attendue avec quelque impatience. Enfin, le contrôle de la gestion financière des institutions du 2^e pilier exercé par les organes internes nous laisse parfois perplexe. Ce constat oblige l'autorité de surveillance à plus de vigilance et de circonspection sans qu'il soit possible d'affirmer que tous les sous-entendus ou notes ambiguës en pied de page aient toujours retenu toute l'attention requise.

A l'évidence, la surveillance constitue une mission délicate, mal définie en droit et en butte à des insuffisances de moyens. Ceux qui l'exercent doivent agir avec diligence et se souvenir que l'erreur humaine, inévitable, ne se confond pas avec la désinvolture.

Dans le domaine de **l'exécution des peines**, la libération conditionnelle représente la dernière phase du système progressif de l'exécution des peines. Selon la jurisprudence du Tribunal fédéral, la mise en liberté sous conditions constitue une règle dont on ne peut s'écarter sans motif (ATF 124 IV 193). La commission de libération conditionnelle a procédé à l'examen de 98 cas au cours de ses six séances ordinaires. Elle a autorisé 51 mises en liberté et en a refusé 14. Dans les autres cas, la commission a statué sur des questions relatives à des mesures ou à la mise en exécution d'une peine à la suite du non-respect des conditions posées à l'octroi du sursis.

La commission en matière de dangerosité des délinquants a siégé à trois reprises et a examiné 14 cas. Outre l'examen de la problématique de la dangerosité proprement dite, elle a préavisé des questions relatives à l'exécution de la peine comme, par exemple, le choix de l'établissement pénitentiaire, l'octroi d'un congé, le placement en section ouverte, la semi-liberté, la libération conditionnelle, les possibilités de thérapie, les mesures d'accompagnement médical et social pendant l'exécution ou pendant la libération conditionnelle.

Au 31 décembre 1999, le service assumait également l'exécution de 191 mesures, dont 69 de patronage, prononcées par les juges pénaux ou par la commission de libération conditionnelle.

Toujours dans ce secteur d'activité, 2'194 amendes judiciaires ont été facturées en 1999, pour un montant global de fr. 1'215'421.75. La somme perçue à la clôture de l'exercice comptable se montait à fr. 917'811.15, le solde de la créance étant bien évidemment reporté à l'exercice 2000. Sur un report de créances de fr. 744'901.55 de l'exercice 1998, une somme de fr. 475'480.55 a encore été perçue en 1999.

La problématique des amendes judiciaires doit être prioritairement perçue sous l'angle de l'exécution des peines. L'autorité administrative chargée de cette mission ne peut se substituer au juge pénal pour réformer un jugement. Elle n'a dès lors pas la compétence pour renoncer à la mise en œuvre d'un moyen de recouvrement au motif d'un rapport coût/efficacité défavorable. Quantifiée sous cet aspect fondamental de l'exécution des peines, la performance de l'exercice 1999 se mesure comme il suit :

- L'engagement de 301 procédures de poursuite;
- Le dépôt de 412 requêtes de conversion d'amendes en arrêts;
- Le prononcé de 223 conversions par les juges pénaux;
- Le paiement de 226 amendes judiciaires intervenu postérieurement à la mise en œuvre d'une procédure de conversion en arrêts;
- La réquisition de 95 recherches de lieu de séjour par la voie du RIPOL.

SERVICE DE L'ÉTAT CIVIL ET DES ÉTRANGERS

Le Service a été extrêmement chargé par le conflit du Kosovo et l'arrivée massive de personnes déplacées par la guerre et cherchant protection dans notre pays. Le Conseil Fédéral a dans un premier temps prononcé leur admission provisoire collective, qui a ensuite été levée lorsque la situation sur place s'est améliorée. Un programme d'aide au retour volontaire a été mis en place, avec l'aide de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), qui a rencontré un grand succès.

Police des étrangers

Le nombre des étrangers au bénéfice d'une autorisation de séjour saisonnière ou frontalière a augmenté en raison de l'amélioration de la situation économique. Le nombre des étrangers résidants (permis B et permis C) a augmenté (166); de nombreux nouveaux permis B ou C ont été délivrés par regroupement familial.

On peut d'ailleurs relever que si les étrangers résidants sont au nombre de 45'268, seuls 22'511 sont au bénéfice d'une autorisation de travail; les chômeurs sont d'ailleurs comptabilisés dans ce dernier chiffre. La différence entre le chiffre global et celui des travailleurs reflète l'importance des permis octroyés à titre de regroupement familial.

Le Service a réglé le séjour de 21 personnes par l'octroi d'un permis de séjour pour cas de rigueur.

Dans le cadre des mesures de contrainte, le Service a prononcé 182 mesures de détention en vue de refoulement (104 cas dépendant de l'Office fédéral des réfugiés et 78 cas dépendant de l'Office fédéral des étrangers). La diminution par rapport à l'année précédente s'explique par la suspension des renvois des requérants d'asile déboutés provenant de la RFY.

Le Centre LMC a rencontré des difficultés au cours de l'année 1999; des évasions ont eu lieu à 3 reprises. La volonté du législateur étant d'alléger le plus possible la détention, il n'est pas facile d'assurer en même temps une sécurité maximale. Le service, avec l'aide de la commission consultative et du comité des visiteurs et en collaboration avec l'Office fédéral de la justice, recherche les solutions les plus adéquates et les améliorations à apporter au Centre, de manière à optimiser la sécurité tout en gardant le maximum de souplesse dans la détention.

Le Comité des visiteurs a remis son rapport annuel au Conseil d'Etat.

Asile

En 1999, 46'068 personnes ont demandé l'asile en Suisse, ce qui représente une augmentation de 11,5% par rapport à l'année 1998. Durant le mois de juin cette augmentation a dépassé les 244% suite à l'arrivée massive de personnes déportées provenant de la région des Balkans. Le Valais s'est vu attribuer 1'559 personnes. La plus grande partie des requérants d'asile proviennent du Kosovo et de l'Albanie.

3'849 personnes résident en Valais au bénéfice d'un permis N (requérants d'asile) ou au bénéfice d'un permis F (admission provisoire).

Suite à la levée de l'admission provisoire et au délai de départ fixé au 31.05.2000 pour les requérants provenant de la province du Kosovo, le canton a dû et devra faire face à une augmentation importante de son volume de travail.

Etat civil

Une commission extra-parlementaire chargée d'examiner la question de l'avenir informatique du registre des familles, de l'organisation et du financement des arrondissements de l'état civil du canton du Valais, en relation avec l'introduction du système Infostar, a été nommée par le Conseil d'Etat le 22 décembre 1998. La commission s'est réunie 4 fois durant l'année 1999 et sera bientôt en mesure de présenter son rapport.

En automne 1999, les autorités de surveillance en matière d'état civil et les instructeurs cantonaux ont suivi un cours d'instruction en relation avec les principales modifications du code civil et de l'ordonnance fédérale sur l'état civil, touchant principalement la procédure du mariage. Ces modifications entreront en vigueur le 01.01.2000.

Notre canton compte actuellement 72 offices. L'officier de l'état civil de Chamoson a atteint la limite d'âge à fin 1999; cet office sera géré par l'officier de l'état civil de Leytron.

Naturalisations

167 personnes ont obtenu dans notre canton la nationalité suisse par naturalisation ordinaire et 295 personnes par naturalisation facilitée (conjoint étranger d'un ou d'une ressortissant(e) suisse).

Passeports suisses

	1999	1998	1997
passeports nouveaux + prolongations	13'997	14'863	15'707

Adoptions

	1999	1998	1997
	44	65	68

Changements de noms et prénoms

	1999	1998	1997
	157	207	151

Mariages d'étrangers traités par le Service

	1999	1998	1997
	625	614	606

ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES (EPV)

L'année 1999 a surtout été marquée au sein des EPV par la création du service social pénitentiaire et par le renforcement de l'équipe médicale qui y intervient. Ces mesures ont permis d'améliorer les chances de réinsertion des détenus et de mettre sur pied une prise en charge thérapeutique plus efficace.

Le nombre total des journées de détention s'élevé à 66727 en 1999. Cela représente une moyenne journalière de 183 personnes détenues dans les divers établissements du canton.

Le nombre de mouvements (entrées et sorties) est quant à lui de 3060. Cela représente une moyenne de 8,38 mouvements par jour.

Colonie pénitentiaire de Crêtelongue

Au 31.12.1999, la Colonie pénitentiaire de Crêtelongue comptait 30 détenus alors qu'ils étaient 33 au 1er janvier.

L'effectif journalier moyen a passé de 42,5 en 1998 à 34,07 en 1999. Sur l'ensemble des détenus, 28% sont des condamnés étrangers. Les condamnés valaisans représentent quant à eux le 63,51% des détenus confédérés.

Les motifs d'incarcération se présentent comme suit:

● Infraction contre le patrimoine	33,33 %
● Infraction à la LFSrup	30,30 %
● Infraction contre la vie et l'intégrité corporelle	30,30 %
● Privation de liberté à des fins d'assistance	6,06 %

Evolution du nombre de journées de détention durant les six dernières années:

	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Section fermée	14'089	12'864	11'323	14'548	13'408	11'000
Section ouverte	3'709	2'966	3'047	2'236	2'101	1'434
Total	17'798	15'830	14'370	16'784	15'509	12'434
Effectif journalier moyen	48.76	43.37	39.37	45.98	42.49	34.07

Le forage d'un puits et l'installation de deux pompes d'arrosage se sont par ailleurs achevés au printemps 1999. Leur utilisation donne à ce jour entière satisfaction.

Le remembrement parcellaire prévu quant à lui à l'ouest du domaine n'a pas encore pu aboutir puisque l'Office des améliorations foncières n'a pas encore eu le temps de traiter ce dossier.

Par ailleurs dans le domaine du personnel, un gardien a pris une retraite anticipée au début 1999 alors qu'un autre donnait sa démission pour le 31.12.1999. L'administration pénitentiaire attache une importance particulière à la formation continue de ses collaborateurs. Le personnel est ainsi vivement encouragé à suivre les cours mis sur pied par l'Etat du Valais et par le Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire. Il est à noter encore que dans le

cadre de la création du service social pénitentiaire, un 1/2 poste d'assistant social a été rattaché à Crêtelongue.

Pour la formation des détenus, les cours de français, de langues étrangères et d'informatique sont toujours d'actualité. Ils jouissent d'une fréquentation aussi assidue qu'importante. Les visiteurs bénévoles continuent par ailleurs d'apporter leur soutien aux plus défavorisés des détenus de Crêtelongue.

L'infrastructure immobilière de Crêtelongue doit cependant faire l'objet d'investissements urgents sous peine de voir l'état de vétusté et de délabrement de ces bâtiments s'aggraver très rapidement. Le projet de restructuration de Crêtelongue prévu pour 2002 reste donc plus que jamais d'actualité. Il permettra en effet d'amener cet établissement aux standards minimaux de détention tels qu'ils sont prévus par la législation actuelle.

Maison d'éducation au travail de Pramont (MET)

En 1999, l'établissement a comptabilisé 10'282 journées de détention, soit une diminution de 1'532 unités par rapport à l'année précédente. Le taux d'occupation de la MET s'est ainsi élevé à plus de 70%.

Durant les huit premiers mois de l'année, le taux d'occupation a même atteint les 100%. Cependant devant le caractère toujours plus violent des jeunes placés à Pramont, on a dû limiter le nombre d'admissions pour permettre une restructuration de l'établissement.

Les directives émises par le Directeur des EPV à cette occasion ont porté sur:

- le renforcement des claustras dans les locaux d'habitation et la sécurisation des chambres d'arrêts;
- la mise sur pied d'une procédure efficace en matière d'évasions, d'agressions et d'émeutes;
- l'organisation à la prison des lles d'un cours de formation dans le domaine de la sécurité pour l'ensemble du personnel de la MET;
- la séparation stricte entre les différentes populations «carcérales» (préventives, peines fermes, mesures éducatives) de Pramont;
- la refonte complète du plan de travail journalier de l'établissement avec l'introduction notamment d'un horaire de renforcement lors des moments critiques (pauses, animations en soirées, week-ends).

Par ailleurs, de nombreux changements sont intervenus au sein du personnel. C'est ainsi qu'un adjoint au responsable a été nommé, qu'un poste d'assistant social à 50% a été créé et qu'un organisme interprofessionnel de coordination (RIC) a été mis sur pied.

Les entreprises privées, qui collaborent avec la MET de Pramont, nous ont de plus renouvelé leur confiance durant l'année 1999. Elles ont ainsi permis de garantir des places de stage et d'emplois temporaires à nos jeunes pensionnaires. Les perspectives de réinsertion sociale restent cependant faibles. Sur les cinq contrats d'apprentissage agréés, trois ont en effet échoué car les jeunes concernés n'ont pas tenu leur engagement. Ainsi, une réflexion de fond doit absolument être instaurée entre les services placeurs et les structures de soutien pour permettre de définir une politique cohérente dans l'optique d'un retour à la vie active de nos pensionnaires.

Sur le plan des constructions, la réfection de la piscine (étanchéité) et de la salle de gymnastique est terminée. Deux locaux de douches supplémentaires ont également été ouverts au sein des locaux d'habitation.

La Direction de Pramont prépare par ailleurs un projet d'ouverture d'une section pour adolescents qui devrait permettre de répondre à la demande toujours plus pressante des Juges des mineurs qui ne

savent plus où placer les jeunes délinquants très violents âgés de 15 à 17 ans. Le dossier a été agréé par la Commission concordataire romande et sera soumis prochainement aux services compétents de la Confédération pour l'obtention notamment des subventions fédérales de construction et d'exploitation.

Le tableau récapitulatif des journées de détention nous apprend surtout que les mesures éducatives prévues à l'art. 100 bis du CP ne sont pratiquement plus prononcées par les instances judiciaires. Cette constatation devra certainement nous amener dans un proche avenir à repenser la nature et la destination même de la MET de Pramont.

Journées de détention	1995	1996	1997	1998	1999	%
Art. 100 bis du CPS	6'529	6'076	6'670	5'519	2'848	27,69
Art. 16 du Concordat	955	436	264	480	617	6,00
Art. 93 bis du CPS	1'135	1'673	2'832	3'169	4'547	44,24
Art. 95 bis du CPS	458	388	375	1'015	866	8,42
Art. 397 a du CCS	344	295	624	389	238	2,31
Cas pénaux	0	0	0	0	40	0,39
Mineurs	503	476	627	1'242	1'126	10,95
Total	9'924	9'344	11'392	11'814	10'282	100,00
Effectif journalier moyen	27.19	25.53	31.21	32.37	28.17	

Prisons préventives du canton

Le nombre de journées de détention est resté relativement stable par rapport à 1998 (+ 582 journées). Depuis l'ouverture de la prison des Iles, les locaux d'arrêts des postes de police ne sont pratiquement plus sollicités. On y a ainsi enregistré 38 journées de détention en 1999 contre 718 en 1998. De ce fait, le nombre de journées de détention dans les prisons préventives a augmenté en proportion (Sion + 618; Martigny + 263; Brigue + 381).

Si on enregistre une baisse des journées de détention dans les domaines de la semi-liberté et de la semi-détention, elles sont palliées par une augmentation des incarcérations «fermes» (+ 1'334). Ceci s'explique par le fait qu'un grand nombre de détenus ne remplissent pas les conditions permettant l'obtention d'un régime facilité. La proportion d'étrangers incarcérés en préventive reste quant à elle stable avec 65,94 %.

La première année d'exploitation de la prison des Iles s'est par ailleurs déroulée sans incident majeur. Le budget de construction de cet établissement a de plus été complètement respecté.

Détention sur l'ensemble du canton par établissements

Genre de détention	Jours	Entrées	Sorties	Effectifs moyens	Effectifs au 01.01	31.12
Sion	27'322	719	702	74,85	54	71
Martigny	10'196	314	311	27,95	18	21
Brigue	6'455	181	184	17,70	16	13
Autres locaux d'arrêts	38	38	38	0,10	0	0
TOTAUX	44'011	1'252	1'235	120,60	88	105

Détention sur l'ensemble du canton par genre de détention

	Jours	Entrées	Sorties	Effectifs moyens	Effectifs au 01.01	31.12
Prison préventive	28'352	782	774	77,69	81	89
Prison ferme	6'059	161	156	16,60	1	6
Semi-détention	8'680	299	294	23,80	3	8
Semi-liberté	920	10	11	2,51	3	2
TOTAUX	44'011	1'252	1'235	120,60	88	105

Détention des femmes et des mineurs

Genre de détention	Jours	Entrées	Sorties	Effectifs moyens	Effectifs au 01.01	31.12
FEMMES						
Préventive	1'031	76	71	2,82	0	5
Empr. ferme	400	12	11	1,10	0	1
Semi-détention	374	13	13	1,02	0	0
Semi-liberté	50	2	1	0,14	0	1
TOTAUX	1'855	103	96	5,08	0	7
MINEURS						
Garçons	100	22	22	0,275	0	0
Filles	2	2	2	0,005	0	0
TOTAUX	102	24	24	0,28	0	0

SERVICE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET DE LA NAVIGATION

Administration

Veiller à la qualité du service au «client-citoyen» est un souci constant. Les réformes entreprises ces dernières années pour aller au-devant des besoins et des souhaits de nos clients se sont poursuivies en 1999 avec une décentralisation accrue de nos prestations.

Il n'est ainsi plus nécessaire pour les usagers du Bas-Valais de venir jusqu'à Sion pour passer leur examen théorique. Notre centre de St-Maurice dispose d'une nouvelle salle équipée pour recevoir 8 candidats qui peuvent passer leur épreuve dans l'une des 10 langues proposées.

Dans cette même orientation, depuis le mois de mars, notre site de Viège est en mesure de traiter toutes les opérations liées aux changements d'adresse, duplicatas, changements de canton, établissement de permis touchant le domaine des conducteurs.

Enfin, la transmission des attestations d'assurance par fax représente pour les professionnels de la branche automobile une simplification fort appréciée des formalités d'immatriculation des véhicules.

Parc cantonal des véhicules

Le parc cantonal des véhicules continue à croître d'année en année. Alors qu'il était de 213'921 en 1998, il s'élève actuellement à 217'717. Cette augmentation provient principalement des immatriculations de voitures de tourisme dont le nombre s'est élevé à plus de 49'532. Les immatriculations de véhicules neufs enregistrent une progression de plus de 7% par rapport à l'année précédente, passant de 10'347 à 11'156, alors que le nombre d'immatriculations de véhicules d'occasion passe de 33'004 à 38'376.

Examens de conducteurs et expertises

La section technique a procédé durant l'année à quelque 54'000 contrôles de véhicules dans nos halles de Viège, Sion et St-Maurice, soit 2'000 de plus que l'an passé.

Le nombre d'examens pratiques de conduite a également augmenté, quoique très légèrement, passant de 6'894 en 1998 à 6'925. 5'143 examens concernaient la catégorie B, D2 (voiture de tourisme), 1'457 les catégories A, A1 et F (motocycles) et 325 les autres catégories.

8'444 examens théoriques ont été effectués, dont 1'955 pour conducteurs de cyclomoteurs et de véhicules agricoles.

Navigation

Le parc des bateaux immatriculés dans notre canton comprend 1'369 unités qui se répartissent comme il suit:

bateaux à moteur	721
bateaux à voile	438
bateaux à rame	198
chalands	8
engins flottants	4

323 expertises ou contrôles périodiques, 134 examens de conduite et 102 examens théoriques ont été enregistrés.

40 contrôles ont, de plus, été effectués par les chantiers navals sur la base de la convention passée avec ces derniers.

Mesures administratives

Le nombre de retraits de permis et d'interdictions de conduire prononcés en 1999 s'est élevé à 2'517. Il était de 2'787 l'année précédente. La vitesse inadaptée aux circonstances ou à la signalisation et l'alcool au volant sont toujours les motifs dominants de ces mesures. Les retraits prononcés en raison d'une ivresse des conducteurs ont régressé de 7% par rapport à 1998, ce qui est réjouissant.

Les avertissements notifiés à la suite d'infractions aux règles de la circulation ont suivi la même tendance. Nous en avons dénombré 1'969 pour l'année 1999 alors que 2'112 avertissements avaient été prononcés en 1998.

Par ailleurs, 321 conducteurs ont été invités à suivre un cours d'éducation routière en raison d'infractions répétées au code de la route. Ce nombre était de 325 en 1998.

En plus des mesures administratives précitées, 7'200 usagers ont été condamnés à des amendes pour violation des dispositions de la loi fédérale sur la circulation routière. Ce chiffre était de 8'100 en 1998.

Comptabilité et informatique

La transformation de nos locaux a entraîné une nouvelle répartition des tâches. C'est ainsi que l'encaissement comptant effectué pour des prestations de guichet telles que l'établissement des permis ou la délivrance des permis à court terme a été confié aux secteurs concernés. Par contre, la gestion des plaques et les commandes de matériel ont été reprises par la comptabilité.

Pour la première fois, les encaissements du service ont dépassé les 50 millions de francs; ceci démontre une augmentation constante du nombre de prestations fournies. Dans 3'078 cas, une procédure de poursuite a dû être introduite, alors que 1'322 séquestres de plaques ont été ordonnés pour non-paiement de l'impôt.

Les travaux entrepris en vue du changement de notre application informatique ont abouti. En fin d'année 1999, décision a été prise d'acquiescer le logiciel Bistrada de la maison Bedag Informatik. Ce logiciel devra fonctionner impérativement le 1er janvier 2001 afin de pouvoir procéder à l'encaissement de la nouvelle taxe poids lourds liée à la prestation.

SERVICE CHASSE ET PÊCHE

Chasse

L'année 1999 a secoué le Valais cynégétique par deux phénomènes:

- les violentes intempéries de février, qui ont causé des pertes considérables aux bouquetins ainsi qu'aux chamois de haute montagne. Les pertes varient selon les régions (quantité de neige, possibilité de migration, avalanches) mais on peut affirmer que 15 à 20% des bouquetins n'a pas redonné signe de vie au printemps dernier. Les chamois ont souffert également mais dans une proportion moindre dont le détail sera appréciable sur la base des résultats de la chasse 1999.
- Le retour intempestif du loup dans plusieurs vallées pourtant bien séparées, soit Conches, Saastal, Hérens et Entremont, sans compter des informations non confirmées dans d'autres régions.

Un concept de gestion des grands prédateurs est en discussion. Le canton du Valais réclame une part de compétence même pour ces espèces car il n'admettrait pas de revivre les massacres de plusieurs centaines de moutons pour un seul loup et en quelques mois.

Pêche

La mise en œuvre de la nouvelle loi cantonale sur la pêche a permis de concrétiser le nouveau type de contrat pour l'exploitation piscicole des gouilles.

L'enchère publique organisée pour cette location n'a pas donné lieu à des guerres que l'on pouvait craindre entre plusieurs groupes intéressés par un même plan d'eau. La plupart des contrats ont été signés dans une bonne harmonie. Quelques cas discutables ne sont pas encore réglés.

On constate un tassement du nombre de permis de pêche délivrés: c'est davantage le développement des pêches privées que l'appauvrissement des cours d'eau publics qui explique l'érosion constatée.

POLICE CANTONALE

POLICE JUDICIAIRE

10559 affaires ont été traitées. La tendance qui s'inscrit à la baisse depuis quelques années se poursuit. L'ampleur et la gravité des différentes infractions, de même que la complexité des enquêtes, ne ressortent pas de la statistique.

Le **taux d'élucidation** de 29,71 % reste stable.

Les **infractions contre le patrimoine** sont encore en baisse. Il y a lieu de souligner, comme l'année précédente, le professionnalisme et la mobilité des auteurs qui agissent en bande et commettent des délits en série. L'origine des délinquants, qui en partie proviennent de zones de conflits armés, complique considérablement les enquêtes. La **délinquance imputable aux ressortissants étrangers** a diminué de 49,2 % à 38,54 % (moyenne suisse 1998 = 54,9 %).

Les **vols par effraction** sont pour la première fois depuis 1993 passés en dessous de la barre des 2000.

Les **délits économiques** sont en constante augmentation. Ils présentent une complexité croissante et une dimension nationale et internationale. Après une baisse en 1998, les abus de confiance et les escroqueries ont augmenté approchant la moyenne sur 5 ans. On relève également dans ce domaine des infractions commises en série.

Les cas **d'incendies criminels** ont pratiquement doublé par rapport à 1998. Ils se situent toutefois dans la moyenne quinquennale.

Dans le domaine des **stupéfiants** (trafic), plusieurs enquêtes importantes ont été menées sur le plan national et international. L'augmentation des dénonciations pour consommation est la conséquence de la fermeture d'un magasin de chanvre (191 dénonciations) et de la collaboration avec les gardes-frontière (effort principal GF du Bas-Valais – frontières FI).

Trois personnes sont décédées suite à une **overdose** durant l'année dernière. (Niveau le plus bas depuis 1989).

Affaires judiciaires traitées:

	1996	1997	1998	1999
Homicides	7	2	4	2
Lésions corporelles et voies de fait	256	231	246	254
Viols	10	14	12	10
Infractions contre l'intégrité sexuelle	105	159	148	109
Vols	6811	6803	6240	6116
dont cambriolages	2610	2675	2117	1935

	1996	1997	1998	1999
Vols d'usage de véhicules à moteur	382	356	338	313
Brigandages	19	24	14	19
Abus de confiance	109	98	66	105
Escroqueries	199	265	124	262
Incendies intentionnels	62	52	27	49

Arrestations et interpellations : (sans les affaires de circulation)

	1996	1997	1998	1999
Arrestations	981	826	778	718
Interpellations	2575	2999	2706	3995

Loi fédérale sur les stupéfiants:

	1996	1997	1998	1999
Total dénonciations	1347	1582	1524	2003
Décès suite à une overdose	7	5	4	3

Constats techniques (police judiciaire):

	1996	1997	1998	1999
	1175	1525	1442	1505

Le groupe coordination/refoulements a contrôlé le départ de 920 personnes (1998: 530), parmi lesquelles 737 requérants (1998: 382) dont l'asile a été refusé.

CIRCULATION

	1996	1997	1998	1999
Accidents annoncés durant l'année:	2712	1623	1649	1638
– accidents mortels	33	28	38	31
– accidents avec blessés	673	706	711	684
– accidents avec dégâts matériels	2006	889	900	923
Personnes tuées :	34	29	47	31
Personnes blessées :	914	941	955	925

Le nombre d'accidents mortels et de victimes est en net recul. La diminution des constats d'accidents avec dégâts matériels résulte de l'accord passé avec le Pool des Assureurs-choses valaisans, qui a entraîné dès le 1.1.1997 une utilisation plus fréquente de la formule de constat européen.

Causes principales des accidents en 1999

Accidents mortels:		Accidents avec blessés:	
1. Ivresse	32,3 %	1. Inobservation de la priorité	23,1 %
2. Vitesse inadaptée	22,6 %	2. Vitesse inadaptée	20,3 %
3. Etat physique (maladie, vue, etc)	12,9 %	3. Ivresse	19,3 %

En 1999, les demandes de contrôles de vitesse ont augmenté. Celles-ci émanent de particuliers et des Autorités communales. De plus, les contrôles de vitesse ont été accentués sur l'autoroute suite aux accidents mortels et hautes vitesses enregistrées.

186'021 véhicules ont été contrôlés. 18'531 conducteurs (9,96 %) étaient en infraction. 16359 amendes d'ordre ont été encaissées et 1993 procès-verbaux pour des dépassements de vitesse qui font l'objet d'une mesure administrative ont été dressés. 179 dénonciations pour excès de vitesse ont été transmises au Tribunal d'instruction pénale. Le produit des amendes d'ordre en matière de circulation (25'215) s'élève à Frs 2'182'426.—

AUTRES ACTIVITÉS/PRÉVENTION

La campagne de recrutement pour l'EA 2000 s'est déroulée du 1^{er} mars au 16 avril 1999. 228 personnes intéressées ont demandé la documentation. 105 candidats ont été retenus et convoqués pour divers examens. Après analyse des résultats, 14 aspirants de langue française dont 3 femmes et 6 aspirants de langue allemande dont 1 femme ont été proposés pour l'école d'aspirants.

Le 17 décembre, 18 aspirants de l'EA 1999 ont été assermentés.

Les cadres de la Police cantonale ont suivi un séminaire d'un jour, sur le thème «L'annonce d'un décès». L'instruction au tir n'a pas été négligée. Durant 84 demi-journées, tous les membres du Corps ont été instruits et entraînés à la technique du tir, à la manipulation des armes ainsi qu'à l'entretien de celles-ci. De plus, un tir de nuit a été organisé.

Plus de 140 entreprises et particuliers ont reçu gratuitement des conseils individualisés par le responsable de la prévention de la criminalité. Une campagne de prévention nationale sur le thème «Jeunesse et Violence» a débuté en 1999 et se poursuivra en l'an 2000.

La prévention routière a participé activement aux campagnes nationales de prévention des accidents. Des actions ciblées ont été menées. Elles étaient plus particulièrement liées aux infractions suivantes:

- l'ivresse au volant
- la vitesse
- le port de la ceinture de sécurité.

La centrale d'engagement (CEN) gère les appels d'urgence des numéros 117 et 112. Durant l'année, elle a repris les appels du 118 (Feu) pour pratiquement tout le canton (1413 appels).

La comptabilité de la Police cantonale a établi 4601 factures pour un montant de Fr.1'684'546.65.

Le secrétariat de la Police cantonale a enregistré 16'901 requêtes.

La section information a établi 202 communiqués pour les médias dans les deux langues, 13 avis de disparition et/ou appels aux témoins. 20 communiqués de presse avaient un caractère informatif ou préventif.

Grâce au soutien financier de la commission prévention et promotion de la santé, une campagne «Rentrée scolaire 1999/2000» a été réalisée.

Le même fonds a permis de financer une campagne «Passage à l'an 2000—sans accident!».

SERVICE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET MILITAIRE

Par décision du Conseil d'Etat du 16.8.99, le service des affaires militaires et celui du feu et de la PCI ont été regroupés en un nouveau service de la sécurité civile et militaire avec entrée en vigueur au 1.9.99.

Ci-après, nous portons à votre connaissance la gestion des affaires militaires, de l'arsenal cantonal et des casernes. Un rapport de controlling relatif à la gestion du service du feu et de la protection civile vous sera remis séparément (unité pilote).

En collaboration avec le service administratif et juridique du DSL, le nouveau service a procédé à l'adaptation de la législation cantonale au droit fédéral.

AFFAIRES MILITAIRES

L'Office cantonal de la taxe d'exemption de l'obligation de servir, en plus de sa mission de taxation et de perception, s'est prononcé sur des questions traitant de l'assujettissement des hommes qui n'accomplissent pas les services prévus par le droit militaire ou le droit sur le service civil, sur l'assujettissement du double national ou sur celui du citoyen qui souhaite se rendre à l'étranger.

Dans le domaine de la prévention des catastrophes, le Conseil d'Etat a nommé un groupe de travail chargé de présenter:

- un bilan de la conduite en vue de maîtriser la situation liée aux intempéries de février 1999,
- d'éventuelles propositions d'améliorations de la prévention, de la gestion et de la conduite de tels événements,
- un rapport au Conseil d'Etat, des propositions concrètes et d'éventuels projets de modifications de bases légales.

Sur la base du rapport de ce groupe de travail et sur proposition du Département de la sécurité et des institutions, le Conseil d'Etat a arrêté le 22 décembre 1999 une modification du règlement d'exécution de la loi sur l'organisation en cas de catastrophes et de situations extraordinaires.

ARRONDISSEMENTS MILITAIRES

866 militaires de la classe 1957 ont été libérés des obligations à la fin de l'année 1999.

L'effectif des conscrits, pour l'arrondissement 6 de 1043, avec un taux moyen de 80,9 % et pour l'arrondissement 10 de 515, avec un taux moyen d'aptitude au service de 76,16 %, a permis de couvrir entièrement les besoins prévus au cahier des contingents.

16'271 tireurs ont accompli le tir obligatoire à 300 m. dans 126 sociétés de tir et 645 tireurs ont effectué le programme fédéral à 25 ou 50 m. dans 33 sociétés.

CONTRÔLES MILITAIRES

Les effectifs 1999 des contrôles militaires n'ont pas subi de grandes évolutions durant l'année et s'établissent comme suit: contrôle de corps: 19'600 hommes constituant 35 unités et états-majors cantonaux ainsi que 130 unités et états-majors fédéraux; contrôle matricule: 41'836 hommes.

TAXE D'EXEMPTION

L'Office de la taxe d'exemption de l'obligation de servir a assujetti 16'783 citoyens pour un produit brut de 5'585'118.— francs dont 1'081'005.90 revient au canton à titre de commission de perception.

La dégradation de la situation économique a entraîné une augmentation des demandes de paiements par acomptes et des remises de taxes pour les assujettis les plus démunis.

L'Office s'est particulièrement investi dans le traitement des procédures de réclamation.

Dans la plupart des cas, il s'agissait de questions liées aux revenus soumis, ou d'atteinte portée à la santé par le service militaire ainsi que, de questions de droit de procédure (remplacement de services, remboursements et réductions de taxes).

DÉFENSE GÉNÉRALE

En février 1999, une fois de plus, notre canton a été douloureusement touché par des intempéries. Les dommages dévastateurs dus aux avalanches ont causé de graves dégâts notamment dans les régions de Goms, du Lötschental, d'Evolène et de Lourtier. Grâce aux compétences techniques et humaines des personnes engagées dans les différents organes de conduite, la situation a pu être maîtrisée.

Dans le cadre de l'action «NEVE 99» l'Office cantonal de la défense générale a contribué tout particulièrement à la coordination de l'aide militaire aux communes et régions concernées.

L'état-major civil de conduite (EMCC) réduit a tenu son rapport annuel le 15 juin 1999. Le 2 décembre cet état-major a été convoqué à une journée de travail au centre d'instruction de la protection civile à Grône. A cet occasion, dans le cadre d'un exercice interne, les membres de l'EMCC ont été entraînés au travail d'état-major (analyse de problèmes et de situations ainsi que prise de décision).

Dans le courant de l'année, en appui aux communes, deux cours destinés aux chefs d'états-majors ont été organisés au Centre d'instruction de la protection civile à Grône.

Durant le premier trimestre, en collaboration avec les autorités communales et l'administration cantonale, la liste des usagers importants du téléphone en cas de catastrophes et de guerre (UIC) a été mise à jour.

ARSENAUX

L'année 1999 a vu la mise en place des nouveaux rapports de commandes de matériel via les secteurs d'instruction et les arsenaux désignés comme leaders.

Les travaux d'approche de la mise en place des pools de remise de matériel continuent à s'effectuer sous la direction technique de l'Office fédéral des exploitation des forces terrestres.

La répartition géographique de ces sites suscite un bon nombre de questions. Le Gouvernement cantonal demande que les cantons périphériques soient impliqués dans le processus de décision.

Matériel d'engagement et d'instruction

En 1999, nous avons remis, repris et entretenu le matériel d'engagement de 66 EM et unités qui ont leur matériel emmagasiné dans le rayon d'activité de l'arsenal cantonal de Sion. De plus, nous avons livré la totalité du matériel pour 11 EM et unités qui ont accompli leur cours dans le Valais central et qui ont leur matériel d'engagement emmagasiné dans un autre arsenal. En ce qui concerne le matériel d'instruction, nous nous sommes occupés de

6 écoles, ce qui représente 11 unités sur une durée de 8 mois. En 1999, nous avons continué à préparer tant administrativement que matériellement les nouvelles normes des degrés de préparation du matériel à l'engagement. En effet, dès 2003, un nouveau concept «A XXI» sera mis en place. La réalisation s'étendra sur plusieurs années et dépendra de l'introduction définitive de SAP/R3 (logiciel global) dans l'armée.

Il est à noter que les intempéries catastrophiques du début de l'année nous ont amené à prêter du matériel militaire aux communautés civiles, ce qui a provoqué un complément de travail important et non planifié dans les effectifs du personnel.

Jeunesse et Sport (J+S)

Plus de 180 remises, reprises et expéditions de matériel à des groupes J+S de notre canton ont été exécutées par notre exploitation. Il s'agit de matériel appartenant à la Confédération, spécialement des skis tant alpins que nordiques. L'entretien de ce matériel incombe totalement aussi à l'arsenal.

Travail à domicile et équipement personnel

1999 a été la première année où nous n'avons plus reçu de commande pour la confection. Seule deux commandes pour les objets de sellerie nous a été passée par le Groupement de l'Armement.

La perte pour le travail à domicile est importante. Un pan d'une économie de soutien est tombé.

A titre de comparaison, nous vous soumettons les commandes de ces 3 dernières années:

1997	Fr. 1'732'546.—		
1998	Fr. 1'159'588.25	/.	572'957.75
1999	Fr. 497'519.50	/.	662'068.75

Dans le domaine de l'équipement personnel, qui est une tâche purement cantonale, nous modifions et échangeons quotidiennement l'équipement et les tenues des militaires qui ont recours à nos services.

En 1999 nos équipes spécialisées ont continué à remettre aux troupes l'équipement de combat 90. Ces travaux qui demandent le déplacement de grands volumes d'habits se sont déroulé tant à Glurigen, Brig, Simplon, Sion, Saint-Maurice qu'à Aigle. L'année 1999 a été une année pleine dans ce domaine, car à certaines troupes l'on a remis cette tenue pour la première fois et à d'autre on a dû la remettre pour la deuxième, voir à certaines pour la troisième fois. En 1999 l'on a continué à remettre aux officiers et sous-officiers le nouvel uniforme de sortie 95.

Ces travaux spécifiques ont dû être absorbés avec le même personnel cela représente un surcroît de travail qui n'avait pas été prévu initialement par notre supérieur technique, à savoir l'Office fédéral des exploitations des forces terrestres.

Traditionnellement, en fin d'année, nous avons retiré le matériel remis en prêt aux militaires de la classe 1957 qui ont participé aux journées de libération organisées par les cdt des arrondissements militaires 6 et 10.

A la fin de l'année 1999 notre exploitation a été désignée comme arsenal de rétablissement pour les équipements particuliers du Corps des gardes-fortifications région Valais et pour celui des instructeurs stationnés en Valais et dans le Chablais vaudois.

Contribution de la Confédération

Tous les travaux effectués pour le compte de la Confédération sont indemnisés selon le principe des frais effectifs. Pour ces 3 dernières années, cela représente les montants suivants :

1997	94.62 %	soit	Fr. 3'378'602.15
1998	93.05 %	soit	Fr. 3'330'759.05
1999			

Comme on le décèle à la lecture de ces chiffres, la Confédération participe au paiement de plus de 93 % des frais occasionnés par l'arsenal.

Bâtiments

Pour des raisons de sécurité, nous avons dû abattre deux cédres du Liban qui ont été remplacés dans le courant de l'année. L'enveloppe extérieure de l'arsenal cantonal sis à la Rue de Lausanne est en voie de rénovation. Les travaux se termineront en 2000.

CASERNES

L'occupation de la caserne reste satisfaisante. Les écoles de printemps sont en général sous dotées en effectif et celles d'été dépassent la capacité d'hébergement de la caserne. Cet état de fait est déplorable, mais sans solution vue la philosophie développée par le Groupe du personnel de l'armée.

Constructions

En 1999, nous avons exécuté quelques travaux d'entretien généraux selon les disponibilités financières.

Assainissement

En 1999, des travaux de planification et de préparation ont été exécutés en vue de la réalisation de la dernière étape de l'assainissement des casernes. Le message du Conseil d'Etat au Grand Conseil a été entériné à l'unanimité le 24 janvier 2000 par la commission du Grand Conseil.

Recettes contractuelles

Sur la base des différents contrats de location, la Confédération s'acquitte des intérêts et indemnités suivants:

	1998	1999
1. Intérêts sur les capitaux engagés lors de la construction	269'758.—	333'083.—
2. Participation à l'entretien des bâtiments (1% de la valeur de l'assurance incendie)	322'510.—	311'750.—
3. Indemnités journalières		
Par homme fr. 2.40/2.—	160'833.60	161'342.—
Par véhicule fr. 1.90/-.—	24'403.60	—
Par motocyclette fr. 0.70/-.—	70.—	—
4. Indemnités pour l'administration et l'entretien des bâtiments et bien-fonds appartenant à la Confédération	56'253.15	56'875.20
5. Intérêts et amortissements	49'655.—	65'941.—
6. Indemnités forfaitaires de base	—	115'611.—
	883'483.35	1'044'602.20

Ces recettes contractuelles sont la résultante d'un plan financier qui fait partie intégrante de la convention de location de la caserne. En 1999, un nouvel avenant qui tient mieux compte de la nouvelle situation des places d'armes dans le contexte de l'armée 95 est entré en vigueur.

SERVICE DES AFFAIRES INTÉRIEURES

TRAVAUX LÉGISLATIFS

Le Service des affaires intérieures a assumé les tâches de législation pour le Département de la sécurité et des institutions dans les domaines suivants :

Régime des districts

Après le dépôt du rapport intermédiaire de la commission extraparlamentaire, le Conseil d'Etat a adopté, à la fin de l'année 1999, le message à l'appui de l'opportunité d'entreprendre la réforme du régime de district et celle du statut du préfet.

En réalité, l'opportunité de ces réformes ne se discute guère puisqu'elle s'inscrit dans le contexte de la révision globale de la Constitution cantonale entreprise par étapes suivant le vœu du Parlement. Dans son message, le Conseil d'Etat a néanmoins saisi l'occasion des débats sur l'opportunité pour demander au Grand Conseil de prendre des décisions de principe portant notamment sur:

- la suppression des districts ou leur remplacement par les régions socio-économiques;
- le maintien du Conseil de district ou son remplacement par une autre organisation;
- le maintien de la fonction de préfet.

Le Grand Conseil se prononcera en session de mars 2000. Le dossier sera ensuite soumis à nouveau à la commission extraparlamentaire pour l'élaboration des textes constitutionnels avec comme base les décisions de principe arrêtées par le Parlement.

Relations canton-communes

La commission chargée de l'examen des relations canton-communes a poursuivi sa tâche concernant la question de la répartition des tâches. Sur la base d'audition de tous les services de l'Etat, la commission présentera, vers l'été 2000, son rapport et ses propositions.

Dans l'intervalle, la commission a exécuté l'un de ses mandats annexes qui est l'examen des collaborations intercommunales. Elle a présenté ses propositions dans un rapport qui a été porté à la connaissance du public à la fin de l'année 1999.

Ce rapport servira à l'élaboration d'un projet de réforme de la loi du 13 novembre 1980 sur le régime communal, particulièrement son titre V concernant les collaborations intercommunales et les associations de communes. Cette réforme peut s'inscrire en outre dans un projet de modification plus globale de la loi précitée, notamment en ce qui concerne les compétences des législatifs communaux et les questions de surveillance par le canton. Il convient à ce sujet d'attendre les conclusions formulées par la commission d'enquête mise en place dans l'affaire de Loèche-les-Bains.

TRAVAUX ADMINISTRATIFS

Elections

Les 9 et 23 mai 1999 s'est déroulée l'élection complémentaire d'un membre du Conseil d'Etat suite à une démission.

Les 24 octobre et 7 novembre 1999 ont eu lieu l'élection du Conseil national et celle du Conseil des Etats.

Le Service des affaires intérieures a été fortement mis à contribution à ces occasions puisque l'élection complémentaire a été organisée hâtivement et s'inscrivait déjà dans le contexte des travaux préparatoires des élections du Conseil national et du Conseil des Etats. Malgré ces contingences, ces élections se sont déroulées sans anicroches qui méritent d'être signalées.

Votations

Le 13 juin 1999, le peuple valaisan a accepté la modification de la Constitution cantonale par l'adjonction d'un article 13bis nouveau sur la protection de la famille. La réforme a été acceptée par près de 70 % des votants, avec une participation de 35 %.

Sur le plan fédéral, le peuple valaisan s'est prononcé sur dix objets répartis en trois scrutins. La participation moyenne à ces trois scrutins a été d'environ 25 %, soit l'une des plus basses de Suisse, alors que la participation aux élections du Conseil national (52,7 %) est l'une des plus élevées.

Instruction des recours

Au cours de l'année 1999, 260 recours ont été confiés pour examen et instruction au Service des affaires intérieures. Dans le même temps, 201 décisions ont été rendues par le Conseil d'Etat à la suite d'un préavis du service.

Approbatons de règlements, de statuts, d'emprunts, de ventes, d'échange, etc.

Durant l'année 1999, 165 règlements communaux, dont 38 règlements sur les constructions, plans de zones et plans de quartier, ont été homologués par le Conseil d'Etat sur la proposition du Service des affaires intérieures.

En outre, le Conseil d'Etat a approuvé, après examen du Service des affaires intérieures:

30 actes de ventes, droits de superficie, etc.;
82 emprunts pour un montant de Fr. 138'605'589.—
17 cautionnements pour un montant de Fr. 24'233'000.—

En ce qui concerne les emprunts homologués, les statistiques des dix dernières années démontrent de fortes variations d'une année à l'autre.

Année	Nombre d'emprunts	Montants souscrits
1989	35	Fr. 48'456'800.—
1990	41	Fr. 63'362'000.—
1991	54	Fr. 75'917'000.—
1992	72	Fr. 114'783'900.—
1993	55	Fr. 89'631'000.—
1994	46	Fr. 122'351'530.—
1995	43	Fr. 72'116'800.—
1996	29	Fr. 45'287'000.—
1997	29	Fr. 58'773'000.—
1998	32	Fr. 61'716'479.—
1999	82	Fr. 138'605'589.—

Acquisition d'immeubles par des personnes domiciliées à l'étranger

En qualité d'autorité de recours, le chef du Service des affaires intérieures a examiné 871 décisions de première instance (contre 994 en 1998).

Aucun recours n'a été déposé contre ces décisions.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Mises à part les tâches ordinaires, **1999 aura été un millésime exceptionnel pour le Service de l'aménagement du territoire.** En effet, durant l'année 1999, **le service a été fortement mis à contribution** dans la préparation de la votation populaire relative aux **modifications de la loi fédérale** sur l'aménagement du territoire (acceptée par le peuple le 7 février 1999) et de l'entrée en vigueur au 1^{er} juin 1999 des modifications de la **loi cantonale** sur l'aménagement du territoire. De plus, **la Confédération a approuvé**, le 22 décembre 1999, **toutes les modifications des fiches du plan directeur cantonal**, qui leur ont été soumises dans le cadre de la gestion continue alors, qu'en même temps, **le gouvernement valaisan a approuvé**, le 22 décembre 1999 **l'adaptation du plan directeur cantonal** imposée par la législation fédérale (art. 9 LAT).

Toutes ces décisions vont servir de base aux différentes tâches d'aménagement du territoire à l'aube du prochain millénaire.

Pour le surplus, le Service a principalement œuvré dans:

- la poursuite des études de base liées au plan directeur;
- l'exécution des tâches définies par le plan directeur;
- l'adaptation des plans d'affectation de zones des communes;
- la coordination entre les communes et les instances concernées pour l'établissement d'un réseau de chemins pour piétons et chemins de randonnée pédestre requis par la loi cantonale d'application y relative du 27 janvier 1988;
- le traitement des demandes de subventions relatives aux adaptations des plans d'affectation de zones;
- la mise en œuvre du programme de redéploiement économique relatif aux bisses, aux sentiers pédestres et aux voies cyclables.

Le Service a informé, conseillé, encouragé et collaboré étroitement avec les communes, les districts, les régions et les aménagistes mandatés dans le cadre du plan directeur cantonal et lors de l'adaptation des plans d'affectation de zones.

Enfin, le Service a participé à divers groupes de travail et programmes d'études à caractère national (COSAC / CORAT / NEAT-AlpTransit) et international (Espace Mont-Blanc / Conseil du Léman / Conseil du Grand-St-Bernard).

PLAN DIRECTEUR CANTONAL

A. Gestion du plan directeur

Fiches de coordination arrêtées par le Conseil d'Etat en 1999:

Fiche	Objet	Instance responsable	Catégorie arrêtée				Décision Conseil d'Etat
			ip	cc	cr	db	
A.1/2	Zones à bâtir	SAT			•		28.04.99
A.6/2	Zone des mayens	SAT			•		12.05.99
A.7/2	Sites construits et bâtiments dignes de protection	SBMA			•		03.11.99
c.203/1	A9, Viège – Brigue	SRCE			•		09.07.99
c.204/1	A.9, Sion – Sierre	SRCE			•		09.07.99
C.3/1	Liaisons à la A9	SRCE			•		28.04.99
c.302/2	Liaison à la A9: Evitement de Collombey / Monthey (A201)	SRCE			•		01.12.99
c.303/2	Liaison à la A9: Evitement Nord / Est de Sion	SRCE			•		01.12.99
c.305/1	Liaison à la A9: Loèche – Loèche-les-Bains	SRCE			•		09.07.99
c.307/1	Liaison à la A9: Raccordement à la vallée de la Viège	SRCE			•		09.07.99
c.308/1	Liaison à la A9: Evitement de Brigue / Naters (A19)	SRCE				•	13.01.99
c.702/1	Transports publics entre Sion et Sierre	ST				•	13.01.99
C.10/2	NLFA AlpTransit Lötschberg/Simplon	ST			•		01.12.99
C.13/2	Places d'atterrissage en montagne et champs d'aviation pour hélicoptères	ST			•		01.12.99
D.4/2	Domaines skiabiles	PROTEC			•		03.11.99
d.801/3	Nouveau domaine skiable Trient – Tête de Balme	ST			•		10.11.99
e.601/2	Remaniement parcellaire viticole: Salquenen	SCA			•		01.12.99
F.5/2	Zones de protection de la nature et du paysage au niveau communal	SAT			•		01.12.99
f.602/1	Objet – IFP Zermatt	SFP				•	13.01.99
f.603/1	Objet – IFP Aletsch	SFP				•	13.01.99
G.3/1	Production d'énergie hydroélectrique	SFH			•		28.04.99
G.4/1	Projets et compléments aux aménagements hydroélectriques existants	SFH			•		28.04.99
h.101/1	Usine d'incinération Gamsen	SPE				•	13.01.99
H.5/1	Protection contre le bruit	SPE			•		28.04.99
I.2/2	Dangers naturels: Avalanches	SFP			•		01.12.99

ip= information préalable; cc= coordination en cours; cr= coordination réglée; db= donnée de base

Les fiches de coordination susmentionnées ont été approuvées par le Département fédéral de justice et police le 22 décembre 1999.

A fin 1999, il y a 66 fiches qui ont été actualisées et arrêtées par le Conseil d'Etat depuis l'approbation du plan directeur (21.12.1988).

Fiches de coordination en phase d'actualisation:

Fiche	Objet	Instance responsable	Catégorie originelle				Catégorie proposée			
			ip	cc	cr	cr	ip	cc	cr	db
D.6	Extension de domaines skiabiles	PROTEC		•				•		
F.8	Débits minimums dans les rivières	SPE		•				•		
F.9	Cours d'eau (corrections)	SRCE	•					•		
G.6	Approvisionnement en eau potable	SPE		•				•		
G.7	Conflits avec les zones de protection des eaux	SPE		•				•		
I.4	Dangers naturels: Crues	SRCE	•					•		

ip = information préalable; cc = coordination en cours; cr = coordination réglée; db = donnée de base

B. Modification du plan directeur

Nouveaux objets à introduire au plan directeur:

Fiche	Objet	Instance responsable	Catégorie proposée			
			ip	cc	cr	db
D.10 I.5	Installations d'enneigement Dangers naturels: tremblements de terre	SAT SRCE			• •	

ip= information préalable; cc= coordination en cours; cr= coordination réglée; db= donnée de base

Suite à la mise à l'enquête publique des fiches D.10 et I.5 et aux remarques formulées, un projet de fiches définitives sera soumis au Conseil d'Etat.

C. Adaptation du plan directeur

Durant l'année 1999, le SAT a poursuivi l'adaptation du Plan directeur cantonal (PDC) dictée par l'article 9 de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT). Le Conseil d'Etat, dans sa séance du 22 décembre 1999, a approuvé l'adaptation du PDC en chargeant le Département de la sécurité et des institutions de soumettre le PDC adapté à l'approbation de la Confédération.

D. Etude de base

Durant l'année 1999, l'étude de base sur l'équipement s'est poursuivie. Cette étude d'approfondissement a été dictée par les nouvelles prescriptions fédérales en matière d'équipement (art.19 LAT), qui obligent les communes à arrêter un programme d'équipement des zones à bâtir.

Le premier programme devant être établi pour le 31 décembre 2000 au plus tard, le DSI par le SAT a édité un vade-mecum, guide pour les communes qui définit la démarche et la procédure à suivre pour l'élaboration du programme d'équipement; celui-ci a été distribué à toutes les communes et personnes intéressées.

E. Autres activités

Le SAT œuvre dans plusieurs domaines d'activités liés au plan directeur cantonal, notamment en participant

- aux commissions de transport pour la nouvelle ligne ferroviaire à travers les Alpes (AlpTransit);
- au groupe de travail pour le tracé de la A144 entre Villeneuve et Les Evouettes;
- au groupe de travail de l'Association suisse des entreprises de transport à câbles (ASC) pour une harmonisation des conditions cadres de l'enneigement technique en Suisse;
- à la commission paritaire chargée du suivi du programme d'assainissement des carrières et gravières;
- aux groupes de travail «Transports et gestion du trafic» et «Plan communal de l'énergie» du Forum de l'air;
- à la commission pour la conception de l'utilisation future des aéroports militaires en Valais.

De plus, le SAT a assuré le suivi de quinze projets prioritaires retenus par le Conseil d'Etat dans sa décision du 24 mars 1999 et inscrits dans le cadre du «Redéploiement et réorientation de la politique valaisanne en faveur de l'économie et de l'emploi – volet: investissement dans les bisces, les chemins pédestres et les voies cyclables». La part du Canton pour la réalisation de ces projets s'est élevée à un million de francs.

AMÉNAGEMENT LOCAL

Toutes les communes du canton sont tenues d'adapter, si nécessaire, leurs plans d'affectation de zones aux exigences de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) du 22 juin 1979.

Les plans d'affectation des zones doivent régler le mode d'utilisation du sol et délimiter au moins les zones à bâtir, les zones agricoles et les zones à protéger (art. 14, 15, 16, 17 LAT). Une partie des plans d'affectation des zones en vigueur ne répond pas aux dispositions du droit fédéral car seules les zones à bâtir sont définies. Au 31 décembre 1999, la situation était la suivante (voir carte ci-contre):

- 86 communes ont un plan d'affectation de zones homologué adapté à la LAT
- 23 communes ont reçu l'accord de principe du Conseil d'Etat
- 17 communes sont en attente de l'accord de principe; le rapport de synthèse a été transmis au service des affaires intérieures
- 25 communes ont déposé le dossier pour examen préalable
- 0 commune a déposé son projet à l'information publique durant 30 jours
- 12 communes ont débuté formellement l'étude de révision de leur plan d'affectation de zones.

Il convient de citer les 12 communes qui n'ont pas encore entrepris la procédure pour adapter leurs plans d'affectation de zones aux exigences de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) du 22 juin 1979, à savoir:

Bovernier, Bourg-St-Pierre, Les Agettes, Nendaz, Veysonnaz, Vissoie, Mühlebach, Niederwald, Bister, Martisberg, Eisten, Steg.

Ainsi en 2000, le Service poursuivra la coordination avec les communes afin de respecter, dans les meilleurs délais, les exigences fédérales. Il est réjouissant de relever qu'en 1999, la collaboration entre les communes et le Service a été intense et fructueuse.

STATISTIQUES

En 1999, 27 modifications de plan d'affectation de zones (6 globales et 21 partielles) ont été homologuées et 19 autres ont fait l'objet d'un accord de principe (examen préalable).

Conformément à l'article 10 de la LCAT et selon les nouvelles dispositions du règlement du 20 juin 1990 concernant les mesures d'encouragement en matière d'aménagement du territoire, le canton a alloué en 1999 un montant total de Fr. 400'000.— aux communes qui ont déposé une demande de subvention en bonne et due forme et selon l'état de l'avancement des études.

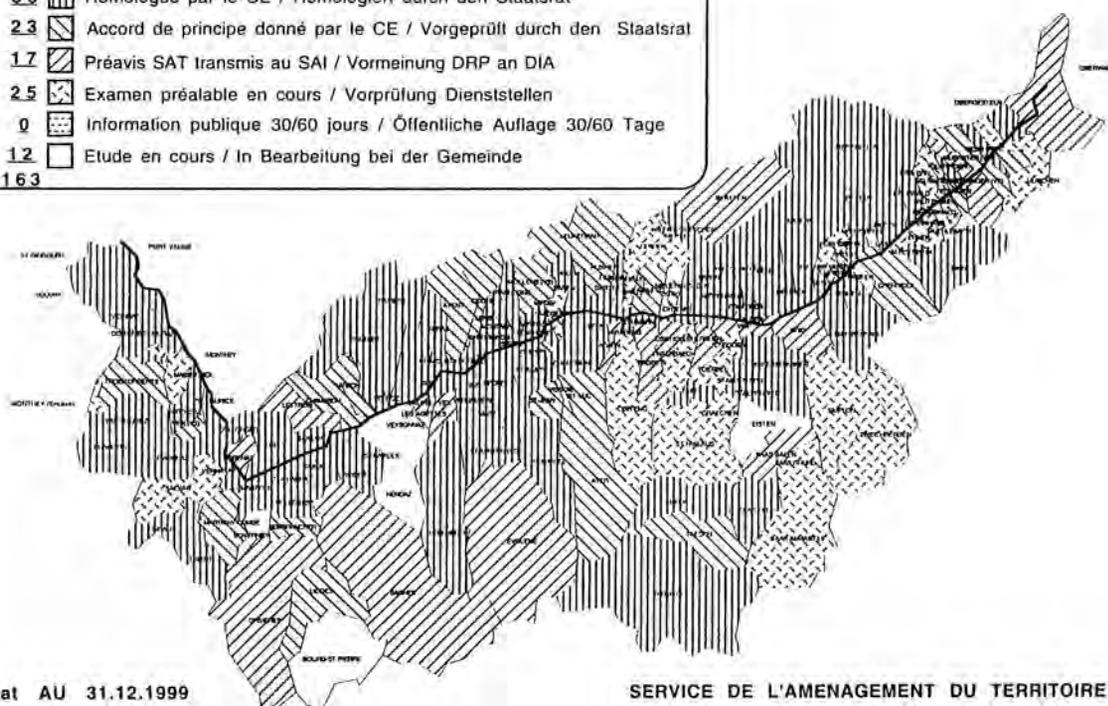
De nombreux rapports et préavis ont été établis dans diverses matières telles que:

	1998	1999
- demandes d'autorisation de construire hors zone à bâtir		
• préavis positifs	421	378
• préavis négatifs	328	280
- prises de position lors de recours	90	84

	1998	1999
- demandes de concessions pour remontées mécaniques et approbation des plans selon la loi sur les chemins de fer	21	36
- demandes de défrichement et essartage / réquisitions de défrichement / constitution de servitudes en forêt	35	73
- attestation pour l'acquisition d'immeubles par des personnes domiciliées à l'étranger	480	522
- prises de position: projets de routes / plan d'alignement	81	65
- demandes de renseignements selon l'art. 30 de l'ordonnance sur les constructions	64	58
- demandes d'informations pour préavis: situation des projets selon plans d'affectation de zones	185	169

BILAN DES ETUDES DES PLANS D'AMENAGEMENT LOCAUX (PAL) STAND DER NUTZUNGSPLANÄNDERUNGEN (NZP)

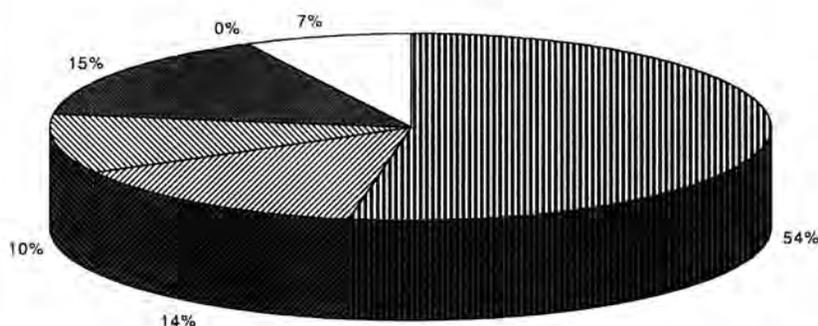
Com.	Légende
8.6	Homologué par le CE / Homologiert durch den Staatsrat
2.3	Accord de principe donné par le CE / Vorgeprüft durch den Staatsrat
1.7	Préavis SAT transmis au SAI / Vormeinung DRP an DIA
2.5	Examen préalable en cours / Vorprüfung Dienststellen
0	Information publique 30/60 jours / Öffentliche Auflage 30/60 Tage
1.2	Etude en cours / In Bearbeitung bei der Gemeinde
163	



Etat AU 31.12.1999
STAND AM 31.12.1999

SERVICE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (SAT)
DIENSTSTELLE FÜR RAUMPLANUNG (DRP)

**BILAN DES ETUDES DES PLANS D'AMENAGEMENT (PAL)
STAND DER NUTZUNGSPLANUNGEN (NZZP)**



- Homologué par le CE / homologiert durch den Staatsrat
- Accord de principe donné par le CE / Vorgeprüft durch den Staatsrat
- Préavis SAT transmis au SAI / Vormeinung DRP an DIA
- Examen préalable en cours / Vorprüfung Dienststellen
- Information publique 30/60 jours / Öffentliche Auflage 30/60 Tage
- Etude en cours / In Bearbeitung bei der Gemeinde

Service de l'Aménagement du Territoire (SAT)

Etat / Stand 31.12.1999/Fa

Dienststelle für Raumplanung (DRP)

SERVICE DES MENSURATIONS CADASTRALES

En 1981, le Conseil fédéral a soumis aux cantons le programme d'achèvement de la mensuration officielle (programme 2000).

Ce programme prévoyait que, pour le canton du Valais, le premier relevé serait terminé en l'an 2002.

C'est principalement pour des raisons financières que ce délai idéal n'a pas pu être atteint.

Actuellement, il reste encore toujours 40'000 ha de territoire situé en zone de production intensive à mesurer. Environ 3'000 ha se trouvent en zone à bâtir.

Au total, 11'000 ha sont en cours de mensuration.

Comme le démontrent les demandes déposées auprès de notre Service, les communes désirent pouvoir disposer de plans fiables et surtout de données numériques pouvant être traitées par ordinateur.

Les nouveautés comme l'adjudication des travaux en application de la loi sur les marchés publics, les négociations concernant les accords de prestation ou l'introduction de la comptabilité analytique (SAP) entraînent avec elles un surcroît de travail administratif.

Ainsi, l'ingénieur a de moins en moins de temps pour suivre les développements techniques et trouver des solutions aux problèmes qui se présentent.

Abornements approuvés par la Confédération en 1999

Le dossier d'abornement de Geschinen, lot I, a été approuvé par la Confédération.

Mensurations reconnues par la Confédération comme mensurations officielles en 1999

Binn	lot 2	184 ha
Bovernier	lot 5	73 ha
Chermignon	lot 3	136 ha
Ernen	lot 1	20 ha
Erschmatt	lot 1	24 ha
Grensiols	lot 2	4 ha
Inden	lot 1	33 ha
Martisberg	lot 1	269 ha
Ried-Brig	lot 1	64 ha
Sion	lot 9	213 ha
Täsch	lot 2	66 ha

TOTAL **1'086 ha**

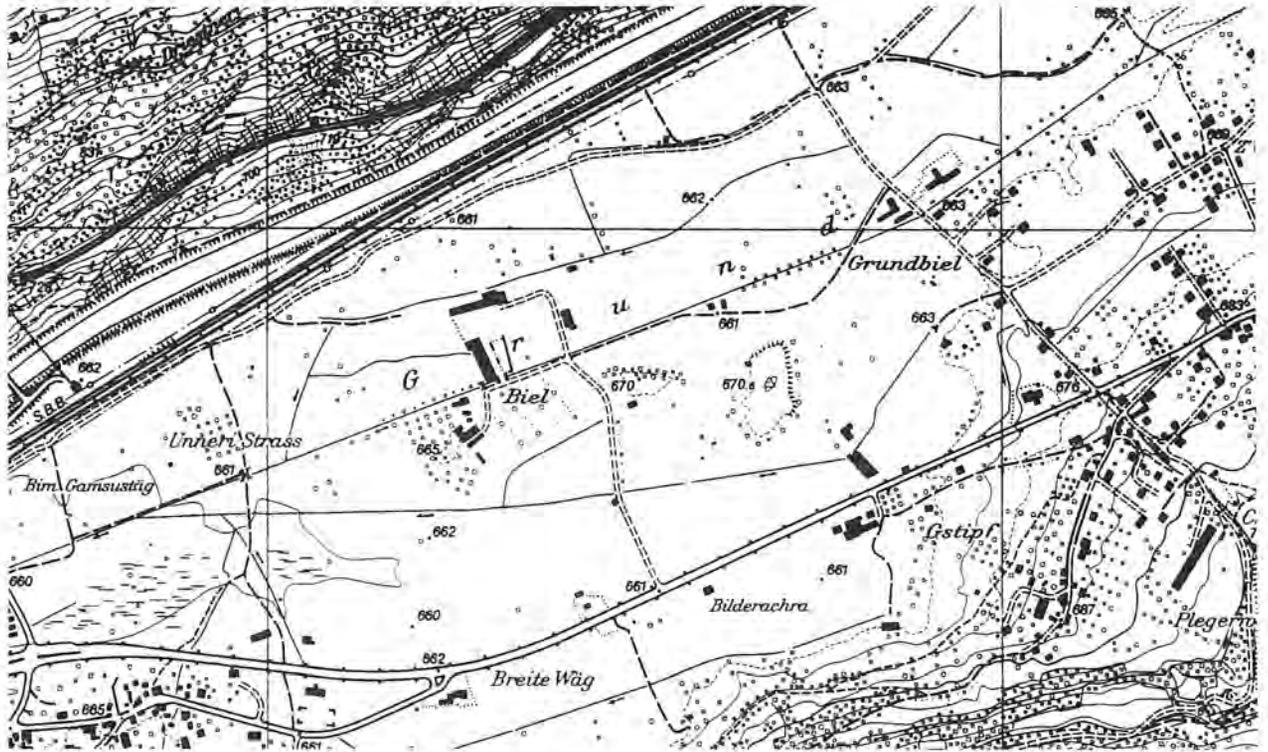
Mensurations en travail

Actuellement 90 lots de mensuration sont en cours d'exécution dans 70 communes.

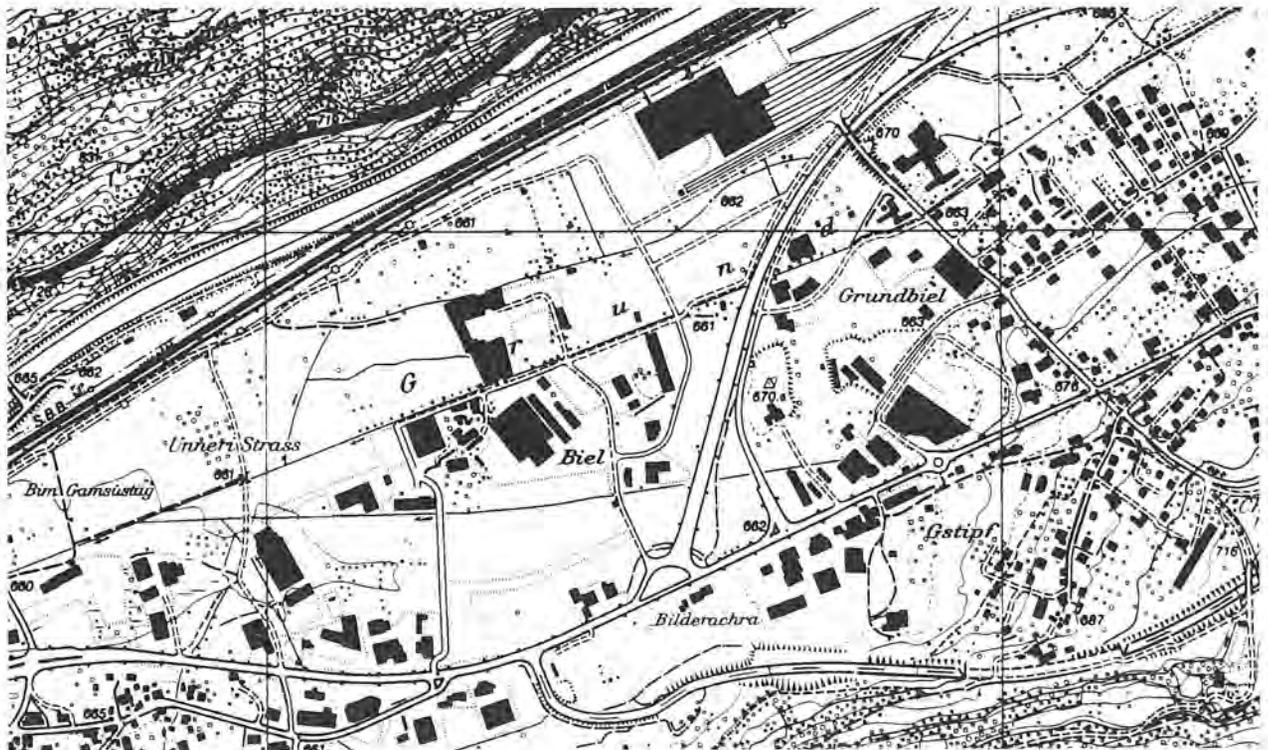
EXTRAIT DU PLAN D'ENSEMBLE AUSSCHNITT AUS DEM ÜBERSICHTSPLAN

Echelle/Masstab 1:10000
Commune de Brig-Glis / Gemeinde Brig-Glis

Glisergrund 1972



Glisergrund 1999



Mise à jour des points fixes de la mensuration

Dans le courant de l'année, 278 points ont été visités. Trois points ont été redressés et un point a été déplacé.

De par la méthode de mesure GPS (Global Positioning System), les points fixes qui ne sont plus nécessaires au maintien d'un réseau homogène de 4^e ordre sont soit abandonnés soit déclassés.

Mise à jour du plan d'ensemble

Le plan d'ensemble est composé de plans aux échelles du 1:10'000 et 1:5'000.

Neuf feuilles ont fait l'objet d'une mise à jour complète.

Le plan d'ensemble est disponible sous forme digitale avec une résolution de 508 et 1016 DPI.

Centrale des plans

Durant l'année, la centrale des plans a délivré à des tiers environ 715 extraits du plan d'ensemble ainsi que de fiches signalétiques des points de triangulation.

Le nombre de plans livrés sous forme digitale s'élève à 181.

Mise à jour de la mensuration officielle

La mensuration officielle est terminée ou en cours d'exécution dans 149 communes. Un contrôle détaillé des documents de mise à jour a été effectué dans 2 bureaux de géomètres et a porté sur 8 communes. Le personnel à disposition ne permet pas d'étendre ces contrôles.

Activités des commissions

Commission cantonale de nomenclature

Il n'y a pas d'activité particulière à signaler.

Commission de préavis en cas de contestation sur les limites territoriales des communes

La commission est occupée actuellement à la détermination de la limite territoriale entre les communes d'Oberems et de Turtmann.

SERVICE DU REGISTRE FONCIER

1. Bureaux du registre foncier

L'activité du service a été caractérisée en 1999 par un changement de personne à sa direction et une certaine restructuration.

1.1. Activité des offices d'arrondissement du RF

	BRIGUE	LOÈCHE	SIERRE	SION	MARTIGNY	MONTHEY	TOTAL
<i>Inscriptions au journal</i>	13'085	8'750	9'295	14'946	7610*	5584	59270
<i>Transferts de propriété</i>	3'750	2'167	2'435**	4'935**	3027	1550	17864
<i>Inscriptions hypoth.</i>	3'410	561	991**	1'651**	1531	933	9077
<i>Extraits délivrés</i>	8'735	5'792	5'290	6'136	6408	7381	39742
<i>Emoluments perçus</i>	1'597'085.–	657'245.–	1'248'122.–	1'519'789.–	1'459'646.–	861'963.–	7'343'850.–

* Le nombre d'inscriptions au journal relativement peu élevé du bureau de Martigny découle du système informatisé du journal pour lequel ce bureau sert de projet pilote.

** Seuls les bureaux de Sion et de Sierre tiennent un registre statistique des transferts de propriété et des inscriptions hypothécaires. Les chiffres des autres bureaux sont établis par extrapolation.

1.2 Activité des offices d'enregistrement rattachés aux bureaux du RF

	BRIGUE	LOÈCHE	SIERRE	SION	MARTIGNY	MONTHÉY	TOTAL
<i>Nombre d'enregistrements</i>	8009	3314	4874	7000	5028	3354	31579
<i>Droits d'enregistrements perçus</i>	7'379'858.—	1'833'900.—	6'677'105.—	6'600'700.—	7'559'471.—	5'504'733.—	35'555'767.—

Si le nombre de transactions immobilières assujetties au droit d'enregistrement a légèrement fléchi par rapport à 1998, la valeur de ces transactions a sensiblement augmenté en 1999.

Elle représente un volume global de plus de 3 milliards de francs d'opérations immobilières dans le canton.

1.3 Inspectorat des minutes des notaires valaisans

Les conservateurs du RF ont procédé à l'inspection des études des notaires valaisans (233 notaires).

1.4 Tenue des archives notariales

Les conservateurs du RF ont assumé la tenue des archives notariales de leur arrondissement. Il apparaît que les locaux d'archivage mis à leur disposition par les communes deviennent très exigus pour certains d'entre eux. Une solution à ce problème doit être trouvée en l'an 2000 d'entente avec le service des archives cantonales.

4. Centrale valaisanne des testaments

La centrale valaisanne des testaments a enregistré 1318 avis testamentaires pour l'année 1999.

Elle a transmis 450 avis aux juges de commune et 527 avis aux notaires dépositaires.

Les officiers d'état civil lui ont communiqué 2403 avis de décès. La centrale a en outre encaissé plus de Fr. 43'000.— d'émoluments de chancellerie.

5. Conclusions

Les objectifs du Service du registre foncier sont d'une part l'informatisation de l'ensemble des bureaux valaisans, en commençant par celui de Martigny (projet pilote), d'autre part l'intensification de l'introduction des lots de mensurations en attente.

L'un et l'autre de ces objectifs nécessitent une augmentation des moyens en personnel et en matériel. Le montant des émoluments perçus ascende à plus de Fr. 7'500'000.— alors que les coûts générés par le service sont actuellement largement inférieur à ce montant.

Il est d'ailleurs à préciser que le montant total des droits perçus (y compris le droit de timbre) dépasse Fr. 43'000'000.— en 1999.

2. Introduction du registre foncier

Les travaux d'introduction du registre foncier ont été achevés dans les communes de Veyras, Evionnaz (partiel), Niedergesteln (partiel).

Ils sont en cours dans les communes de Veyras (partiel), Sion (partiel) et Brig-Glis (partiel).

Le nombre de lots de mensurations en attente d'introduction du RF est considérable, surtout dans le Valais central et dans le Haut Valais.

La résorption de ce retard ne peut être obtenue que par la mise à disposition de moyens supplémentaires, notamment par une dotation de personnel conséquente.

3. Acquisitions d'immeubles par des personnes à l'étranger

Le Service juridique qui est l'autorité cantonale de première instance, a enregistré le dépôt de 1089 requêtes et a pris 873 décisions formelles. 783 décisions concernent les acquisitions concrètes par des personnes à l'étranger pour un prix total de Fr. 189'901'769.—. Des émoluments, liés à ces décisions ont été perçus pour un montant de Fr. 427'690.—.

L'évolution des requêtes de ces dernières années (d'environ 700 en 1995 à environ 1100 en 1999) engendre un retard dans les autorisations d'acquisitions de plus d'une année dans les régions les plus sensibles (Sierra et Martigny), en raison du manque de contingent du canton.



RAPPORT DU DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS, DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

SUR SA GESTION DURANT L'ANNÉE 1999



**CHEF DU DÉPARTEMENT: JEAN-JACQUES REY-BELLET
REPLAÇANT: THOMAS BURGNER**

TRANSPORTS, EQUIPEMENT ET ENVIRONNEMENT

Service administratif et
juridique

Service des transports

Service des routes et
des cours d'eau

Service des bâtiments,
monuments et archéologie

Service des forêts et du paysage

Service de la protection de
l'environnement

Laboratoire cantonal

INTRODUCTION

L'année écoulée a été marquée, sur le plan météorologique, d'une part par les avalanches extraordinaires du mois de février et, d'autre part, par l'ouragan Lothar des 26 et 27 décembre.

Dans le premier cas surtout, notre canton a été durement touché. Au terme de la période aiguë d'organisation des secours et de restitution des voies de communication, notre département a eu la douleur de perdre M. Jimmy Delaloye, chef du service des routes et des cours d'eau, et M. Philippe Zurbriggen, chef de la section routes et cours d'eau du Haut-Valais, alors qu'ils procédaient à un vol de reconnaissance au-dessus des zones touchées. Je rends hommage à ces deux personnalités et à leur pilote M. Léonard Burrin: leur engagement fut exceptionnel.

Au-delà de leur malheur et pour en prévenir d'autres, les expériences acquises dans le contexte des avalanches de février seront utiles pour l'amélioration de l'organisation de la gestion des situations extrêmes et pour l'affinement des données relatives aux zones dangereuses.

Au chapitre des routes nationales, l'avancement parfaitement maîtrisé des travaux a permis l'inauguration le 18 novembre du tronçon *Sierre Est – Sierre Ouest*. L'autoroute haut-valaisanne est en chantier entre *Brigue* et *Viège* avec notamment le percement du tunnel de *Gamsen* entrepris le 15 octobre 1999. En parallèle, la nouvelle dynamique insufflée aux procédures a permis l'approbation du tronçon *Sierre Est – Loèche Ouest* par le département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, le 14 juin. Dans ce contexte, grâce au préfinancement cantonal, les travaux de la route *Susten – Leuk* sont très avancés et les travaux principaux du nouveau tracé des CFF ont pu débuter en octobre.

Le tronçon *Loèche Ouest – Gampel Est* est en phase d'approbation par le Conseil d'Etat alors que les études complémentaires liées aux projets NLFA, aux restitutions de surfaces et au concept environnemental se poursuivent activement pour le tronçon *Gampel Est – Viège Ouest*. Pour le tronçon *Viège Ouest – Viège Est*, le projet définitif a été mis à l'enquête le 29 novembre.

Quant au contournement de *Gampel – Steg*, le projet approuvé par le Conseil d'Etat le 7 juillet fait l'objet de recours devant le Tribunal cantonal. Sur le contournement de *Brig – Glis – Naters*, les travaux de génie civil du tunnel sont terminés.

Au chapitre des routes cantonales, trois grands chantiers ont marqué l'activité 1999. L'évitement de *Fiesch* a été ouvert au trafic de même que le premier tronçon du contournement Nord de *Sion*

alors que les travaux d'évitement de *Monthey – Collombey* sont pleinement engagés.

Sur le plan ferroviaire, le tunnel de base du *Lötschberg* est en construction (fenêtre de *Ferden*, travaux préparatoires du tunnel d'accès de *Steg*) et le doublement de la voie *Salquenen – Loèche* est en cours.

D'autre part, une stratégie valaisanne du développement du transport ferroviaire à l'horizon 2006–2007 (ouverture du tunnel de base du *Lötschberg*) a été élaborée et les études y relatives ont été rendues publiques.

Au chapitre de la protection de l'environnement, les résultats atteints et les programmes en cours peuvent être évalués positivement dans l'ensemble des domaines. Demeure, dans le Valais romand, le problème de l'élimination de 4000 tonnes (matières sèches) de boues d'épuration qui ne peuvent être absorbées actuellement par l'agriculture. Il devrait pouvoir trouver solution, à terme, par incinération auprès de l'UTO et de la SATOM.

Dans le domaine de la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat, la mise en application du programme *Schroeder* a permis de mettre en évidence que les montants actuellement consacrés à l'entretien des immeubles, malgré l'effort consenti sur cette rubrique, ne sont pas encore suffisants pour permettre d'éviter une dévaluation du capital immobilier.

Dans le domaine des monuments historiques, un événement est à relever. Le château de *Tourbillon* a été cédé par l'Evêché à une Fondation à laquelle l'Etat participe. Une page d'histoire commencée en 999 est ainsi tournée et nous espérons, avec les partenaires de la Fondation, que ce monument symbolique trouvera une nouvelle vie comme celle que nous nous efforçons, dans une sensibilité différente, de donner patiemment à la basilique et château de *Valère*.

Sur le plan archéologique, un autre événement mérite d'être signalé. L'analyse d'un site de *Tanay* dans le *Chablais* a permis de confirmer qu'un abri rocheux d'altitude fut occupé par l'homme 35000 ans avant notre ère, donnant ainsi une plus forte légitimité à notre appellation de *Vieux Pays*.

Pour terminer sur une note gustative, signalons que la laboratoire cantonal confirme que la vendange 99 a atteint une maturité optimale qui nous incite à nous réjouir de vivre l'an 2000... et les suivants!

Jean-Jacques Rey-Bellet
Conseiller d'Etat

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

PERSONNEL

Service	Effectif des postes figurant à l'Etat
Service administratif et juridique	15.70
Service des transports	6.00
Téléphonique Riddes-Isérables	6.00
Service des routes et des cours d'eau	421.15
Service des bâtiments, monuments et archéologie	22.33
Service des forêts et du paysage	19.50
Service de la protection de l'environnement	24.10
Laboratoire cantonal	14.80
Total	529.58

MOTIONS ET POSTULATS

- 5.059 Postulat du député Caesar Jaeger (FDPO) et consorts concernant une variante naturelle en lieu et place des stations d'épuration classiques (01.12.98)

Il est donné suite à ce postulat dans la mesure où il correspond à la pratique qui consiste à examiner également tout système de STEP proposé et de retenir celui qui répond aux critères d'épuration fixés pour le coût le plus avantageux (base de subventionnement) (19.05.99)

- 5.067 Postulat du député (suppl.) Vincent Grenon et consorts concernant la publicité sur les routes (15.03.99)

Il sera donné suite à ce postulat par le renforcement de la police des constructions en se fondant sur le rapport attendu de l'expert mandaté pour revoir son organisation et sa dotation en personnel (23.06.99)

- 5.077 Groupe SPO, par Leander Stoffel (suppl.), concernant des stations d'épuration naturelle — Alternative aux stations d'épuration technique (21.06.99)

Il est donné suite à ce postulat dans la mesure où il correspond à la pratique qui consiste à examiner également tout système de STEP proposé et de retenir celui qui répond aux critères d'épuration fixés pour le coût le plus avantageux (base de subventionnement) (19.05.99)

SERVICE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

OFFICE JURIDIQUE

Généralités

L'activité administrative de l'office juridique ne s'est pas modifiée de manière significative au cours de l'année écoulée. La nouvelle législation sur les constructions exige une étroite collaboration avec les communes, de manière à pouvoir garantir une application uniforme de cette législation.

Reste notamment à régler l'organisation de la police des constructions. Le Conseil d'Etat et la CCC attendent le rapport d'expertise de M. le Professeur Jean-Baptiste Zufferey.

Législation

La nouvelle législation sur les constructions demande des adaptations des dispositions matérielles communales ainsi que certaines modifications rédactionnelles. Ces ajustements des règlements communaux ont commencé dès l'entrée en vigueur de la loi sur les constructions. Cette tâche se déroule dans un esprit de saine collaboration entre les communes et l'office. Elle se poursuivra dans les années à venir.

L'office assume la présidence du groupe de travail chargé de la révision totale de la **loi sur les cours d'eau**. L'avant projet de loi est préparé et l'avant-projet d'ordonnance d'exécution est en cours d'élaboration. Ils seront prochainement présentés au groupe de travail.

Commissions

Le chef de l'office juridique siège de droit au sein de la **commission cantonale des constructions**. Durant l'année, 23 séances ont été tenues et de nombreuses visites des lieux ont été aménagées.

La **commission des rives du Lac Léman**, présidée par le chef de l'office, a achevé ses travaux sur le territoire de la commune de St-Gingolph. Sur le territoire de la commune de Port-Valais, les travaux se poursuivent.

La **commission cantonale de signalisation routière**, dans laquelle figure un représentant de l'office juridique, s'est réunie à 48 reprises et a traité 1340 dossiers.

La commission désignée par le Conseil d'Etat pour le classement et le déclassement des voies publiques a terminé ses travaux pour les routes dont le déclassement et le classement relèvent de la compétence du Conseil d'Etat ainsi que celle du Grand Conseil.

Il convient de rappeler que les décisions relatives au déclassement et au classement des routes relevant de la compétence du Conseil d'Etat ont été prises en séance du 26 novembre 1997.

Le 19 mai 1999, le Grand Conseil a pris la décision relative au classement et au déclassement des routes dans l'ensemble du canton.

Autres activités

Vente et échange de terrains dans l'ensemble du canton

Durant l'année administrative écoulée, 32 terrains ont été vendus et 35 autorisations d'utilisation du domaine public cantonal ont été accordées. Quelques requêtes ont cependant dû être refusées.

Organe d'instruction

L'office juridique assure l'instruction des dossiers relatifs aux projets de routes et de cours d'eau cantonaux et communaux. Dans ce cadre, 73 projets (37 dans le Haut-Valais et 36 dans le Valais romand) ont été approuvés.

Depuis le début mai 1997, l'office juridique fonctionne également comme organe d'instruction dans le domaine forestier (défrichement et autorisation de servitude, décisions pénales, décision de constatation forestière), dans le domaine de la protection de l'environnement (décisions pénales, décision d'assainissement et d'allègement – air, bruit, décharges, protection des eaux, STEP, protection des eaux souterraines) et il collabore aux tâches du laboratoire cantonal (toxiques et denrées alimentaires).

En matière forestière, 39 demandes de défrichement ont été déposées et 32 décisions rendues, 14 décisions pénales pour défrichements ou coupes illicites ont été prononcées, décisions généralement accompagnées d'ordres de remise en état des lieux comprenant le dépôt d'une caution comme garantie; une décision a été rendue sur appel par le Juge de district.

En matière de protection de l'environnement, 16 décisions pénales liées aux problèmes des déchets, décharges, feux illicites, etc. ont été prononcées. 5 dénonciations, dont 4 pour pollution des eaux et 1 pour feux illicites, ont été déposées par le Département auprès du juge d'instruction pénale. Le Tribunal cantonal a rendu une décision sur appel.

Les procédures de régularisation relatives à des autorisations de défrichement, d'assainissement ou d'aménagement de décharges etc. font l'objet d'une coordination avec la procédure d'autorisation de construire ou avec celle touchant l'aménagement du territoire (révision du plan communal d'affectation de zones).

Oppositions – Recours

Prises de position sur les oppositions

L'office juridique a traité pour la CCC 200 dossiers d'oppositions (49 dans le Haut-Valais et 151 dans le Valais romand).

Réponses aux recours

L'office a représenté la CCC et le Département dans les procédures auprès du Conseil d'Etat, du Tribunal cantonal et du Tribunal fédéral. Dans ce domaine, 107 réponses à des recours ont été adressées (41 dans le Haut-Valais et 66 dans le Valais romand).

COMMISSION CANTONALE DES CONSTRUCTIONS

Durant l'année 1999, la CCC a siégé 23 fois.

STATISTIQUES DU SECRETARIAT CANTONAL DES CONSTRUCTIONS

Total des demandes présentées	1996	1997	1998	1999
Haut-Valais	503	469	483	837
Valais Romand	1051	1039	1150	1578
Total	1554	1508	1633	2415
Compétence CCC				
Haut-Valais	384	400	377	337
Valais Romand	410	388	421	420
Total	794	788	798	757
Synthèses envoyées				
Haut-Valais	457	417	423	500
Valais Romand	982	936	1132	1158
Total	1439	1353	1555	1658
Demandes autorisées				
Haut-Valais	147	155	276	163
Valais Romand	201	195	282	267
Total	348	350	558	430
Demandes refusées				
Haut-Valais	40	26	65	14
Valais Romand	111	62	84	56
Total	151	88	149	70

Emoluments divers 915'000.— 720'000.— 810'000.— 863'000.—

Dans la mesure où les communes ont établi leur inventaire indicatif des constructions et installations hors des zones à bâtir, les changements totaux d'affectation sont examinés à la lumière de l'arrêté sur le maintien du patrimoine bâti hors de la zone à bâtir (AMPB).

Police des constructions

Depuis la mise en place de la section en mars 1995, de nombreuses procédures ont été introduites, principalement sur la base de dénonciations communales. Si l'on veut toutefois être crédible dans ce domaine, il faut absolument que le contrôle exercé sur les constructions hors zone soit renforcé.

La commission cantonale des constructions a traité 84 dossiers. Durant l'année, il a été procédé à la notification de 52 avis de contravention, 27 ordres d'arrêt de travaux, 17 ordres de remise en état des lieux avec suspension en cas de dépôt de demande d'autorisation, 25 refus de demande d'autorisation et remises en état des lieux conforme au droit, 35 prononcés d'amende pour un montant de Fr. 62'300.—, et 9 décisions sur oppositions.

SERVICE DES TRANSPORTS

PLANIFICATION / COORDINATION TECHNIQUE ET INFORMATION

AlpTransit NLFA:

le tunnel du Lötschberg est en construction

Le Conseil d'Etat s'est déterminé sur le dernier tronçon à l'enquête publique, à savoir l'axe de Rarogne, le 8 juillet 1999. L'approbation définitive est attendue pour le printemps 2000.

Pratiquement tous les travaux sont en phase d'adjudication ou adjugés et les chantiers suivants ont été poursuivis ou engagés:

- fenêtre de Ferden: poursuite des travaux
- Steg / Niedergesteln / Hohtenn: travaux préparatoires du tunnel d'accès de Steg
- Rarogne: travaux préparatoires du chantier tri et entreposage des matériaux et galerie de sondage.

Tout indique par conséquent que la construction du tunnel de base du Lötschberg pourra être poursuivie et son inauguration agendée pour 2006 / 2007.

Doublement de la voie Salquenen-Loèche de la ligne du Simplon

Dans ce domaine également, les travaux, sous la conduite des CFF, sont en cours et devront être achevés en 2004.

Loi cantonale sur les transports publics (LTP)

Approuvée par le Grand Conseil en date du 28 septembre 1998, cette loi est entrée en vigueur au 31 mai 1999 accompagnée du règlement concernant l'octroi d'autorisations cantonales pour le transport de voyageurs (RATV) du 12 mai 1999 ainsi que de l'ordonnance concernant la construction et l'exploitation de téléphériques et de téléskis sans concession fédérale du 19 mai 1999.

Stratégie valaisanne de développement du transport ferroviaire

En août 1999, ont été rendues publiques les expertises relatives à l'objet susmentionné en matière de transport de voyageurs et de marchandises. Ces réflexions visent à examiner suffisamment tôt les potentialités de transport des axes du Lötschberg et du Simplon, compte tenu notamment de leurs améliorations (double voie Salquenen – Loèche et tunnel de base du Lötschberg) et à définir les principales décisions à caractère stratégique qui devront être prises en vue de valoriser ces potentialités. Il s'agit en particulier de disposer à temps du matériel roulant adéquat et suffisant.

Ces études se veulent une contribution à la nécessaire réflexion à entreprendre aujourd'hui en vue de prendre des décisions judicieuses, au bon moment, en vue d'une exploitation optimale des lignes du Lötschberg et du Simplon, dès l'ouverture du tunnel de base du Lötschberg, (2006/2007). Ces études sont accessibles sur le site Internet du canton.

Gestion technique des transports publics

Projets ferroviaires

Quatre projets d'aménagements ferroviaires sur territoire valaisan ont été approuvés en 1999 par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) et l'Office fédéral des transports (OFT), suite à la mise à l'enquête publique, à la consultation et au préavis du canton. Il s'agit des projets suivants:

- MC Nouvelle halle d'entretien près de Vernayaz sur commune de Martigny
- MO Renouvellement de la ligne de contact en gare d'Orsières
- BLS AT AG NLFA ligne de base du Loetschberg; dossier de mise à l'enquête en 1996 tunnel de base sud / fenêtre d'accès de Steg avec modification 1998 du projet, communes de Ferden, Gampel, Steg, Hohtenn, Niedergesteln, Rarogne et Viège
- CFF Doublement de la voie Salquenen – Loèche; modification et compléments du projet pour la place d'installation «Gorges de la Dala» avant le début des travaux, y.c. demande de défrichement, communes de Varone et Loèche.

Droits de transport selon ordonnance sur les concessions pour le transport des voyageurs (OCTV) du 25.11.1998

Le bilan pour l'année 1999 s'établit comme il suit :

Concessions

- 7 nouvelles concessions
- 4 renouvellements

Autorisations cantonales

- 14 octrois

Installations de transports à câbles

1. Remontées mécaniques

Les tableaux ci-après présentent:

- A la situation des concessions et autorisations octroyées en 1999 ou en cours d'approbation à fin 1999
- B la liste des installations mises en exploitation en 1999
- C l'inventaire global des installations de remontées mécaniques en Valais.

A Situation des concessions et autorisations octroyées en 1999 ou en cours d'approbation à fin 1999

P = téléphérique
UK = télécabine
US = télésiège

Concessions fédérales	Concessions et autorisations octroyées				Demandes de concession et d'autorisation en cours			
	P	UK	US	Total	P	UK	US	Total
– Renouvellement de concession	–	–	–	–	–	–	–	–
– Modification ou remplacement d'une installation existante	–	2	2	4	1	1	–	2
– Nouvelle installation	–	–	–	–	–	2	1	3
Total concessions fédérales	–	2	2	4	1	3	1	5

Autorisations cantonales (téléskis)

Remplacement / Modification	6	–
Nouveau télésiège	1	1
Total téléskis	7	1
Total général	11	6

B Installations mises en exploitation en 1999

Concessions fédérales

Deux télécabines et deux télésièges ont été mis en exploitation en 1999. Il s'agit d'installations de remplacement.

– Télécabines

Saas Fee – Plattjen (8 places), à Saas Fee : remplacement d'une télécabine (2 places) et d'un télésiège (2 places)

Anzère – Pas de Maimbré (8 places), à Anzère: remplacement d'une télécabine (4 places)

– Télésièges

Visperterminen – Giw (2 places, débrayable), à Visperterminen: remplacement d'un télésiège (2 places)

Lac des Vaux–Les Attelas (4 places, débrayable), à Verbier: remplacement de deux télésièges (2 places)

Autorisations cantonales (téléskis)

Deux téléskis ont été mis en exploitation en 1999. Dans un cas, il s'agit d'une transformation d'installation existante.

- Läger II, à Bettmeralp: nouveau
- Jean-Pierre, à Nendaz: transformation

C Inventaire des installations de remontées mécaniques en exploitation

Installations à concession fédérale	1998	1999
Funiculaires	6	6
Téléphériques	42	42
Télécabines	45	45
Télésièges à pinces fixes	77	73
Télésièges à pinces débrayables	22	24
Total concessions fédérales	192	190

Installations sans concession fédérale	1998	1999
Téléphériques	24	24
Ascenseurs inclinés	16	19
Téléskis	306	306
Mini-téléskis	139	137
Total sans concession fédérale	485	486
Total général	677	676

2 Installations de transport de matériel

Autorisations octroyées en 1999

Installations permanentes	—
Installations temporaires	16
Total général	16

Obstacles à la navigation aérienne

20 nouveaux obstacles ont été enregistrés en 1999:

- câbles	16
- divers (cheminées, grues, etc.)	4

22 obstacles existants ont été supprimés dont 19 câbles.

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

Trafic régional

Financement

Conformément à la loi fédérale sur les chemins de fer du 20.12.1957 (LCF), révisée les 24.3.1995 et 20.3.1998, le financement des coûts non couverts d'exploitation s'effectue sur la base d'une offre présentée par les entreprises de transports concessionnaires, accompagnée d'un compte prévisionnel. Celui-ci est établi pour une période d'horaire, qui s'étend du mois de juin d'une année au mois de mai de l'année suivante, recouvrant ainsi partiellement deux années civiles. Les montants versés au cours de l'exercice 1999 concernent dès lors les périodes d'horaire 1998/1999 et 1999/2000, à hauteur respectivement de 7/12 et de 5/12.

Indemnisation

Les coûts non couverts pour les prestations reconnues du trafic régional de l'ensemble du canton s'élèvent en 1999 à Fr. 113,3 mios de francs et sont indemnisés par la Confédération, le canton et les communes à raison respectivement de 92 %, 4,8 % et 3,2 % pour la période de l'horaire 1998/1999 et de 91 %, 5,4 % et 3,6 % pour la période de l'horaire 1999/2000.

Par mode de transport, les contributions cantonales y relatives (y compris les parts communales) se répartissent comme suit:

- chemins de fer	Fr. 5,8 mios
- lignes d'autobus	Fr. 3,0 mios
- téléphériques gérés par le canton et autres téléphériques assurant des prestations de service public	Fr. 0,76 mio

Trafic d'agglomération

Les aides financières versées par le canton aux entreprises accomplissant des prestations de trafic local (d'agglomération) ascendent à Fr. 1,1 mio, y compris les montants récupérés par le canton auprès des communes des régions concernées.

Elles ont été calculées avec un taux de participation cantonale réduit de 5 % (de 20 % à 15 %) pour la période d'horaire 1999/2000, conformément à l'article 11, alinéa 1c de la loi cantonale sur les transports publics du 28.9.1998.

Aides aux investissements

La part cantonale aux contributions d'investissements versées se monte à Fr. 9,5 mios, en conformité avec le crédit budgétaire et la planification financière quadriennale.

Aviation et navigation

En application des dispositions de la loi sur les transports publics du 28.09.1998, le canton a participé par Fr. 330'034.— aux frais d'exploitation de l'aéroport régional de Sion.

Il a, en outre, couvert financièrement et conjointement avec les deux autres cantons riverains de Vaud et de Genève le déficit de la Compagnie générale de navigation sur le lac Léman (CGN) à hauteur de Fr. 178'133.—.

Téléphérique Riddes – Isérables

Statistiques de transports	1997	1998	1999
Nombre de personnes transportées	70'568	67'832	65'547
Marchandises transportées (en tonnes)	543	508	445

A l'instar des téléphériques gérés par le canton, la ligne Riddes – Isérables bénéficie des aides prévues par la LCF et a reçu, à ce titre en 1999, une indemnité de Fr. 486'844.— de la part de la Confédération, du canton et des communes pour ses prestations de service public.

Téléphériques gérés par le canton

Les coûts non couverts pour les prestations de trafic régional effectuées par les téléphériques gérés par le canton s'élèvent à quelque Fr. 2,1 mios.

Statistiques des transports

Nombre de personnes transportées	1997	1998	1999
Dorénaz – Alesse – Champex	25'056	23'164	23'523
Gampel – Jeizinen	58'467	55'374	56'496
Turtmann – Oberems	47'314	47'890	48'077
Raron – Eischoll	54'926	55'565	56'271
Fürgangen – Bellwald	50'374	51'704	50'541
Stalden – Staldenried – Gspon	152'160	141'912	139'413
Marchandises transportées (en tonnes)	1997	1998	1999
Dorénaz – Alesse – Champex	7	6	6
Gampel – Jeizinen	81	92	84
Turtmann – Oberems	19	24	27
Raron – Eischoll	170	151	159
Fürgangen – Bellwald	45	51	44
Stalden – Staldenried – Gspon	363	380	299

SERVICE DES ROUTES ET DES COURS D'EAU

HOMMAGE À JIMMY DELALOYE ET PHILIPPE ZURBRIGGEN

Jimmy Delaloye, ingénieur cantonal et chef du Service des routes et des cours d'eau, et Philippe Zurbriggen, chef de la section Haut-Valais des routes cantonales et des cours d'eau, ont été victimes d'un tragique accident d'hélicoptère dans le Mattertal, le 28 février 1999.

Le destin les a frappés en mission de reconnaissance pour assurer la sécurité de la population, un dimanche après-midi après une semaine dramatique marquée par les avalanches.

Ces deux personnalités, appréciées de tout le monde tant pour leurs qualités d'hommes justes et intègres que pour leurs connaissances professionnelles d'ingénieurs compétents et engagés, laissent le meilleur souvenir et un exemple à tous ceux qui ont eu le privilège de les côtoyer.

Pour les remplacer, le Conseil d'Etat a nommé M. Albert Fournier, de Nendaz, nouveau chef du Service des routes et des cours d'eau et M. Ignaz Burgener, de Visperterminen, nouveau chef de section du Haut-Valais des routes cantonales et des cours d'eau.

MARCHÉS PUBLICS

Après une année et demie d'application de la législation suisse, intercantonale et cantonale sur les marchés publics, la complexité de ses dispositions crée encore de nombreuses difficultés et incertitudes pour les collectivités publiques, surtout pour les communes.

Les listes permanentes encore manquantes ont été publiées en fin d'année 1999.

Il convient maintenant d'améliorer ces nouvelles lois et ordonnances par une simplification des procédures, tant que faire se peut.

Le Conseil d'Etat avait pris l'engagement en séance du Grand Conseil de «représenter ces textes dans un délai d'un an, pour apporter les correctifs que la pratique sur le terrain dicterait peut-être».

Cependant, vu le retard dans l'application de ces procédures par les communes et la publication des listes permanentes, les modifications de la législation sur les marchés publics seront proposées en même temps que les adaptations qui seront nécessaires suite à l'application des accords bilatéraux.

ROUTES CANTONALES ET COURS D'EAU

La révision partielle de la loi sur les routes est entrée en vigueur le 01.01.1999. Les communes participent aux frais de construction des routes cantonales pour un taux fixé à 25 % après déduction des subventions fédérales.

Le classement et le déclassement des routes est devenu effectif après exécution des travaux de réfection et d'abornement néces-

saires. Le déclassement de quelques tronçons a dû être différé en 2000 pour des raisons budgétaires.

Les routes principales suisses ont vu leurs conditions-cadres de subventionnement par la Confédération être notablement modifiées en 1999. C'est ainsi que le programme de stabilisation développé par cette dernière entraîne les modifications suivantes: réduction des taux de base de 10 points, suppression des contributions pour les projets inférieurs à 2,5 millions de francs ainsi que réduction du cadre financier mis à disposition pour le réseau des routes principales pour la période 2000-2003.

Le Conseil d'Etat a réagi dans le sens d'une reconsidération du programme pluriannuel annoncé afin de pouvoir réaliser les objets prioritaires prévus et déjà annoncés.

Les études de routes principales se sont poursuivies normalement dans les vallées de Conches (A19); le choix de la solution pour l'évitement de Münster à Obergesteln n'est pas encore arrêté. Dans les Vispertäler (A212, A213), la procédure d'approbation des plans après mise à l'enquête publique est en cours pour le tunnel de Stägjitschuggen.

La solution définitive pour les évitements de Stalden et de Saas Grund est encore à l'examen. La déviation de St-Nicolas a été homologuée et mise en chantier.

L'évitement de Steg (A509) est en procédure de recours après approbation des plans par le Conseil d'Etat. Au Grand-St-Bernard (A21), l'étude de détail pour la mise à l'enquête se poursuit pour l'évitement de Liddes et le tronçon Fontaine-Dessous, au-dessus d'Orsières. Enfin, dans le Chablais (A144), la comparaison multicritères des variantes a permis de trouver un consensus entre l'OFROU, les cantons de Vaud et du Valais, les communes et les intéressés sur un projet satisfaisant.

Les études d'ouvrage de protection contre les forces de la nature ont repris en 1999 après une suspension de plusieurs années due aux restrictions budgétaires (Galeries sur A19, A509, Val d'Anniviers et Val d'Hérens et A21 Grand-St-Bernard).

Le projet général de la troisième correction du Rhône a connu une échéance importante avec le dépôt des rapports intermédiaires n° 2 en mars. Ces dossiers, après avoir été analysés par les spécialistes du Canton et de la Confédération, sont actuellement synthétisés sous forme de concept général qui sera soumis au Grand Conseil afin que ce dernier approuve les principes du projet qui vise une triple amélioration du Rhône au niveau de la sécurité, de l'environnement et des aspects socio-économiques.

Les études portant sur les cartes de dangers et les concepts de protection contre les crues se poursuivent à un rythme régulier depuis 1996. Une étude générale sur les laves torrentielles est en cours depuis 2 ans et un important projet a démarré en fin d'année sur l'Ilgraben.

Bas-Valais

Le patrimoine routier du Bas-Valais a été particulièrement endommagé par les événements exceptionnels de 1999, soit les neiges abondantes de février et les pluies diluviennes de mai. Ces dommages n'ont heureusement été que matériels et les dégâts sont pour la plupart réparés.

Sur le plan de la construction routière, l'évitement de Monthey-Collombey par la nouvelle route A21MO a pris une allure de grand chantier avec des travaux répartis sur la totalité du tronçon. A Collombey, d'inévitables perturbations ont affecté les usagers locaux. Cette réalisation absorbe une part importante du budget affecté à la section Bas-Valais.

La restructuration de la T9 s'est poursuivie essentiellement à Martigny, par la construction du giratoire Av. de la gare - Av. du

Léman. Ainsi, la traversée de la ville de Martigny par la T9 ne comporte plus de carrefour à feux lumineux.

Sur la route du Grand-St-Bernard (A21), **les améliorations entre Sembrancher et la Douay**, au lieu dit Combayon, sont terminées et la réfection du tunnel des Toules s'achèvera avant l'été 2000.

Sur la route Leytron-Ovronnaz, dans la zone en mouvement sous Montagnon, d'importants travaux ont été entrepris pour régler et stabiliser les pentes et de nouveaux tronçons de route courts ont été entièrement reconstruits. L'effort se poursuivra en fonction des résultats d'études en cours pour tenter de stabiliser la zone superficielle de ce glissement.

La **déviations de Riddes** donnant accès à Isérables et aux Mayens-de-Riddes a été mise en service en fin d'année, réduisant notablement le trafic à l'intérieur du village de Riddes.

Centre-Valais

Le **tunnel de Grimisuat**, sur la déviation Nord de Grimisuat, a été mis en circulation le 3 novembre 1999.

Le **contournement Nord de Sion** par la A 206a représente le plus grand chantier routier dans cette région. Le premier tronçon, soit le **tunnel de Platta**, de la transversale Hérens-Platta à La Sitterie, a été ouvert au trafic en novembre 1999. Le deuxième tronçon de cette route Sion – La Muraz allant à flanc de coteau de la Sitterie à la Muraz en direction de Savièse est actuellement en chantier et sera ouvert en 2001.

Différée depuis quelques années pour des raisons budgétaires, la construction de galeries de protection contre les avalanches a pu être débloquée.

Ainsi, les travaux de construction des **galeries du Petit-Pont** et de **la sortie du tunnel à Arolla** ont été engagés sur la route Les Haudères – Arolla. La **galerie de la Loverèche**, près de Mottec, est également en voie de construction sur la route Sière – Vissoie – Zinal.

Haut-Valais

L'aménagement de la **route de la Furka** s'est fait selon le programme établi. Les travaux se termineront au cours de l'an 2000.

Le **l'évitement de Fiesch** (A19) a été ouvert au trafic le 22 juin 1999. Sur la A212, l'aménagement du **pont Chessigraben I** est terminé alors que sur le pont Chessigraben II, il a débuté. Plusieurs assainissements d'ouvrages ont été exécutés sur la A 212 (Neubrûck, St.Michael, Pollern, Eisten, Saas Grund).

Les plans de la **déviations de St. Niklaus** A 213 ont été homologués en automne 1999. La déviation de Steg A509 a été approuvée par le Conseil d'Etat. Toutefois, deux recours ont été déposés auprès du Tribunal cantonal.

Le projet de **correction de Stägjitschuggen** qui a été mis à l'enquête publique en novembre 1998 a fait l'objet de plusieurs oppositions notamment des associations non gouvernementales. La procédure d'homologation est en cours auprès de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP), des instances cantonales concernées et des opposants.

Afin d'améliorer la sécurité dans **les vallées de Saas et de Zermatt**, plusieurs ouvrages d'art doivent être planifiés (galeries d'avalanches à Breitmatten, sur les routes Tâsch – Zermatt et Embd – Derfj).

En matière de cours d'eau, l'effort principal a été porté à Zermatt et Saas Grund pour la **correction de la Vispa**. Suite aux nombreuses avalanches, on a dû procéder à d'importants travaux de déblaiement dans les cours d'eau.

TRAVAUX EXÉCUTÉS EN 1999

Routes

1. Route 302 St-Gingolph – St-Maurice
Le Bouveret – Les Evouettes: giratoire de Port-Valais
Traversée de Monthey: giratoire av. de France – Rue du Fay
Monthey – Massongex: giratoire provisoire aux Ilettes
Traversée de Massongex: ouvrages de ralentissement à l'entrée Sud de la localité
Traversée de St-Maurice: amélioration du carrefour d'entrée Nord
2. Route A21mo Evitement de Monthey et Collombey
Les Aunaires – Lapiaz: places d'installations générales de chantier
3. Route A201 Monthey – Morgins
La Thiésaz – Les Crots: reconstruction du soutènement aval, 1^{re} partie
4. Route 317 Fayot – Crettex – Les Maisonnettes
Améliorations locales de la route des Bains de Val d'Illyez
5. Route 318 Val d'Illyez – Les Crossets
Améliorations locales au Drémieux
6. Route T9 St-Maurice – Brig
Traversée de St-Maurice: amélioration du carrefour d'entrée Sud
Traversée de Martigny: giratoire Rue du Léman – Av. de la Gare
7. Route A203 Martigny – La Forclaz – Châtellard
La Caffé – Ban du Fays: reconstruction de murs de revêtement
Tête Noire – Les Jours: amélioration du carrefour de Tête Noire
Traversée de Trient: amélioration du carrefour d'entrée à Trient
8. Route A21 Martigny – Grand-St-Bernard
Sembrancher – La Douay: fin de l'élargissement de chaussée à Combayon
Orsières – Liddes: élargissement du lacet sous Rive-Haute, accès à Fornex
Orsières – Liddes: élargissement et voie de présélection vers Fontaine-Dessus
Liddes – Bourg-St-Pierre: finition du carrefour d'entrée Nord à Bourg-St-Pierre
9. Route 96 Orsières – Ferret
Branche: canalisation d'eaux pluviales et stabilisation de l'infrastructure routière
Traversée de Prayon: début des travaux d'élargissement
10. Route 94 Sembrancher – Villette – Verbier
Traversée d'Etiez: amélioration de carrefours
Traversée de Villette: giratoire des Fleurettes
Traversée de Verbier: finition du giratoire de la place centrale
11. Route 508 Vers l'Eglise – Châtagnier – Saxé – Mazembroz
Verdan – Châtagnier: élargissement et trottoir
12. Route 74 Saxon – Sapinhaut – Col du Lin
Saxon – Sapinhaut: canalisations d'eau de surface
13. Route 70 Leytron – Ovronnaz
Produit – Montagnon: mise en forme de la surface supérieure du glissement et déplacement et reconstruction de tronçons de chaussée
Intérieur d'Ovronnaz: élargissement du tronçon Mortay – la Chapelle

14. Route 84 Riddes – Mayens-de-Riddes
Déviation de Riddes: élargissement du tronçon de plaine
finition du tronçon en coteau
15. Route T9 St-Maurice – Brig
Remise en état et restructuration à l'intérieur et à la sortie Est
de Sion
16. Route n° 60 St-Germain – Sanetsch
Trottoirs à la Crettaz
17. Route n° 61 St-Germain – Drône – Grimsuat
Déviation Nord de Grimsuat
18. Route n° 63 Veyras – Miège
Trottoirs et revêtement
19. Route n° 41 Vissoie – Grimentz – Moiry
Amélioration d'un lacet à Vissoie et de deux lacets à
Grimentz
20. Route A6 Gletsch – Grimselpass
Steinerkehr
21. Route A19 Brig – Furkapass
Déviation de Fiesch
22. Route A212 Visp – Saas Grund
Correction à Pollern.
Trottoir à Ackersand

Ouvrages d'art

23. Route A21mo Evitement de Monthey et Collombey
Pont du Rhône – Boeuferrant: viaduc pour voie ferrée AOMC
24. Route T9 St-Maurice – Brig
Traversée de Vernayaz: reconstruction du tablier du pont sur
le Trient
25. Route 94 Sembracher – Villette – Verbier
Sembracher – Etiez: début de l'assainissement du pont sur
la Dranse
26. Route 93 Le Châble – Mauvoisin
Traversée de Lourtier: réparation des ponts de Lourtier,
1^{re} étape
27. Route 63 Riddes – Aproz
Riddes: reconstruction du tablier du Ponceau sur la Fare
28. Route A206a Sion – La Muraz, Platta d'En-Bas – La Sitterie
Tunnel de Platta, génie civil
a) lots 3100 et 3101: tunnel de Platta, génie civil
b) lot 3107: giratoire et voûtage de la Sitterie
c) lots 3102 à 3114: travaux accessoires
d) lots 3120 à 3128: alimentation électrique
Tunnel de Platta, électromécanique
a) lot 3131: ventilation
b) lot 3132: réseaux hydrants
c) lots 3133 - 3138: courant faible
d) lots 3140 - 3144: courant fort
e) lot 3145: détection-incendie

● TRAVAUX EXECUTES

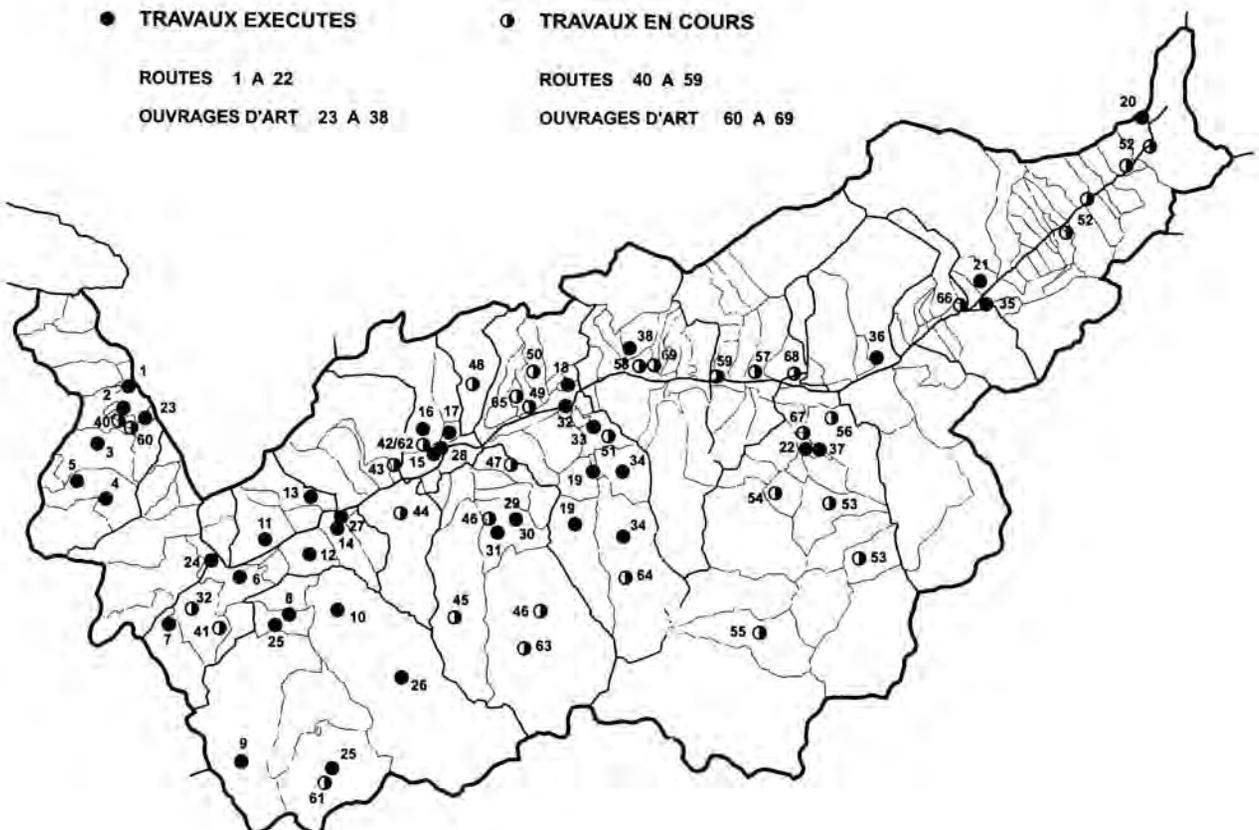
ROUTES 1 A 22

OUVRAGES D'ART 23 A 38

○ TRAVAUX EN COURS

ROUTES 40 A 59

OUVRAGES D'ART 60 A 69



29. Route n° 54 Sion – Les Haudères – Arolla: assainissement
Pont et demi-pont de Praz-Jean
Pont sur le torrent de Melly
30. Route n° 53 Bramois – St-Martin – La Crettaz
Assainissement du pont sur le torrent de Liez supérieur
31. Route n° 209 Praz-Jean – St-Martin
Pont sur le torrent de la Mounir à Liez
32. Route n° 44 Sion – Bramois – Chippis
Pont sur le Rhône à Chippis
33. Route n° 40 Sierre – Vissoie – Zinal: assainissement
Pont-arc des Petits-Pontis
Pont et demi-pont des Croisettes
Pont du Bois sur la Navisence à Ayer
34. Route n° 42 Vissoie – St-Luc – Chandolin
Assainissement d'un mur de soutènement et d'un demi-pont
à St-Luc
35. Route n° 4 Lax – Ernen – Binn – Fäld – Albrunpass
Pont à Z'Brigg
36. Route n° 1 Naters – Blatten
Gemeinbrücke Bruchji
37. Route A212 Visp – Saas Grund
Pont de Chessigraben 1
38. Route n° 38 Leuk – Albinen – Leukerbad
Wernibrücke
50. Route n° 45 Sierre – Montana – Crans
Trottoir et revêtement à La Combaz / Randogne
51. Route n° 42 Vissoie – St-luc – Chandolin
Intérieur de Chandolin
52. Route A19 Brig – Furkapass
Aménagement sur la route de la Furka
Intérieur de Münster
Intérieur de Ritzingen
53. Route A212 Visp – Saas Grund
Correction du Chessigraben
Correction à Eisten
Trottoir et correction routière à Tamatten
Trottoir à Zeläubin
54. Route n° 18 St. Niklaus – Grächen
Niedergrächen
55. Route A213 Illas – Täsch
Entrée à Altermänzen
56. Route n° 12 Visp – Visperterminen
Aménagement à Unterstalden
57. Route T9 St-Maurice – Brig
Raron
58. Route n° 38 Leuk – Albinen – Leukerbad
Aménagement
Déviation de Leuk
59. Route A509 Gampel – Goppenstein
Steg – Hohtenn

TRAVAUX EN COURS

Routes

40. Route A21mo Evitement de Monthey et Collombey
Lapiaz – La Torma: aménagement du carrefour de la Torma
41. Route A203 Martigny – La Forclaz – Châtelard
La Caffè – Ban du Fays: reconstruction de murs de revêtement
42. Route A 206a Sion – La Muraz, La Sitterie – La Muraz
Lot 3160: construction routière
43. Route n° 67 Pont-de-la-Morge – Aproz – Basse-Nendaz
Trottoir à Châteauneuf
44. Route n° 62 Sion – Nendaz
Traversée de Baar
Entrée de Sornard
Trottoir à Nendaz-Station, Le Cerisier
45. Route n° 55 Vex – Hérémenche – Motôt
Trottoir à l'intérieur d'Hérémenche
46. Route n° 54 Sion – Les Haudères – Arolla
Traversée de La Luette
Giratoire à la sortie d'Evolène
47. Route n° 53 Bramois – St-Martin – La Crettaz
Canalisation sur le raccordement de Nax
48. Route n° 58 Sion – Botyre – Anzère
Trottoir – Pralan – Anzère
49. Route n° 46 Sierre – Chermignon – Crans
Trottoir à Corin
60. Route A21mo Evitement de Monthey et Collombey
Les Aunaires – Lapiaz: trémie et tranchée couverte de
Collombey
galerie de reconnaissance du tunnel de Collombey
61. Route A21 Martigny – Grand-St-Bernard
Le Brocard – Le Borgeaud: remplacement des joints de chaussée
Bourg-St-Pierre – Tunnel: assainissement du tunnel des Toules
62. Route A 206a Sion – La Muraz, La Sitterie – La Muraz
Lot 3161: passage inférieur du chemin de Pellier
63. Route n° 54 Sion – Les Haudères – Arolla
Galerie du Petit-Pont
Galerie de la Sortie du tunnel
64. Route n° 40 Sierre – Vissoie – Zinal
Galerie de la Loverèche à Motec
65. Route n° 46 Sierre – Chermignon – Crans
Passage inférieur à piétons à Chermignon-d'En-Bas
66. Route A19 Brig – Furkapass
Pont du Deischbach
Nussbaumbrücke
67. Route A212 Visp – Saas Grund
Demi-pont à Neubrücke
Pont à St. Michael
Ouvrage en encorbellement à Huteggen
68. Route n° 167 Baltschieder – Eggerberg – Eggen
Schlüochtbrücke
69. Route n° 38 Leuk – Albinen – Leukerbad
Pont de Lirschygraben

Ouvrages d'art



Lourtier





Orsières
Avalanche d'Issert
9 février 1999, vers 15 h



Blitzingen
26. février 1999

TRAVAUX À L'ÉTUDE

Routes

101. Route n° 263 St-Gingolph – Novel
Intérieur de St-Gingolph: dossier d'enquête publique
102. Route A21 – A144 St-Gingolph – Le Bouveret – Rennaz
Le Bouveret – Les Evouettes – Pont sur le Rhône: reprise du projet général 1:1000
103. Route n° 302 St-Gingolph – St-Maurice
Giratoire ZI Bouveret: études routières, projet d'exécution
Giratoire des Illettes: études routières, projet d'exécution
104. Route n° 115 Aigle – Vionnaz
Giratoire Vionnaz sud: études routières, dossier d'enquête publique
105. Route n° 112 Vouvry – Illarsaz – Monthey
Collombey-le-Grand – Corbier: études routières, projet d'exécution
Intérieur de Monthey, giratoire avenue de l'Europe: études routières, projet d'exécution
Illarsaz – La Chapelle: études routières, projet d'exécution
106. Route A201 Monthey – Morgins
Déviation de Collombey et de Monthey: études routières, projet d'exécution
107. Route n° 111 Troistorrens – Champéry – Grand Paradis
Traversée de Val d'Illicz: étude de faisabilité
108. Route n° 103 Evionnaz – Collonges – Dorénaz – Vernayaz
Carrefour entrée de Collonges: dossier d'enquête publique
Giratoire de Dorénaz, carrefour pont du Rhône et passerelle: dossier d'enquête publique
109. Route A203 Martigny – Forclaz – Le Châtelard
Carrefour de la Tête Noire: études routières, projet d'exécution
110. Route 341 Gare des Marécottes – Trétien – Finhaut
Trétien – Finhaut: études routières, projet d'exécution
111. Route A21 Martigny – Grand-St-Bernard
Galerie du Lavanchy: dossier d'enquête publique
La Creuse – Fontaine dessous: suite du projet général 1:1000
Le Queuderay – Palazuët (déviation de Liddes): suite du projet général 1:1000
112. Route n° 94 Sembrancher – Villette – Verbier
Verbier – Village – La Luy: études routières, projet d'exécution
Traversée de Villette: études routières, projet d'exécution
113. Route n° 71 Martigny – Fully – Saillon – Ardon
Pont de Branson: dossier d'enquête publique
Intérieur de Saillon, Carrefour des Virottes: études routières, projet d'exécution d'un giratoire
114. Route n° 67 Pont-de-la-Morge – Aproz – Basse-Nendaz
Pont-de-la-Morge – Châteauneuf: études routières, projet d'exécution
115. Route n° 54 Sion – Les Haudères
Traversée de La Luette: études routières, projet d'exécution
116. Route A206a Sion – La Muraz
Déviation nord de Sion: études routières, projet d'exécution
117. Route n° 45 Sierre – Montana – Crans
Giratoire de l'Albert 1^{er} à Montana: études routières, projet d'exécution
118. Route n° 42 Vissoie – St-Luc – Chandolin
Aménagement du centre du village de St-Luc: études routières, projet d'exécution
119. Route Niedergampel – Bratsch
Nouvelle liaison route cantonale: étude de faisabilité
120. Route n° 38 Leuk – Albinen – Leukerbad
Albinen – Lirschygraben: études routières, projet d'exécution
121. Route A 509 Gampel – Goppenstein
Déviation de Steg/Gampel: dossier d'enquête publique
Projets Schintygraben et Stockgalerie: projet général 1:1000, dossier d'enquête publique
122. Route A212 Visp – Saas Grund
Déviation de Stalden: projet général 1:1000, dossier d'enquête publique
123. Route A213 Illas – Täsch
Projet Stägjitschuggen: phase d'homologation du projet
Projet Ritigraben: étude de faisabilité, investigations géologiques
Déviation de St. Niklaus: dossier d'enquête publique
124. Route A212 Visp – Saas Grund
Déviation de Saas Grund: projet général 1:1000
125. Route T9 St-Maurice – Brig
Intérieur de Visp: études routières, projet d'exécution
126. Route n° 1015 Brig West – Massabrücke
Intérieur de Naters, giratoire du Lötschberg: études routières, projet d'exécution
127. Route A19 Brig – Furkapass
Intérieur de Lax: dossier d'enquête publique
Niederswald – Blitzingen: études routières, projet d'exécution
Galerie du Wilerbach: dossier d'enquête publique
Déviation de Münster, Geschinen, Ulrichen et Obergesteln: projet général 1:1000
128. Intérieur d'Obergesteln: dossier d'enquête publique
129. Route n° 165 Goppisberg – Greich
Nouvelle liaison routière: dossier d'enquête publique
130. Route n° 1006 Riederalp – Bettmeralp
Bahnhofstation Riederalp – Gemeinde Goppisberg: études routières, projet d'exécution

Nouveaux ouvrages d'art

201. Route A21mo St-Triphon – La Torma:
Rampes du viaduc de l'AOMC sur giratoire de Boeuferrant
Tunnel de Collombey
Galerie de la Torma
202. Route n° 103 Evionnaz – Collonges – Dorénaz
Passerelle sur le Rhône à Dorénaz
203. Route A206a Sion – La Muraz
PI Chemin Pellier
204. Route n° 40 Sierre – Zinal
Galerie de Loverèche

- 205. Route n° 38 Leuk – Albinen – Leukerbad
Pont sur le Lirschygraben
- 206. Route A509 Gampel – Goppenstein
Pont de Rottundorna sur le Rhône
- 207. Route A509 Gampel – Goppenstein
Schintigalerie et Stockgalerie
- 208. Route A212 Visp – Saas-Fee
Pont sur le Chessigraben 2
- 209. Route A213 Illas – Täsch
Ouvrage du Ritigraben
- 210. Route A213 Illas – Täsch
Hundschipfenbrücke, St. Niklaus
Passerelle piétons, St. Niklaus
Neue Stockbrücke, St. Niklaus
- 211. Route Goppisberg – Greich
Murs de soutènement
- 212. Route A19 Brig – Furkapass
Galerie de Blitzingen

Maintenance et réfection d'ouvrages d'art

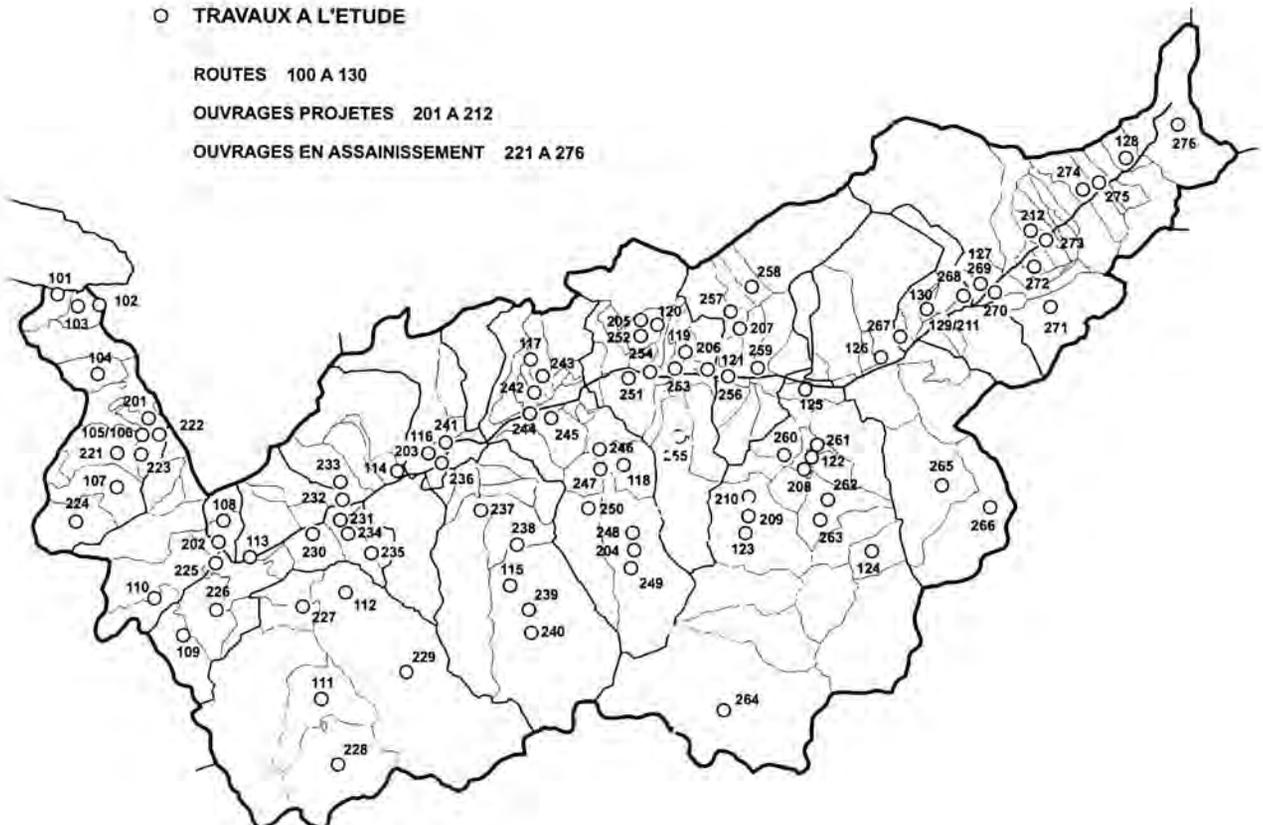
- 221. Route A201 Monthey – Morgins:
Pont de Collaire
Pont lacet des Mayettes
Pont lacet Vers Feux
Pont lacet des Crots
- 222. Route n° 109 Monthey – Choëx – Les Giettes
Pont des Épenys sur nant de Sepey
Pont du Grand Clos sur nant de Chandonne
Pont de Choëx sur nant de Chandonne
Pont du Grand Clos sur nant de Sepey
- 223. Route n° 314 Choëx – Troistorrents
Pont-voûte du Crétian
Ponceau sur le torrent de Massillon
Pont du Pas sur la Vièze
- 224. Route n° 111 Troistorrents – Champéry
Pont des Moulins sur la Vièze
- 225. Route n° 102 La Bâtiаз – Salvan
Ancien pont du Gueuroz
- 226. Route A21 Martigny – Grand-St-Bernard
Galerie de protection du Lavanchy
Joints de 6 ouvrages
- 227. Route n° 94 Sembrancher – Villette – Verbier
Pont sur la Drance à Sembrancher

○ TRAVAUX A L'ETUDE

ROUTES 100 A 130

OUVRAGES PROJETES 201 A 212

OUVRAGES EN ASSAINISSEMENT 221 A 276



228. Route A21 Martigny – Grand-St-Bernard
Route couverte des Toules
229. Route n° 93 Le Châble – Mauvoisin
Ponts sur le torrent de Lourtier
230. Route n° 72 Saillon – Saxon
Passage supérieur Saillon – Saxon
231. Route n° 501 Riddes – St-Pierre-de-Clages
Pont sur canal Sion – Riddes
232. Route T9 Riddes – Ardon
Pont sur la Losentze
233. Route n° 71 Martigny – Fully – Ardon
Pont sur la Losentze 2
234. Route n° 87 Riddes – Mayens de Riddes
Pont sur la conduite forcée
235. Route n° 512 Fey – Isérables – Le Rosselin
Demi-pont de Auddes
236. Route n° 536 Sion – Bramois
Pont sur le Rhône Ste-Marguerite
237. Route n° 54 Sion – Les Haudères – Arolla
Pont sur torrent des Tsoupillis
Pont sur torrent de Tsardonney
Demi-ponts de la Combe et de Tséna
Pont du Sauterot
238. Route n° 54 Sion – Les Haudères – Arolla
Pont sur torrent de Melly
239. Route n° 54 Sion – Les Haudères – Arolla
Pont-arc sur Martémo
240. Route n° 54 Sion – Les Haudères – Arolla
Galerie centrale du Tunnel
241. Route n° 57 Platta – Molignon
Demi-pont de Batassé
242. Route n° 615 Noës – Champsabé – Ollon
Demi-pont de Champsabé
243. Route n° 45 Sierre – Montana – Crans
Demi-pont de Bluche
244. Route no 607 Pramagnon – Grône – Gare de Granges
Pont de Granges sur CFF, Rhône et T9
Ponceau de Pramagnon sur Derochia
245. Route n° 49 Chalais – Noës
Viaduc de Noës sur CFF et T9
Ponceau sur le Grand Canal
246. Route n° 40 Sierre – Zinal
Demi-ponts des Croisettes
247. Route n° 40 Sierre – Zinal
Demi-pont des Croux, Vissoie
Pont des Moulins, Vissoie
248. Route n° 40 Sierre – Zinal
Pont du Bois sur la Navizence
249. Route n° 40 Sierre – Zinal
Pont de Mottec sur la Navizence
250. Route n° 41 Vissoie – Grimentz – Barrage de Moiry
Demi-ponts de Fortuna
Ponceau sur la Freintze
251. Route T9 St Maurice – Brig
Pont sur l'Iligraben, Susten
Viaduc de Susten
Encorbellement de Susten
252. Route n° 38 Leuk – Albinen
Trittjigalerie
253. Route n° 700 Leuk – Bratsch – Erschmatt
Pont-arc sur le Feschelbach
254. Route n° 26 Turtmann – Niedergampel – Gampel
Pont de Getwing sur Rhône et CFF
255. Route n° 183 Turtmann – Oberems
Unterführung Druckleitung Unterems
Unterführung Druckleitung Oberems
256. Route A509 Gampel – Goppenstein
Pont de Gampel-Steg sur T9,CFF et Rhône
Lonzabrücke Steg-Gampel
257. Route n° 24 Goppenstein – Blatten
Faldungalerie
258. Route n° 24 Goppenstein – Blatten
Pont sur le Wilerbach
Pont sur le Tännbach
259. Route n° 22 Turtig – Raron
Rottenbrücke, Raron
260. Route n° 17 Stalden – Bürchen
Pont sur le Walschgrabu 5
261. Route A212 Visp – Saas-Fee
Pont de St. Michael
Pont de Chimatta
262. Route n° 805 Eisten – Bifig
Pont-lacet de Zen Schmiden
Pont-lacet de Bifig 1
Pont-lacet de Bifig 2
Pont-lacet de Bifig 3
263. Route A212 Visp – Saas-Fee
Demi-pont de Hutteggan
264. Route n° 13 Täsch – Zermatt
Demi-pont de Lügelti
265. Route n° 905 Egga – Simplon Dorf
Pont sur le Senggibach
266. Route n° 166 Gondo – Zwischbergen
Pont sur le Metje
267. Route n° 162 Bitsch – Riederalp
Traversée du torrent de Bitsch 3
268. Route A19 Brig – Furka:
Ponceau sur le Teifebach, Filet
Demi-ponts de Filet
Ponts de Nussbaum
Pont de Kupferboden
269. Route A19 Brig – Furka
Pont arc sur le Deischbach
270. Route n° 4 Lax – Ernen – Binn
Pont sur l'Alterbach, Ernen
271. Route n° 4 Lax – Ernen – Binn
Pont sur la Binna 3, Binn
Pont sur l'Englisbach, Binn

272. Route n° 153 Ernen – Steinhaus
Pont sur le Milibach, Mühlebach
273. Route n° 1013 Blitzigen – Bodmen
Pont sur le Rhône à Bodmen
274. Route A19 Brig – Furka
Pont sur le Münstigerbach, Münster
275. Route A19 Brig – Furka
Ponceau sur le Geschinenbach
Ponceau sur le Niederbach
Ponceau sur l'Oberbach
276. Route A19 Brig – Furka
Pont sur le Muttbach
Pont sur le Belvédèrebach 1
Demi-pont lacet de Galenkehr

Activités connexes aux ouvrages d'art

- Développement, mise à jour et exploitation de la banque de données informatique des ouvrages d'art.
- Surveillance périodique et inspection des ouvrages.
- Expertises et inspections spéciales.
- Préparation des procédures d'attribution de mandats d'ouvrages.
- Planification à court et à long terme des études et des travaux de réfection ou d'entretien spécialisé.
- Direction et contrôle des études d'ouvrages d'art.
- Vérifications pour l'autorisation de 63 transports exceptionnels, directives pour leur réalisation et, pour beaucoup, accompagnement par un spécialiste des ouvrages d'art.
- Achèvement et mise en service d'un programme informatique pour le contrôle des transports exceptionnels.
- Contrôle de la capacité portante d'ouvrages en vue de lever la limitation de tonnage de certaines routes.
- Achèvement de l'inventaire des limitations de tonnage existantes sur les routes cantonales et établissement de cartes pour leur représentation.

RÉGIME DES EAUX

Après les avalanches catastrophiques du début de l'année, ce fut aux torrents de se manifester, principalement durant les fêtes de l'Ascension. Laves torrentielles, alluvionnement des torrents, érosion des berges, débordements: ces intempéries ont touché l'ensemble du Canton mais en particulier le Valais Central. Les communes les plus touchées ont été Albinen, Grimentz, Ayent, Bagnes et Champéry. Le coût total des travaux de remise en état et des projets induits s'élève à plus de 25 millions de francs, la part cantonale étant estimée à plus de 9 millions de francs. Afin de faire face à ces dépenses imprévues, un crédit supplémentaire de 6.2 millions de francs a été décidé par le Grand Conseil et les budgets ont été augmentés de 2 millions pour 2000 et de 1 million pour 2001.

Travaux exécutés

301. Rhône, Oberwald
Enrochement
302. Vispe, St. Niklaus
Rampe et enrochement
303. Lonza, Steg/Gampel
Mesures anticipées
304. Losentze et affluents, Chamason
Chenal de la Sizerantse

Travaux en cours

305. Rhône, Filet/Bister
Rampe et enrochement
306. Vispe, Saas Grund
Réfection après intempéries
307. Vispe, Zermatt
Réfection après intempéries
308. Dala, Leukerbad
Rampes et enrochement
309. Tracuit, Zinal
Dépotoir
310. Sionne, Sion
Réfection des murs
311. Torrent de Verbier II
Chenal
312. Torrent de St-Barthélémy, Mex, Evionnaz, St-Maurice
Assainissement des barrages A

Travaux à l'étude

313. Rhône Obergesteln
Correction après intempéries
314. Rhône Biel – Selkingen
Correction après intempéries
315. Kelchbach Naters
Concept de protection
316. Saltina + Gamsa + Grosse Graben, Brig
Concept de protection
317. Täschbach Täsch
Concept de protection
318. Lättgraben Täsch
Remise à ciel ouvert
319. Ritigraben St. Niklaus, Grächen
Concept de protection
320. Vispa Randa
Projet de charriage
321. Vispe Visp
Concept de protection
322. Rhône Bitsch – Susten
3^e correction

- | | |
|---|--|
| <p>323. Lonza Gampel/Steg
Concept de protection</p> <p>324. Meretschibach Agarn
Dépotoir + chenal</p> <p>325. Dala Leukerbad
Enrochement et rampes</p> <p>326. Illgraben
Concept de protection contre les laves torrentielles</p> <p>327. Rhône Finges
Gestion des matériaux</p> <p>328. Navizence Chippis
Réfection des murs</p> <p>329. Monderèche
Projet de correction</p> <p>330. Grimentz
Correction du torrent du Marais après intempéries</p> <p>331. Borgne Bramois
Concept de protection</p> <p>332. Torrent de Tzénaz Hérémece
Concept de protection</p> <p>333. Sionne Sion
Concept de protection</p> <p>334. Ayent
Correction des torrents d'Anzère après intempéries</p> <p>335. Rhône Chippis – Chamoson
3^e correction</p> | <p>336. Leytron
Concept de protection</p> <p>337. Rhône Chamoson – Dranse
3^e correction</p> <p>338. Dranse Entremont
Concept de protection</p> <p>339. Dranse Martigny
Concept de protection</p> <p>340. St-Barthélémy et Mauvoisin, Mex, Evionnaz, St-Maurice
Concept de protection et assainissement des barrages A</p> <p>341. Torrents de Val d'Illicz
Carte des dangers</p> <p>342. Torrents de Vionnaz, Vionnaz
Concept de protection</p> |
|---|--|

Travaux d'entretien des cours d'eau

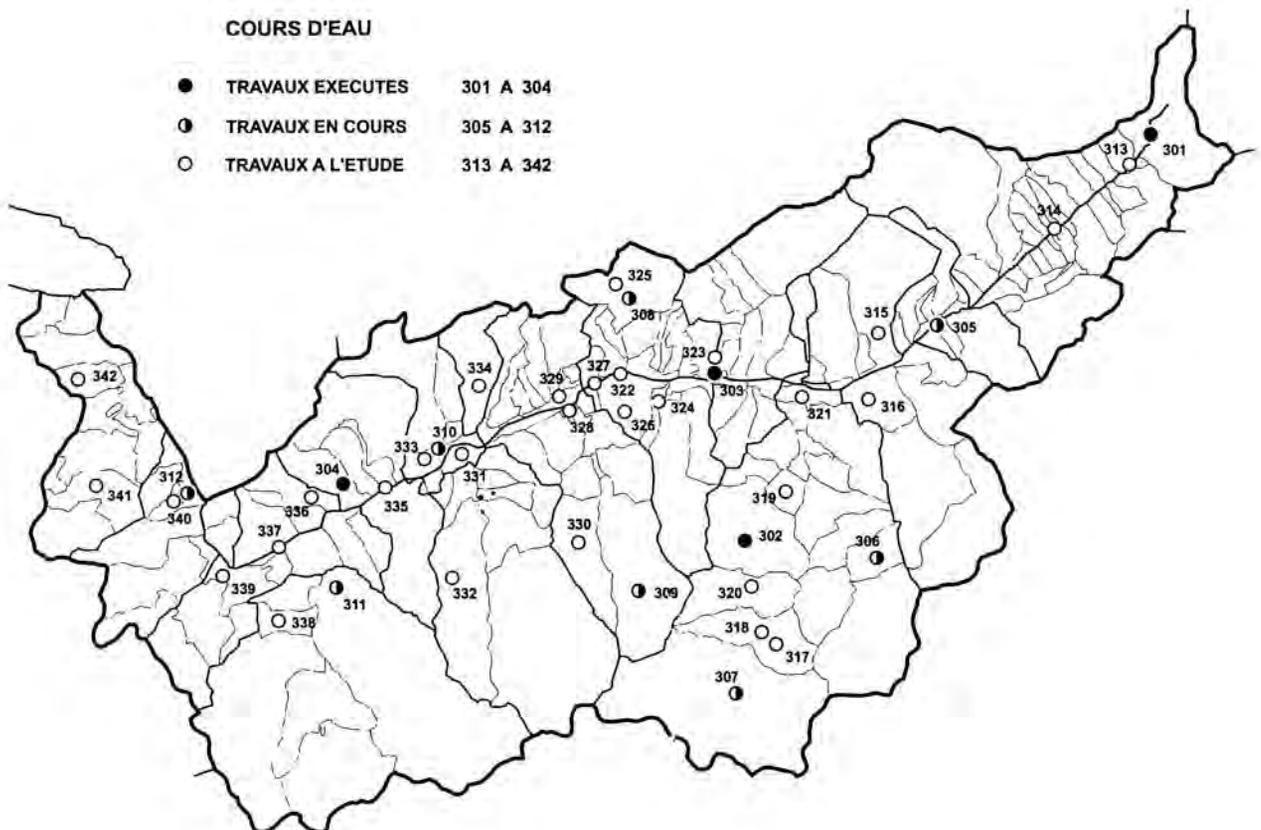
Remarque

Les travaux d'entretien pour 1999 se sont élevés à quelque 5.16 millions de francs.

Cours d'eau	Coût des travaux	Subvention ordinaire	Subvention différentielle
Rhône, Lac Léman	1'025'308.40	512'654.20	205'061.70
Port du Bouveret		50'000.00	
Torrents	2'572'625.80	1'286'312.95	30'617.35
Canaux	1'557'895.75	778'947.90	40'935.45
	5'155'829.95	2'627'915.05	276'614.50

COURS D'EAU

- | | | |
|---|-------------------|-----------|
| ● | TRAVAUX EXECUTES | 301 A 304 |
| ◐ | TRAVAUX EN COURS | 305 A 312 |
| ○ | TRAVAUX A L'ETUDE | 313 A 342 |



Intempéries 1999

Dans le cadre des intempéries 1999, les communes ont investi quelque 5.7 millions de francs pour assainir leurs cours d'eau. L'aide immédiate du canton s'est élevée à 50 % des frais, soit à 2.85 millions.

ROUTES NATIONALES

(Voir rapport de controlling)

ENTRETIEN

Généralités

L'exploitation du réseau routier cantonal comprend:

- 99.8 km de routes nationales A9
 - 57.1 km de plaine
 - 42.7 km Simplon
- 215.9 km de routes principales suisses
 - A 6 Gletsch – Grimsel
 - A 19 Brig – Furka
 - A 201 Monthey – Morgins
 - A 203 Forclaz
 - A 21 Grand-St-Bernard
 - A 212 Visp – Saas Grund
 - A 213 Illas – Täsch
 - A 509 Gampel – Goppenstein
 - A 301 St-Triphon – Collombey
 - A 206a Champsec/Sion – La Muraz
- 1846.2 km de routes cantonales subdivisées en:
 - 212.8 km de routes principales de plaine
 - 187.5 km de routes principales de montagne
 - 113.2 km de routes secondaires de plaine
 - 1115.9 km de routes secondaires de montagne
 - 216.8 km de chemins cantonaux

Le dossier «classement et déclassement des routes» est en cours d'exécution. Après adoption par le Grand Conseil, le réseau routier cantonal sera légèrement modifié.

L'évitement de Sierre (A9), tronçon Sierre ouest – Sierre est, a été ouvert au trafic le 18.11.99.

Routes cantonales

Les principaux cols alpestres ont été ouverts et fermés aux dates suivantes:

	ouverture	fermeture
Col de la Furka	11.06.99	03.11.99
Col du Grimsel	16.06.99	08.11.99
Col du Nufenen	11.06.99	06.11.99
Col du Gd-St-Bernard	01.06.99	06.10.99 versant I 01.11.99 versants I + CH

Le déneigement et le salage représentent les éléments prédominants du service hivernal. La sécurité hivernale est assurée sur l'ensemble du réseau cantonal grâce à la collaboration de

130 entreprises concessionnaires (ou véhicules privés) pour le déblaiement des neiges,

70 entreprises concessionnaires (ou véhicules privés) pour le salage et le sablage,

ce qui occasionne un coût (4.3 mios en 1997; 5,3 mios en 1998) qui varie en fonction des conditions météorologiques, comme d'ailleurs l'utilisation du sel pour lutter contre le verglas.

En 1999, 10 602 tonnes de sel ont été utilisées (8 552 t en 1998) dont 4 565 tonnes pour la seule période de novembre et décembre 1999.

En 1999, avec l'entrée en vigueur de la loi sur les marchés publics (LMP du 23 juin 1998) et l'ordonnance sur les marchés publics (Omp du 26 juin 1998), les contrats pour le service hivernal ont été mis à jour.

1999 fut une année particulièrement difficile avec les intempéries de février, dont les conditions météorologiques exceptionnelles ont nécessité la mise en place de la cellule de secours en cas de catastrophe (CECA) et de l'état-major civil de conduite (EMCC).

Les importants dégâts dus aux intempéries de février 1999 ont fait l'objet d'une analyse particulière. Un groupe de travail ad hoc a rendu un rapport circonstancié au Conseil d'Etat sur les événements exceptionnels (bilan des intempéries février 1999 du 20.08.1999).

Des crédits supplémentaires ont été obtenus pour faire face aux besoins accrus nécessaires au rétablissement du réseau routier.

Routes nationales

L'entretien courant des routes nationales s'est déroulé à satisfaction avec les moyens ordinaires malgré un service hivernal difficile. Les travaux d'exploitation des routes nationales sont subventionnés à 88 % du résultat annuel fourni par une comptabilité d'exploitation soumise à l'OFROU pour approbation, avant le versement du décompte final.

Trois centres d'entretien sont en exploitation, soit Indivis et Sierre pour les 57 kilomètres d'autoroute A9 de plaine et Simplon-Dorf pour les 42.35 kilomètres de la route nationale N9 du Simplon. Un point d'appui provisoire à Gamsen est exploité jusqu'à la mise en service du centre de Brig.

Les projets pour le centre d'entretien de Brig ont été examinés dans le cadre d'un concours en novembre 1998. Les mandats d'études sont attribués et les crédits de construction octroyés. L'ouverture est prévue en 2002.

Aperçus des coûts d'exploitation principaux

Montant par KmV (km virtuel, soit km qui tient compte des installations annexes – jonctions, aires repos, etc.) avec comparaison des valeurs moyennes suisses (indices d'exploitation 1998):

	Fr./KmV - VS	Fr./KmV - CH
A9 tronçons à ciel ouvert, 4 pistes		
- St-Maurice – Vétroz	52 476.—	77 800.—
- Vétroz – Sierre	59 175.—	59 175.—
A9 tronçons en tunnel, 2 tubes ventilés		
o Galeries de St-Maurice	230 236.—	
o Galeries de Champsec/Sion	271 839.—	271 165.—

A21 tunnel Mont-Chemin,		
1 tube ventilé	129 639.—	148 207.—
N9 tronçons à ciel ouvert, 2 pistes		45 508.—
– Brig – Simplonpass	41 249.—	
– Simplonpass – Landesgrenze	45 391.—	

La sécurité hivernale est assurée par nos propres moyens sur le réseau de plaine et avec le concours de 4 entreprises concessionnaires pour le Simplon. La première intervention pour le déneigement et le salage a eu lieu le 18 novembre 1998, le dernier déneigement, le 9 mars 1999, et le dernier salage en plaine, le 15 avril 1999.

En 1999, le sel utilisé a doublé par rapport à l'année précédente (997 tonnes de sel sur l'autoroute de plaine).

En plus, sur l'axe du Simplon, nous disposons de plusieurs stations météorologiques et postes d'observation qui ont enregistré des chutes de neige cumulées pour l'hiver 98/99 de 6,65 m au Simplonpass. La dernière chute (60 cm) a été observée les 15 et 16 avril à Simplon-Dorf. La route du Simplon a été fermée temporairement, plusieurs fois pour les tracteurs de semi-remorques et remorques ainsi que pour tous véhicules, en raison des chutes de neige et du danger d'avalanches exceptionnels enregistrés durant l'hiver 1999.

Le trafic estival est forcément perturbé par les travaux de gros entretien et de renouvellement. On note en particulier:

- l'assainissement des ouvrages (Riddes, St-Maurice);
- la réfection de revêtement (Saxon – Riddes)
- assainissement divers, revêtement et assainissement d'ouvrages (Simplon)

Le «Benchmarking» (instrument de gestion) a été introduit par l'OFROU en 1998 en vue de rationaliser et d'organiser le versement des contributions fédérales de manière plus efficace et plus performante. Les premiers résultats nous donnent les coefficients d'entretien pour le nettoyage, l'entretien des surfaces vertes et le service technique. Un indice de référence est ainsi obtenu par activité et par centre d'entretien.

Logistique

Equipement

L'équipement des centres et arrondissements d'entretien est pratiquement réalisé. La maintenance et le remplacement sont actuellement les tâches prioritaires, en fonction des moyens attribués annuellement. Le parc comprend, entre autres:

- 36 voitures légères,
- 59 Jeeps,
- 33 bus et camionnettes,
- 16 véhicules lourds,
- 136 épanduses à sel (dont 85 portées et 51 tractées)
- 202 lames à neige (dont 180 pour véhicules lourds et 22 pour véhicules légers),
- différents engins et outils divers (compresseurs, remorques, faucheuses, chargeuses, etc.)

Signalisation

La section logistique d'entretien met en place et entretient l'ensemble de la signalisation verticale et du marquage routier avec le concours des municipalités et entreprise privées spécialisées. En 1999, 11 entreprises ont réalisé pour environ Fr. 453 145.—de travaux de marquage.

Le SRCE a, par ses propres moyens, marqué:

	Kilomètres	Montants (selon prix moyen)
Lignes d'axes		
Lignes de bordures	535.0 km	Fr. 1 524 661.—
	208.3 km	
Lignes jaunes, bandes cyclables	5.1 km	Fr. 20'712.—
Divers (îlots, flèches, bandes d'arrêt, etc.)		Fr. 75'162.—

Pour Fr. 160 920.— de travaux de marquages routiers ont été réalisés à l'intérieur des localités (50 % à la charge des communes).

Commission cantonale de signalisation routière (CCSR)

Le chef de la section logistique d'entretien assume la présidence de la CCSR. En 1999, cette commission a siégé 48 fois et a traité 1340 dossiers. Les émoluments encaissés se montent à Fr. 78 120.—.

La gestion du cadastre de la signalisation est en cours d'informatisation. La consultation des dossiers homologués et la mise à jour de la signalisation se font actuellement manuellement et de façon archaïque. Le logiciel «ROUTIMAGE» est installé dans le cadre du projet général STRADA. Un important travail est nécessaire pour constituer la base de données (levée et saisié de la signalisation). Pour cela, un renfort de la cellule CCSR est indispensable. Cette informatisation permettra également de mieux gérer la publicité le long des routes qui actuellement prolifère d'une façon insuffisamment contrôlée, faute de moyens.

SERVICE DES BÂTIMENTS, MONUMENTS ET ARCHÉOLOGIE

(Bâtiments voir rapport de controlling)

PROTECTION DES SITES

Préavis:

La Sous-commission pour la protection des sites est consultative. Elle traite à l'intention des autorités cantonales, et à leur demande, les matières de son domaine, en vue d'assurer la protection et la mise en valeur des sites construits. Elle collabore aussi avec des organisations de droit privé et avec des particuliers.

En 1999, elle a préavisé, en prodiguant de nombreux conseils pour des projets de réfection, 524 dossiers dont 435 pour la Commission cantonale des constructions, ce qui représente une augmentation de 11% par rapport à 1998.

Subventions cantonales:

En matière de subventions une aide financière est accordée pour les frais de restauration, de rénovation ou de réfection de couvertures en dalles ou en bardeaux de bâtiments dignes d'intérêt. L'engagement des crédits correspondants s'élève en 1999 à Fr. 260'000.— environ, répartis sur 29 objets. Quant aux subventions payées, elles concernent 28 objets et se montent à Fr. 370'000.— (27% Haut-Valais, 73% Valais romand). Ces subventions servent à payer la différence de coût entre un entretien normal et une restauration faite selon les règles de l'art pour des bâtiments situés dans des ensembles dignes de protection ou pour des ensembles dont le témoignage patrimonial mérite une attention particulière.

Subventions fédérales:

Dans le domaine de la protection des sites, la Confédération, par son office de la culture, a versé des subventions pour 46 objets, totalisant Fr. 651'049.—.

La sauvegarde du patrimoine valaisan passe par le maintien d'une aide financière adéquate, par une information complète sur les besoins et les moyens de sauvegarde, ainsi que par une sensibilisation à l'importance culturelle et économique du patrimoine bâti.

MONUMENTS HISTORIQUES

Objets pris en charge

Les restaurations de monuments classés suivies par l'office des monuments historiques durant l'année 1999 sont au nombre de 47, 27 concernent des bâtiments religieux et 20 des bâtiments profanes. A ce nombre s'ajoutent 22 bâtiments pour lesquels l'office des monuments historiques a fonctionné en guise de conseiller (14 bâtiments religieux, 8 bâtiments profanes). Indépendamment du nombre d'objets subventionnés nous constatons depuis plusieurs années une demande croissante d'une aide professionnelle en relation avec notre patrimoine bâti.

Les points essentiels de l'activité 1999 concernent les restaurations terminées de l'église paroissiale Saint-Théodule à *Isérables* et du Manoir à *Martigny*. Les restaurations en cours les plus importantes sont celles de l'église Saint-Antoine à Brigue ainsi que du bâtiment La Pontaise à *Ardon*. Relevons la préparation de la restauration de l'église Saint-Pierre à *Münster* et de l'ancien Prieuré à *Bourg-Saint-Pierre*.

Monuments historiques protégés par le canton:

Durant l'année 1999, 8 nouveaux objets ont pu être classés au nombre des monuments historiques:

- *Ardon*, maison La Pontaise (cad. n° 3028);
- *Brigue*, église Saint-Antoine;
- *Chamoson*, maison Maye à Saint-Pierre-de-Clages (cad. n° 97, folio n° 9);
- *Erschmatt*, chapelle de la Croix;
- *Lens*, église paroissiale Saint-Pierre;
- *Martigny*, chapelle Saint-Jean à Martigny-Croix;
- *Niederwald*, ossuaire;
- *Viège*, maison Zuber (cad. n° 24), appartement Vouillamoz.

Le nombre des monuments protégés par le Canton s'élève ainsi à 505.

Subventions cantonales:

Par rapport au crédit de restauration de l'année précédente, celui de 1999 a par bonheur été augmenté de Fr. 100'000.— pour atteindre Fr. 900'000.—.

Les engagements pris en 1999 s'élèvent à Fr. 900'000.—. Ajoutés aux anciennes promesses, le montant des subventions engagées s'élève à Fr. 1'121'292.—. Les paiements de subventions d'un montant de Fr. 640'082.— ont été répartis en 1999 sur 32 objets.

Loterie romande:

Comme lors de l'année précédente, la Loterie romande a participé généreusement par un montant de Fr. 550'000.— (61%) au crédit de restauration de notre office.

Subventions fédérales:

La Confédération, par son office de la culture, a versé des subventions d'un montant de Fr. 1'542'716.— pour 14 objets, dont un acompte de Fr. 292'802.— attribué à la restauration du château de Valère.

De plus, les experts et consultants de la commission fédérale des monuments historiques ainsi que de l'institut des monuments historiques de l'ETH de Zurich et de l'EPF de Lausanne nous ont soutenus par leur aide précieuse et compétente.

RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES

Une part importante du travail de l'archéologie cantonale demeure la gestion de la carte archéologique, la surveillance des secteurs sensibles, l'organisation des interventions archéologiques – de la prospection de surface aux grands chantiers de fouilles –, la mise à disposition des informations archéologiques auprès du public, par la publication d'articles dans des revues nationales ou étrangères, par des conférences en Suisse ou à l'étranger, par une participation active à des colloques, des congrès, etc.

Découvertes archéologiques:

L'année 1999 a été relativement calme en ce qui concerne les découvertes archéologiques, mises à part les importantes recherches menées sur le tracé de l'autoroute à *Gamsen*, près de Brig, prises en charge par les Routes nationales. Après douze campagnes de fouilles (1988–1999), les travaux sur le terrain ont été interrompus; l'élaboration des résultats se poursuivra pendant ces prochaines années, jusqu'à leur publication.

- A *Glis* (commune de Brig-Glis), une rapide intervention à la Napoleonstrasse a permis d'affirmer la présence d'une villa gallo-romaine; les vestiges repérés depuis 1958 appartiennent en fait à des constructions du XVII^e siècle, remaniées par la suite.
- Dans le cadre de l'Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse (IVS) [Inventar historischer Verkehrswege der Schweiz], des prospections sur des tronçons d'anciens chemins menant aux cols de l'*Albrun (Binntal)* et du *Simplon* ont permis de retrouver, grâce à un détecteur de métal, différents objets perdus au cours du temps. Les plus anciennes trouvailles sont trois monnaies du III^e siècle de notre ère découvertes sur le chemin de l'*Albrun*; les deux monnaies découvertes au *Simplon* datent, elles, du XV^e et du XIX^e siècle.

- Une rapide intervention, complémentaire aux recherches effectuées en 1998 sur le site d'*Oberstalden*, commune de Visperterminen, a apporté quelques informations complémentaires sur l'extension du village protohistorique et romain, dont l'existence a été révélée en 1995.
- A *Bramois* (Sion), la surveillance d'un chantier de construction a amené la découverte et la fouille partielle d'un nouveau site pré-historique; on y a mis au jour un foyer, une palissade et une sépulture en caisson de dalles d'époque néolithique, accompagnés d'un grand nombre d'objets en pierre inédits, dont l'étude (à entreprendre) promet beaucoup. Dans la coupe du terrain est apparue une sépulture du Second Age du Fer, avec anneaux de cheville «valaisans», qui a été prélevée en bloc.
- A *Sion*, des travaux de terrassement effectués dans le cadre de la reconstruction de l'Institut don Bosco, à Platta, ont révélé la présence d'un alignement de dalles verticales disposées en arc de cercle, appartenant vraisemblablement à un tumulus protohistorique, entouré de tombes plus tardive; une de ces dernières recelait un riche mobilier du Premier Age du Fer.
- A *Sion* toujours, derrière l'Ecole d'ingénieurs, les travaux de terrassement pour une nouvelle route de contournement ont permis le repérage d'un site, avec foyers en cuvette, qui, chronologiquement, se situe à la charnière entre les Ages du Bronze et du Fer.
- Sur le *Plan de Barasson*, à 1 km du sommet du col du Grand Saint-Bernard, quelques sondages menés par l'université de Stanford (USA), ont montré qu'il ne restait pas grand chose d'un refuge romain «ravagé» par un fouilleur clandestin au début des années 1970.
- L'abri sous roche de *Taney* (Vouvry), découvert en 1987, a fait l'objet d'une nouvelle analyse, à l'initiative des Musées cantonaux. Ces travaux ont permis de confirmer que cet abri avait été fréquenté avant la dernière glaciation, vers 35'000 avant J.-C. par l'homme et par l'ours des cavernes (pas aux mêmes saisons, cependant!). C'est à ce jour la plus ancienne trace d'occupation humaine en Valais.

Elaboration des fouilles:

De nombreux travaux d'élaboration de recherches récentes ou plus anciennes ont débuté ou ont été poursuivis; ils concernent notamment les sites de Barmaz, près de Collombey-Muraz, du *Petit-Chasseur*, de *Sous-le-Sceux* et de l'église *Saint-Théodule* à Sion, du *mithraeum* et de l'église *paroissiale* de Martigny, des thermes de *Massongex*. Ces travaux permettent d'envisager des publications prochaines sur des sites archéologiques qui renouvelleront considérablement nos connaissances de la plus ancienne histoire valaisanne. On signalera la parution d'un volume de l'Inventaire des trouvailles monétaires suisses (ITMS) [Inventar der Fundmünzen der Schweiz], consacré aux 2091 monnaies découvertes lors des fouilles du *mithraeum* de Martigny. Ce catalogue détaillé, comprend des introductions archéologiques et est accompagné d'un CD-ROM qui en facilitera grandement la consultation. C'est la première monographie consacrée au site de la ville romaine de Martigny.

PROTECTION DES BIENS CULTURELS

PBC:

En matière de «Protection des biens culturels en cas de conflit armé ou de catastrophe naturelle», les activités 1999 se résument ainsi:

- microfilmage de sécurité poursuivi par les archives cantonales;
- documentation de sécurité établie pour la Scierie au lieu dit Chavalet, pour le foulon et pressoir du Play, à *Val-d'Illiez*, pour l'Eglise de *St Pierre-de-Clages*, pour la laiterie de *Dailion*, à Conthey et pour la maison Ganiot/manoir de *Martigny*;
- documentation de sécurité en cours pour l'usine de cartonnage de *Vouvry*;
- attribution de subventions pour la réfection du local et l'organisation des archives de l'*Abbaye de St Maurice*;
- deux cours d'instruction (Haut et Bas-Valais) à Grône;
- rapport annuel pour les chefs de service du Bas-Valais à Saxon et pour le Haut-Valais, à Naters;
- cours de sensibilisation à la PBC pour les nouveaux gendarmes de la police cantonale;
- organisation du cours fédéral d'une semaine pour chefs de service PBC de Suisse romande à Nax.

Conférences, inventaires et publications:

- conférence «*Notion de patrimoine*» dans la commune de Conthey pour accompagner la mise sur pied d'une fondation pour la sauvegarde du patrimoine de cette commune;
- présentation à diverses communes des *méthodes d'inventaire* et du plan de sauvegarde de la commune de Riddes;
- suivi de l'étude «*L'hôtellerie historique du Valais*», (recensement, recherche et étude de revalorisation des hôtels historiques du Valais, construits entre 1815 et 1914) dans le cadre du programme de déploiement: étude de revalorisation;
- prise en charge des documents de recherches du Professeur Paul-Louis Pelet concernant les structures proto-industrielles de notre canton (*moulins...*);
- organisation sur le plan cantonal de la *Journée Européenne du patrimoine*.

Monuments d'art et d'histoire:

Pour le Haut-Valais, les travaux de recherche se poursuivent en vue de la publication du volume IV consacré au district de *Brig*. Pour le Valais romand, les recherches et l'achèvement de la rédaction du manuscrit pour le district de *Sierre* sont en cours. Un nouveau rédacteur des Monuments d'art et d'histoire a débuté en fin d'année le volume d'inventaire du district de *Monthey*.

Etude de la maison rurale:

Le manuscrit du deuxième volume de l'Etude de la maison rurale du Valais, consacré aux maisons en pierre est terminé, la traduction bilingue et les travaux d'impression seront réalisés en 2000.

SERVICE DES FORÊTS ET DU PAYSAGE

GESTION DES FORÊTS

Sylviculture en forêt à fonction protectrice

Les interventions d'entretien et de renforcement des forêts de protection ont été réalisées dans le cadre des projets sylvicoles. Sur les 123 projets ouverts en début d'année, 16 ont pu être bouclés à fin 1999, 12 nouveaux projets ont été approuvés par la Confédération et le Canton. De plus, dans le cadre du projet pilote «effort 2», le Canton a conclu un contrat avec la Confédération dans lequel il s'engage à traiter 385 ha de forêts à fonction protectrice pendant une durée de 4 ans dans deux régions test. En 1999, les propriétaires de forêt ont investi au total 16.3 millions de francs dans leurs forêts de protection. En moyenne, le Canton a octroyé une aide financière de 16 % de ces frais, celle de la Confédération s'est élevée à 69 %.

Sylviculture en forêt sans fonction protectrice

Un montant de Fr. 1,8 mios a été investi dans la gestion des forêts sans fonction de protection. De ce montant, Fr. 159'000.— ont

servi aux interventions dans des réserves forestières (réserves forestières avec interventions particulières comme les régimes sylvicoles particuliers ou les associations végétales rares).

Prévention et réparation des dégâts

La neige abondante et les avalanches de février 1999 ont causé d'importants dégâts dans les forêts valaisannes. Malgré cela, leur rôle de protection a parfaitement été rempli et aucun décrochement d'avalanches n'a été constaté dans les surfaces forestières. Au total quelque 70'000 m³ de bois ont été renversés par les avalanches ou cassés par la neige mouillée. Un dépérissement préoccupant sur une grande partie des pins valaisans a été constaté cette année. Les causes de ce dépérissement semblent multiples et n'ont pas pu être attribuées à un facteur précis. Les coûts d'intervention pour lutter contre ces dégâts ainsi que l'enlèvement de bois renversés par les avalanches s'élèvent à environ 10 mios de francs. La participation de la Confédération se monte à Fr. 5,1 mios, celle du Canton à Fr. 2,6 mios.

Amélioration des structures

Le programme des améliorations des structures a pu être poursuivi et 21 projets ont pu être bouclés en 1999. 3,5 millions de francs ont été investis pour des routes forestières et 0,788 mios dans la construction de nouveaux centres forestiers.

Crédits engagés

	Nombre de projets ouverts	Solde crédits y relatifs	
		Fin 1999	Fin 1998
Projets sylvicoles			
– en forêt à fonction normale	27	5.812 Mio. Fr.	5.492 Mio. Fr.
– en forêt à fonction protectrice	123	59.116 Mio. Fr.	66.033 Mio. Fr.
Amélioration des infrastructures	33	3.672 Mio. Fr.	7.467 Mio. Fr.

Versements 1999

	Sylviculture forêt à fonction normale			Sylviculture en forêt à fonction protectrice			Prévention et réparation de dégâts			Total desserte et équipements			Total gestion		
	Mio	%	%	Mio	%	%	Mio	%	%	Mio	%	%	Mio	%	%
Total travaux	1.815	100	6	16.372	100	50	ca. 10	100	31	4.347	100	13	32.534	100	100
Part CH	0.865	47		11.331	69		5.098	50		1.982	45		19.276	59	
Part VS	0.400	22		2.693	16		2.573	25		0.973	22		6.639	20	

CONSERVATION DES FORÊTS

Sur 25 demandes déposées, les défrichements autorisés (21) portent sur une surface de 45'789 m² (1998: 39'524 m²). 4 demandes portant sur une surface de 194'847 m² sont en suspens auprès des instances de la Confédération ou des instances de recours. 17 autorisations pour des exploitations préjudiciables (servitudes forestières) ont été accordées (1998: 32). 14 décisions pénales ont été prononcées (1998: 13).

Le concept forêt-gibier dans le Chablais a été achevé cette année. Cette étude, comme celles réalisées dans les autres régions, a été accompagnée par une commission formée de spécialistes de la chasse, des forêts, et de propriétaires. Le concept Conches / Rarogne Est a déjà été achevé en 1997. Le troisième concept forêt-gibier dans la région Entremont – Trient – Martigny sera bientôt terminé.

L'informatique a été développée. Un cours Arc Explorer a été organisé.

DANGERS NATURELS

(Ce chapitre traite la saison hivernale 98 / 99)

L'hiver 1998 / 1999 peut être classé en trois parties: une période normale d'octobre à décembre 1998, deux mois exceptionnels (janvier et février) d'activités avalancheuses et une fin d'hiver lourde de conséquences en raison des inondations de mai 1999.

La période du 26 janvier jusqu'à la fin février 1999 comprend trois phases de chutes de neige intenses qui ont provoqué en Valais plus de 850 avalanches.

Les hauteurs de neige maximales relevées ont été les suivantes:

	Altitude	1999	1998	1997	1996
Fiesch-Kühboden	2'210 m	270 cm	116 cm	130 cm	129 cm
Simplon-hospice	2'000 m	230 cm	131 cm	130 cm	130 cm
Egginer (Saas)	2'620 m	274 cm	180 cm	188 cm	146 cm
Les Ruinettes (Verbier)	2'250 m	310 cm	158 cm	170 cm	175 cm

Les hauteurs de neige cumulées pendant l'hiver 1998/99 ont été les suivantes:

	Altitude	Hauteur de la neige 99	Hauteur de la neige 98
Münster, Goms	2'430 m	833 cm	420 cm
Hospice, Simplon	2'000 m	669 cm	428 cm
Egginer, Saas	2'620 m	595 cm	335 cm
Gandegg, Lötschental	2'620 m	1'223 cm	886 cm
L'Ecreleuse, Finhaut	2'240 m	845 cm	932 cm

Le programme des mesures préventives contre les dangers naturels a été maintenu. Les stations automatiques nivo-météorologiques suivantes ont complété le réseau cantonal existant dans le cadre du système de mesures et d'informations intercantonal (IMIS) :

- Vallée de Conches (2 stations météo, 3 stations nivoses).
- Région de Nendaz (1 station météo, 1 station nivose).
- Région d'Entremont (1 station météo, 1 station nivose).
- Région Fully-Ovronnaz (1 station météo, 1 station nivose).

Actuellement, le Canton compte 22 stations météo et 17 stations nivoses. Deux stations nivoses touchées par des avalanches ont été remplacées (Stelligletscher/Zermatt et Wenghorn/Zermatt).

Les programmes de visualisation et d'infrastructure informatique correspondante ont été mis à disposition des responsables de sécurité hivernale des régions de Saas-Fee, Naters, St-Niklaus, Leukerbad, Raron, Visp (Bürchen-Eischoll), Evolène, Aminona, Fully, Grimentz, St-Luc, Bagnes/Verbier.

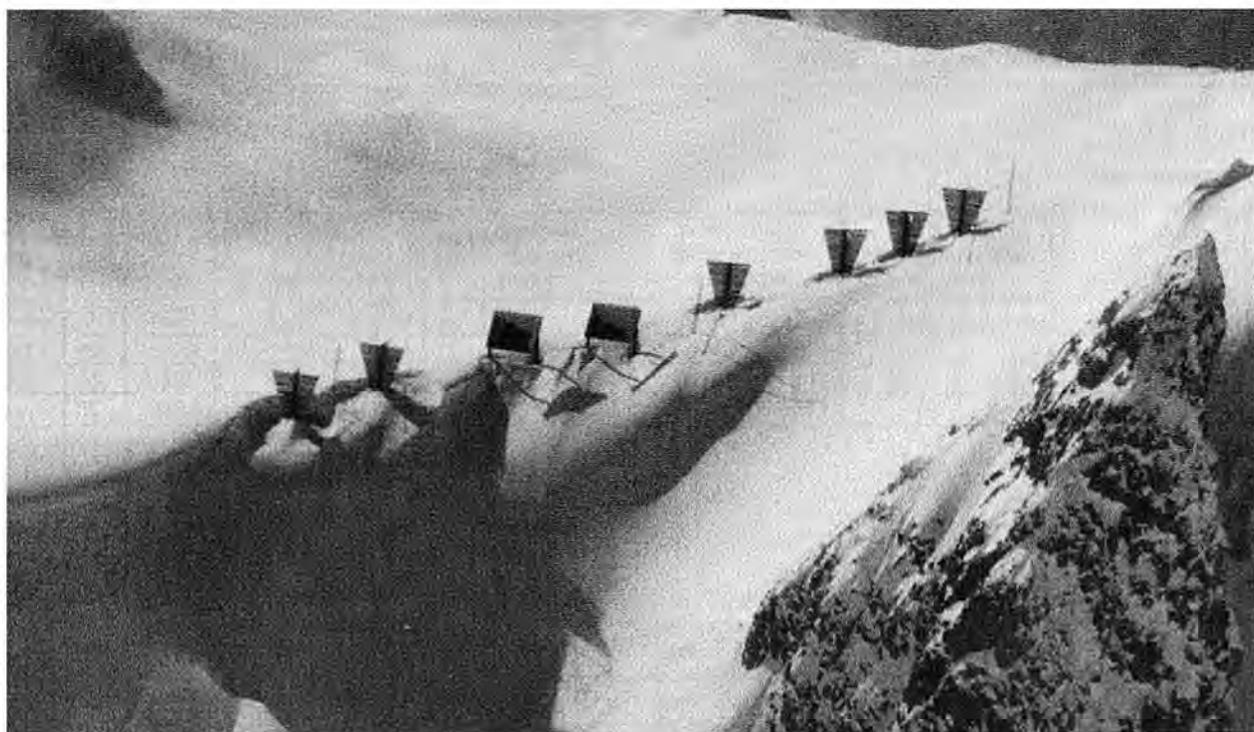
Un cours de formation continue d'une journée a été organisé pour les responsables de sécurité locaux (10 et 11 décembre 1998).

Le 20 novembre 1998 a eu lieu le cours des observateurs IMIS (système intercantonal de mesures et d'informations en matière neige) à Andermatt en langue allemande et le 15 décembre 1998 à l'Institut Kurt Bösch, Bramois/Sion en langue française.

Le 26 août 1999, une journée d'informations a été donnée à tous les responsables de sécurité du Canton, au Simplon.

Le réseau cantonal des responsables de services de sécurité hivernale a été complété par 4 nouvelles régions : Fully-Ovronnaz, Val d'Illeiez, Naters-Mund et Raron-Ausserberg. Ce réseau comprend actuellement 21 partenaires.

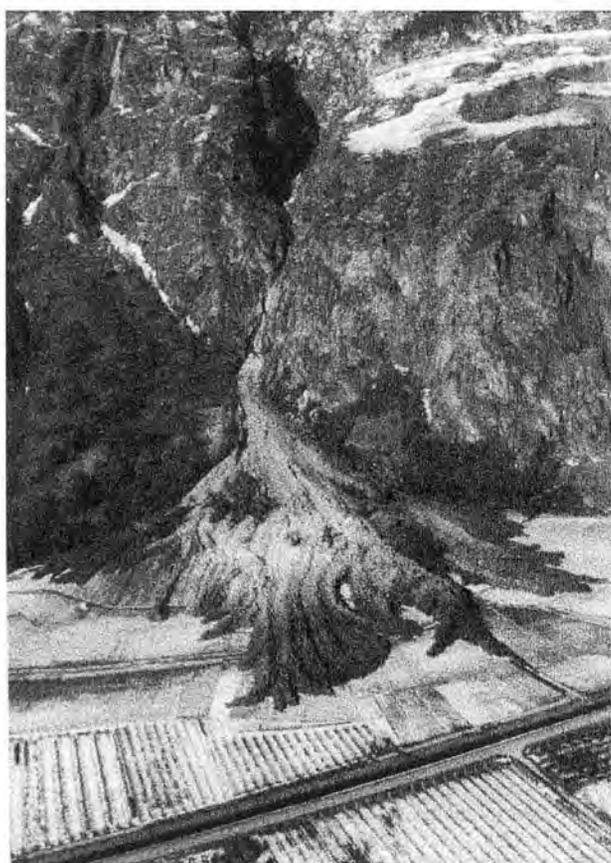
Les cartes de dangers d'avalanches ont été examinées sur l'ensemble du Canton après les nombreuses avalanches de février 1999. Quelques zones ont nécessité des expertises particulières: Albinen, Bellwald, Biel, Binn, Blatten (Lötschental) Blitzingen, Dorénaz, Ergisch, Evolène, Fully, Geschinen, Leukerbad, Martigny-Combe, Naters, Oberwald, Orsières, Saas-Balen, Saas-Fee, Selkingen et St-Martin.



Bagnes, La Marlennaz, au-dessus de Verbier. Ouvrage paravent, février 2000.



Arpille, Martigny-Combe, 12 février 1999.



Fully, avalanche du «Grand Chavalard», 25. février 1999.

Des cartes de dangers d'instabilités ont été élaborées et complétées dans les communes suivantes : Bagnes, Embd, Ernen, Guttet, Leuk, Leytron, Martigny-Combe, Mollens, Nendaz, Vallée de Saas, Sembrancher, Staldenried, St-Niklaus et Zermatt.

Une expertise est en cours de réalisation sur la commune d'Ayent, «Six des Eaux Froides», pour reproduire les effets dynamiques d'éboulements de masse.

Avalanches, bris de neige

L'année 1999 a été l'hiver des avalanches du siècle, souvent comparé à l'hiver catastrophique de 1950/51. Vu le très grand nombre d'événements avalancheux, nous présentons ci-après les plus importants:

Commune	Lieu	Dégâts forêts
Obergesteln	Millibachwald, Site, Kehrwald, Breitwald	1'450 m ³
Reckingen	Tschuggen, Blinne, Jenelte	5'040 m ³
Blitzingen	Wilerbäch, Schmal, Hilpersbach	1'890 m ³
Naters	Blatten	3'955 m ³
Ausserberg	Stockwald, Raaft	800 m ³
Ferden	Dornbach, Stockgraben, Bätzla	1'090 m ³
Blatten	Seematten, Kühmadwald, Bletschen	2'800 m ³
Blatten	Gugginu, Görpä	900 m ³
Wiler	Schwarzwald, Obräwald	1'300 m ³
Visp	Forstrevier / triage forestier	1'390 m ³
Stalden	Forstrevier / triage forestier	400 m ³
Saastal	Forstrevier / triage forestier	3'150 m ³
Evolène	Différents couloirs	3'600 m ³
St-Martin	La Mounir	500 m ³
Arbaz	La Sionne	1'500 m ³
Ardon	Forêt des Ancillons	475 m ³
Savièse	Vallée de la Morge	600 m ³
Saxon	Torrent de Vella	885 m ³
Bagnes	Lourtier, Champsec	1'000 m ³
Orsières	Val Ferret	1'600 m ³
Fully	Gd Chavalard, Torrent de Randonne	2'700 m ³
Finhaut	La Léchère	790 m ³

Les dégâts aux bâtiments, par arrondissement, se résument comme suit:

Arrdts	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	Total
Bât. endommagés	48	4	18	13	20	12	23	2	1	141
Bât. détruits	58	27	4	3	16	5	19	2	-	134

Instabilités de terrain

Après les fortes chutes de neige de février 1999, notre Canton a été relativement épargné par les instabilités de terrain. Il faut toutefois relever la catastrophe sur le village de Grimentz, ainsi que les écoulements de laves torrentielles et les effets de masses d'eau sur les hauts d'Anzère (Ayent), dans la Losentze (Chamoson) et le Sorey (Bourg-St-Pierre) qui font l'objet de mesures de protection spécifiques.

Ci-après les cas d'instabilités de terrain relevés en 1999 (uniquement les cas les plus importants):

Commune	Lieu	Dégâts
Grengiols	Junglärch	~ 120'000 m ³ en mouvement
Chalais	Les Evouettes	700 m ³ de bois renversés
Grimentz	Le Marais	charriage de plus de 13'000 m ³ laves torrentielles, fonte de neige
Ayent	Le Tsalan	200'000 m ³ en mouvement
Chamoson	Combe d'Itrivoué	15'000 m ³ chute de falaises
Héremence	Falaise du Scex	

Travaux de défense

16 nouveaux projets de défense devisés à Fr. 22'655'000.— ont été approuvés par les instances cantonales. De plus les mesures préventives contre les dangers naturels approuvés (cartes de dangers, infrastructure des services de sécurité et détection des événements, etc...) se chiffrent à Fr. 1'030'000.—.

La répartition par événement naturel des 16 nouveaux projets de défense présentés en 1999 est la suivante:

- 8: mesures de protection contre les avalanches
- 3: mesures de protection contre les glissements de terrain
- 5: mesures de protection contre les chutes de blocs de pierres et falaises.

Le tableau ci-dessous représente la répartition financière par arrondissement des investissements engagés en 1999 pour les travaux de reboisement et de défense contre les dangers naturels.

Arrdt	Décomptes Fr.	Subsides fédéraux versés en 1999 Fr.	Subsides cantonaux versés en 1999 Fr.	A la charge du maître d'œuvre Fr.
I	5 826 358	2 410 720	1 284 744	2 130 894
II	3 819 921	2 621 849	819 012	379 060
III	2 409 379	1 631 402	460 507	317 470
IV	3 979 732	2 721 597	854 465	403 670
V	1 069 583	681 111	246 228	142 244
VI	1 609 072	1 076 683	312 157	220 232
VII	1 479 058	1 019 004	303 659	156 395
VIII	2 220 530	1 516 367	444 268	2 59 895
IX	525 505	349 577	104 235	71 693
Total	22 939 138	14 028 310	4 829 275	4 081 553

Dans le cadre des projets de défense contre les dangers naturels, il faut relever:

- le suivi des mesures de falaises dans les vallées de Zermatt et Bagnes;
- les mesures et les essais d'ancrages sur du pergélisol au Mt-Dolin (Evolène) et au Schusslawine (Randa);
- l'inventaire des glaciers rocheux dans le vallon d'Arolla;
- la construction de digues de déviation et de conduite en neige à Lourtier (Bagnes), Brigue-Glâs, Blitzingen, Reckingen, Biel, Selkingen et Geschinen;
- l'inventaire des glaciers dangereux sur l'ensemble du Canton.

NATURE ET PAYSAGE

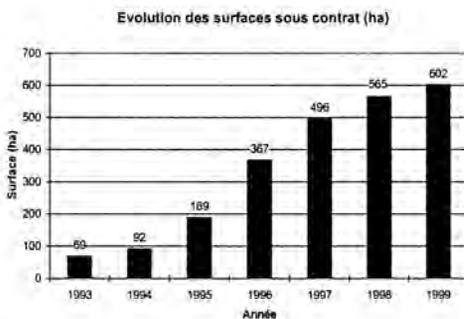
Sous-commission nature et paysage

En 1999, la sous-commission nature et paysage s'est réunie pour une séance durant laquelle elle a discuté du projet d'ordonnance relative à la loi sur la protection de la nature, du paysage et des sites.

Législation

Suite à l'acceptation du 13 novembre 1998, par le Grand Conseil, de la loi cantonale sur la protection de la nature, du paysage et des sites, un projet d'ordonnance a été préparé. La loi et son ordonnance entreront en vigueur prochainement.

En application du décret du 13.11.1992 relatif à l'octroi des contributions à l'exploitation agricole du sol pour des prestations de caractère écologique, 26 contrats d'exploitation ont été conclus durant la période considérée. La surface totale des prairies maigres, marais et paysages agricoles traditionnels sous contrat s'élève ainsi à 602 ha. Les graphiques ci-dessous indiquent l'évolution du nombre de contrats conclus et les surfaces sous contrats depuis l'entrée en vigueur de la législation y relative en 1993.



En 1999, le Conseil d'Etat a décidé la mise sous protection des sites suivants:

- la zone alluviale d'importance nationale Gletschboden et la marge glaciaire du glacier du Rhône à Oberwald;
- a région «Achera-Biel» à Ried-Brigue et Termen;
- le site marécageux Albrun à Binn;
- le bas-marais d'importance nationale «Zwisched Bäch» à Obergesteln;
- la gravière des Epines à Conthey.

Dans le cadre de la procédure de consultation, le Conseil d'Etat a pris position sur deux inventaires fédéraux. Il s'agit de l'inventaire des sites de reproduction de batraciens avec 24 objets situés en Valais et de l'inventaire des marges proglaciaires et plaines alluviales alpines avec 20 objets sis dans notre canton.

Mandats octroyés par le Canton

- Le canton a octroyé l'année passée un mandat pour l'étude de la faune aquatique. Il en est ressorti une meilleure connaissance et des données actuelles sur les différents groupes d'organismes concernés.
- Un mandat a été attribué pour l'établissement d'un concept de protection du biotope de Brigerbad.
- A Monthey, un site de reproduction de batraciens d'importance nationale a été mis en valeur par la création d'une trentaine de gouilles de différentes tailles.
- A Port-Valais, des mesures de protection ont été prises afin de favoriser le castor.

Subventions octroyées à des projets relatifs à la protection de la nature

Durant la période du présent rapport, les projets suivants émanant des communes ou des associations ont reçu une aide financière:

- Revitalisation du biotope humide «Pfaffenegge» à Münster;
- Revitalisation d'un biotope humide dans la région de Melchboden à Saas-Fee;
- Mise en valeur paysagère et écologique par plantations de haies et buissons à Salquenen;
- Constructions d'observatoires à faune dans le Val d'Anniviers;
- Etablissement d'une étude scientifique sur les amphibiens à Finges;
- Installation de 150 nichoirs à huppe fasciée dans la région Saillon-Fully;
- Etablissement d'un concept de protection et de gestion pour la région du Verney à Martigny;
- Publication d'un livre sur les bisces du canton du Valais;
- Publication du programme des activités et excursions dans le Haut-Valais, en collaboration avec les différentes associations pour l'environnement;
- Publication des brochures d'information de Pro Natura Valais;
- Activités du groupement valaisan pour la protection des chauves-souris;
- Centre de coordination pour la protection des amphibiens et des reptiles en Suisse (KARCH);
- Fondation Umwelteinsatz Schweiz.

Préavis

Durant la période du présent rapport, la Section nature et paysage a consacré un temps considérable au traitement des dossiers techniques. Ainsi 818 dossiers ont été étudiés pour préavis (1998: 527).

Chemins pédestres

Les subventions cantonales octroyées pour 20 projets touchant les chemins figurant au réseau principal s'élèvent à Fr. 262'300.— (1998: 200'000.—).

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Les activités développées dans le cadre du Forum de l'air ont permis de renforcer la collaboration entre secteur privé et public.

Des conventions environnementales ont ainsi pu être signées avec différentes branches. Elles ont pour but de définir les objectifs environnementaux à atteindre et fixent les prestations attendues de la part de l'administration.

De nouvelles dispositions environnementales ont vu le jour sur le plan fédéral, notamment celles relatives à la protection contre «l'électromog». Le Service a traité près de 80 dossiers, en étroite collaboration avec un expert externe.

L'interdiction, à partir du 1^{er} janvier 2000, de mise en décharge de déchets organiques édictée par la Confédération ne pose pas de problèmes particuliers du fait de capacités d'incinération suffisantes sur territoire cantonal.

Seul le problème de l'élimination des boues d'épuration n'est pas réglé, tant que les capacités d'incinération ne seront pas créées dans le Valais romand.

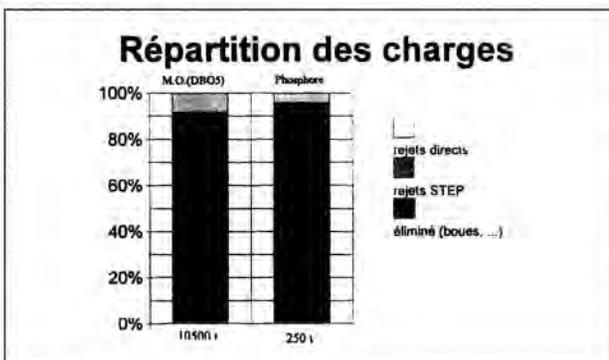
PROTECTION DES EAUX

Epuration

La station d'épuration (STEP) de la commune d'Embd (690 Equivalents-Habitants), a été mise en service en 1999. 245 contrôles de STEP ont été effectués par le laboratoire de notre Service.

82 millions de m³ d'eaux usées avec un rendement sur la matière organique (DBO5) de 91,8 % et sur le phosphore de 87,3 % ont été traités dans l'ensemble des installations. Ces résultats sont relativement bons.

14 communes valaisannes ne sont pas, pour l'instant, reliées à une station d'épuration collective.



Répartition des charges en phosphore et en matière organique sans la pollution industrielle

Le canton du Valais produit environ 6000 t/MS (tonne de matière sèche) de boues d'épuration par an (excepté les stations d'épuration Monthey/Cimo et Visp/Lonza).

L'agriculture valaisanne, en pleine mutation, ne peut absorber que 2000 t/MS au grand maximum sous forme «d'engrais». Pour les

4000 t/MS excédentaires, les stations d'épuration du Haut-Valais ont passé un contrat avec la Lonza AG afin d'incinérer les boues. Pour le Bas-Valais, les usines d'incinération des ordures ménagères UTO/Sion et SATOM/Monthey planifient pour ces prochaines années une capacité d'incinération de boues d'épuration dans les fours à déchets.

Eaux de surface

Des analyses de la qualité physico-chimique, bactériologique et biologique des eaux ont été réalisées fin 98 et en 99 sur le Rhône de la vallée de Conche et de la Drance de Bagnes.

Pour le Rhône de Conches, la qualité physico-chimique des eaux est bonne. Une tendance à la minéralisation des eaux est enregistrée d'amont à l'aval. On observe également une légère dégradation de la qualité bactériologique des eaux de Gletsch à Fiesch, ce qui laisse supposer qu'il existe encore des rejets d'eaux usées dans le Rhône.

Les analyses biologiques confirment les données de 1992 et montrent toutefois une légère amélioration de la qualité biologique du Rhône.

Sur la Drance de Bagnes, une étude pilote sur les diatomées a été réalisée en complément des autres analyses.

La Drance présente une bonne qualité dans sa partie amont (Bonatschesse). Les stations étudiées en aval (Plamproz, Champsec et aval du Châble) mettent en évidence l'impact négatif des captages, turbinages, gravières et des rejets d'eaux usées et épurées.

La comparaison des résultats avec les données de 1990 et 91 met en évidence une nette amélioration de la qualité des eaux apportées par un débit de dotation en aval à Plamproz et la mise en service de la STEP en 1993.

Une analyse statistique des données hydrobiologiques et environnementales a été réalisée en 1999. Elle a porté sur 142 stations, 261 relevés IBGN, soit 1229 échantillons et 23 variables. Elle a permis de dégager les conclusions suivantes:

- Les communautés de macros invertébrés benthiques (larves d'insectes colonisant le fond des cours d'eau) du Valais répondent à 3 grandes contraintes environnementales: les aménagements hydroélectriques, les rejets polluants et la couverture végétale aquatique et riveraine.

La méthode IBGN utilisée pour déterminer la qualité biologique des cours d'eau s'avère représentative et adaptée.

Construction et subventionnement

Le montant des investissements engagés par les communes pour la construction des collecteurs et des STEP diminue; il a atteint moins de 20 millions pour l'année 99.

Les crédits supplémentaires (15 millions en 99) ont permis de verser 25 millions de subventions et de combler ainsi les retards des paiements des subventions dues aux communes.

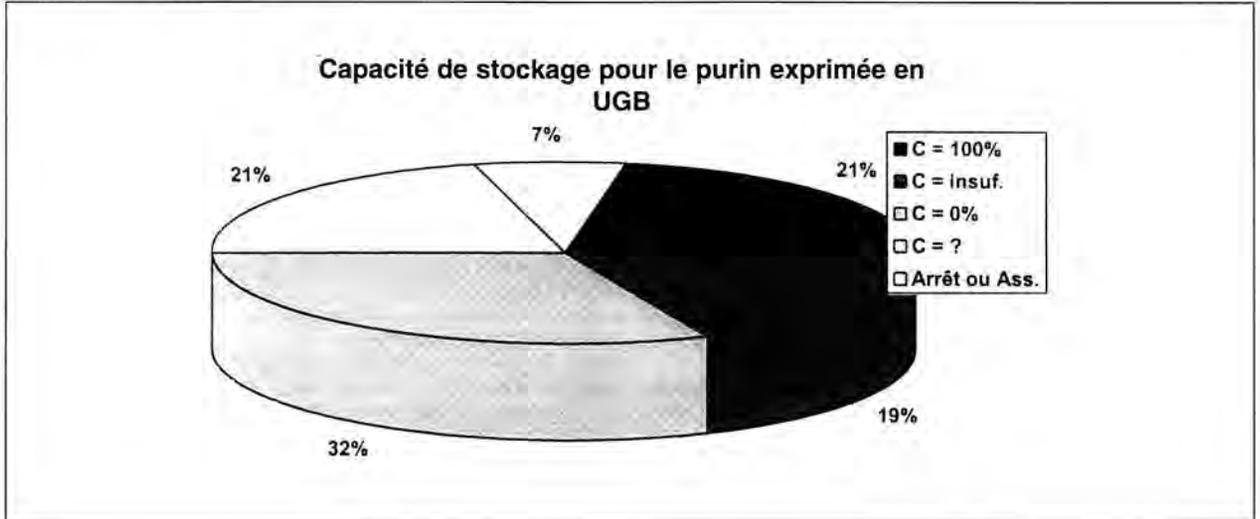
Plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE)

La nouvelle loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) exige que les communes établissent un plan général d'évacuation des eaux qui remplace et complète les anciens «plans directeurs des égouts». Ces études sont subventionnées par l'OFEPF (35%).

4 communes ont déposé un PGEE auprès du Service; 15 communes ont entamé les démarches nécessaires à l'établissement de ce plan à fin 1999.

Stockage des engrais de ferme

Les données transmises par les agriculteurs ont permis d'établir un bilan de la situation sur les capacités de stockage des engrais de ferme pour les bovins sur 2100 exploitations, soit 21000 unités de gros bétail (UGB) – voir graphique ci-dessous.



Cette situation doit être améliorée, en raison des effets négatifs sur l'environnement mais aussi sur les paiements directs. Une proposition d'assainissement basée sur des priorités et des délais fixé par l'ordonnance sur les paiements directs est à l'examen.

Eaux souterraines

L'Ordonnance sur la protection des eaux est entrée en vigueur le 1er janvier 1999. Elle impose, entre autres, le suivi de la qualité des eaux souterraines. Durant l'année en cours cet aspect a été particulièrement pris en compte pour les projets d'importance et ayant un impact sur la qualité des eaux souterraines. Un programme d'étude avec le but de valoriser et d'interpréter toutes les mesures quantitatives et qualitatives existantes est en cours d'élaboration. Il est prévu de collaborer à ce sujet avec les autres services concernés de l'Etat.

La mise à jour des cartes de zones de protection des eaux souterraines se poursuit. La procédure prévue par le Règlement du 31 janvier 1996 pour l'approbation des plans de zone de protection des captages est engagée pour plus de la moitié des communes valaisannes.

L'édition de l'annuaire hydrogéologique est assurée; cet annuaire fournit de précieux renseignements sur les niveaux de la nappe phréatique dans la plaine du Rhône.

Carrières et gravières

La régularisation des exploitations de matériaux pierreux se poursuit. De manière générale:

- les gravières en nappe dans les secteurs A de protection des eaux sont en cours de réaménagement et de fermeture;
- les gravières «privées» d'entrepreneurs sont destinées à être fermées et réaménagées;
- les exploitations en rivière et dans le Rhône nécessitent une réflexion complémentaire pour définir les lignes directrices des études elles-mêmes, afin de mieux concilier exploitation et environnement.

Sites contaminés

L'établissement du cadastre des sites contaminés débuté en 1997 sur 4 communes-test (Viège, Sion, Martigny et Monthey) s'est poursuivi. Plusieurs bureaux spécialisés en géologie ont examiné 1050 sites et reporté les informations y relatives dans la banque de données «EVA» développée par l'OFEFP. La poursuite des travaux sera définie en fonction des expériences acquises dans les communes-test.

GESTION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

Les quantités de déchets incinérés sont en légère augmentation ces trois dernières années, ceci pour chacune des usines d'incinération.

Déchets incinérés dans les différentes usines, en tonnes

	1998	1999
SATOM, Monthey	109'060	113'730
UTO, Uvrier	48'272	49'755
KVO, Gamsen	23'657	24'203
KVZ, Zermatt	5'022	5'211
Total	186'011	192'899

Evolution des tonnages incinérés au cours des 14 dernières années



La gestion des données relatives aux décharges de matériaux inertes permet de recenser 312 décharges en activité et 163 autres qui sont fermées. 42 sites fermés ont fait l'objet d'un assainissement partiel.

Les 54 sites de décharges visités en 1999 ont permis de relever 6 sites avec des feux de déchets, 9 autres avec des traces de feux et 24 sites dont l'état a été jugé comme « bon ».

Le nombre de décharges des matériaux inertes autorisées selon l'ordonnance sur le traitement des déchets s'élève à 21 au 31.12.99 (dont 8 ont été autorisées en 1999); le plan cantonal de gestion des déchets en prévoit 80.

HYGIÈNE DE L'AIR

Mesure des immissions

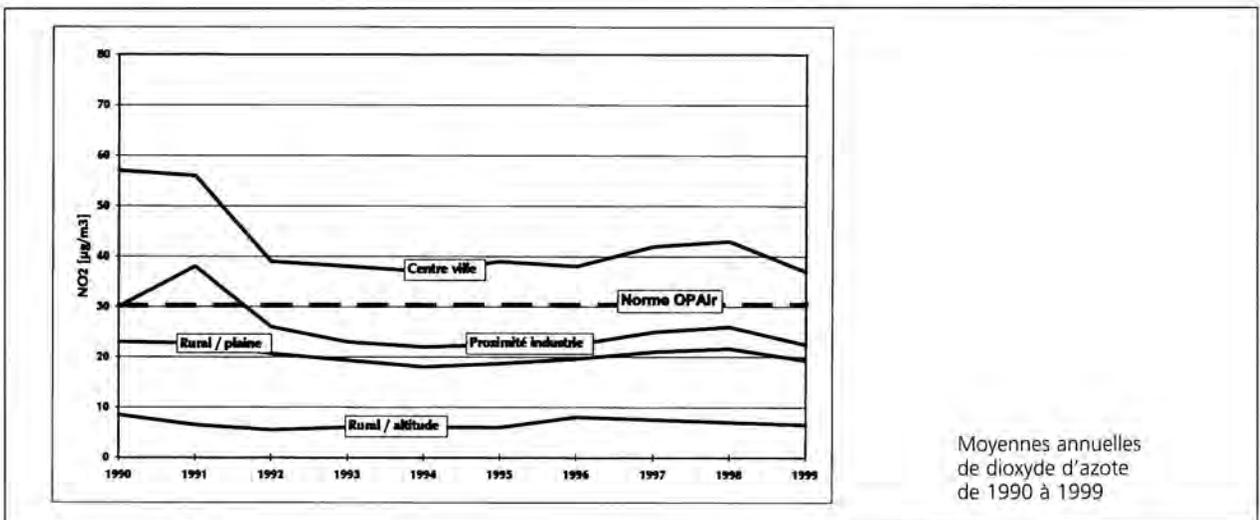
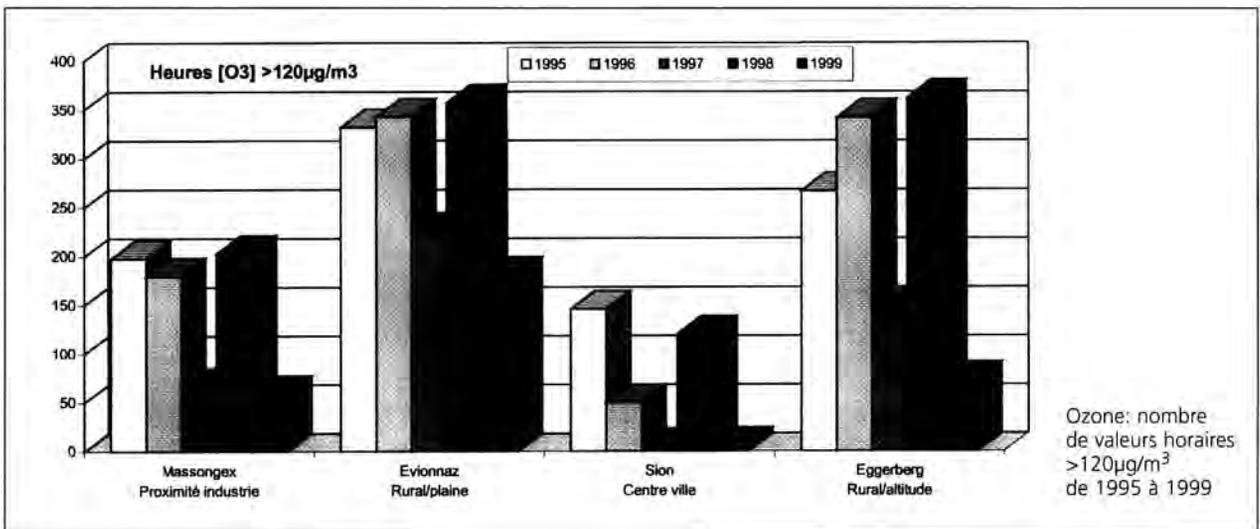
Depuis 10 ans, la qualité de l'air du Valais est sous contrôle. En effet, c'est depuis 1990 que le RESIVAL, fort de neuf laboratoires représentant toutes les situations types valaisannes, est pleinement opérationnel. Un bilan très positif découle de ces mesures puisque l'on constate que le niveau des polluants a largement baissé au

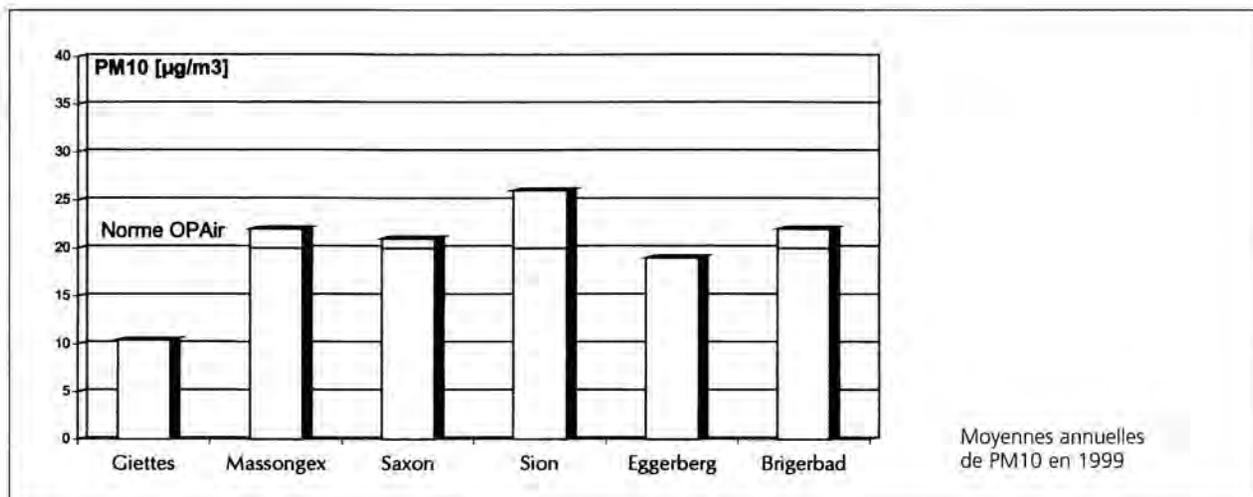
cours de la décennie. Cette évolution encourageante résulte notamment des actions entreprises par le Forum de l'air.

Une étude approfondie de toutes ces investigations a été confiée à un bureau externe dans le but de déterminer la part d'immissions due aux conditions climatiques, de modéliser et de représenter sous forme cartographique les taux de polluants et d'établir des prévisions de la qualité de l'air. Pour les besoins de cette étude, un cadastre d'émission à l'hectare a été élaboré.

En 1999, les taux d'**ozone** enregistrent une très forte diminution. Les concentrations estivales s'inscrivent à la baisse tant dans le nombre de dépassements de la norme horaire que dans l'ampleur de ceux-ci (voir fig. 1). Les immissions de **dioxyde d'azote**, polluant critique durant l'hiver, subissent une diminution réjouissante et atteignent les valeurs les plus basses observées dans plusieurs sites (cf. fig. 2). Toutefois, les immissions de ces deux paramètres dépassent encore localement les valeurs limites.

Les nouvelles normes concernant les poussières fines en suspension **PM10** entraînent en vigueur en mars 98. Sous ce terme générique se cache l'ensemble des particules dont le diamètre est inférieur à 10 µm. D'origine anthropique, elles sont dangereuses pour notre santé car leur très petite taille leur permet de pénétrer dans notre système respiratoire. Les sites du fond de la vallée du Rhône dépassent la norme annuelle de 20 µgPM10 / m³ (fig.3). De plus, la valeur limite à court terme fixée à 50 µg/m³ en tant que moyenne journalière à ne pas dépasser plus d'une fois par année, n'est respectée dans aucun des sites d'observation.





Emissions

Cadastre des émissions

L'actualisation des données sur les émissions produites par les places de travail est en cours. En effet, près de mille déclarations d'émission ont été envoyées aux entreprises valaisannes. Leur dépouillement est en cours.

Emissions des industries

Les mesures des émissions des grandes installations stationnaires indiquent des quantités stables de polluants. L'augmentation du nombre d'installations et des heures de fonctionnement est compensée par des assainissements ou par d'autres moyens de réduction du rejet.

Un grand effort de la part du groupe de mesure des émissions et des grandes industries a été fourni pour la préparation à l'introduction de la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (COV) à partir du 1^{er} janvier 2000. Les demandes d'explication, d'exonération, de simplification et de traitement par l'engagement formel ont été nombreuses. Des contrôles subséquents, des inspections et des mesures des émissions y relatives sont planifiés pour l'an 2000.

Contrôle de combustion

La période transitoire pour la mise en application de la nouvelle législation est terminée. Les contrôles approfondis (expertises) de toutes les installations de combustion effectués par des spécialistes d'entreprises privées ont soulevé un grand nombre de problèmes liés aux équipements insuffisants. Après leur mise en conformité, les contrôles officiels auront lieu tous les deux ans et pourront être effectués par des entreprises de la branche.

Contrôle des émissions

Plusieurs campagnes de mesure ont été effectuées pour quantifier les émissions de polluants atmosphériques de l'industrie et de l'artisanat, notamment : stations-service équipées d'un système pour la reprise des gaz, chantiers de sablage d'objets protégés contre la corrosion, chauffages à combustibles solides, installations pour la production d'enrobés. Toutefois, les installations ne sont plus contrôlées de manière systématique; priorité est donnée aux installations nouvelles ou assainies pour la mesure de réception, ainsi qu'aux installations inconfortables pour le voisinage.

Plan de mesures

Le plan des mesures visant à maintenir une qualité de l'air conforme aux dispositions de l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair) se poursuit à travers les groupes de travail du **Forum de l'air**.

Le Conseil d'Etat a en effet décidé de prolonger de 3 ans, soit jusqu'à fin 2002, la durée d'utilisation du crédit-cadre de 2 millions de francs octroyé au DTEE en vue du financement des activités relatives à ce plan des mesures.

Parmi les activités à relever, on peut citer une exposition ambulante (AIR EXPO) mise sur pied par le groupe de travail «Information». Cette exposition, qui visait plus spécialement les jeunes (Cycles d'orientation et gares CFF), s'est mise au repos après un périple de 18 mois.

Certaines activités du groupe de travail PME méritent aussi d'être soulignées. En effet des conventions environnementales entre les branches économiques et l'autorité compétente ont été ratifiées avec les

- entreprises de nettoyage textile,
- entreprises des arts graphiques,
- ateliers mécaniques.

D'autres conventions sont en préparation.

Ce mode de faire définit clairement les obligations et objectifs environnementaux de chacun, entreprises et Etat.

Cette conception de la responsabilisation a été complétée par la mise sur pied d'un concours d'expériences pilotes visant à réduire la pollution de l'air dans les PME. A ce sujet, six projets ont été primés par un jury de spécialistes.

BRUIT

Le mandat concernant la réactualisation du cadastre du bruit routier devrait être attribué dans le courant du premier trimestre 2000. Cette étude permettra de réactualiser et surtout d'informatiser et de dynamiser l'ancien cadastre, datant de 1988.

Concernant les stands de tir, différentes études ont permis de relever d'importants problèmes; les valeurs d'alarme sont en effet dépassées à maintes reprises. A ce jour, plusieurs dossiers sont en cours de traitement afin de trouver des solutions pour le respect des normes OPB. A noter que pour le 31 mars 2002 toutes les installations générant du bruit devront soit être assainies conformément aux exigences de l'OPB ou être au bénéfice d'un allègement.

Le problème des établissements publics devenant de plus en plus important, le 10 mars 1999, la section romande du Cercle Bruit suisse (groupement des responsables cantonaux de la lutte contre le bruit) a édité une directive concernant la «détermination et l'évaluation des nuisances sonores liées à l'exploitation des établissements publics». Elle est actuellement applicable et fait force de loi.

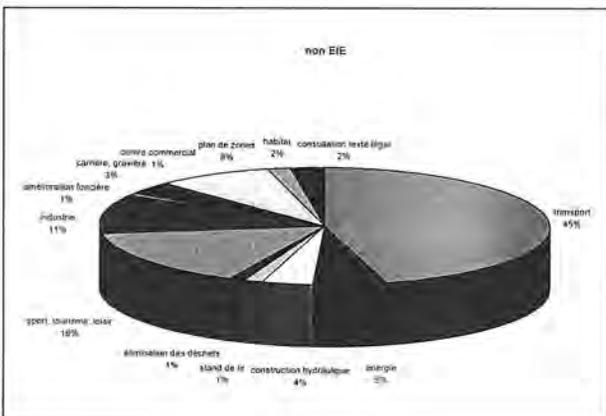
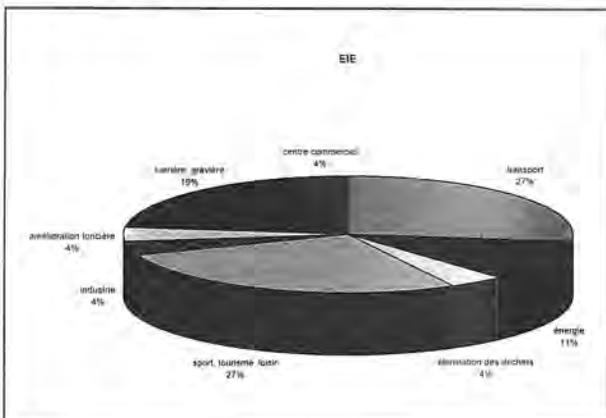
Le 20 décembre 1999 est entrée en vigueur la directive pour l'évaluation des vibrations et du bruit solidien des installations de transport sur rails (EVBSR). Elle sera remplacée à une date ultérieure par une ordonnance qui inclura toutes les immissions de vibrations et de bruit solidien dues aux transports (route et rail), à l'artisanat, à l'industrie et aux chantiers.

Concernant l'aérodrome de Sion, de nouvelles routes de vol pour hélicoptères ont été proposées afin de réduire les nuisances sonores sur la commune de Salins.

ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Après dix ans d'expérience, le renouvellement complet des directives sur le contenu des rapports d'impact a débuté. En 1999, le nombre de nouveaux projets soumis à étude d'impact a sensiblement diminué par rapport à l'année précédente. Environ 85 % de la totalité des dossiers traités n'étaient pas soumis à étude d'impact, mais ont fait l'objet néanmoins d'une coordination (année précédente 70 %); ce qui représente une augmentation d'environ 25 % des projets non soumis (nombre total de projets 167). Sur onze grands chantiers, un suivi écologique a été instauré suite aux conclusions des études d'impact (année précédente 7).

Pourcentage des types de projets traités



LABORATOIRE CANTONAL

Observations générales

L'année 1999 a mis, plus que jamais, en évidence l'importance d'une protection efficace des consommateurs. La présence de dioxine dans des denrées alimentaires d'origine animale, l'intoxication collective due à la consommation d'une boisson gazeuse, les conflits sur les conséquences de la maladie de la vache folle (ESB), ou la polémique sur les organismes génétiquement modifiés (OGM), rendent le consommateur de plus en plus sceptique, désabusé et inquiet face à la nourriture qu'on lui présente.

La mission essentielle du laboratoire cantonal, de protéger le consommateur contre les denrées alimentaires et les objets usuels pouvant mettre sa santé en danger et contre la tromperie relative aux denrées alimentaires, est capitale et nécessite du personnel et des équipements absolument performants.

Dans le cadre de la collaboration intercantonale, les chimistes cantonaux ont, pour la seconde fois en 1999, exécuté des contrôles à l'échelle romande. Des campagnes spécifiques avec des prélèvements dans toute la Romandie et des analyses centralisées ont été organisées. Certains problèmes complexes demandent, en effet, des équipements et des compétences techniques qui dépassent les possibilités de chaque canton.

Analyses effectuées

Le laboratoire a effectué des analyses microbiologiques et chimiques sur 6142 échantillons. Le 15 % des échantillons n'était pas conforme à la législation pour toutes sortes de motifs allant de l'étiquetage à la mise en danger de la santé par des marchandises avariées.

Nous relevons notamment les points suivants:

Crèmes:

135 échantillons de crèmes ont été analysés, 83 (61 %) ont été contestés pour des raisons microbiologiques. 19 crèmes brutes UHT se sont révélées conformes. Ainsi, nous pouvons constater que les manipulations lors de la préparation influencent grandement la qualité hygiénique et bactériologique des crèmes. La mise en place obligatoire d'un autocontrôle devrait améliorer la situation. Une nouvelle campagne sera organisée en 2000.

Huiles de friture:

La qualité des huiles de friture est contrôlée sur place lors de toutes les inspections de restaurants, par des tests rapides. En cas de doute ou de mauvais résultats, les huiles sont prélevées pour être analysées au laboratoire. Les contrôleurs et inspecteurs ont prélevé 53 échantillons potentiellement contestables. L'analyse au laboratoire a confirmé la non-conformité de 34 de ces huiles.

Farine:

30 échantillons de farine ou semoule de maïs ont été analysés dans le but de rechercher les aflatoxines cancérigènes, 18 en contenaient, mais aucun ne dépassait les valeurs limites légales. Cette campagne a permis la mise au point d'une nouvelle méthode d'analyse utilisant un appareillage acheté en 98.

Produits contenant du chanvre:

Sur 35 échantillons prélevés (denrées alimentaires et cosmétiques divers), 16 n'étaient pas en ordre, principalement au niveau de la désignation du produit. Le laboratoire cantonal est, à ce sujet, en litige devant les tribunaux avec une entreprise.

Fruits et légumes:

Fruits

59 échantillons de fruits à coques (cacahuètes 17, figues 18, pistaches 21, noix 3) ont été analysés dans le but de rechercher des mycotoxines cancérigènes appelées «aflatoxines» (B1, G1, B2, G2), 17 échantillons en contenaient, mais seulement deux (3%) dépassaient les valeurs limites légales.

Dans 240 échantillons de fruits, le laboratoire a analysé la teneur en pesticides, principalement les fongicides. Deux échantillons seulement dépassaient les valeurs de tolérance.

Salades

Sur 58 échantillons de salades, 7 contenaient trop de nitrates. Une réévaluation de la toxicologie des nitrates dans les denrées alimentaires est en cours; un changement de la valeur de tolérance est prévue dans le courant de l'an 2000.

Eaux de boisson:

3317 eaux de boisson, provenant des réseaux publics et privés, ont été analysées chimiquement et microbiologiquement. Le 11% des échantillons ne satisfaisaient pas aux exigences en vigueur.

Dosage de l'arsenic et du fluor dans l'eau de boisson des communes valaisannes

Arsenic: La valeur limite de 50 ppb n'a jamais été dépassée. Dans 7% des 342 eaux de réseaux analysées, on a trouvé entre 10 et 43 ppb d'arsenic, ce qui reste inférieur à la valeur limite. Un abaissement de la valeur limite à 10 ppb en Suisse, comme cela a été discuté, nécessiterait des mesures pour abaisser la teneur en arsenic dans ces réseaux.

Fluor

La valeur limite pour le fluor dans l'eau de boisson n'a été dépassée dans aucune eau de réseau analysée.

Dosage de l'arsenic dans les eaux potables de Romandie

Pour les cantons de Genève, de Neuchâtel et de Vaud, nous avons analysé 68 échantillons d'eau de boisson. La valeur limite n'a jamais été dépassée.

Hydrocarbures halogénés dans l'eau de boisson

Nous n'avons trouvé aucun hydrocarbure halogéné en forte concentration dans les eaux de boisson traitées (Ozone, Chlore, Dioxyde de Chlore) de 6 communes valaisannes et dans 2 eaux minérales du Valais. Les analyses ont été effectuées par le laboratoire cantonal de Neuchâtel, dans le cadre d'une coopération inter-cantonale.

Vins

Vins valaisans du millésime 1998

Nous avons analysé 40 vins valaisans avec appellation d'origine contrôlée AOC (18 Fendant, 11 Pinot Noir, 11 Dôle) et 13 paramètres par vin. Tous les vins analysés étaient en ordre.

Glycérine artificielle dans les vins rouges italiens

Dans le cadre d'une action concertée entre l'Office fédéral de la santé publique, la douane et le laboratoire cantonal, nous avons, en 1999, recherché l'addition éventuelle de glycérine artificielle dans 93 vins rouges italiens, 6,5% des vins analysés étaient positifs.

En 1997, 33,5% des vins italiens analysés en Suisse étaient positifs, en 1998, 15%. Ces chiffres montrent à l'évidence, que la falsification des vins rouges italiens avec de la glycérine artificielle diminue fortement. Ce succès est dû à la nouvelle méthode de mise en évidence de cette falsification que nous avons à disposition, ainsi qu'aux campagnes annuelles effectuées.

Ochratoxine dans les vins rouges

40 échantillons des vins italiens reçus pour la campagne de glycérine citée ci-dessus, et 10 vins valaisans ont été analysés quant à la teneur en Ochratoxine A (mycotoxine). Aucun résultat n'a dépassé la norme légale.

Vendanges

Le laboratoire cantonal a organisé et procédé au contrôle qualitatif et quantitatif de la vendange. Un rapport statistique, à disposition des intéressés, a été établi. Le Valais a encavé 44.6 millions de litres de vin, soit 21 millions de litres de blancs et 23.6 millions de litres de rouges. Le Valais produit régulièrement, depuis huit ans, plus de vins rouges que de vins blancs. Les quantités vendangées sont inférieures de 4,8% à l'année précédente. La quantité encavée est 15% en dessous des quotas fédéraux. L'année 1999 fut une année pluvieuse, mais grâce aux bonnes conditions climatiques de l'automne, la vendange a atteint une maturité optimale. Les sondages sont identiques à la moyenne décennale, sauf pour le chasselas où la teneur en sucre est un peu plus basse.

Statistiques des vins

Pour la première fois, le règlement du conseil d'Etat concernant le relevé et le traitement des données de la production viticole et du commerce de vin (statistique des vins) a été mis en application. Les résultats de cette première enquête, basés sur l'année 1998 et publiés dans le bulletin officiel en octobre 1999, ont été considérés par les différents membres de l'interprofession comme satisfaisant.

Législation

Suite à une décision du Tribunal fédéral, interdisant de fixer le rendement des vins de la deuxième catégorie au même niveau que celui d'un vin de première catégorie (AOC), l'ordonnance sur les appellations des vins du Valais (ordonnance AOC) a dû être modifiée.

Inspectorat et contrôle des denrées alimentaires

Dès 1998, le contrôle des établissements publics a été réorganisé selon la nouvelle loi sur les denrées alimentaires de 1992. Le laboratoire cantonal a procédé à la mise en place d'un système de contrôle, basé sur des contrôleurs de denrées alimentaires à temps partiel. C'est ainsi que 15 contrôleurs de denrées alimentaires, nommés par les communes, se partagent le Valais francophone et 14, le Valais germanophone. En outre, certaines communes ont confié, contre rémunération, le contrôle des établissements publics au laboratoire cantonal, ce qui a nécessité l'engagement d'une personne pour épauler les inspecteurs de denrées alimentaires.

En 1999, la mise en place du système s'est poursuivie. La difficulté principale réside dans la disparité des charges. Ainsi, certains contrôleurs de denrées alimentaires ont, sous leur responsabilité, plus de 300 établissements publics, alors que d'autres en ont moins de 50. Cet état de fait risque de provoquer des différences dans la façon de contrôler les communes. C'est la raison pour laquelle le laboratoire cantonal a convoqué chaque mois les contrôleurs de denrées alimentaires à une séance de coordination et de post-formation.

Dans la plupart des communes, un contrôle approfondi des établissements publics, selon la nouvelle législation, a pu être effectué depuis 1998. Certaines administrations communales, même dans des régions touristiques, sont cependant réticentes et ne consacrent pas au contrôle des établissements publics le temps et les moyens nécessaires pour effectuer un contrôle minimal. Cet état de fait conduit à des disparités entre les communes qui doivent être corrigées.

Sur les 4800 établissements actifs dans le commerce des denrées alimentaires en Valais, 2283 ont été contrôlés dans le courant de l'année 1999. Nous avons enregistré 95 contestations pour divers motifs et nous avons donné 1478 délais pour introduire un minimum d'autocontrôle, ou effectuer des améliorations mineures.

Nos inspecteurs de denrées alimentaires ont procédé à 228 contrôles d'établissements. L'accent a été mis, cette année, sur le contrôle des homes et hôpitaux. En général, ces établissements

sont bien tenus. Nous avons cependant dû intervenir à quelques reprises pour exiger des améliorations et un maintien strict de l'hygiène.

Les inspecteurs ont procédé à 23 contrôles de véhicules frigorifiques, ceci en collaboration avec la police cantonale.

L'eau potable reste l'un des principaux soucis du laboratoire. Avec l'instruction donnée aux contrôleurs des denrées alimentaires et la mise en place de la nouvelle organisation de l'inspection des établissements produisant des denrées alimentaires, nous avons pu effectuer un contrôle plus systématique des réseaux d'eau potable.

Toxiques

En application de la loi fédérale sur le commerce des toxiques, l'inspecteur a délivré 16 autorisations générales, 24 livrets de toxiques et 334 fiches de toxiques, représentant une quantité de 5228 kg de produits toxiques des classes de toxicité 1 et 2. L'inspecteur s'est chargé de l'élimination de 1874 kg de déchets toxiques de provenances diverses.

Substances dangereuses pour l'environnement

En application de l'ordonnance sur les substances dangereuses pour l'environnement, les permis de manipuler suivants ont été délivrés:

Permis OPerC (conservation du bois) (total délivré actuellement: 1252)	10
Permis OPerS (domaines spéciaux) (total délivré actuellement: 52)	1
Permis OPerFl (fluides frigorigènes) (total délivré actuellement: 207)	14

Inspections

179 inspections en relation avec la loi sur les toxiques et l'ordonnance sur les substances dangereuses pour l'environnement ont été effectuées, dont notamment 60 commerces d'alimentation, 19 agences agricoles, 32 piscines, 12 drogueries et pharmacies, 9 quincailleries et 15 garages. Les résultats de ces inspections sont, en règle générale, satisfaisants.

En application du règlement du 17 janvier 1973 concernant l'exploitation des établissements de bains, les autorisations d'exploiter pour 27 piscines ont été délivrées ou renouvelées.

La surveillance des eaux de baignade s'étend à 176 établissements possédant 281 bassins. 116 établissements sont des piscines couvertes et 60 des piscines en plein air.

Radioprotection

Une cinquième et dernière campagne de mesure du gaz Radon a été organisée dès novembre 1999 dans différentes communes du canton. Un rapport complet sera publié durant le deuxième semestre 2000.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
INTRODUCTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTAT	5
Rapport de la Présidence	7
Chancellerie d'Etat	9
Secrétariat permanent du Grand Conseil	11
Informations	12
Centre de management public	13
DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE	15
Introduction	17
Délégué aux questions informatiques	18
Administration des finances	19
Service des contributions	22
Service du personnel et de l'organisation	23
Service de l'informatique	26
Service juridique	27
Service des affaires extérieures et de droit économique	29
Service de l'industrie, du commerce et du travail	30
Service de la promotion touristique et économique	35
Service de l'agriculture	37
Office des améliorations foncières	39
DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'ÉNERGIE	41
Introduction	43
Service de la santé publique	45
Etablissements cantonaux	45
Service vétérinaire	47
Service de l'action sociale	47
Service social de protection des travailleurs	49
Service de l'énergie	52
Service des forces hydrauliques	53
Caisse cantonale de compensation	54

DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE ET DU SPORT	57
Introduction	59
Service administratif et juridique	61
Service d'aide à la jeunesse	64
Service de planification et d'évaluation	66
Service de l'enseignement	69
Service de la formation professionnelle	80
Bibliothèque cantonale	85
Archives cantonales	87
Musées cantonaux	88
DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ ET DES INSTITUTIONS	97
Introduction	99
Service administratif et juridique	102
Service de l'état civil et des étrangers	107
Etablissements pénitentiaires	108
Services de la circulation routière et de la navigation	109
Service chasse et pêche	110
Police cantonale	111
Service de la sécurité civile et militaire	112
Service des affaires intérieures	114
Aménagement du territoire	115
Service des mensurations cadastrales	119
Service du registre foncier et bureaux du registre foncier	121
DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS, DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT	123
Introduction	125
Service administratif et juridique	126
Service des transports	127
Service des routes et des cours d'eau	130
Service des bâtiments, monuments et archéologie	143
Service des forêts et du paysage	145
Protection de l'environnement	150
Laboratoire cantonal	154



